



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

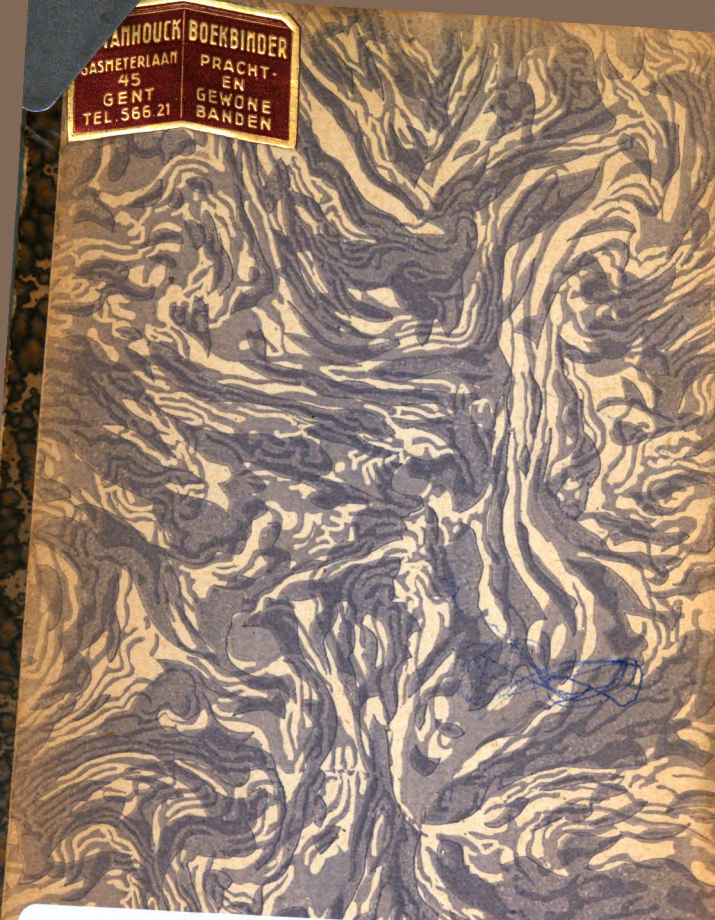
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



ANHOUC BOEKBINDER
GASMETERLAAN 45
GENT
TEL. 566.21
PRACHT-
EN
GEWONE
BANDEN



UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT





**SEMINARIE VOOR HEDENDAAGSE
GESCHIEDENIS**

Blandijnberg 2, GENT

HE. 3 N^o K. 120.



PROCÈS
PORTÉ DEVANT LA COUR D'ASSISES
DU BRABANT MÉRIDIONAL
CONTRE

L. DE POTTER, F. TIELEMANS,
A. BARTHELS, J.-J. COCHÉ-MOMMENS,
E. VANDERSTRAETEN,
ET J.-B. DE NÈVE,
ACCUSÉS

D'AVOIR EXCITÉ DIRECTEMENT A UN COMLOT OU ATTENTAT
AYANT POUR BUT DE CHANGER OU DE DÉTRUIRE LE GOU-
VERNEMENT DU ROYAUME DES PAYS-BAS;

CONTENANT

LA CORRESPONDANCE SAISIE CHEZ LES ACCUSÉS ET LEURS
INTERROGATOIRES DONNANT L'EXPLICATION DES DÉ-
NOMINATIONS INSULTANTES PAR LESQUELLES SONT DÉSI-
GNÉS DE HAUTS PERSONNAGES, D'ÉMINENTS FONC-
TIONNAIRES, ET AUTRES, ETC., AINSI QUE NOMBRE DE
PIÈCES DIVERSES DES PLUS INTÉRESSANTES; ORNÉ DE DEUX LITHO-
GRAPHIES, ETC.

TOME PREMIER.

BRUXELLES.
CHEZ BREST VAN KEMPEN,
ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DU ROYAUME ET DE L'ÉTRANGER.

JUIN 1830.

STADIS UNIVERSITEIT TE GENT

32966 -- 16 OCT. 1951



IMPRIMERIE DE LOUIS TENCÉ.

AVERTISSEMENT.

« L'ÉVANGILE MÊME, » a dit M^e Van de Weyer, dans sa plaidoirie pour de Potter, « DEVIENT
« DRAIT L'OBJET D'UNE GRAVE ACCUSATION, S'IL
« ÉTAIT PERMIS D'EN TRONQUER LES PHRASES. »

Cela est incontestable : c'est dommage, toutefois, que le mérite d'une pareille proposition appartienne tout entier à Voltaire, qui l'avait consignée dans ses immortels écrits, un demi-siècle avant que M^e van de Weyer s'avisât de venir au monde.

Mais comme il importe au triomphe de la vérité que les documens sur lesquels repose le procès que la cour d'assises du Brabant méridional vient de juger, soient mis en entier sous les yeux du public, et qu'il est essentiel de ne point laisser de prétextes d'aucune espèce à la malveillance, encore moins celui de dire qu'on ait TRONQUÉ, soit la correspondance, soit telle autre pièce du procès, nous avons cru devoir offrir à nos compatriotes l'ensemble des pièces dont ce procès se compose, et nous devons, avant tout, avertir qui de droit que la copie dont nous avons fait usage pour l'impression, a été préalablement collationnée sur les pièces originales. Maintenant, hommes de bonne foi, LISEZ et PRONONCEZ.

Ce 3 mai 1830.

PIÈCES OFFICIELLES.

PIÈCES OFFICIELLES.

COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE.

DE BRUXELLES.

CHAMBRE DE MISE EN ACCUSATION.

Traduction.

Au nom du Roi :

La cour supérieure de Bruxelles, chambre de mise en accusation ;

Où le rapport de M. l'avocat-général Spruyt , au nom de M. le procureur-général , dans les séances des 10 et 11 de ce mois , et dans l'affaire des nommés Louis de Potter , François Tielemans , Adolphe Barthels , Jean-Jacques Coché-Mommens , Édouard Vanderstraeten et Jean-Baptiste de Nève ;

Où la lecture de toutes les pièces relatives à cette affaire , donnée par le greffier en présence de M. l'avocat-général ;

Vu le réquisitoire déposé par ledit avocat-général et signé de lui , dont la teneur suit :

RÉQUISITOIRE.

Le procureur-général près la cour supérieure de justice de Bruxelles,

Vu les pièces de la poursuite judiciaire à charge des nommés de Potter , etc. :

Prévenus d'être auteurs , co-auteurs ou complices (ayant dans cette dernière relation aidé ou assisté , avec connaissance , l'auteur ou les auteurs de l'action dans les faits qui l'ont préparée ou facilitée , ou dans ceux qui l'ont consommée) d'attentat et de complot ayant pour but de changer ou de détruire le gouvernement de ce pays ;

Crime prévu par les art. 87 , 59 et 60 du code pénal ;

Ou au moins ,

D'avoir , les trois premiers , par des écrits imprimés , nommément les journaux le *Courrier des Pays-Bas*, des 1^{er} et 3 février ; le *Belge*, des 31 janvier et 3 février , et le *Catholique*, des 31 janvier , 4 , 6 et 7 février 1830 , excité directement les citoyens ou habitants à commettre les crimes ci-dessus spécifiés ; et ce , comme auteurs , co-auteurs ou complices (mêmes détails que ci-dessus pour cette dernière relation) ;

Et les trois derniers , d'avoir , au moyen des journaux susdits , aidé ou assisté , avec connaissance , l'auteur ou les auteurs de l'action dont il s'agit dans les faits qui l'ont préparée ou facilitée ou dans ceux qui l'ont consommée ;

Crime qui n'est pas resté sans effet et se trouve prévu par les art. 102, 87, 59 et 60 du code pénal, et pour le cas qu'il ne serait pas suffisamment prouvé qu'il eût produit des résultats, crime prévu par les mêmes art. 102, 87, 59, et 60, puis en outre par l'art. 90 du code pénal ;

Attendu qu'il y a des charges suffisantes pour autoriser la mise en accusation ;

Requiert la cour de renvoyer les six prévenus devant les assises du Brabant méridional, en vertu de l'art. 231 du code d'instruction criminelle ;

Le soussigné se réservant bien expressément le droit de pouvoir poursuivre, s'il y échoit terme, tous les autres auteurs, co-auteurs ou complices des crimes dont il s'agit.

La cour, après que M. l'avocat-général et le greffier eurent quitté la salle, après mûre délibération, et après avoir examiné et pesé tout ce qui, dans cette affaire, devait être examiné et pesé, a rendu l'arrêt suivant :

Considérant qu'il n'existe pas de charges suffisantes contre les prévenus, du chef qu'ils auraient comme auteurs, co-auteurs ou complices, formé un complot ou un attentat tendant à changer ou à renverser le gouvernement de ce pays, premier point du réquisitoire du ministère public ;

Considérant, en ce qui regarde le second point du même réquisitoire, qu'il y a des charges suffisantes contre les nommés de Potter,

Tielemans et Barthels , sur le fait qu'ils auraient, par écrits imprimés , nommément les journaux le *Courrier des Pays-Bas* , etc. , excité directement les citoyens ou habitans à un complot ou un attentat ayant pour but de changer ou de renverser le gouvernement de ce pays , lesquels complot et attentat auraient consisté à former et exécuter une fédération et association de la nature de celles proposées dans les journaux susdits par les prévenus , et qu'ils auraient agi en cela comme auteurs , co-auteurs ou complices , etc.

Considérant néanmoins qu'il ne paraît pas que ces provocations auraient été suivies de quelque effet.

Considérant qu'il y a des charges suffisantes contre Coché-Mommens , Vanderstraeten et de Nève , du chef de complicité dans le fait qualifié plus haut , comme ayant , en imprimant et éditant les journaux susdits , aidé et assisté , etc.

Lesquels faits constituent le crime prévu par les art. 102 , 87 , 90 , 59 et 60 du code pénal.

Par ces motifs ,

La cour donne acte au ministère public de son réquisitoire et des réserves y contenues , et faisant droit sur ce réquisitoire annule l'ordonnance de prise de corps rendue par la chambre du conseil du tribunal de première instance de Bruxelles , en date du 2 de ce mois.

Ordonne (suit ici la nouvelle ordonnance de prise de corps dans toutes ses formes).

En suite de quoi, la cour renvoie lesdits de Potter, Tielemans, etc., devant la cour d'assises du Brabant méridional siégeant à Bruxelles, pour y être jugés suivant les lois, à quelle fin un acte d'accusation sera dressé par M. le procureur-général.

Ordonne que les accusés seront déposés dans la maison de justice de la cour d'assises du Brabant méridional, et inscrits sur le registre d'écrou, après que le présent arrêt leur aura été signifié.

Ordonne enfin que les pièces du procès seront avec le présent arrêt renvoyées à M. le procureur-général pour qu'il exécute ce que la loi requiert.

Ainsi fait à la cour supérieure, chambre des mises en accusation, où étaient présents MM. Cuylen, président; de Lannoy, Buchet, de Francquen, Orts, Putseys, van den Castele, conseillers, qui ont signé le présent arrêt.

Bruxelles, 13 mars 1830.

ACTE D'ACCUSATION.

(Traduction.)

Le procureur-général près la cour supérieure de justice, à Bruxelles, fait savoir que, par arrêt du 13 mars 1830, la cour a mis en état d'accusation et renvoyé devant les assises du Brabant méridional les individus suivans; savoir : *Louis de Potter*, âgé de 44 ans, rentier, né à Bruges, demeurant à Bruxelles; *François-Tielemans*, âgé de 30 ans, référendaire au ministère des affaires étrangères, né à Bruxelles, résidant à La Haye; *Adolphe Barthels*, âgé de 21 ans, homme de lettres, rédacteur du journal le *Catholique*, né à Bruxelles, demeurant à Gand; *Jean-Jacques Coché-Mommens*, âgé de 30 ans, imprimeur et éditeur du journal le *Courrier des Pays - Bas*, né et domicilié à Bruxelles; *Édouard Vanderstraeten*, âgé de 30 ans, imprimeur-éditeur du journal le *Belge*, né et domicilié à Bruxelles; *Jean-Baptiste de Nève*, âgé de 51 ans, imprimeur-éditeur des journaux le *Catholique* et le *Vaderlander*, né à Everghem, demeurant à Gand; accusés, les trois premiers d'avoir, par des écrits imprimés, excité directement les citoyens à un complot ou à un attentat dans le but de changer ou de

détruire le gouvernement de ce pays, et d'avoir commis ce fait comme auteurs, co-auteurs ou complices ; les trois derniers, d'être complices du fait ci-dessus qualifié ;

Crime prévu par les articles 102, 87, 90, 59 et 60 du code pénal.

Déclarant ultérieurement le procureur-général que des pièces et de l'instruction du procès résultent les faits suivans :

Après la chute du gouvernement impérial en France, les provinces belgiques virent se former dans leur sein différens partis qui survécurent à l'érection du royaume des Pays-Bas, et même à la promulgation de la loi fondamentale.

La juste sévérité des tribunaux sut réprimer celui qui se montrait le plus audacieux dans ses entreprises contre le nouvel ordre des choses, et qui se croyait fort du souvenir de son triomphe en 1789. Les vertus et la haute sagesse du prince auquel nos destinées venaient d'être confiées ramenèrent les autres au silence et à la soumission.

Depuis plusieurs années le royaume jouissait d'une tranquillité parfaite ; les citoyens paisibles goûtaient les bienfaits d'un gouvernement doux et paternel, la loi fondamentale recevait son exécution à mesure que les circonstances le permettaient.

Mais ce calme ne devait pas durer : le génie des factions veillait encore. La fin de 1828 fut

choisie pour jeter de nouveaux brandons de discorde.

Cette fois , le plan des agitateurs parut plus vaste et plus décidé. Tout fut mis en œuvre pour désunir d'affection les deux grandes parties du royaume , et inspirer aux habitans des provinces méridionales de la haine et de l'aversion pour le gouvernement du Roi. Le peuple en masse fut appelé à entrer dans les ligues de ce qu'on nommait l'opposition. Les agitateurs se couvrirent du manteau de la religion pour mieux remuer et entraîner ce qu'ils appelaient *les masses*.

Plusieurs journaux , qui jusque-là s'étaient montrés peu d'accord entr'eux , parurent s'être rangés sous la même bannière. Parmi les plus violens se faisaient remarquer le *Belge* , le *Catholique* et le *Courrier des Pays-Bas*.

Au mois de novembre de la même année 1828, l'accusé de Potter qui , depuis quelque temps , écrivait dans les journaux de cette soi-disant opposition , fit paraître , dans le *Courrier des Pays-Bas* , deux articles à raison desquels il fut poursuivi ; il appelait dans ces articles sur ceux qui n'étaient point de son parti la haine publique et toutes les suites de l'impopularité , provoquant ainsi le renouvellement de ces scènes d'horreur dont les révolutions du Brabant et de France ont laissé de si terribles souvenirs. De Potter fut condamné par la cour d'assises de Bruxelles à dix-huit mois d'emprisonnement et

à 1,000 fl. d'amende, comme convaincu d'avoir cherché à susciter entre les habitans la défiance, la désunion ou les querelles.

Cette condamnation, qui fut suivie d'excès coupables de la part des adhérens de l'accusé de Potter, ne fit point rentrer dans l'ordre le parti qui semblait l'avoir choisi pour l'un de ses chefs; au contraire, ce parti grossit considérablement et se montra bientôt à découvert, se donnant un nom et déployant une bannière que l'accusé Barthels, rédacteur du *Catholique*, fit lithographier et exposer en vente.

L'accusé de Potter, du fond de sa prison, inonda le public de brochures propres à irriter davantage les esprits contre le gouvernement; il s'affubla du nom de *Démophile* (ami du peuple), et continua d'écrire dans les journaux organes de son parti.

L'accusé Tielemans, avant d'être en place, avait rédigé un journal de l'opposition, imprimé à Gand. Depuis, il ne demeura point étranger à la rédaction du *Belge* et du *Courrier des Pays-Bas*. Il était lié intimement avec l'accusé de Potter; celui-ci n'eut point de peine à l'affilier à son parti. Une correspondance très-active eut lieu entr'eux. Selon cette correspondance, ces deux accusés avaient des liaisons très-intimes avec plusieurs membres de l'opposition dans la 2^e chambre des états-généraux. A les en croire, ils pouvaient compter ces députés au nombre de leurs plus zélés et plus dociles partisans.

Les journaux de l'opposition manifestaient leurs vœux pour le changement et la destruction du gouvernement actuel, soit par un démembrement du royaume, soit même par l'envahissement de quelque puissance étrangère.

Après l'adoption du budget au mois de décembre 1829, le *Catholique*, le *Belge* et le *Courrier des Pays-Bas* ne gardèrent plus aucune mesure. La tendance révolutionnaire toujours croissante de ces journaux semblait présager quelque nouvelle entreprise plus audacieuse contre le gouvernement.

En effet, après quelques préludes d'autres journaux de la soi-disant opposition, parut dans le *Catholique* et dans le *Belge* du 31 janvier 1830, l'article que voici. (Citation de l'article incriminé; voyez à la fin du vol. n° 1.)

Le même jour (31 janvier) cet article fut inséré dans les deux autres journaux, le *Politique* et le *Courrier de la Meuse*, imprimés à Liège.

Le *Courrier des Pays-Bas* le donna dans son n° du 1^{er} février.

Mais, comme on va le voir, ce n'était là qu'une sorte de préambule pour amener à propos le projet d'une confédération imaginée par l'accusé Tielemans, et que devait publier l'accusé de Potter.

Effectivement, le 3 février, le *Belge*, et le *Courrier des Pays-Bas* publièrent la pièce suivante, (Article incriminé; voy. à la fin du vol. n° 2.)

Ce manifeste fut répété par le *Catholique* dans son n° du 4 février ; on lit de plus dans le *Catholique* du 6 février , ce qui suit : (article incriminé ; voy. à la fin du vol. n° 3.) Et dans le même journal du 7 février , l'article suivant. (Citation de l'article incriminé ; voy. à la fin du vol. n° 4.)

Il parut évident aux yeux du ministère public que le projet de confédération dont on venait de proposer les statuts était attentatoire à la sûreté de l'état. Des poursuites eurent lieu ; les papiers des accusés de Potter , Tielemans , Bartels et de Nève furent saisis en vertu des articles 37 et 89 du code d'instruction criminelle.

Parmi les papiers saisis sur l'accusé de Potter , on trouva la minute de l'article du 3 février , écrit de sa main , et une lettre de l'accusé Tielemans , sous la date du 21 janvier 1830 , contenant les statuts de la confédération proposée , tels à peu près que l'accusé de Potter les a publiés dans le même article du 3 février. Les papiers et les autres objets saisis chez les accusés de Potter , Tielemans , Barthels et de Nève , jetent en outre un grand jour sur le but hostile des accusés.

Dans leur interrogatoire les accusés ont répondu comme suit :

L'accusé de Potter a reconnu être l'auteur de l'article inséré dans le *Belge* et dans le *Courrier des Pays-Bas* du 3 février , protestant toutefois de la pureté de ses intentions.

L'accusé Tielemans a avoué avoir écrit à l'accusé de Potter la lettre du 20 janvier , contenant les statuts de la confédération ; mais il a prétendu que ce n'était là qu'un simple projet confié à l'amitié , et dont l'accusé de Potter avait fait abus en le publiant.

L'accusé Barthels a nié être l'auteur des articles insérés dans les n^{os} du *Catholique* du 31 janvier , 4 , 6 et 7 février , et a refusé de déclarer par ordre de qui ces articles avaient été insérés dans son journal.

Les accusés de Nève , Coché-Mommens et Vanderstraeten ont soutenu qu'ils étaient étrangers à la publication des articles incriminés.

En conséquence , les nommés *Louis de Potter* , *François Tielemans* , *Adolphe Barthels* , *Jean - Jacques Coché - Mommens* , *Edouard Vanderstraeten* , et *Jean-Baptiste de Nève* , sont accusés , savoir :

Les trois premiers d'avoir , par écrits imprimés , nommément les journaux le *Courrier des Pays-Bas* , du 1^{er} et 3 février ; le *Belge* , du 31 janvier et 3 février , et le *Catholique* , du 31 janvier , 4 , 6 et 7 février 1830 , excité directement les citoyens ou habitans à un complot ou à un attentat ayant pour but de changer ou de détruire le gouvernement de ce pays ; lesquels complot et attentat existeraient réellement par l'établissement d'une confédération ou association de la nature de celles proposées par les accusés dans les journaux susdits ; et d'avoir

commis cet acte comme auteurs, co-auteurs ou complices ; ayant , sous ce dernier rapport , donné des instructions pour commettre l'action, ou ayant , avec connaissance , aidé ou assisté l'auteur ou les auteurs de l'action , dans les faits qui l'ont préparée ou facilitée, ou dans ceux qui l'ont consommée ;

Les trois derniers , de complicité dans l'action ci-dessus qualifiée, comme ayant aidé ou assisté l'auteur de l'action dans les faits qui l'ont préparée ou facilitée ou dans ceux qui l'ont consommée, le tout au moyen de l'impression et de la publication des feuilles susdites.

Sur tout quoi la cour d'assises du Brabant méridional aura à décider. Ainsi fait au parquet de la cour supérieure de Bruxelles , le 22 mars 1830.

*Le premier avocat-général faisant les
fonctions de procureur-général.*

Signé DESTOOP.

COUR D'ASSISES DE BRUXELLES.

SÉANCE DU 19 AVRIL 1830.

A neuf heures précises la séance est ouverte.

La parole est à M. l'avocat-général Spruyt.

Un incident s'élève à l'occasion de la lecture de la correspondance qui a été saisie chez les accusés de Potter, Tielemans, etc.

M^e Gendebien soutient que le ministère public ne peut point faire emploi de cette correspondance. Il prétend que l'on ne peut chercher les preuves du fait reproché à son client de Potter, que dans tout ce qui a été publié par lui ; que sa correspondance est étrangère à l'accusation, qui ne porte que sur les articles publiés dans les journaux ; que d'ailleurs l'acte d'accusation lui-même en fait foi, puisqu'il ne parle que d'un complot énoncé dans un écrit imprimé ; il lit l'art. 87 du code pénal invoqué dans l'acte d'accusation, et fait remarquer que la loi ayant déterminé le caractère de l'accusation, ce n'est que dans les éléments des faits inculpés à son client que l'on peut chercher les preuves directes de ces faits. Il cite, à l'appui de ce qu'il avance, un arrêt de la cour de cassation de France rapporté par Sirey, tome 21, page 266 ; il cite aussi un passage pris dans les commen-

taires sur le code pénal, de Carnot. La cour, continue M^e Gendebien, n'a à s'occuper que des faits matériels, elle n'a à examiner qu'un seul point : celui de savoir si les écrits publiés par de Potter sont de nature à constituer un complot.

Il résout cette question négativement et conclut, en conséquence, à ce que la cour déclare qu'il ne sera pas fait emploi dans l'accusation de la correspondance saisie et à ce qu'elle soit rendue à son client.

M^e Van de Weyer, autre défenseur de de Potter, cherche à établir que le ministère public ne peut aller puiser des preuves d'un fait récent dans une correspondance fort antérieure à ce même fait. Il prend les mêmes conclusions que M^e Gendebien.

M^e Van Meenen, aussi défenseur de de Potter, fait une distinction entre les écrits publiés et les écrits secrets : les premiers seuls appartiennent à l'accusation. Les seconds ne pourraient être invoqués que par les accusés pour prouver leurs intentions.

Le ministère public répond aux objections présentées ci-dessus. Il est d'accord avec les défenseurs que l'accusation ne porte que sur des écrits imprimés, aussi ne prétend-il pas employer la correspondance saisie, pour attirer sur elle la punition des lois, mais bien pour la faire servir à entourer de preuves plus fortes l'accusation et pour établir l'intention criminelle qui a dicté la provocation. Il ajoute que l'accusé

Tielemans est impliqué dans l'affaire comme ayant coopéré à la rédaction des articles qui renferment la même provocation, et que c'est la correspondance elle-même qui fournit la preuve de cette complicité. Aux termes mêmes de la loi, dit encore le ministère public, il ne doit pas seulement se borner à ce qui fait le corps du délit, il doit encore faire usage de tout ce qui pourrait prouver le crime, quand bien même ce dont il ferait emploi serait antérieur à l'objet de l'accusation, pourvu que cela ait rapport avec le crime poursuivi ou qu'il serve à l'expliquer. En un mot la loi lui impose le devoir de présenter au juge tous les élémens de preuves qui se rattachent au fait principal.

Il pourrait opposer, dit-il, une fin de non-recevoir tirée de ce que les accusés auraient dû présenter cet incident avant les plaidoiries; il soutient qu'en répondant aux questions qui leur ont été faites par M. le président sur leur correspondance, ils ont reconnu eux-mêmes qu'elle se rattachait à l'accusation.

Le ministère public invoque ensuite l'article 37 du code d'instruction criminelle, qui ordonne la saisie des papiers, etc, qui pourraient servir comme pièces de conviction. C'est aussi comme pièces de conviction qu'il entend se servir des lettres saisies.

Du reste, le ministère public affirme qu'il ne puisera dans les lettres saisies que ce qui a un rapport direct avec le crime.

M^e Gendebien réplique au ministère public et soutient que ce qui précède les plaidoiries n'est que l'instruction du procès ; que l'accusation ne commence qu'aujourd'hui et qu'ainsi ce n'est que dès ce moment que l'on a pu élever l'incident.

Selon M^e Gendebien l'article 37 invoqué par le ministère public ne l'autorisait , dans l'affaire actuelle , à faire usage de la correspondance que devant la chambre des mises en accusation qui avait à connaître d'un autre chef de prévention , lequel a été écarté. Il croit devoir répéter quelques observations qu'il a précédemment faites , et persiste dans ses conclusions.

M^e Van de Weyer , répondant à la fin de non-recevoir proposée par le ministère public , dit que déjà les accusés ont protesté contre l'usage qu'on voulait faire de leur correspondance secrète, en refusant de répondre aux interpellations à eux faites par M. le président , lorsqu'elles s'y rattachaient , et en répondant que cela n'avait point de rapport à l'affaire actuelle.

Les avocats des autres accusés prennent tous les mêmes conclusions, tendantes à ce qu'il ne soit point fait lecture des lettres saisies , à l'exception de M^e Degamon , qui , au nom de son client M. Tielemans , déclare qu'il entend rester entier dans ses droits relativement à la correspondance. Il en fera dit-il , lui-même usage dans la défense.

Il est midi , la cour se retire pour délibérer sur l'incident.

Elle rentre à une heure. M. le président prononce un arrêt qui déboute les accusés de leur demande.

Le ministère public reprend son discours interrompu par cet incident , et s'exprime dans les termes suivans :

MESSIEURS ,

L'arrêt de renvoi et l'acte d'accusation vous ont fait connaître la nature et la gravité de l'affaire qui vous est soumise. Pénétrés de toute son importance , vous ne serez point surpris de nous voir entrer dans ses moindres détails , toutes les fois qu'ils pourront être utiles à la manifestation de la vérité. D'ailleurs , une circonstance toute spéciale à cette cause nous fait un devoir de la présenter avec un développement beaucoup plus considérable que ne l'exige , pour l'ordinaire , tout autre procès criminel , où les charges reposent sur les dépositions orales des témoins produits par le ministère public. Ici les témoignages que nous offrons à la justice sont presque uniquement des écritures , et des écritures très-volumineuses : témoins bien plus irrécusables sans doute , mais dont vous n'avez jusqu'à présent nulle connaissance. Vous concevez , Messieurs , combien cette circonstance rend notre tâche à la fois pénible et délicate ; nous nous trouvons ,

pour ainsi dire , entre deux écueils : si nous nous étendons plus qu'il ne faut , nous encourons le juste reproche d'avoir inutilement fatigué votre attention ; si , au contraire , nous ne nous étendons pas assez , nous méritons le reproche plus grave encore d'avoir manqué à notre devoir. Dans cette position embarrassante , et choisissant de ces deux inconvéniens le moindre , nous nous livrerons sans crainte à tous les développemens que nous jugerons indispensables , et nous re-clamerons l'indulgence de la cour , pour le cas où nous aurions , malgré notre bonne volonté , outrepassé les bornes du strict nécessaire.

En toute matière criminelle , les magistrats doivent tâcher de connaître non-seulement les faits matériels du procès même , mais encore tous les faits antécédens qui peuvent avoir amené le délit , ou qui servent à en expliquer l'origine. Ils doivent en outre chercher à pénétrer dans l'ame de l'accusé , interroger son caractère et sa conduite antérieure , consulter ses principes et ses intérêts , afin d'y puiser des élémens de conviction , soit en sa faveur , soit contre lui.

Ces deux considérations nous obligent à ne rien omettre de tout ce que la procédure peut fournir de lumières sur l'un et sur l'autre point.

Nous diviserons notre plaidoyer en deux parties. Dans la première , nous exposerons les faits et toutes les circonstances du procès , en les appuyant des preuves qui ont été recueillies dans l'instruction. Dans la deuxième , nous nous oc-

cupérons de ce qui tient particulièrement à l'application de la loi pénale.

PREMIÈRE PARTIE.

Depuis plusieurs années le royaume était tranquille. Le peuple reconnaissant bénissait le prince qui s'occupe sans relâche d'assurer la félicité publique, et dont le fils aîné a scellé de son sang l'indépendance de la patrie. Le Belge, ami de son pays, contemplant avec un noble orgueil le beau spectacle qu'offrait à ses yeux la monarchie naissante des Pays-Bas : la population sans cesse croissante ; les lettres, les sciences et les arts en honneur, l'instruction répandue dans toutes les classes, le travail encouragé ; les villes agrandies et embellies, de nouvelles routes ouvertes, des canaux creusés, nos immenses bruyères livrées à la culture ; l'industrie agricole et manufacturière faisant chaque jour des progrès remarquables ; le commerce étendant ses relations aux quatre coins du monde ; notre pavillon respecté dans toutes les mers ; le crédit public assis sur des bases solides ; la liberté civile et religieuse garantie et protégée.

La loi fondamentale avait reçu son exécution en tout ce qui dépendait de la volonté seule de notre auguste monarque. Les différens pouvoirs de l'état et toutes les branches de l'administration étaient organisés, à l'exception de l'or-

dre judiciaire, dont l'établissement exigeait le concours des états-généraux, et devait être précédé de la confection et de l'adoption des nouveaux codes.

Le concordat avec le saint-siège avait réglé tous les intérêts de l'église catholique, apostolique et romaine, que le gouvernement ne cessait d'ailleurs de combler de bienfaits.

Tout présageait un long repos, si nécessaire à un peuple qui avait traversé vingt-cinq années de guerres et de malheurs.

Mais ce calme devait être troublé : le génie du mal veillait encore. Le bonheur dont jouissait la nation excita l'envie de quelques amours-propres blessés, de quelques dignités déchues, de quelques espérances trompées. Les débris des différens partis qui avaient tenté d'empêcher l'affermissement de la monarchie à sa naissance se ranimèrent ; l'esprit de faction se réveilla.

Il se présenta un homme doué de toutes les qualités propres à former un chef de parti : esprit inquiet et turbulent, caractère fougueux, *regimbant contre tout ce qui est lien, obligation, devoir* (lui même en fait l'aveu) ; *ayant de la peine à réprimer la joie qu'il éprouve au désordre*, qui, selon lui, règne en ce monde ; enflé d'orgueil et d'ambition, dévoré de la soif d'une réputation européenne, détestant les rois et les gouvernemens ; démocrate outré, soupirant après la liberté primitive de l'état de nature.

Dans l'âge où les passions généreuses se manifestent le plus dans l'homme qui les éprouve, l'accusé de Potter montra de la tiédeur pour les libertés de son pays. Tandis que ses compatriotes gémissaient sous la tyrannie d'un gouvernement militaire, il était plongé dans les délices d'une capitale lointaine. L'amour de la patrie ne devait faire palpiter son cœur qu'après que son pays aurait secoué le joug étranger et serait devenu la plus libre de toutes les contrées civilisées de la terre.

Parlerons-nous de ses occupations littéraires à Rome? Rappelons-nous que lorsque le souverain pontife eut perdu ses états, il recueillit péniblement des titres pour combattre l'autorité de la cour pontificale? Disons-nous qu'il y travaillait sans interruption à saper les fondemens de la religion de son pays? Non, Messieurs, tout cela est notoire, grâce à ces volumineuses compilations qui ont causé tant de scandale parmi ceux de ses concitoyens qui sont sincèrement attachés au culte de leurs pères.

Rentré dans sa patrie, Louis de Potter, qui jusque-là ne s'était guère occupé des affaires publiques, voulut y prendre part. Il crut s'apercevoir qu'une faction, composée d'une partie du clergé et de la noblesse, cherchait à exercer une funeste influence sur le gouvernement; il fit paraître la *Vie de Scipion de Ricci*, dans le but (lui-même nous l'apprend dans sa correspondance), dans le but de signaler « cette

« alliance entre les nobles et les prêtres en fa-
 « veur d'un système où , au milieu de l'obscurité
 « générale , brilleraient leurs nullités hérédi-
 « taires ; » dans le but encore de dissiper « la
 « peur que nous avons de Rome , qui , en nous
 « menaçant de nous faire devenir pays de mis-
 « sion , voudrait nous rendre pays de soumis-
 « sion , c'est-à-dire , nous forcer à conclure un
 « concordat qui ne pourrait qu'être tout à son
 « avantage. » Parlant , à l'occasion du même
 ouvrage , de la révolution de 1789 : « Ces soi-
 « disant patriotes belges , disait-il , si zélés dans
 « le temps pour les intérêts des moines , qu'ils
 « appelaient *la foi* , et des seigneurs , qu'ils ap-
 « pelaient *le peuple*. »

Mais ce but était-il bien sincère de la part de l'accusé de Potter ? La publication du *Saint Napoléon en paradis et en exil* , poème obscène , uniquement dirigé contre le catholicisme , n'annonçait-elle point quelque vue ambitieuse ? Ses assiduités auprès de certains hauts fonctionnaires n'ont-elles pas fait soupçonner qu'il briguait la faveur du nouveau gouvernement ? La voix publique n'a-t-elle pas répété ce bruit ? Quant à nous , Messieurs , nous n'affirmerons rien ; nous citerons seulement une lettre de cet accusé , qui nous paraît justifier l'opinion généralement répandue à cet égard : elle est adressée à François Tielemans , pour qui de Potter sollicitait une chaire de professeur ; elle porte : « Il n'est nullement sûr qu'on me ré-

« pondra ; et alors il faudra , *comme moi*, prendre patience. Vous vous consolerez un peu à *mon exemple* en songeant que , certes , je ne vous aurai pas fait de mal , et que , d'un moment à l'autre , *nous* recueillerons ce que j'aurai semé. »

Quoi qu'il en soit , de Potter n'obtint ni mission diplomatique , ni emploi dans l'intérieur. Il se jeta dans les bras de l'opposition , et se lia intimement avec l'auteur de *l'Histoire de la conspiration pour l'égalité*, dite de Babeuf. Il coopéra à la publication de cet ouvrage , avec une ardeur vraiment étrange , mais qui décèle bien les principes anti-sociaux de cet accusé. Cette circonstance nous paraît trop importante pour que nous ne nous y arrêtions pas quelques instans.

L'auteur du livre dont nous venons de parler fut l'ami , le complice de Babeuf. Leur conspiration avait pour but de renverser le gouvernement existant alors en France , en bouleversant toutes les idées et les institutions sociales établies chez les divers peuples civilisés du globe. La base fondamentale du nouvel état qu'ils voulaient créer devait être l'égalité parfaite des fortunes ; le droit de propriété même était proscrit , quelque faible qu'eût été la part que chaque individu eût recueilli dans le partage général des biens ; le simple droit d'usufruit était attaché à cette distribution des richesses. Pour parvenir à l'établissement de cette communauté univer-

selle , des flots de sang humain devaient couler : les membres du directoire exécutif , ceux du conseil des cinq-cents et du conseil des anciens devaient être mis en jugement et condamnés à mort , sauf un petit nombre d'exceptions. Tout cela nous est révélé par l'auteur de l'histoire de cette conjuration.

Que devenait , dans cette nouvelle république , la religion ? Vous allez l'entendre.

« Toutes ces institutions , et les mœurs républicaines qu'elles devaient créer et conserver , eussent trouvé , dit l'historien , un dernier et important appui dans les idées religieuses dont les lois et l'éducation allaient jeter les semences dans tous les esprits. La république française ne reconnaissant aucune révélation , n'eût adopté aucun culte particulier ; mais elle eût fait de *l'égalité le seul dogme agréable à la Divinité* , dont les bienfaits eussent été proclamés par des solennités populaires , et elle eût fortement gravé dans le cœur des bons citoyens l'espérance d'une heureuse immortalité. » — Il y a sur ce passage une note ainsi conçue : « On pensait au comité que les dogmes de l'existence de l'Être-Suprême et de l'immortalité de l'âme , sont les seuls dont la société régénérée soit véritablement intéressée à maintenir la croyance , parce que , disait-on , il lui importe que les citoyens reconnaissent un juge infallible de leurs pensées et de leurs actions secrètes , que les lois ne peuvent at-

« teindre , et qu'ils tiennent pour certain qu'un
 « bonheur éternel sera la suite nécessaire de
 « leur dévouement à l'humanité et à la patrie.
 « Quant au culte , on voulait qu'il fût borné *au*
 « *respect pour le pacte social* , à la défense de
 « l'égalité et à certaines fêtes publiques. Toutes
 « les prétendues révélations eussent été relé-
 « guées , par les lois , parmi les maladies dont il
 « fallait extirper graduellement les semences.
 « En attendant , libre à chacun d'extravaguer ,
 « pourvu que l'ordre public , la fraternité gé-
 « nérale et le pouvoir des lois ne fussent point
 « troublés. Telle fut la doctrine religieuse des
 « principaux défenseurs de l'égalité pendant la
 « révolution française ; telle fut celle de Ro-
 « bespierre , qui dut , en grande partie , au cou-
 « rage avec lequel il la défendit , *la sanglante*
 « *proscription dont il fut la victime*. L'égare-
 « ment des athées , les erreurs des hébertistes ,
 « l'immoralité des dantonistes , l'orgueil com-
 « primé des girondins , les menées sourdes des
 « royalistes , et l'or de l'Angleterre , décurent ,
 « au 9 thermidor , les espérances du peuple
 « français et du genre humain. »

Dans la préface de son livre , imprimé à Bru-
 xelles en 1828 , l'auteur s'exprime ainsi :

« Fortement lié à eux (au parti de Babeuf)
 « par la conformité de nos sentimens , je par-
 « tageai leur conviction et leurs efforts ; et , si
 « nous nous trompions , notre erreur était au
 « moins complète : ils y persévérèrent jusqu'au

« tombeau ; et moi , *après y avoir depuis et*
 « *long-temps réfléchi* , je suis demeuré con-
 « vaincu que cette égalité qu'ils chérissaient est
 « la seule institution propre à concilier tous les
 « vrais besoins , à bien diriger les passions uti-
 « les , à enchaîner les passions dangereuses , et
 « à donner à la société une forme libre , heu-
 « reuse , paisible et durable. »

Voulez - vous savoir , Messieurs , comment
 l'ami de Louis de Potter s'exprime au sujet de
 Robespierre ? « Il opposa , dit-il , à leurs projets
 « sa *déclaration des droits* , dans laquelle ses
 « intentions populaires paraissent à découvert.
 « En rapprochant les doctrines politiques ren-
 « fermées dans cet écrit et dans les discours
 « que Robespierre prononça dans les derniers
 « temps de sa vie , de la pureté de ses mœurs ,
 « de son dévouement , de son courage , de sa
 « modestie et de son rare désintéressement , on
 « est forcé de rendre un éclatant hommage à
 « une si haute sagesse , et l'on ne peut que dé-
 « tester la perversité , ou déplorer l'incompré-
 « hensible aveuglement de ceux qui ourdirent
 « et consommèrent son assassinat. »

« On a tant calomnié cet illustre martyr de
 « l'égalité (continue l'historien) , qu'il est du
 « devoir de tout écrivain honnête de consacrer
 « sa plume à en venger la mémoire ; je ne sau-
 « rais mieux le faire qu'en transcrivant ici son
 « projet de *déclaration des droits* ; cette pièce
 « remarquable jette le plus grand jour sur le

« véritable but que se proposaient les hommes
 « si furieusement proscrits depuis la mort *de ce*
 « *célèbre législateur.* »

Voici quelques articles de cette *Déclaration des droits*, que le sieur Buonarotti vante comme un chef-d'œuvre de législation : « *Le peuple est*
 « *le souverain ; le gouvernement est son ou-*
 « *vrage est sa propriété ; les fonctionnaires pu-*
 « *blics sont ses commis. Le peuple peut, quand*
 « *il lui plaît, changer son gouvernement, et*
 « *révoquer ses mandataires. Lorsque le gou-*
 « *vernement viole les droits du peuple, l'in-*
 « *surrection est pour le peuple et pour chaque*
 « *portion du peuple, le plus sacré des droits et*
 « *le plus indispensable des devoirs.*

« *Les rois, les aristocrates, les tyrans, quels*
 « *qu'ils soient, sont des esclaves révoltés contre*
 « *le souverain de la terre, qui est le genre hu-*
 « *main, et contre le législateur de l'univers, qui*
 « *est la nature.* »

L'auteur parle en ces termes du 9 thermidor :
 « Robespierre veut confondre ses accusateurs,
 « on le bâillonne. Saint - Just est jeté dans les
 « fers, aux premiers mots d'un discours qu'on
 « l'empêche de prononcer ; on arrête Couthon
 « parce qu'il veut s'opposer à l'injustice ; Lebas
 « est proscrit par cela seul qu'il déclare ne pas
 « vouloir partager l'infamie d'un décret inique ;
 « le frère de Robespierre veut le défendre, il
 « est aussi frappé d'un décret d'arrestation :
 « *tous subirent le lendemain le martyre !* »

La postérité, Messieurs, ne s'étonnera-t-elle pas qu'on ait crié au despotisme dans un pays où un tel livre a été librement imprimé et se vend publiquement chez tous les libraires ? Croira-t-elle qu'un Belge, et surtout un Belge appartenant à une famille honorable, se soit glorifié de l'avoir fait paraître ? Croira-t-elle que ce même Belge ait souhaité que ce livre eût des échos quelque part ? Nous devons donc nous hâter de justifier cette grave imputation ; ce sera de Potter lui-même qui nous en fournira le moyen dans cette lettre à l'accusé Tielemans.

« En ma qualité d'arbitre (dit-il) j'ai contribué
« à la dissolution de l'association Cautauts et C^o.

« Cela n'empêchera pas le Buonarotti de paraître. *Oh ! que le bruit qu'il fera me sera doux à l'oreille ; et s'il y avait de l'écho quelque part !* » (Lettre du 27 janvier 1828, n^o 23.)

« Oui (dit-il ailleurs), le *Buon Vecchio* paraîtra, et je pourrai dire que je l'ai fait paraître. Je m'en réjouis avec lui et pour lui, qui y met de l'importance. Quant à moi, je n'en attends rien, non que je le croie trop tôt au trop tard, mais parce que je ne vois pas que ce puisse jamais être à propos. Ce seront quelques nouvelles vérités, ou des vérités dites du moins d'une manière nouvelle ; lesquelles seront mises à la disposition des penseurs, qui ne forment pas la dix-millionième partie du genre humain ; ce sera un

« livre de plus pour ceux qui lisent , c'est-à-
 « dire pour la minorité. Et puis.... et puis les
 « choses iront tout comme auparavant. Au
 « reste , j'ai dîné chez le *Buon Vecchio* avec
 « quelques Italiens. Ce repas a été gai , la con-
 « versation grave , et les toasts aux hommes. »
 (Lettre du..... n° 24.) Dans une autre lettre
 il dit au sujet du même ouvrage : « On conti-
 « nue d'imprimer et publier l'ouvrage du *Buon*
 « *Vecchio*. Je crois avoir plus fait en grais-
 « sant les roues pour que cette affaire roulât,
 « que si j'avais parachevé et mis au jour le
 « meilleur livre que je pusse faire moi-même. »
 (Lettre du 20 avril 1828 , n° 26.)

Vous voyez, Messieurs, que nous prouvons
 bien au-delà de ce que nous avons avancé. Il
 nous reste encore à vous faire connaître le vœu
 que Louis de Potter exprima pour le bonheur
 du genre humain, au commencement de l'an-
 née 1828.

« Et à vous aussi bon an (dit-il à Tielemans),
 « et aux vôtres, et au genre humain tout en-
 « tier si cela se pouvait; *et cela se pourrait,*
 « *car il y en aurait pour tout le monde, si la*
 « *société se composait de Buonarrotti.*

« Mon ami, je crois que *ce bonheur général*
 « fait des progrès, lents à la vérité, mais du
 « moins des progrès, en cela surtout qu'il s'é-
 « tend sur un plus grand nombre d'individus;
 « et l'on s'en aperçoit en reculant de quelques
 « siècles. Ces progrès, je le crois encore, sont

« dus à la force des choses , laquelle , j'ose en
 « flatter notre espèce , n'est autre que les efforts
 « des amis de l'humanité. *C'est assurément le*
 « *but des efforts que j'ai faits et de ceux que*
 « *vous ferez.....* pendant plusieurs années en-
 « core. Après quoi , *désespérant* de leur peu
 « d'efficacité avec aussi peu de raison que vous
 « aurez d'abord compté sur leur succès im-
 « manquable , vous vous réfugierez en vous-
 « même. » (Lettre du 18 janvier 1828, n° 22.)

Ce passage , Messieurs , ne dévoile - t - il pas clairement les opinions politiques et le mobile secret de toute la conduite de cet accusé ? Vous apprécierez au reste tout ce qu'il y a à conclure de cette liaison intime , de cette coopération active , de cette adhésion de principes , de ces vœux anti-sociaux de l'accusé de Potter.

Il est temps de reprendre le fil de l'historique du procès.

Depuis que cet accusé était entré dans les rangs de l'opposition , il écrivait dans le *Courrier des Pays-Bas* ; mais ce journal , tel qu'il était rédigé alors , était trop modéré pour lui : il subit une réorganisation au mois de juin 1828. De Potter en fit part à son ami , François Tielemans , qui achevait ses études en Allemagne et visitait les plus célèbres universités de ce pays aux frais de notre gouvernement. S. M. ne savait point alors qu'elle réchauffait un serpent dans son sein. De Potter , en annonçant à son ami la refonte du *Courrier des Pays-Bas* , lui écrivait :

« Vous en êtes aussi. J'ai entendu M. Coché
 « dire qu'il vous tenait une action en réserve.
 « Pour ma part je voudrais que toute l'entreprise
 X « roulât sur vous et sur Jottrand. » (Lettre du
 22 juin 1828, n° 3.)

Il disait au même, dans une lettre postérieure:
 « Je crois avoir le droit d'exiger de vous que vous
 « suspendiez toute décision relative à votre coo-
 « pération au *Courrier*, jusqu'après votre pla-
 « cement définitif. » (Lettre du 14 juillet 1828,
 n° 32.)

Ce conseil était prudent, parce que le gou-
 vernement aurait pu repousser celui qui devait
 le trahir si indignement. — De Potter sollicitait
 pour son ami Tielemans une chaire de droit ca-
 non au collège philosophique de Louvain. Il
 est important pour la cause de voir les conseils
 qu'il donne au futur professeur : « Il me sem-
 « ble donc, mais je me suis gardé de dire cela
 « à M. V. G., qu'il faut se borner, dans l'état
 « donné des choses, à enseigner le droit canon
 « de manière à mettre sans cesse Rome aux
 « prises avec les évêques et le gouvernement.
 « Ce seront, après tout, les peuples qui en
 « cueilleront par la suite tous les fruits. S'ils
 « le pouvaient dès à présent, je crois qu'il ne
 « faudrait plus de droit canon. » (Lettre du 18
 janvier 1828, n° 22.)

Dans une autre lettre : « Puisez, puisez et
 « puisez dans le *Codex Josephi II*, dit-il au
 « même. C'est par du catholique apostolique

« que nous devons répondre au Romain , *en*
 « *attendant que la raison et le courage, ve-*
 « *nant se placer entre les deux parties, les*
 « *aient mises hors de cour, et condamnées aux*
 « *petites maisons, l'une et l'autre.* » Cela veut
 dire en résumé : « Opposez le trône à l'autel et
 « l'autel au trône , vous les renverserez tous les
 « deux et le peuple profitera de leur chute. »
 Nous verrons tout-à-l'heure que Tielemans a su
 prendre ces leçons à profit , et que le maître et
 l'élève les ont mises en pratique quelques mois
 après.

Cependant Tielemans n'obtint point la chaire
 que de Potter avait sollicitée pour lui ; il n'ob-
 tint pas davantage la direction du culte catho-
 lique , à laquelle il visait aussi , s'il faut en
 croire une lettre de de Potter ; mais il fut nommé
 référendaire attaché au ministère des affaires
 étrangères , avec un traitement fixe de 2,000
 florins , outre les frais de déplacement. Cette
 nomination , qui eût flatté l'amour-propre d'un
 jeune homme moins présomptueux , ne plut
 point à Tielemans , comme le prouve une lettre
 de de Potter en date du 19 septembre 1828 ,
 n° 33. Toutefois il accepta ; mais on verra
 quelle fut sa reconnaissance pour cette nouvelle
 faveur du Roi.

C'était au mois d'octobre 1828. Alors éclata
 cette guerre acharnée que les ennemis de l'état
 avaient jurée au gouvernement, et dans laquelle
 les trois premiers accusés allaient déployer tant

d'astuce et de perversité. Le plan des factieux parut plus vaste et plus décidé que celui de leurs prédécesseurs ; ils semblaient avoir approfondi l'art des conspirations : plusieurs attaques différentes étaient dirigées à-la-fois ; censure injuste et violente des actes du gouvernement ; système de diffamation à l'égard des conseillers de la couronne et des dépositaires de l'autorité ; système de déception à l'égard du peuple ; ébranlement de la partie de la nation que l'on croyait la plus facile à remuer ; haine et mépris pour le reste. Parmi les journaux qui se montrèrent les coupables organes de la faction, se firent remarquer le *Belge*, le *Catholique*, et le *Courrier des Pays-Bas*.

Afin de donner plus de force à l'exécution du plan d'attaque, on mit en œuvre le pétitionnement ; les journaux firent un *appel aux masses* ; leurs bureaux furent ouverts aux pétitionnaires. On faisait retentir dans les villes et dans les campagnes le mot de *griefs* ! mot impérieux qui renferme la plus noire ingratitude et l'outrage le plus sanglant envers un prince qui consacre toutes ses veilles au bonheur de la nation ; mot étrangement injuste et déplacé dans une monarchie qui ne date que de quelques années, où tout était à créer : armée, marine, crédit public, administration, système de finances, législation ; où la tâche du monarque était si difficile et si pénible pour concilier les intérêts divers de toutes les parties du royaume, au milieu des

prétentions et des exigences qui entravaient sans cesse la marche de son gouvernement ; dans une monarchie enfin où , bien qu'à son berceau , la prospérité et le bien-être commun dépassent toutes les espérances des hommes éclairés et impartiaux.

Au mois de novembre 1828 , l'accusé de Potter publia , dans le *Courrier des Pays-Bas* , deux articles où il appelait sur ceux qui n'étaient point de son parti la haine publique et toutes les suites de l'impopularité , provoquant ainsi le renouvellement de ces scènes d'horreur dont les révolutions du Brabant et de France ont laissé de si épouvantables souvenirs. Traduit en justice , il proféra dans cette même enceinte ces cris forcenés : « Guerre ouverte , guerre à mort
« à la corruption , aux corrupteurs qui l'orga-
« nisent , aux lâches qui se laissent corrompre !
« périssent à jamais les honteux marchés où l'on
« trafique de l'honneur et de la vertu , et où la
« palme de l'infamie est disputée entre les ache-
« teurs qui les marchandent et les vendeurs qui
« les livrent ! »

La cour d'assises le condamna à dix-huit mois d'emprisonnement et à 1000 fl. d'amende. Cette condamnation fut suivie d'excès coupables de la part de ses adhérens , qui tentèrent de le délivrer lorsqu'il fut ramené en prison , et qui cassèrent les vitres de l'hôtel du ministère de la justice.

Nous n'affirmerons pas que l'accusé Tielemans se trouvait au nombre de ces perturbateurs ;

mais nous ne pouvons cependant passer sous silence un passage d'une de ses lettres, qui paraît y avoir quelque rapport; le voici :

« M. de Gerlache est un de vos plus grands
« admirateurs. Il m'a semblé qu'il voit de plus
« haut et plus loin que tous ses collègues; c'est
« un homme à calcul qui a supputé point par
« point tout ce que vous avez fait *depuis le jour*
« *où je vous accompagnai dans la rue de la*
« *Paille jusqu'à ce moment.* »

C'est ici le lieu de parler d'un autre parti, contre lequel la justice avait dû sévir dans les commencemens de la monarchie, et que le gouvernement n'avait pu ramener à une entière soumission, malgré les bienfaits dont il comblait le clergé catholique. Ce parti, que nous appellerons le *parti-prêtre*, ou plutôt le *parti-jésuite*, avait reparu à l'occasion du collège philosophique. C'est de ce même parti, renouvelé de 1789, et ayant pour coryphées à peu près les mêmes hommes qu'en 1814, que l'accusé de Potter fait mention dans la lettre que nous avons citée tantôt, écrite par lui au moment de la publication de la *Vie de Scipion de Ricci*.

Sur la liste des prétendus *griefs*, rédigée par le parti de Louis de Potter (que nous nommerons le parti démocrate ou radical), se trouvait inscrite la réclamation en faveur de la *liberté illimitée de l'enseignement*; prétention extravagante que l'on savait ne pouvoir être accueillie par le gouvernement sans saper une des bases

de nos institutions sociales , et sans porter atteinte à la prérogative royale , garantie par la loi fondamentale de l'état. Nous verrons que c'était une des maximes des accusés de Potter et Tielemans , de demander au gouvernement ce qu'il ne pouvait accorder sans se perdre , et cela pour faire de son refus un nouvel élément de discorde et de mécontentement public.

Cette prétention à la liberté illimitée de l'enseignement flatta agréablement l'oreille du parti-jésuite , et le disposa à un rapprochement avec le parti radical.

D'un autre côté , le parti radical considéra le parti-jésuite comme un instrument qui pourrait être puissamment utile à ses intérêts , pour remuer les habitans catholiques avec le levier de la religion.

Ce fut ainsi que se forma cette association bizarre, sous le nom d'*Union des catholiques et des libéraux* ; dénomination usurpée , hautement désavouée par les vrais libéraux et les vrais catholiques qu'elle outrage , puisque ceux-là n'ont jamais eu et n'auront jamais la pensée de vouloir miner le trône.

Dès le mois de mai 1829 l'*Union* déploya sa bannière , c'était une lithographie coloriée , où l'on voyait le lion belge foulant des fers brisés , et écrasant un serpent sur l'autel de la patrie ; au-dessus planait le génie de la liberté , tenant à la main le *bonnet rouge* , dont il avait naguère orné la tête des amis du peuple dans un pays

voisin. Le bonnet rouge était dominé par une croix lumineuse avec cette légende, *in hoc signo vinces* ; on lisait au bas ces mots qui présentent un si étrange contre-sens, *pro aris et focis*, paroles qu'invoquait l'illustre consul romain, pour faire punir, selon toute la rigueur des lois, les traîtres qui avaient conspiré contre le gouvernement de la république.

L'accusé Barthels, rédacteur du *Catholique*, fit exposer cette lithographie en vente.

De son côté, Louis de Potter du fond de sa prison, inondait le public de brochures propres à alarmer les catholiques au sujet de leur croyance. Il cherchait à faire accroire au peuple et aux ecclésiastiques que tous les intérêts de leur religion n'avaient pas été suffisamment réglés avec le saint-siège ; il affectait de soutenir qu'il existait ici, comme en Irlande, une *question catholique*.

« La question catholique, s'écriait-il, est vitale dans les Pays-Bas. De la manière dont elle sera résolue dépend la liberté ou l'asservissement futur de nos provinces. » Il invoquait le nom d'O'Connell, sans songer que, si ses écrits contre le catholicisme eussent été lus au-delà du détroit, l'opposition contre l'émancipation des catholiques d'Irlande eût peut-être triomphé.

« Gardez-vous, disait-il aux prêtres catholiques, gardez vous d'imiter la marche odieuse du pouvoir, vous en seriez également pu-

« nis..... Hâtez-vous de briser jusqu'aux der-
 « niers des liens qui , faisant de vous les servi-
 « teurs du pouvoir , nous rappellent sans cesse
 « que vous pourriez encore commander avec
 « lui et sous lui ; hâtez-vous de rompre tout
 « pacte avec qui ne vous permet de nous en-
 « chaîner qu'avec les fers dont il vous a chargés
 « vous-mêmes. Prêtres , soyez entièrement li-
 « bres , et l'on oubliera que vous avez jamais
 « régné.... Ministres du dieu de l'égalité , vous
 « vous interposerez toujours entre les puissans
 « de la terre et ceux qui pourraient devenir
 « leurs victimes , entre le riche et le pauvre ,
 « entre l'opprimeur et l'opprimé : vous serez
 « les pères du peuple , les bienfaiteurs de l'hu-
 « manité. »

S'adressant aux libéraux qui ne croient pas au dogme de l'infailibilité , il s'écrie : « Plaisant
 « libéralisme , qui confie la garde des libertés
 « publiques *au despote armé* (c'est ainsi qu'il
 « appelle les rois) « après l'avoir entouré de tous
 « les prestiges de l'opinion , après l'avoir rendu
 « invincible , invulnérable , inattaquable ! »

Vous voyez , Messieurs , que Louis de Potter met ici en pratique la leçon qu'il avait donnée à l'accusé Tielemans lorsqu'il voulait en faire un professeur de droit canon , savoir , d'exciter l'autel contre le trône. Nous verrons bientôt l'élève donner à son tour le même conseil à son maître , comme une des dernières ressources de la faction. Mais n'anticipons pas sur les faits.

La session des états-généraux venait de s'ouvrir au mois d'octobre 1829; il allait être question du budget décennal. Aussitôt de Potter lança dans le public une nouvelle brochure incendiaire, dans la forme d'une lettre adressée à S. Exc. le ministre de l'intérieur. Il s'affublait du nom qu'avait prit Marat, mais avec la précaution de le traduire en grec.

Les grands mots révolutionnaires se reproduisent dans ce libelle. L'auteur s'écrie sans cesse à la *violation de tous les droits du peuple*, à l'*oppression*! Les cris de *liberté* et d'*égalité* s'y répètent avec une sorte de fureur, à côté des sarcasmes contre l'auguste dynastie des Nassau.

« En dernière analyse, dit-il entre autres, la
 « question n'est pas de savoir si nous serons plus
 « ou moins libres, libres de telle manière plutôt
 « que de telle autre, mais bien si nous serons
 « libres ou esclaves, si nous serons librement
 « gouvernés par les *agens* auxquels nous avons
 « confié l'autorité nécessaire à la conservation
 « de l'ordre public, nous réservant toujours le
 « droit de les surveiller, de les blâmer, de les
 « repousser; ou si nous serons muselés et par-
 « qués, pour être aujourd'hui pédamment ré-
 « gentés par l'un, demain paternellement châ-
 « tiés par l'autre, toujours despotiquement
 « tenus en laisse pour le *bon plaisir* du maître
 « et les besoins de ses favoris. »

« L'exaspération est universelle, continue-t-il. *Nous espérons la future régénération de*

« *la Belgique ; la mesure des souffrances est*
 « *comblée , le peuple veille , et cela suffit pour*
 « *son salut. Il arrivera à son but avec ou sans*
 « *l'opposition des chambres ; il y arrivera par*
 « *sa propre énergie , si ce n'est par celle de ses*
 « *représentans.* » Cette lettre se termine par le
 mot LIBERTÉ , imprimé en grandes capitales , et
 est datée d'*Éleuthéropolis* (ville libre).

Tandis que ce chef de parti travaillait ainsi
 les esprits , le *Catholique* , le *Belge* et le *Cour-*
rier des Pays-Bas coopéraient à la même œuvre.

En même temps , les plus misérables manœu-
 vres étaient employées pour un nouveau pétitionnement en masse. Cette fois les meneurs
 avaient pris le masque de la religion : le gou-
 vernement voulait protestantiser la Belgique ;
 il fallait pétitionner pour conserver le libre
 exercice du culte catholique.

Ici , Messieurs , nous devons mettre sous vos
 yeux une lettre saisie chez l'accusé Barthels ,
 sous la date du 5 novembre 1829 , écrite de
 Moorslede , village près de Gand , et portant
 au lieu de signature le n° 31. (La faction paraît
 divisée en districts.) On y lit ce qui suit :

« Je ne saurais vous dire quelle fermentation
 « règne ici ; c'est un patriotisme dans toute sa
 « perfection , je veux dire *entièrement fondé*
 « *sur la religion* ; c'est l'ultramontanisme enfin.
 « Il est à remarquer que Moorslede s'est distin-
 « gué dans la cause des patriotes sous Jo-
 « seph II. Un vieillard qui ne sait presque plus

« marcher m'a dit qu'il tâcherait bien de cou-
 « rir encore *s'il s'agissait de prendre les armes*
 « *pour la religion* : c'est Jacobus Venderhae-
 « ghe. » Voilà, Messieurs, le résultat de ces
 indignes et coupables manœuvres dans les cam-
 pagnes. Voulez-vous savoir par quels faux rai-
 sonnemens on entraînait ceux qui montraient
 quelque répugnance à signer les pétitions ? Une
 autre lettre saisie chez le même accusé Barthels
 va vous l'apprendre ; elle est du vicaire de Moor-
 slede.

« En demandant, dit-il, la liberté entière
 « de la presse, et même *la liberté générale*,
 « on ne demande pas pour cela que les enne-
 « mis de la religion courent sus aux catholi-
 « ques ; tout ce qu'on demande, c'est que le
 « gouvernement ne les réprime pas au cas qu'ils
 « le fassent. Or, la question est de savoir si no-
 « tre gouvernement peut avoir ce droit. Je
 « soutiens que non. Le gouvernement est athée,
 « et il s'en glorifie : donc tous les actes qui en
 « émanent sont marqués au coin de ce prin-
 « cipe. Réprime-t-il le bien ? c'est en vertu
 « d'une loi athée ; réprime-t-il le mal ? c'est en-
 « core d'après une telle loi. Qu'y a-t-il là qui
 « atteigne la conscience ? Je vais plus loin, et
 « je soutiens qu'en réclamant la répression du
 « mal de la part du gouvernement, on sanc-
 « tionne un principe destructeur du catholi-
 « cisme. *Ainsi pétitionner pour la liberté,*
 « *c'est demander que le gouvernement laisse*

« *aller les choses comme elles vont, et voilà tout.* Loin d'y trouver rien qui blesse la conscience, c'est dans la supposition contraire qu'on aurait lieu de s'étonner. »

SÉANCE DU 20 AVRIL 1830.

L'audience s'ouvre à neuf heures. La parole est à M. l'avocat-général Spruyt, qui reprend ainsi son plaidoyer.

Vous entendez, Messieurs : le pétitionnement est une affaire de conscience ; il faut réclamer la liberté générale parce que le gouvernement ne peut faire le bien ni le mal, et que, dans cette position, il vaut mieux qu'il laisse aller les choses comme elles vont. C'est avec une pareille logique que les jésuites d'autrefois autorisaient le meurtre en toute sûreté de conscience.

Une lettre d'un habitant de Liège à un libraire de la même ville, et trouvée parmi les papiers de l'accusé de Potter, est encore relative au pétitionnement ; elle prouve que les meneurs pénétraient jusqu'au lit des malades pour les faire participer à ce mouvement des masses. La voici :

« Édouard est si souffrant qu'il n'a pas même la force de dicter la pétition ; il languit après Évrard, qui doit venir dans l'instant lui percer son abcès. Après cette opération nous sommes assurés qu'il se trouvera beaucoup soulagé. »

Enfin, une note concernant le pétitionnement

et le contre-pétitionnement à Tervueren a été aussi saisie parmi les papiers de Louis de Potter.

A toutes ces pièces nous devons ajouter le passage d'une lettre de l'accusé Tielemans à de Potter, en date du 22 novembre 1829 (n° 18).

« En général, dit-il, la signature des curés fait un mauvais effet pour les unionistes. Ne pourrait-on pas éviter de dire qu'ils signent partout en tête. Il est un peu tard, je lesais bien; mais au moins cela modérerait les reproches, et préviendrait peut-être la défense que les évêques pourraient bien faire aux curés de signer à l'avenir. *Cette défense serait un échec qui nous ferait du tort*, parce que bien des gens qui ne sont pas curés la prendraient pour eux. » C'est ainsi que l'accusé Tielemans, qui était le conseiller de la faction (comme nous le verrons tout-à-l'heure), cherchait à ménager l'emploi de cette arme du pétitionnement.

Maintenant, nous allons voir dans la correspondance entre de Potter et Tielemans, comment ces deux accusés s'efforçaient de se créer une majorité à la 2^e chambre des états-généraux. Ici, nous devons avant tout donner à la cour quelques explications pour l'intelligence de cette correspondance. D'abord, un grand nombre de lettres sont supposées écrites entre femmes, sous les prénoms de *Caroline* et de *Sophie*. En second lieu, ces deux accusés se servent fréquemment de noms déguisés, pour désigner certaines personnes ou certaines choses. Tielemans, dans

son interrogatoire , a donné la clef de ce langage mystérieux.

Après cela nous déclarons sur notre honneur , que nous regardons ces lettres comme extrêmement importantes dans l'affaire , et que nous croirions manquer essentiellement à notre devoir et à notre conscience si , par quelque ménagement que ce fût , nous nous abstenions de mettre sous vos yeux les passages qui peuvent être utiles à la découverte de la vérité. Nous sommes au reste convaincus que , si quelque endroit de cette correspondance était de nature à blesser l'une ou l'autre personne qui y figure , elle fera volontiers le noble sacrifice de son intérêt personnel en faveur du bien de la justice et de l'intérêt général.

Voici , Messieurs , les extraits de cette correspondance qui révèlent les intrigues des accusés de Potter et Tielemans , auprès de quelques honorables membres de la seconde chambre des états-généraux pour conquérir , comme s'exprime Tielemans , *une majorité qui paralyse l'action du gouvernement* Vous y verrez en outre comment ils se flattaient d'avoir attaché certains députés à leur parti. Nous commencerons par les lettres de l'accusé de Potter.

Du 15 novembre 1829, n° 41.

« J'ai fait promettre par notre ami Levaë (rédacteur du *Belge*) à M. de Sécus, que vous

communiqueriez à cet honorable député *vos* travail sur l'instruction. »

Le Gouvernement allait présenter à la seconde chambre un projet de loi sur l'instruction publique ; c'était là le grand cheval de bataille de la faction, qui réclamait la *liberté illimitée de l'enseignement*, comptant bien sur un refus pour en faire un nouveau germe de discorde. L'on voit ici que déjà l'accusé Tielemans avait préparé un travail sur cette matière pour M. le baron de Sécus.

Du 18 octobre 1829, n° 44.

« L'homme aux certificats de capacité (les accusés appellent ainsi M. de Brouckère, à cause de son opinion sur l'instruction publique, opinion qui ne cadrerait guère avec la prétention de leur parti), l'homme aux certificats de capacité a traversé Bruxelles, et sera bientôt à La Haye. Il avait dit au docteur, en descendant de diligence : *Je me sépare entièrement de la pédarchie ; je romps tout engagement et ne veux plus rien avoir de commun avec ce tripot-là.* Il allait alors directement à la rue des Douze Apôtres, où il discuta froidement le contrat, et y apposa sa signature, s'engageant en outre à *faire la correspondance et tout le reste à lui tout seul*, etc. Il avait dit au Louvaniste qu'il ne serait pas venu à notre retraite ; cependant il n'a pas osé se *démasquer* si complètement, et hier je le vis un instant. »

Du 23 octobre 1829, n° 46.

« Surveillez l'homme aux certificats. Je crains toujours qu'il ne cherche à faire des recrues, *sinon pour nous combattre, du moins pour désertre notre cause.* Et peut-être les libéraux lui fourniront-ils pour cela quelques facilités. Voyez et prévenez. »

Du 25 octobre 1829, n° 47.

« Dites donc au bon vieillard (M. de Sécus) et ne cessez de lui répéter *qu'il se donne bien de garde, ainsi que le conseil de famille (la seconde chambre), d'être les dupes du tuteur (Sa Majesté).* Celui-ci veut maintenant, avant tout et à tout prix, avoir ses comptes acquittés et recevoir l'argent qu'il croit lui être dû ; après quoi il se moquera peut-être du conseil. — Mais, dit-on, il paraît être devenu plus traitable. — Pourquoi l'est-il ? Parce qu'on lui avait montré les dents. Pour donc qu'il ne retombe plus dans ses premières erreurs, il faut, selon moi, les lui remontrer de plus belle. On l'a corrigé en le menaçant ; et maintenant, de peur qu'il ne devienne entièrement bon, on le flatte, on le caresse ! cela me semble folie. Ensuite, le conseil, l'année dernière, lui avait arraché des promesses auxquelles on avait cru. Il ne les a cependant pas tenues ; et aujourd'hui il refuse de les tenir. Que fait le conseil ? Il n'ose lui rappeler

ces promesses, de crainte de le fâcher. C'est drôle tout de même ; si du moins on avait craint de fâcher la personne qui souffrait à cause des promesses violées, je dirais, passe ; mais ménager le parjure ! »

Nos yeux ne se trompent-ils point, Messieurs ? Est-ce bien de notre auguste monarque, de ce roi vertueux et magnanime, que parle ici cet accusé ? de ce prince souverainement juste, que les plus grandes puissances choisissent pour arbitre de leurs différens ? Mais efforçons-nous d'étouffer le sentiment de la plus profonde et de la plus légitime indignation, et tâchons d'habituer notre oreille aux accens d'un si révoltant délire.

Reprenons le commencement de ce passage : « Dites donc au bon vieillard, et ne cessez de le lui répéter, qu'il se donne bien de garde, ainsi que le conseil de famille, d'être les dupes du tuteur. » Voilà comme on travaillait les esprits à la seconde chambre, et cela au moment où la discussion allait s'ouvrir sur le budget décennal ; aussi tous les efforts de la faction tendaient-ils à le faire rejeter.

28 octobre 1829, n° 50.

« J'ai écrit à Lockman (M. le baron de Sta-sart) hier matin. Dites-le lui, et qu'il vous communique ma lettre ; elle est dans le sens de celle que j'ai éorite au Vecchio (M. le baron de Sécus), et vous verrez que tant dans l'une que dans l'autre je n'ai pas si mal deviné. »

3 novembre 1829, n° 51.

Votre n° 7 (c'est ainsi que les accusés citent leurs lettres) me promène d'étonnement en étonnement ; vous ne voulez plus que je me *défie de rien ni de personne* ; puis vous me confessez que la première de toutes *vous m'avez prêché la défiance*. Enfin , vous ne pouvez disconvenir que nous avons toutes eu d'excellens motifs de nous *défier de tout le monde*, et vous me le prouvez en citant mes lettres, celles du propriétaire (lesieur Levae, rédacteur du *Belge*), la conduite des juges de première instance (la 2^{me} chambre des états-généraux), relativement aux affaires générales. »

7 novembre 1829, n° 53.

« L'on continue à se plaindre et à se plaindre amèrement des juges de première instance, qui, *au gré des désirs et des impatiences de tous*, perdent la moitié du jour à ne rien faire, et l'autre moitié à faire des riens. »

10 novembre 1829, n° 54.

« Rien de nouveau sur le propriétaire et le postillon (*le Courrier des Pays-Bas*) ; j'espère pour le troisième qu'il n'aura pas profité de l'offre vraiment perfide de M. Girouette (M. Brouckère). S'il l'a fait , et si le postillon le sert à son goût sans consulter personne , il y aura encore une

fois du scandale. *Apprenez donc à ne pas le redouter* ; il retombe toujours sur les sots qui l'ont voulu..... Le même Girouette vient de répondre à ma lettre d'une manière assez piquante , qui du reste ne pique guère. Comme il s'est probablement repenti du contenu de sa lettre après l'avoir cachetée , il a cru devoir réparer sa vivacité par une déclaration d'amour : c'est à conserver *ad æternam rei memoriam*. Il va maintenant vous soupçonner d'avoir violé le secret de la correspondance de Socrate (l'avocat Jottrand , l'un des rédacteurs du *Courrier des Pays-Bas*) , qu'il vous avait confiée , ne se doutant guère que Socrate lui-même avait cru devoir à sa bonne foi de me prévenir de son enfantillage. Parez les coups , en attendant que je puisse l'empêcher de battre.... la campagne. Lelong (M. Delanghe) est franc , droit , ferme ; mais capable ? Je n'en sais rien. Je n'ose même encore rien dire à cet égard. Voyez vous-même. »

17 novembre 1829 , n° 55.

« Maintenant je sais toute l'affaire du propriétaire. Philippe en a dit plus qu'il n'en était ; le propriétaire a compris plus que n'en disait Philippe ; il l'a confié à Lockman , qu'il prenait bonnement pour un homme. Sont venus les confidences , les cancans , puis les accusations , puis les excuses ; et le jeu ne valait ni le temps qu'on y perdait , ni la chandelle qu'on y brûlait. »

30 novembre 1829, n° 60 *bis*.

« Je vous recommande le remplaçant (M. le comte Cornet de Grez). Vous le verrez chez le vieillard, et il sera averti de la connaissance à faire entre vous. Il est, dit-on, plein de bonne volonté et d'excellentes intentions. »

Ce passage fait voir comme on cherchait à s'emparer de suite du nouveau député du Brabant méridional.

24 novembre 1829, n° 63.

« C'est M. Delanghe qui vous remettra mon paquet. Vous désirez faire sa connaissance; il désirait faire la vôtre; j'y ai maintenant mis du mien. »

25 décembre 1829, n° 64.

« J'attends aujourd'hui ou demain Lockman, le vieillard ou quelque autre avec une de vos lettres; dont je vous accuserai réception avant de fermer celle-ci. »

Nous passons aux lettres de l'accusé Tielemans.

22 octobre 1829, n° 4.

« J'ai rencontré M. de Brouckère. Je lui ai parlé de sa brochure sur l'instruction publique. Il ne serait pas éloigné de *céder* sur le seul point dans lequel il diffère avec ceux qui ne veulent

pas de mesures préventives. Du moins m'a-t-il paru beaucoup hésiter dans la discussion. »

La cour voudra bien se rappeler que Tielemans avait fait un travail sur cette matière, travail qui devait être communiqué à M. le baron de Sécus, comme le prouve le passage d'une des lettres de de Potter.

25 octobre 1829, n° 5.

« J'ai vu hier matin notre ami de Namur (M. le baron de Stassart) : il m'a donné la clef de plusieurs choses. Selon lui, les juges de première instance se diviseraient, et il s'y formerait un parti qu'il appelle *diplomatique*. Le mot dit tout ; et la tête serait l'honnête homme qui trempa ses asperges, etc. (M. le comte de Celles). C'est lui qui conseillerait les atermoïemens, les moyens de douceur ; qui mettrait en avant l'intérêt général de la famille, qui dirait enfin tout ce que *Vecchio* m'a raconté.....

L'homme aux asperges n'a jamais été de bonne foi ; je sais pertinemment qu'il n'est pas mieux disposé en votre faveur qu'en faveur des nouveaux parens et alliés de votre maison (le parti-jésuite). Si donc il se mêle réellement des affaires de la famille, ce ne peut être que pour les gâter.....

Les affaires n'ont pas encore pris leur tournure décisive. Je m'impatiente contre elles ; toutes les personnes que je vois me jettent dans l'incer-

titude ; mais , somme toute , j'imagine que l'on ne tardera point à se prononcer dans un sens ou dans un autre. Dans ce moment le mal vient de ce qu'on croit *les choses plus avancées qu'elles ne sont réellement....*

Cependant qu'on y réfléchisse bien ; jusqu'ici rien n'est achevé ; ce qu'on a donné , *c'est de manière à pouvoir le reprendre à la première occasion , le Namurois a compris cela , aussi il se monte et devient meilleur que jamais.* Les autres ne voient pas si loin , *mais ils y viendront.* Les frères utérins (les habitans des provinces septentrionales) se fâchent et menacent , dit-on ; les consanguins (ceux des provinces méridionales) s'appêtent à leur tenir tête. Cela pourrait bien amener plus tôt qu'on ne pense *l'explosion* que l'homme aux asperges voudrait prévenir , ou du moins retarder. Les utérins vont jusqu'à accuser le tuteur (Sa Majesté) de trop de condescendance pour Mel (M. van Bommel) et les siens. Ils feignent de croire à une conversion qui aurait pour eux de funestes résultats. Ces idées circulent dans la famille et influent sur les petites gens.

28 octobre 1829, n° 6.

« A présent , voici où en sont les choses : on a adopté un système de ménagemens provisoire ; ce système est tellement arrêté entre tous *qu'il est inutile d'en faire revenir quelques-uns ,*

parce qu'il est impossible de les convertir tous.

Il s'est formé un triumvirat dans la chambre; les noms vous diront le reste : de Celles , le Hon et Reyphins. L'homme aux certificats disait hier au second : *Je ne veux plus entendre parler de rien, on ne peut réussir que par la force, plus de ménagemens.* Comprenez-vous rien à cet être-là? *Le vieillard et La Fontaine sont tombés des nues à la communication que je leur ai faite sur son compte : ils ne le croyaient pas si pourri, et même il inspirait ici plutôt de la confiance qu'autre chose. »*

29 octobre 1829, n° 7.

« *La Fontaine m'a communiqué hier une lettre de L. V. E. (le sieur Levae, rédacteur du Belge), où il dit que l'association du Courrier a décidé de ne plus faire l'éloge des catholiques ; que les catholiques ne travaillant que pour eux, il ne faut plus les soutenir comme auparavant, etc., etc. J'ai dit à La Fontaine que sans doute son correspondant se trompe ; qu'il aura mal compris ou mal deviné. Éclaircissez la chose, s'il vous plaît. J'observe attentivement l'homme aux certificats, et vraiment je me perds en contradictions. Il s'affiche ici tellement sous le rapport du libéralisme qu'il me paraît n'y avoir que de l'inconséquence dans tout ce qu'il m'a fait et dit à Bruxelles. »*

1^{er} novembre 1829, n° 8.

« Je suis des premiers à m'accuser d'avoir cru et rapporté à la légère des soupçons qu'avec plus de réflexion j'aurais repoussés, sinon comme entièrement dénués de fondement, au moins comme dangereux pour *la cause* à laquelle ils se rattachent. Je me suis comme tout le monde, trop pressé d'avoir une opinion, et me suis emparé de tout pour m'en faire une. Qu'en est-il résulté? il m'a fallu en revenir. Ce serait un petit mal, si je n'avais pas contribué à répandre les soupçons sur lesquels cette opinion se base; mais ces soupçons courent maintenant les rues, chacun crie à la défiance, à la trahison! et, ce qui est pire encore, à *la désunion des unionistes*. Cette croyance-là sera plus difficile à détruire *dans le peuple* qu'on ne croit, parce que les anti-unionistes s'occupent sans relâche de la nourrir comme un premier élément de discorde. Au reste, je ne suis pas seul coupable; il semble qu'on se soit donné le mot pour l'être tous ensemble. Vous d'abord, mon ami, vous m'adressez sur l'homme aux certificats une kyrielle d'aveux, avec prière de les communiquer à d'autres. L. V. E. écrit à La Fontaine, que les rédacteurs du *Courrier* ont résolu de ne plus se prononcer en faveur des catholiques; et il proteste qu'il n'abandonnera, lui, les catholiques, qu'à son dernier soupir. D'où savait-il cette résolution que vous paraissez ignorer? il la savait, dit-il,

de M. Lesbroussart. Voilà donc La Fontaine qui s'en va dire du *Courrier* tout ce que je disais de l'homme aux certificats, criant comme moi : défiez-vous, défiez-vous !... Cela étant, le plus grand malheur qui pût nous arriver, ce serait *une rupture entre gens qui doivent s'entendre pour réussir*. Les soupçons qui circulent, et qui sont dénués de fondement réel, peuvent amener cette rupture plus tôt qu'on ne pense. Il faut être ici pour apprécier l'effet qu'ils produisent chez les uns, le chagrin qu'ils causent à d'autres, et l'adresse avec laquelle *l'ennemi* s'empare de cet accident pour gagner du terrain. *Le Courrier de la Meuse* de l'autre jour a fait plus de tort que la défection de dix membres, et, s'il ne se hâte de réparer sa bévue, il lui en cuira, et peut-être à la cause. Mon sermon tend à conclure, 1° qu'il faut se défier de la défiance ; 2° tancer vertement L. V. E. pour la nouvelle, vraie ou fausse, mais probablement fausse, qu'il a donnée à La Fontaine ; 3° répandre au loin et au large les espérances de succès qui abondent ; 4° étouffer partout les germes de mécontentement et de blâme que les soupçons ont produits ; en un mot, croire à la *puissance de la liberté et à la bonne foi de ceux qui sont appelés à la défendre*, jusqu'à ce que des faits, des faits positifs, déposent du contraire. Vous qui avez prêché l'union, c'est à vous à la prêcher encore aux êtres soupçonneux qui doutent de son existence.

« L'homme aux certificats a beaucoup de pe-

tites passions, et agit par moment avec une conséquence extrême ; mais, d'après ce qu'il dit et ce qu'il fait ici, *je crois qu'on doit compter sur lui. Moi j'y compte et me propose de le voir souvent.* Je ne vois dans son faible *aucun danger*, car, par cela même qu'il a de l'ambition et de l'amour-propre, *je réponds de sa fidélité à la cause que nous défendons.* Le vieillard lui a communiqué à lui-même les soupçons qu'on a répandus contre lui, en les attribuant à des Hollandais qui voulaient nous désunir. Il a répondu au vieillard : Je vous remercie de la franchise, et *je vous jure que je n'ai jamais songé à me séparer de vous.* Au reste, ne croyez pas à mes paroles, et attendez mes actes. Ceci ne prouve pas, mon ami, qu'il n'ait pas tenu un langage contraire à Bruxelles ; mais y a-t-il là autre chose que de l'inconséquence et de la légèreté ? Pour moi, je ne le crois pas. *Je me fie à lui jusqu'à ce que ses actes me fassent changer d'avis.* Rappelez-vous combien les premières défiances qui se sont élevées entre les rédacteurs du *Courrier* nous ont affligés et fâchés. Celles qui se manifestent maintenant partout devraient nous faire mourir de chagrin. Je le répète du reste : *Ce ne sont pas quelques hommes qui peuvent changer la face des choses. La poire est mûre, nous la mangerons malgré ceux qui n'en veulent pas, et tous leurs efforts ne tendront qu'à nous la faire aimer mieux, parce qu'elle nous aura coûté plus cher.* »

2 novembre 1829, n° 9.

« Le propriétaire a des torts que je ne lui pardonnerai pas sans peine. J'ai vu et lu la lettre qu'il a écrite à La Fontaine; c'est une tache qu'il a faite à son caractère, car tout ce qu'il dit sent l'amour-propre et l'importance d'un homme qui souffre du cerveau.....

« Ils doivent ménager surtout deux hommes; celui aux certificats et le moins mauvais des *trois prétendus meneurs*. Et ambition, amour-propre, ou autre chose, quel que soit leur faible, *ils sont à nous, si nous voulons, et tant que nous le voudrons.* »

Ils sont à nous, si nous voulons, et tant que nous le voudrons. Il n'y a rien de plus clair que cet aveu de votre conviction. Continuons. Même lettre :

« Soyez-en sûre, ma chère, les affaires générales n'en iront pas plus mal, ni moins vite. *La machine se monte avant de marcher; mais une fois en marche, il ne sera pas facile de la retenir, pourvue, comme elle le sera, de munitions et d'armes de toute espèce.* »

3 novembre, n° 10.

« Je viens d'apprendre que M. Le Hon, ayant su que *La Fontaine est en rapport avec L. V. E.* (rédacteur du Belge), s'est présenté chez lui avec le dessein de lui laisser le choix entre un

soufflet et une rétractation de ce qui s'est trouvé dans le B. (le Belge.)... J'ai vu hier l'homme aux certificats : *il m'a montré sa correspondance avec l'un des écrivains du postillon.* Croiriez-vous , ma bonne amie , qu'il y a autant de sottises que de phrases dans ses lettres. Si l'avocat (M. Van de Weyer) ne s'en mêle, tout sera perdu. L'homme aux certificats est fort mécontent d'eux , *et il a pris le parti de rompre encore une fois.* Ce n'est qu'une boutade ; et je pense qu'il en reviendra. Mais il n'en est pas moins désagréable pour lui , *qui s'est placé ici à la tête des plus violens*, d'être taxé sans cesse de ménagemens et de tergiversations. Je vous assure *que son allure est très-bonne. L'association lui est due...* Vous voyez , mon amie , qu'il faut suivre le conseil du sage : vivez avec vos amis comme s'ils devaient devenir vos ennemis demain. Ce précepte , que je ne suivrai jamais avec vous, je vous engage à le suivre avec tout autre que moi et surtout avec le vieillard , La Fontaine , Melchisedech (M. van Bommel) , etc. , etc. Depuis que je cours un peu le monde , c'est-à-dire , depuis quinze jours , je sens la nécessité de le suivre , de ne plus m'en écarter. »

13 novembre 1829, n° 15.

« Je puis maintenant vous le déclarer , le tuteur est presque seul de son avis , avec quelques perruques *de la servitude et du bon plaisir.*

6.

Tout le reste revient au bon coin, et l'on fait auprès des seigneurs des démarches qui le prouvent. On leur dit : Voyons, entendons-nous, combien voulez-vous? Si l'on vous donne cela, cela et cela, serez-vous satisfaits? — Non, nous voulons encore cela et cela. *Voilà, ma chère, où nous en sommes.* Mais toutes ces propositions ne changent rien aux résolutions que l'on a prises. On marchera d'abord comme Nicolas jusqu'à Constantinople, s'il le faut, et l'on ne traitera de la paix que lorsqu'on en pourra dicter toutes les conditions.

B. (M. Brugmans) est décidément éconduit : c'est une grande victoire, selon moi, car la garrenne est déjà tellement bourrée de lapins-fonctionnaires qu'il est important d'avoir interdit l'entrée à une classe qui pouvait en fournir de très-dangereux, parce qu'ils vivent plus à l'ombre que toutes les autres classes.

Je vois assez souvent *Certifio* (M. de Brouckère); il me recherche. Je puis vous garantir que vous en pensez trop de mal. La lettre que vous lui avez écrite ne me semble pas justifiée; car enfin qu'avait-il fait? Vous étiez en colère, voilà toute l'histoire. Au reste celui qui vous a failli compromettre n'est pas *Certifio*; c'est Socrate, et il vous compromettra encore plus d'une fois par la correspondance qu'il entretient avec *Certifio*. Celui-ci sait tout par cette maudite correspondance. Il me fait à chaque instant des confidences qui n'en sont pas pour moi, car le

plus souvent il me répète ce que je vous ai moi-même écrit. Comment cela se fait-il ? Je l'ignore ; cela est. Si l'on se défiait tant de *Certifio*, pourquoi l'a-t-on chargé de la correspondance ? et pourquoi a-t-on chargé Socrate de celle que le postillon entretient avec lui ? Le mal est là ; s'il faut se méfier de lui, il est encore temps d'y remédier.

27 novembre 1829, n° 19.

« L'aigreur subsiste entre quelques-uns, et malheureusement on se ligue contre M. de St. (M. de Stassart). On le traite fort mal. Cela me peine, parce que, malgré ses ridicules et ses petitesesses, il est honnête homme et incapable de trahir. Je crains fort qu'il n'en vienne à quelque éclat, pour se justifier. Il a la fureur des justifications. Ce qui fâche de B. (M. de Brouckère) contre lui, ce sont les soupçons qu'il a répandus sur son compte, soupçons qui lui avaient été suggérés par la lettre que vous m'aviez écrite dans le temps et que j'ai eu la sottise de lui communiquer...

« Demandez qu'on remplace de suite Claessens-Moris ; ne nommez pas de ganache, et prenez un orateur s'il y en a. *Il faut que cette nomination porte coup.* Si van Meenen n'est pas sûr d'avance d'un grand nombre de voix, que les journaux ne parlent pas de lui, il a déjà eu trop d'échecs ; si l'on pouvait nommer M. de P. ! ! ! »

Ce M. de P. est Louis de Potter , ici accusé. C'est parce que cette nomination *devait porter coup* , que les journaux de la faction mettaient de Potter sur les rangs. Voici ce que lui-même en dit dans une lettre du 30 novembre , n° 58.

« Notre tribunal de province (les états provinciaux) va s'assembler. Vous avez vu ce qu'en disait le postillon. Sachez maintenant qu'il ne parlait pas ainsi de son crû , mais à l'instigation des comtes et des barons les plus théophages de l'endroit. »

1^{er} janvier 1830 , n° 27.

« *Il ne suffit pas d'être forts , il faut encore que le gouvernement nous croie forts*, c'est-à-dire, nombreux. Tant que nous n'aurons pas à la 2^e chambre une majorité sur laquelle on puisse compter, on ne pourra marcher que par saccades, et en arrachant pièce à pièce les libertés qu'il nous faut. Une voix de plus ou de moins est donc importante, et vaut la peine de ménager les gens. S'il est un député qui abandonne hautement la cause du peuple, qu'on frappe sans crainte et sans pitié, à la bonne heure : cet exemple effraiera les autres; mais si on frappe de même les faibles et les timides, surtout avant leur vote et uniquement pour l'obtenir, ils auront bientôt secoué le joug, parce qu'ils voudront vous échapper une fois pour toutes. Si l'on veut méditer un peu et se concerter avant d'agir, la chose est facile. D'abord il faut que

tous les moyens tendent à nous créer une majorité dans la chambre. Sans majorité point de salut, si ce n'est dans une révolution; or en cas de révolution, les Prussiens seront là; travaillons donc, avant toutes choses, à conquérir une majorité. C'est aux journaux surtout à se conduire de manière à ne plus répudier d'avance des votes qui leur seraient acquis s'ils savaient mettre un peu plus de tactique à les rechercher. *Au moyen de la majorité, le gouvernement est paralysé dans son action.* »

Il résulte bien clairement de toutes ces lettres que de Potter et Tielemans faisaient tous leurs efforts pour conquérir une majorité à la deuxième chambre des états-généraux; et quelle majorité? Une majorité qui paralyserait l'action du gouvernement; une majorité qui dicterait toutes les conditions de la paix, comme le dit ouvertement Tielemans; en un mot, une majorité qui réduirait la prérogative royale à une ombre de royauté, romprait totalement l'équilibre des pouvoirs établis par la loi fondamentale, et détruirait ainsi la monarchie des Pays-Bas, telle que ce pacte l'a constituée.

Il est à présent de notre devoir de mettre sous vos yeux une autre partie de cette même correspondance; elle est relative à la pétition présentée par de Potter à la deuxième chambre des états-généraux, pour obtenir l'abolition des effets de sa condamnation. Entouré comme il

était de jurisconsultes, il ne pouvait croire de bonne foi que dans un état où la ligne de démarcation entre le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire est nettement tracée, il entrât dans les attributions du premier de détruire l'effet des actes du deuxième. Mais, comme nous le verrons bientôt, il n'avait et ne pouvait avoir d'autre but que de faire explosion, pour parler le langage de cet accusé. Ses amis les plus zélés désapprouvaient cette démarche, et cherchaient à engager le gouvernement à proposer lui-même une loi abolitive de la condamnation de de Potter; demande qu'il était impossible d'accueillir sans confondre les deux pouvoirs dont nous avons parlé. D'ailleurs, de Potter, comme nous allons le voir, était même contrarié de ce zèle de ses amis, et ne désirait rien tant qu'un refus de la part du gouvernement, pour occuper le public de sa personne et causer du bruit à la deuxième chambre des états-généraux. Voici les extraits de la correspondance sur cette partie de notre exposé.

Lettres de l'accusé de Potter.

15 octobre 1829, n° 41.

« Je suis on ne saurait plus curieux de recevoir de vos nouvelles, et par vous de celles de M. van Bommel et de son *brûlot*. » (Ce brûlot, c'est la pétition de Louis de Potter; le mot dit

tout.) « J'ai communiqué ce brûlot à M. de Sécus , qui , comme vous savez , était d'abord désigné pour lancer cette machine incendiaire. »

19 octobre 1829, n° 45.

« Au bon vieillard vous direz *qu'il marche en avant* sans faire plus de propositions et d'efforts ; je suis las d'hésitations. »

31 octobre 1829, n° 46.

« La duchesse (M. Ducpétiaux) , en attendant , en a fait un pour le Postillon (un article sur la pétition de de Potter) , où elle a enchâssé ce que je vous ai envoyé , et ce que vous nous aviez laissé vous-même. Cela paraîtra aussitôt que vous nous aurez annoncé que le procès est sur le tapis. Mais comme c'est sans réplique , la bonne dame brûle de le livrer ; 200 échantillons en seront envoyés au *Namurois* ou au *Vecchio* pour être distribués aux juges (les députés) , et nous f..... le postillon à ces b. g.-là. »

4 novembre 1829, n° 52.

« Il faudra que notre affaire vienne sur le tapis. *Je ne prétends pas gagner, à Dieu ne plaise !* mais je prétends la plaider, ou du moins acquérir la preuve qu'on refuse de la plaider pour moi. C'est là une satisfaction que per-

sonne ne saurait m'ôter, et que, je pense, on ne m'enviera pas. Car, *je veux perdre mon procès!* et à dire vrai, *je n'ai jamais visé qu'à cela, quitte à crier à tue-tête après.* »

C'est ce que nous disions tout-à-l'heure.

7 novembre 1829, n° 53.

« Ma chère amie, je me hâte de répondre à votre 10 ; ma réponse sera courte, mais décisive, catégorique, irrévocable. Mon droit, mon droit et encore mon droit ! Que l'on marche donc, que l'on avance, et surtout et avant tout que l'on commence. » (Ne dirait-on pas que cet accusé se figure, par anticipation, qu'il parle à une chambre de confédérés ?)

« Peu m'importe de réussir, ou du moins, s'il m'importe, *ce n'est qu'un intérêt secondaire..... Je tremblais, en ouvrant votre lettre, d'y trouver la nouvelle de la réussite de Melch.* (C'était un des amis de de Potter, qui, comme nous l'avons dit, faisait des démarches auprès du gouvernement, afin qu'il consentît à présenter lui-même un projet de loi abolitiv) ... « Croyez-vous, ma bonne amie, que le jugement de cette cause (la discussion de sa pétition), si elle est traitée avec zèle, *avec ardeur, avec énergie, croyez-vous qu'elle ne remontera pas le tribunal lui-même* (la deuxième chambre des états-généraux), et doutez-vous que, pour opérer ce prodige, je ne consente pas à servir quelques mois de plus ? »

17 novembre 1829, n° 55.

« Maintenant , tout est , sinon fait , du moins en bon train. Aujourd'hui et demain le postillon reproduira ce que vous connaissez ; après-demain il donnera le travail de la duchesse , qui probablement , jeudi , sera expédié à Girouette , pour être remis au vieillard , qui en fera ensuite le même usage que du paquet qu'il a emporté d'ici ; à cet effet , il recevra le même nombre , savoir 160. J'ai , hier , envoyé les premières pièces à *toutes les trompettes du pays , avec prière d'emboucher leur instrument* ; il me paraît , par vos deux lettres (du 13 et du 14) , que chez vous tout se prépare au mieux , et que mon tuteur peut s'apprêter à en entendre de dures. *C'est là tout ce que je demande , tout ce que j'ai jamais désiré , tout ce que j'espère*. Du reste je ne donnerais pas un fêtu pour déloger... Nous sommes tous bien portans et dans l'attente , voire même dans l'impatience de ce qui arrivera. D'abord il y aura calme plat pendant quelque temps ; puis , les premières bordées lâchées , *j'espère que le feu prendra d'emblée à la Sainte-Barbe. Ma foi ! je ne regretterai pas de sauter si tout saute en même temps que moi. Que de jolies choses nous verrons en l'air !*

21 novembre 1829, n° 57.

« Je me suis mis dans la tête de chercher à inspirer à nos divers barreaux ce qu'ils auraient

dû faire spontanément, savoir d'adhérer aux principes émis et prouvés dans ledit mémoire. J'ai aussitôt écrit à Bruges, Gand, Liège, Mons, Maestricht et Luxembourg, et je vais charger Van de W. de Bruxelles et de Louvain. Voyez un peu s'il n'y aurait pas quelque chose à faire à La Haye. Demain je vous ferai parvenir par M. Delanghe, dont vous ferez ainsi la connaissance, quatre autres exemplaires du mémoire. Mon intention est de publier dans le *Courrier* les adhésions, à mesure qu'elles nous parviendront, et nous pourrons les expédier comme pièces à l'appui à la deuxième chambre. Cela ne peut jamais nuire, et donnera nécessairement *une grande force morale* à cette affaire, qui du reste me paraît assez bien acheminée. »

C'est toujours du bruit que l'on veut faire; on veut sans cesse irriter les esprits contre le gouvernement.

Le passage suivant est bien plus positif encore :

30 novembre 1829, n° 58.

» Par le moyen du Long (M. Delanghe), du Vieux (M. de Sécus), de la Girouette, ou de qui diable voudra s'y prêter, tâchez de presser les juges. Cela dépend entièrement d'eux, m'a-t-on assuré, et dès qu'ils sont prêts, la cause instruite sera appelée publiquement. C'est là ce que j'attends avec impatience, ainsi que les nouvelles positives que vous serez dans le cas de pouvoir

me donner. *Je ferai de temps en temps sonner le tocsin par le Postillon et le Propriétaire.* »

C'est ainsi qu'on sonne le tocsin depuis deux ans, pour épouvanter les membres de la deuxième chambre, et conquérir une majorité qui dénature le pouvoir royal.

26 décembre 1829, n° 65.

« Je vous avouerai que de ma vie entière je n'ai encore eu une année qui, comme les douze derniers mois, m'offrît, somme totale, *plus de bonheur et moins de désagréments*. Je crois en vérité que la *persécution est mon élément*; et, ne fût-ce de mes amis, je serais tenté de me constituer *victime expiatoire du genre humain*. »

Ce n'était donc pas, comme nous l'avions dit, pour faire finir ce bonheur que votre pétition était présentée; c'était afin de vous faire passer pour une victime du gouvernement.

19 janvier 1829, n° 72.

« J'ai eu ce matin la visite de M. de Sécus à qui j'avais écrit pour savoir quand il comptait quitter Bruxelles : ce sera, sauf événement, lundi prochain; de manière que j'aurai du temps de reste pour remplir et terminer cette lettre. Nous avons causé proposition, comme vous le sentez bien. Elle passera, m'a-t-il dit, à la seconde chambre. *Je désire, dans ce cas,*

qu'elle soit le plus tôt possible rejetée à la première : car de l'époque de ce rejet datera l'irrécusabilité de l'odieux rôle que le gouvernement aura joué dans toute cette affaire. Aussitôt arrivé, demandez à M. de Sécus les observations des sections, et discutez-les avec lui pour préparer ses réponses. »

Ce passage dévoile de plus en plus le véritable but de la pétition de de Potter.

Les lettres de Tielemans fournissent la même preuve. Les voici.

6 novembre 1829, n° 11.

« Consultez là-dessus votre avocat, ma bonne amie, et décidez-vous ; aussitôt que j'aurai votre réponse, le vieillard réunira les meilleurs et *l'on conviendra de la distribution des rôles. Tous me semblent fort disposés à tonner. J'oubliais de vous dire qu'à chaque visite le vieillard me parle de vous avec une véritable affection de cœur, et me charge toujours de vous dire bien des choses de sa part et de vous assurer de son dévouement. »*

(Sans relever les expressions peu respectueuses envers les honorables députés qui devaient recevoir *leurs rôles*, nous observerons seulement qu'il est question de les faire *tonner*.)

« Publiez le travail de la duchesse (M. Ducpétiaux) aussitôt que votre dernier mot sera dit, et que le diable les emporte tous. *Vous*

avez de la rancune , à la bonne heure ; vous vous vengerez encore mieux ! Vous pouvez compter sur moi , car j'en porte quelques-uns sur les épaules. »

13 novembre 1829, n° 15.

« Ma chère amie , à l'heure où vous lirez cette lettre , *votre brulôt sera lâché* : il partira demain matin , la promesse m'en a été faite *après de longs débats* , qui m'ont prouvé deux choses : que le meilleur vieillard ne vaut pas une c. d'homme lorsqu'il s'agit de faire , et que les meilleures raisons vont échouer contre la crainte de faire mal. Désormais donc , *nous choisirons pour agir des gens qui ne délibèrent pas. Le brulôt sera escorté de sept hommes* au moins , parmi lesquels vous serez peut-être surprise de voir l'asperge. »

Ainsi , ce n'est qu' *après de longs débats* , dont le souvenir échauffe encore la bile de Tielemans , que M. le baron de Sécus a cédé à l'obsession de cet accusé , et a bien voulu se charger de lancer *cette machine incendiaire*.

27 novembre 1829 , n° 19.

« Vous vous souvenez que la pétition devait être présentée par M. de S. et qu'ensuite huit membres devaient faire une proposition pour la mise en liberté de MM. de P. et Ducp. D'abord cette proposition a paru trop spéciale à quelques-

uns d'entre eux. Ils ne s'expliquaient pas comment le législateur peut s'occuper d'un cas particulier, tandis que les lois sont faites pour les généralités. On a donc résolu de généraliser la proposition et l'on s'y est déterminé d'autant plus volontiers qu'on espère réussir plutôt en ne nommant ni M. de P. ni M. Ducp. Vous verrez cette proposition dans les journaux, et je pense que vous en serez satisfaits. *La femme de 60 ans* (Tielemans) *a été consultée sur sa rédaction, et l'a approuvée*, sauf quelques mots impropres qui ont été remplacés par d'autres. Cela fait, les huit membres se sont réunis, et d'un commun accord, on a décidé qu'il fallait limiter le nombre des signataires, attendu que plusieurs autres encore voulaient signer la proposition et qu'il serait ridicule de mettre en discussion un objet auquel presque la moitié de la chambre aurait d'avance adhéré par sa signature. Le nombre a été réduit à quatre : c'étaient MM. de Sécus, Le Hon, de Brouckère et de Gerlache. *On avait choisi ceux-là de préférence* aux autres parce qu'étant plus habitués à l'improvisation, ils sauraient mieux répondre à toutes les attaques prévues et imprévues. Alors la vanité, l'amour-propre et mille petites passions de ce genre se sont soulevées. D'abord M. de Stassart a voulu signer de force, sous prétexte *qu'il en avait fait la promesse à M de P.* lui-même, mais en réalité parce qu'il était blessé de l'exclusion. Ensuite MM. de Brouckère et Le Hon ont déclaré

que , si M. de St. signait , ils se retireraient. Là-dessus se sont tout-à-coup réveillés les soupçons qu'on avait eus déjà contre M. de St. au sujet du triumvirat. On s'est aigri de part et d'autre , et l'on a failli tout perdre. M. de Brouckère ne sachant comment sortir d'embarras , est allé trouver la femme de 60 ans (Tielemans) et il a consulté sa maturité. Celle-ci a fait un coup de tête que voici : elle est allée avec M. de B. (de Brouckère) chez le vieillard ; et là , elle a dit que M. de Sécus devait présenter seul la proposition ; qu'il était fort *impolitique* de se réunir pour faire une proposition quelconque ; que le droit d'en faire appartient à chaque membre individuellement ; que c'était affaiblir ce droit que de se réunir , et que si l'habitude des signatures collectives prévalait , on n'attacherait bientôt plus aucun prix à une proposition qui n'aurait qu'un signataire. Cette idée a fait fortune , et , deux heures après , M. de Sécus avait déposé sa proposition , *d'accord en cela avec tous ceux qui avaient d'abord voulu la présenter avec lui*. Le vieillard s'est comporté en homme ; il a dit qu'il ne voulait avoir rien de commun avec toutes ces petites gens ; qu'il ne ferait pas une démarche pour concilier les amours-propres de ces messieurs ; qu'ils étaient des enfans , que sais-je ? Il leur a montré les dents. En déposant seul la proposition , il a tout arrangé. »

1^{er} décembre 1829, n° 20.

« Depuis hier *j'ai reçu une foule d'excuses* au sujet de la proposition. D'abord , M. de Gerlache est venu me trouver pour me dire combien il avait de regret à tout ce qui s'était passé. Il m'a prié de vous raconter tout , afin que vous ne vous trompiez pas aux motifs qui ont nécessité la conduite des membres qui auraient voulu signer la proposition , et qui ont ensuite renoncé à leur projet. *Il m'a donné l'assurance la plus positive de ses bonnes dispositions , et a ajouté que la discussion publique en ferait foi. Il a répondu également de tous les autres.* J'ai dit à M. de Gerlache que je vous avais déjà rendu compte de ce qui avait eu lieu , et qu'au reste j'étais fort tranquille sur la manière dont vous prendriez les choses. La conversation a ensuite roulé *sur les services que vous avez rendus* (à la faction). M. de Gerlache est un de vos plus grands admirateurs (Tielemans connaît bien la vanité de son ami). M. de S. (M. de Sécus) est venu me trouver aussi , pour me dire au nom de MM. de Celles , d'Omalius , Le Hon , etc. , qu'ils désiraient tous que vous fussiez informé des motifs qui ont empêché leur signature. Enfin , M. de B. (M. de Brouckère) vient de me dire la même chose. *Vous pouvez compter sur tout ce monde-là.* Il n'y a que M. de St. (M. de Stassart) que je n'aperçois pas depuis cinq jours. M. de S. est venu me consulter sur le

parti à prendre lorsque les sections lui auront remis leurs observations sur ce projet. Il était d'avis de prier deux membres seulement de travailler avec lui à la réponse que les observations exigeraient, à savoir, de Gerlache et de Brouckère. D'ailleurs j'ose me compter pour un ; de sorte qu'en définitive, nous serons quatre, M. de S. compris. »

Quels efforts inouïs ces deux accusés ne faisaient-ils pas pour *lancer ce brûlot, cette machine incendiaire* qui devait mettre le feu à la *Sainte-Barbe* ! et quel moment avaient-ils choisi pour cela ? lorsque le budget décennal allait être discuté ; lorsque la faction comptait sur une crise à ce sujet ; lorsqu'un ami prudent de Tielemans et de de Potter déconseillait sérieusement cette démarche, comme pouvant exposer l'état aux plus grands malheurs. Tielemans écrivait, à cette occasion, à de Potter ce qui suit : « Melchisedech (M. van Bommel) semble avoir peur des Flandres, et croire qu'*au premier signal* tout y serait en feu. » (L. du 29 octobre 1829, n° 7.) Que répond à cela de Potter ? Le voici : « Que l'on ait raison d'avoir peur, c'est peut-être vrai ; mais plus on tergiverse, plus on aura cette raison-là ; et que bientôt tout sera Flandre, cela est hors de doute. Attendre est ici le plus sot et le plus mauvais des partis ; il faut nécessairement prendre ou se rendre. » (L. du 31 octobre, n° 49.) Et dans une autre lettre sur le même sujet, il dit : « On craint le scandale ! eh ! ne

sait-on pas que dans ce moment mortel d'hésitation, le scandale qui déciderait de quelque chose serait une bonne fortune ! » (L. du 28 octobre 1829, n° 50.) Au surplus ce langage n'a rien qui étonne ; il dévoile manifestement les vues secrètes du parti.

Actuellement nous allons employer la correspondance de Tielemans et de de Potter pour établir deux autres points : le premier, que Tielemans dirigeait l'esprit des journaux de la faction ; le deuxième, que, de son aveu, le contenu de ses lettres pouvait servir et servait fréquemment à la rédaction du *Belge*.

Voici nos extraits sur l'un et l'autre point :

Le 28 octobre 1829, de Potter écrit à Tielemans : « Je fournis des notes au propriétaire (Levae, rédacteur du *Belge*), dont il fait son profit, et qui alongent la mine à bien des gens. Fais-je mal ? Si non, continuez à me donner le moyen de persévérer dans ma bonne œuvre. » (L. n° 50.)

A cela, Tielemans répond le 2 novembre : « *Vous pouvez, ma chère amie, faire usage de tout ce que je vous raconte, mais avec cette précaution de ne pas vous écarter du plan que j'ai tracé dans ce numéro et le précédent. Je le crois le meilleur, et suis à même ici d'en juger mieux que vous ne l'êtes à Bruxelles. Quant au propriétaire, il a besoin d'être mené; il est myope.* » (n° 9.)

Ces deux lettres seules prouvent à la fois notre double assertion. Les lettres qui vont suivre la justifieront encore davantage.

Lettres de de Potter.

3 novembre 1829, n° 51.

« C'était donc faux tout ce qui a été dit ; et quand même c'eût été vrai, il n'aurait pas fallu le dire : *mais qui me l'avait dit à moi ? vous , ma chère Caroline ; et je n'ai fait que copier presque toujours textuellement vos lettres pour nourrir le propriétaire* (le rédacteur du *Belge*). »

Ce que de Potter dit ici, qu'il ne faisait que copier presque toujours *textuellement* les lettres de Tielemans pour nourrir le *Belge*, se vérifie par le rapprochement de ce journal avec ces mêmes lettres, à très peu de jours d'intervalle. On peut voir, entr'autres, la lettre de cet accusé, en date du 11 décembre 1829, n° 23, à l'endroit où il parle du projet de loi sur l'instruction publique, et le *Belge*, du 16 du même mois, au commencement de la rubrique : *Correspondance de La Haye*. Nous y reviendrons dans notre réplique si l'on s'avise de nier ce fait.

3 novembre 1829, n° 58.

« Vous y aurez remarqué que quand elle (lui, de Potter) ne peut pas mettre votre conversation à profit, *elle pille vos lettres*. »

18 décembre 1829, n° 62.

« Le voyez-vous maintenant comme je me

fais belle avec vos mises-bas. Je me les suis endossées la dernière fois sans presque y mettre un point de ma façon. Et tout le monde est convenu que j'étais beaucoup mieux habillée que de coutume. »

Lettres de Tielemans.

3 novembre 1829, n° 10.

« Allons, ma bonne amie, qu'on en finisse une bonne fois; qu'on s'en tienne au plan que j'ai indiqué; confiance dans les individus, en attendant les actes; confiance dans les masses, quand elles ont affaire à des individus; confiance en la liberté; mais toujours confiance armée. Plus de soupçons : attaquez les actes et poussez aux choses par des conseils, non par des défiances. C'est l'ennemi qui nous avait engagés à un système contraire. Il n'aura pas le plaisir d'en triompher si on veut s'entendre; j'écris à L. V. E. (Levae, rédacteur du *Belge*) pour qu'il aille vous voir de suite et se concerta avec vous. »

Ici, Tielemans écrit à de Potter et à Levae pour qu'ils se concertent ensemble, et suivent le plan d'attaque qu'il transmet au premier.

13 novembre 1829, n° 15.

« Vous ne pourriez croire, me dit Vecchio (M. de Sécus), combien tous ces illustres bonnets de coton ont de respect pour le traité de

Londres. Ils en font une affaire de principes, comme nous de la liberté. (De quelle liberté ?) Qu'on insiste donc quelquefois encore sur ce chiffon de papier, qu'ils vénèrent si hautement ; non pour parler cependant d'interventions étrangères, comme aucuns ont eu la sottise de le faire, mais pour démontrer que, le cas échéant, le tuteur ne pourrait pas compter sur les mille et une bayonnettes, dont quelques bons nous menacent. Il faut de l'adresse pour toucher cette corde-là ; je m'en fie à vous, mais à vous seulement, ma mie. A propos de cela, changez un peu la taille de vos robes (de vos articles de journaux) : on les reconnaît parfois ici, et vous n'avez pas de patente de tailleur, comme bien vous savez. »

Tielemans fournit là le sujet d'un ou de plusieurs articles du journal, sur ce qu'il appelle le chiffon de papier, c'est-à-dire la pierre angulaire de notre édifice social, que la faction ne respecte guère, parce qu'elle voudrait voir s'écrouler cet édifice-là, pour en bâtir un autre à sa manière et peut-être à la manière de Babeuf et de ses partisans.

22 novembre 1829, n° 18.

« La marche du propriétaire est satisfaisante ; mais ce n'est pas d'habitude qu'il marche bien. Il a ses bons et ses mauvais jours. L'esprit est excellent depuis l'union ; mais les moyens sont faibles en général, et ce n'est qu'aux plats

solides qu'il doit sa vogue. Le postillon (le *Courrier des Pays-Bas*) en a beaucoup plus, parce qu'il est d'ordinaire plus nourri, mais, selon moi, le propriétaire saisit mieux l'à-propos des choses à dire et des questions à traiter. Sous ce rapport il est toujours en avant. Il n'aurait qu'à continuer sa route pour réussir entièrement s'il avait quelques têtes et quelques bras de plus. On ne peut tout faire seul. »

1^{er} janvier 1830, n° 26.

« Que dirais-je du *Catholique* et du *journal de Louvain*? Il faut qu'ils changent, ou qu'on les renie publiquement; dans les circonstances actuelles c'est un devoir de désavouer, comme ennemi du bien public, quiconque fait un pas qui peut compromettre le succès de la lutte.

« Le *Courrier des Pays-Bas* et celui de la *Meuse*, le *Belge* et le *Politique*, voilà les quatre journaux qui devraient prendre à l'instant le contrôle de tous les autres. S'ils ne s'entendent pas ou ne peuvent sacrifier toutes les circonstances accessoires à celle de l'intérêt commun, il faut se résigner à porter le bât dans deux mois d'ici. » (Cette prédiction ne s'est pas accomplie : ces journaux usent et abusent encore de toute leur licence.) « Ne s'attaquer aux personnes que lorsque leur vote et leurs discours sont là pour prouver qu'elles se sont jetées dans les rangs ennemis. » (Dans les rangs des amis de l'ordre et de la prospérité publique.)

« S'il n'y a qu'erreur, et la chose est facile à voir, relever l'erreur sans blesser la personne, et la relever avec cette conviction et cette décence *qui font des prosélytes*. S'il y a incertitude ou timidité, rassurer, affermir, convaincre et ramener à la bonne cause, en montrant les avantages qu'elle donne à ceux qui la servent. S'il y a servilité, *frapper sans ménagement*; voilà les trois degrés qu'il faut établir et suivre dans l'examen des votes et des discours.

« Ce que je vous ai écrit depuis mon séjour à La Haye n'a pas eu d'influence sur le *Belge*. Il imprime, imprime, imprime, et croit sa besogne faite quand il a imprimé. Des conseils que je donne il ne tient aucun compte. *Cependant c'est pour lui bien plus que pour le public que j'écris. C'est pour qu'il règle sa marche* sur ce qui se passe à La Haye *que je continuerai à écrire*, quand je le pourrai sans risque. Mais, je vous le dis franchement, ma chère amie, je ne continuerai qu'à cette condition; s'il y manque, je me renfermerai dans les affaires domestiques et d'amitié.

Il n'y a rien de plus clair que cet aveu. Tout ce qui, dans ses lettres, sort du cadre des affaires domestiques et d'amitié, est pour la rédaction du *Belge*. Le passage suivant offre un sujet que de Potter devait paraphraser dans les journaux du parti :

(*Même lettre,*) — « Je reviens à mon sujet, aux Prussiens qu'il faut empêcher d'entrer chez

nous. (Cela se conçoit , le but de votre confédération ou convention nationale serait manqué.) Le gouvernement a une idée fixe , c'est la France qui est à nos portes ; il faut tirer parti de cette circonstance ; *mais il est dangereux d'en tirer parti parce qu'ici la moindre maladresse peut nous perdre.* La franchise est encore ce qui conviendrait le mieux , à mon avis , et l'on pourrait dire , sans ambages ni circonlocutions , que dans le cas où le gouvernement voudrait nous mettre sous la garde des Prussiens , *nous nous croirions autorisés à opposer la ruse à la force , et à nous donner nous-mêmes à garder aux Français.* Quelques mots là-dessus feraient effet , surtout si l'on saisit l'à-propos , et qu'on y revienne une ou deux fois , mais toujours en ne donnant la chose que comme une dernière extrémité à laquelle on recourt faute de mieux. »

Que signifie cette phrase mystérieuse en parlant de la France : Il est dangereux d'en tirer parti , parce qu'ici *la moindre maladresse peut nous PERDRE ?* — Nous abandonnerons ce passage à vos réflexions , Messieurs ; vous en verrez d'autres encore qui s'y rapportent. Quant à nous , nous ne suivrons pas les ramifications que la faction peut avoir au-dehors.

19 décembre 1829, n° 32.

« Maintenant que la *crise du budget* est passée , il faut songer à la presse et à l'instruction

publique. Si on empêche les deux projets de devenir lois, *nous aurons tout gagné. C'est là que doivent tendre tous nos efforts, et uniquement là pour le moment.* Après la clôture de la session on travaillera sur le reste, et tout sera préparé pour la session suivante. N'allons plus trop vite, je vous le répète, c'est un mauvais moyen d'arriver au but ; *assurons-nous d'une majorité dans la chambre.* »

Nous avons déjà dit qu'on attendait la discussion du budget comme une crise : ce passage le prouve. Cette crise passée, on aiguise de nouvelles armes ; on redouble d'efforts, on veut conquérir une majorité à la deuxième chambre ; et voici à cet égard les ordres que Tielemans distribue aux journaux :

(*Même lettre.*) « *Flétrissons les traîtres*, mais ne flétrissons qu'eux ; laissons toujours aux faibles une chance de *s'amender* ; affermissons les uns, encourageons les autres ; ne prenons pas l'erreur pour la perfidie, et l'ignorance pour le mensonge. On peut tout cela sans cesser d'être forts. »

Flétrissons les traîtres. Tielemans appelle ici *traître* l'homme probe qui suit l'impulsion de sa conscience et de son devoir. Il appelle probablement *homme d'honneur* celui qui trahit et son devoir et sa conscience, fors même qu'il est payé pour suivre l'un et l'autre. C'est ainsi qu'en composant un dictionnaire à sa manière, il est un accommodement avec le remords. Mais ce n'est

pas de Tielemans qu'il s'agit ici ; ce sont des hommes d'honneur qui doivent être flétris conformément aux ordres qu'il distribue aux organes de la faction ; organes qui , depuis plusieurs années et jusqu'à l'heure que nous parlons , font largement leurs preuves de capacité dans l'art de flétrir. Voici ce que pensent deux hommes célèbres et sages de ce métier de diffamateur public. « On sent assez , dit Blackstone , que l'effet direct du libelle *est de troubler la tranquillité publique* , en forçant , pour ainsi dire , la victime à la vengeance et peut-être à l'effusion du sang. » Tielemans et les exécuteurs de ses commandemens s'écrieront peut-être : *Tant mieux !* Nous aussi , nous pensons que telle doit être votre réponse , afin que vous soyez conséquens avec vous-mêmes. Mais voyons ce que dit l'autre écrivain , l'écrivain le plus libéral et le plus modéré dans ses opinions et dans son style , Henri Bernardin de Saint-Pierre. « L'assemblée nationale (dit-il au sujet de la liberté de la presse) doit établir des lois plus rigoureuses que les nôtres contre les calomniateurs , les plus méchans de tous les hommes , puisque le mal fait par leurs paroles est plus grand et plus durable que celui que des *brigands* commettent par leurs actions ; » et le marquis de Beccaria , le plus doux et le plus indulgent de tous les criminalistes , est d'avis que ces brigands-là méritent d'être notés d'infamie. Après cette courte digression , naturellement amenée par la let-

tre de Tielemans , nous revenons à la cause.

18 janvier 1829, n° 38.

« Maintenant, mon cher ami, je ne vous demanderai plus que le *Courrier des Pays-Bas* fasse de la tactique. Cela me paraît tellement impossible que je n'y songe plus. Peut-être qu'avec le temps il sentira lui-même le besoin d'en faire, et alors il en fera sans qu'on le lui demande. Quant au *Belge*, à la bonne heure ! Causez quelquefois avec Levae, il *vous comprendra et fera bien.* »

Toutes ces lettres prouvent à la dernière évidence que Tielemans était l'ame de la faction : qu'il donnait les conseils, traçait les plans, réglait la tactique, indiquait les moyens d'attaque et animait tout le monde pour arriver au but que l'on se proposait. De Potter lui-même, de Potter si impérieux, si indomptable avec tout autre, de Potter consultait modestement Tielemans sur la marche qu'il devait suivre dans les journaux.

« Le Pôstillon (*le Courrier des Pays-Bas*), lui disait-il dans une de ses lettres, le Postillon, livré au modéré de bonne foi, est tout bonnement devenu nul.... Je tâcherai de ressouffler le ballon. En attendant, j'ai fait marcher le propriétaire. Puisque vous le recevez, *dites-m'en ce que vous en pensez, et si je dois persister, me brider ou courir plus fort.* » (L. du 31 octobre 1829, n° 31.)

Il y a plus encore : il est constant que Tiele-

mans exerçait sur les journaux une autorité beaucoup plus grande que de Potter, ce dont celui-ci paraissait jaloux. De Potter n'était chargé que du *Belge* et du *Courrier des Pays-Bas*, qu'il alimentait, tantôt de son propre fonds, tantôt au moyen des lettres de Tielemans, souvent rédigées dans cette vue. Mais Tielemans ne se bornait point à ces deux journaux ; il correspondait en outre avec le *Catholique* et le *Courrier de la Meuse*. Un fait matériel le prouve : souvent, au moment même où de Potter recevait à Bruxelles une lettre de Tielemans, les passages destinés au *Belge* et au *Courrier des Pays-Bas* qu'elle contenait, paraissaient dans le journal de Gand et dans celui de Liège, sans varier sur un nom, sur une circonstance. C'est de Potter qui nous l'apprend.

« Je vous ai dit les soupçons, écrivait-il à Tielemans, et c'est même un peu plus que des soupçons qui me restent. Eh ! qui n'en aurait pas, lorsqu'*au même instant* que vous me communiquiez les vôtres, le Postillon de Liège et le converti de Gand (*le Catholique*) les reproduisaient, *sans varier sur un nom, sur une circonstance* ? Et je croirais que tout cela est l'effet de l'imagination, du hasard ! Croyez-vous, vous, ma chère, à la concordance miraculeuse des quatre évangélistes ? » (L. du 3 novembre 1829, n° 51.) Et en effet cette concordance simultanée serait un miracle si elle n'était une réalité.

Nous abandonnerons ici la correspondance de ces deux accusés , pour la reprendre dans un autre moment , lorsque la matière l'exigera. Il est temps à présent de renouer le fil de la narration.

Vous avez vu , Messieurs , quels efforts le parti faisait pour amener le rejet du budget décennal : journaux , pétitionnement , brochures ; intrigues auprès des membres de la 2^e chambre , insinuations perfides sur les intentions paternelles de S. M. , tout était mis en œuvre pour forcer le gouvernement , en cas de rejet , à ce qu'on appelait un coup d'état.

Cependant , le 11 décembre , la 2^e chambre des états-généraux reçoit un message royal accompagné d'un projet de loi contre la licence de la presse. Ce message , monument de haute sagesse et d'une éclatante justice pour les conseillers de la couronne , monument que l'histoire du règne de Guillaume I^{er} comptera au nombre de ses plus belle pages , ce message royal , si propre à calmer les esprits , irrita , par cela même , les meneurs de la faction , qui sentirent la nécessité d'affaiblir l'heureuse impression qu'avait produite la voix ferme , noble et touchante du monarque. Aussitôt leurs trompettes font retentir le mot de *coup d'état* ; l'accusé de Potter prend la plume , et jette dans le public une nouvelle brochure , sous le titre de *Lettre de Démophile au Roi , sur le nouveau projet de loi et le message royal qui l'accompagne*. Le style

audacieux et révoltant de ce pamphlet, où cet accusé prend à tâche de ravalier la majesté du trône, décele clairement le but qu'il se proposait, et que d'ailleurs il confesse dans sa correspondance avec Tielemans. « Que dites-vous, lui demandait-il quatre jours après sa publication, que dites-vous de la lettre dont je vous ai parlé dans ma dernière? Ici, cela a déjà fait et paraît devoir faire effet. Ce que c'est pourtant que l'à-propos! » (Lettre du 24 décembre, n° 64.)

Et dans une autre lettre, il ajoute : « Quant à l'intention, elle a été, comme vous dites, *simplement de frapper d'estoc et de taille, de piquer, de harceler, de faire enrager.* » (Lettre du 5 janvier, n° 70.)

Et voilà comme le peuple crédule est la dupe de ce chef de parti! Voilà comme il couvre ses desseins pervers du masque de l'intérêt général, en prostituant le nom dont il décore astucieusement le titre de ses libelles séditions!

Malgré ces scandaleuses et coupables manœuvres, le budget passa. Nouveau déchaînement des journaux, et particulièrement du *Catholique*, du *Belge* et du *Courrier des Pays-Bas*. Pendant qu'ils sonnaient le tocsin, que faisait l'accusé Tielemans? Tielemans fut un instant abattu : « Je reprendrai ma lettre demain; le courage me manque pour la continuer aujourd'hui, » écrivait-il à de Potter, en lui annonçant l'adoption de la loi des dépenses. (Lettre du 19 décembre, n° 32.)

Mais le courage lui revint, et il se livra à la méditation. *La crise du budget*, comme il s'exprime dans la même lettre, était passée, et la licence de la presse allait probablement cesser d'être une arme puissante dans les mains de son parti. Cette réflexion le porta à chercher de nouvelles ressources. Il crut en avoir découvert deux : *le clergé et les associations*. Il communiqua d'abord à de Potter ses idées sur ce dernier objet. « Assurons-nous, disait-il, d'une majorité dans la chambre. *Jetons petit à petit les bases d'une grande association au-dehors.* »

Remarquons bien la date de cette lettre ; elle est du 19 décembre 1829 (n° 32).

Le 1^{er} janvier suivant, il fit part de son projet relativement au clergé : il fallait le travailler de plus en plus, afin de l'opposer efficacement au gouvernement.

Tielemans faisait d'abord cette réflexion, qui était la base de son plan : « pour briser les liens qui unissent maintenant les libéraux et les catholiques, il faudrait donner au clergé tant et tant de choses *que le gouvernement lui-même serait perdu s'il voulait entièrement le satisfaire.* »

En partant de là, il ajoute : « Pour empêcher qu'il (le gouvernement) ne se jette dans les bras des catholiques, il faut pousser ceux-ci *aussi loin que la liberté de tous permet d'aller.* » (Cette restriction était nécessaire pour le salut du parti radical.) Puis il continue : Ils doivent

demander tout ce qui n'excède pas les limites de la liberté des consciences et des cultes ; en un mot *une indépendance pleine et entière du gouvernement*. Plus ils demanderont , et moins on sera tenté de les satisfaire. Mais il faut de la prudence ; n'allons pas trop vite ; *car il faut gagner ou conserver la majorité , première condition de tout succès* ; et si les catholiques réclamaient plus que la liberté de tous ne permet , ils nuiraient à la cause d'un autre côté. » (C'est la remarque que nous faisons tout-à-l'heure.) « Dans tous les cas , poursuit-il , *ils doivent être poussés à leur insu , et sans se douter du pourquoi*. » (De même qu'on poussait les masses au pétitionnement. Quelle tactique ténébreuse !) « Vous pourrez , vous , personnellement , beaucoup à cet égard : vous ne pourriez croire à quel degré ils portent la confiance en vos lumières et *votre bonne foi*. » (Sanglante ironie !) « Vous avez jeté dans vos trois brochures relatives à *l'union toutes les bases d'une indépendance complète pour le sacerdoce*. Il s'agirait d'élever petit à petit sur ces bases-là tout l'édifice qui doit mettre les prêtres de toutes les religions à l'abri de la protection du gouvernement. Réfléchissez à cela , mon amie , et faites attention que si l'on parvient à affranchir les religions et les cultes des fers dorés qu'ils portent encore , il suffira d'un pas de plus pour mettre la philosophie dans la même ligne que la religion dans le monde. » (C'était le système religieux de Babeuf et de ses

adhérens.) « Que la religion se soutienne seulement par les prêtres et les fidèles, et *demain nous bâtirons un temple à la philosophie*, qui aura aussi ses fidèles et ses prêtres. » (Probablement le *temple de la Raison*, qui remplaçait naguère le temple de la Divinité.) (Lettre du 1^{er} janvier, n^o 31.)

Tielemans revient à la charge sur cet objet, le 20 janvier : « Réfléchissez un peu, mon cher maître, sur le projet d'une brochure qui organiserait l'entière indépendance du clergé. Si le gouvernement veut gagner les prêtres, pas de doute qu'il faille *les pousser à demander plus que le gouvernement ne peut leur concéder.* » (N^o 40.)

Quelles sont les idées de de Potter sur ce plan ? Les voici : « Je m'occuperai, dans une brochure, *d'organiser l'entière indépendance du catholicisme.* Communiquez-moi, à la première occasion, vos idées sur ce sujet. Je commencerai peu à peu à fixer les miennes. »

Vous voyez, Messieurs, que de Potter ne juge pas à propos de s'occuper de l'indépendance des autres cultes, comme l'avait proposé Tielemans; il ne nourrissait pas, à l'égard des autres cultes, les mêmes espérances qu'à l'égard des ministres du culte catholique.

Tel était l'un des deux nouveaux plans imaginés par Tielemans. Cette nouvelle entreprise, en cas de réussite, pouvait exposer l'état au plus grand péril; Tielemans et de Potter en étaient

convaincus, plus que qui que ce soit, et c'était bien pour cela qu'ils travaillaient à la faire réussir. Ils n'ignoraient pas au surplus quelle eût été contraire à la loi fondamentale, au concordat, à toutes les lois existantes et à notre droit public ecclésiastique de tous les temps. Mais que leur importe? leur maxime machiavélique n'est-elle donc pas d'opposer la foi à la loi et l'autel au trône?

Le second plan, conçu par Tielemans, était comme nous l'avons vu dans sa lettre du 19 décembre, *de jeter petit à petit les bases d'une grande association*. Il se mit à l'œuvre, et, le 20 janvier, les statuts de la confédération étaient conçus et rédigés.

Il les transmit à de Potter par une lettre portant plusieurs dates, mais dont la dernière était le 23 janvier. « Il est un moyen qui m'occupe depuis quelque temps, disait-il, et qui me paraît bien propre au but que nous voulons atteindre. C'est une association. Celle de France est bonne; celle d'Irlande aussi; mais l'une et l'autre n'ont pour objet qu'un point déterminé. Nous avons, nous, tout le gouvernement représentatif à former: il faudrait donc que l'association embrassât tout. Or, voici comment cela se pourrait faire, etc. » (Suivent les statuts, tels que de Potter les a fait placer dans le *Belge* et dans le *Courrier des Pays-Bas* du 3 février, à quelques légers changemens près.)

Ce projet fut soumis à l'examen de plusieurs

membres de l'Union, et généralement adopté. Il y eut ensuite convocation pour un concilia-bule qui devait se tenir à Bruxelles le 31 janvier. Mais d'après le conseil de Tielemans, il fallait jeter les bases de ce plan *petit à petit*; on commença donc par préparer le terrain. D'abord le *Catholique* publia le 27 janvier l'article suivant :

« La nouvelle des destitutions dans toutes nos provinces a été accueillie par un cri unanime d'indignation. Partout on se dit : Que faut-il faire? et l'élite de nos patriotes a spontanément répondu d'un commun accord : Formons une confédération nationale; levons la rente civique. Résolu de persévérer dans la voie de l'arbitraire, le gouvernement doit redoubler ses coups, c'est pour lui une nécessité de position. Il sent que s'il ne s'empare pas bientôt de notre avenir, son échafaudage croulera infailliblement. A leur tour, les citoyens ont compris qu'il s'agissait de proportionner la résistance à la grandeur du péril. En attendant qu'un plan général d'association et de collecte soit adopté, nous sommes à même d'annoncer que plusieurs des habitans les plus recommandables de notre ville ont voté entre eux des sommes très-considérables. »

Le *Courrier des Pays-Bas*, du 28 janvier, prôna ce projet du *Catholique* en ces termes :
« Le *Catholique* présente une idée qu'il serait important de faire fructifier. Les maux sont

grands, dit-il, les remèdes doivent l'être; et puisque la liberté de la presse et celle de l'instruction sont exposées à un péril imminent, ces remèdes doivent être aussi prompts qu'efficaces. Il faut se *confédérer*; le but de l'association doit être de trouver et de mettre en œuvre tous les moyens approuvés par les lois pour *renverser* l'arbitraire. Il faut que la première opération soit l'établissement d'un fonds assez considérable, et cette opération nous paraît assez facile. Nous payons un million pour l'industrie, c'est-à-dire, pour nous faire calomnier et insulter tous les jours par d'ignobles étrangers, ne pourrions-nous pas trouver un million pour nous défendre et pour indemniser, comme il convient à un peuple généreux, nos défenseurs naturels, dont on ose punir la loyauté? Que nos 400,000 pétitionnaires donnent *un seul cents* par semaine, et voilà sans peine une somme de 200,000 florins. »

Le 31 janvier parut dans le *Catholique*, le *Belge*, le *Courrier de la Meuse* et le *Politique*, l'article transcrit dans l'acte d'accusation.

C'est ainsi que l'on posait les premières pierres de l'édifice qu'on voulait élever à côté du trône.

Nous avons dit que le projet de confédération avait été discuté et approuvé, et qu'ensuite il y avait eu un conciliabule à Bruxelles. Ces faits sont prouvés par deux lettres saisies sur l'accusé Barthels et dont l'une est conçue comme suit :

« J'ai reçu, Monsieur, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. *Le projet est généralement approuvé.* M. le comte d'O^t est arrivé ce matin. On se réunit chez moi dimanche à une heure. Faites en sorte de vous y trouver avec un de vos amis. »

Cette lettre porte le timbre de la poste de Bruxelles, avec la date du 29 janvier, et le timbre de la poste de Gand, avec la date du 30 janvier; elle n'est pas signée : elle est datée de *vendredi*, ce qui s'accorde avec le timbre de Bruxelles, lieu du départ, puisque le 29 janvier était un vendredi.

La deuxième lettre est écrite par Barthels, et devait être mise à la poste quand elle fut saisie sur lui; elle fixe de plus en plus la date de la première du 29 janvier. Cette lettre de Barthels, adressée à un baron qui devait passer par Bruxelles pour se rendre à La Haye, porte ce qui suit : « Monsieur le baron, je regrette vivement de n'avoir pu être à Bruxelles lors de votre passage. Il y avait eu convocation le 2, et je n'ai pu y prolonger mon séjour. »

Dans son interrogatoire devant la cour, cet accusé a reconnu que cette date du 2 était une erreur, et que la réunion dont il parle avait eu lieu le 31 janvier; il a, de plus, avoué que ces deux lettres se rapportaient l'une à l'autre.

Ainsi, Tielemans envoie ses statuts le 23 janvier; le 29, convocation, annonçant que le projet est généralement approuvé; le diman-

che 31, réunion chez l'auteur de la lettre de convocation ; et, le 3 février, publication des statuts, dans le *Belge*, et dans le *Courrier des Pays-Bas*, après divers préludes dont il a été parlé.

La cour pourrait nous adresser le reproche de n'avoir pas fait de recherches pour connaître la personne indiquée dans le billet de convocation par ces lettres : *M. le c^{te} d'Ot*. Pour le prévenir, ce reproche, nous dirons que nous n'avons pu recueillir d'autres renseignemens sur cet objet que par la voie de la police, et que ces renseignemens désignent un noble Liégeois dont le nom a été prononcé dans l'interrogatoire que l'accusé Barthels a subi devant cette cour.

Reprenons maintenant la lettre de l'accusé Barthels, dont nous avons interrompu la lecture parce que la suite se rattache à une époque postérieure à la publication des statuts de la confédération.

Barthels écrivait donc : « Je regrette vivement, Monsieur le baron, de n'avoir pu être à Bruxelles lors de votre passage. Il y avait eu convocation le 2, et je n'ai pu y prolonger mon séjour. » Puis il ajoute : « Je crois qu'il y a eu trop de hâte pour la *fédération*. Les comités auraient dû être formés et manifestés à la fois, et les statuts publiés dans tout le royaume. Il y a eu du tâtonnement. » (C'était le conseil de Tielemans de jeter les bases *petit à petit*.) « *Au surplus, les dernières rigueurs ruinent de*

plus en plus le gouvernement dans l'opinion. »

Cette phrase dévoile bien clairement la pensée de cet accusé ; il se console de l'échec qu'a éprouvé le projet de confédération , parce qu'*au surplus*, le gouvernement, selon lui, marche de plus en plus vers sa ruine. Après cela, il continue :

« J'ai reçu votre lettre de Bruxelles. J'apprends votre arrivée à La Haye ; j'espère que vous y êtes en bonne santé. Permettez-moi de profiter de l'occasion *pour vous expédier quelques traînards de l'armée* PÉTITIONNAIRE. »

On peut ajouter cette dernière phrase à tout ce que nous avons dit sur le pétitionnement, ce scandaleux abus de l'art. 161 de la loi fondamentale.

Revenons à présent à de Potter. Il n'avait pu assister, nous en convenons, au conciliabule du 31 janvier, chez la personne qui avait écrit la lettre de convocation ; mais il recevait beaucoup de monde dans sa prison, comme il nous l'apprend lui-même dans une lettre du 21 novembre 1829, n. 57. « Je suis entouré ici d'oiseaux de tous les plumages et de tous les ramages, écrivait-il à son ami Tielemans. Tous chantent beaucoup ; plusieurs même chantent bien ; mais lorsqu'il s'agit de jouer des pattes et des ailes, des ongles et du bec, je demeure seul avec le propriétaire (le rédacteur du *Belge*), toujours actif, toujours remuant, toujours faiseur. » Il paraît qu'on le laissa encore seul cette

fois-ci, car le manifeste du 3 février ne porte pas d'autre signature que la sienne.

Les statuts de la confédération avaient été combattus par divers journaux. Cet attaques pouvaient nuire à leur exécution. L'infatigable et hardi factieux conçoit et exécute sur-le-champ d'écrire à Liège, pour y faire rédiger un mémoire tendant à prouver que la confédération ne présentait rien d'illégal. Voici sa lettre; elle est datée du 7 février :

« M., n'osant pas prendre sur moi de m'adresser à vous directement, j'ai prié mon excellent ami, M. Lesbroussart, votre cousin, de me servir d'introduiteur. Maintenant, muni de sa lettre de créance, je me permettrai d'ajouter deux mots à l'explication qu'il vous donnera. J'ai, en émettant mes idées sur une confédération patriotique, fait d'avance moi-même la part de ce que je croyais exécutable, dans les circonstances actuelles, et de ce dont je me bornais à désirer en d'autres temps l'exécution. *La rente* peut et doit être fondée; les engagements à contracter par les confédérés auront du moins servi à effrayer le pouvoir, en lui prouvant que nous *osons* concevoir ces choses-là, les considérer en face et les discuter à portes ouvertes. J'avais espéré que l'orage ministériel serait entièrement crevé sur moi : cette fois je me suis trompé; mais nos adversaires ont été plus adroits que je ne m'y étais attendu; ils m'ont bien lancé quelques grosses injures, dont ils savent que je ne

m'effraie guère, et annoncé de nouvelles poursuites, que, ils le savent encore, je ne cherche ni ne crains ; mais ils ont cherché à empêcher l'exécution du plan proposé, en menaçant *les membres actifs des comités gérans, ou commissions directrices à venir*, de toute la sévérité des lois. Tout déjà tremble autour de nous ; si les menaces des feuilles ministérielles ne sont pas au plus tôt réfutées, foudroyées, pulvérisées, nous ne trouverons personne qui voudra risquer son nom et sa personne, et dès-lors toutes les espérances seront déçues, au moment même que nous les concevions. Répondre par des articles de journaux à des articles de journaux ne suffirait pas selon moi, et d'ailleurs n'aurait jamais de terme ; or *il faut que nous marchions de suite et que nous avancions vite*. J'ai donc pensé qu'une espèce de mémoire à consulter, pour démontrer la légalité de la confédération, mémoire signé par les principaux barreaux de la Belgique, serait ce qui dissiperait le plus tôt et le mieux les craintes puériles que l'on a cherché à faire naître, et qu'il est important de ne pas laisser s'enraciner. Veuillez, s'il vous plaît, communiquer ma lettre à MM. du *Politique*, et si la chose est agréée vous charger d'en presser la réussite. »

Tandis que de Potter s'efforçait d'organiser la confédération, Barthels le secondait de son côté à Gand. En effet, dans son interrogatoire devant le juge d'instruction, il a déclaré qu'il

croyait avoir écrit à plusieurs personnes combien le plan lui paraissait utile et même constitutionnel , en exprimant le vœu que ce plan eût son exécution. Il a déclaré de plus , « que des sommes , qu'il avait lieu de croire être d'une certaine importance , avaient été versées , pour la confédération , dans la plupart des chefs-lieux de la province , entre autres , à St-Nicolas , Menin et Roulers ; » il a avoué que des personnes , dont il n'a pas voulu décliner les noms , avaient offert au bureau du *Catholique* plus de 2000 florins pour la même confédération.

Indépendamment de ces aveux , les divers articles insérés dans le *Catholique* , postérieurement au 3 février , attestent combien Barthels a fait d'efforts pour assurer l'exécution du complot provoqué par lui et les autres accusés. Ce complot a été heureusement déjoué.

Il nous reste , Messieurs , à vous entretenir un instant des papiers et autres objets saisis et dont il n'a pas encore été parlé. Nous indiquerons seulement ce qui peut avoir quelque rapport à l'affaire.

Saisie sur de Potter dans sa prison.

1° Un projet d'article de journal , écrit de la main de cet accusé , avec de nombreuses corrections également de sa main , et conçu comme suit : « Le procès de M. de Potter ayant été , nous ne disons pas la cause du réveil de l'opi-

nion publique dans notre patrie (le temps , les circonstances et le caractère belge devaient tôt ou tard opérer cette révolution) , mais du moins l'occasion qui a donné lieu aux premières explosions de l'esprit national , quelques amis de la patrie (c'est-à-dire l'ami de lui-même) et des institutions qui la régissent proposent de perpétuer le souvenir de cette époque , au moyen d'une médaille qui porterait pour inscription , d'une part : *Procès de M. De Potter. — Défenseurs : MM. van Meenen et van de Weyer ;* et de l'autre : *Bruxelles, 19 et 20 décembre 1828.* Trois de ces médailles seulement seraient frappées en or pour les personnes qui y sont nommées ; toutes les autres seraient en bronze , et elles seraient distribuées aux souscripteurs. »

2° Une lettre d'un sieur Madrolle , de Paris , sous la date du 10 décembre 1829 , lequel envoie à de Potter plusieurs ouvrages sur les jésuites modernes , et lui propose de l'affilier à la congrégation. C'est du moins dans ce sens que de Potter en parle lui-même dans sa correspondance avec Tielemans.

3° Une lettre de M. Serret , de Bruges , dont la cour pourrait prendre lecture dans sa délibération , en la rapprochant d'une lettre de de Potter du 22 octobre 1829 , n° 46.

4° Des caricatures et des couplets contre le gouvernement.

Saisie chez Tielemans.

- 1° Une note pour M. le baron de Sécus;
- 2° Une autre sur la responsabilité ministérielle ;

3° Une troisième sur les *Stévénistes*, portant que cette secte ne reconnaît pas le concordat que le roi des Pays-Bas a conclu avec le saint-siège.

C'est sûrement pour la première fois depuis quinze ans que nous entendons parler de *Stévénistes* ; mais il était nécessaire de les exhumer pour tenter de réclamer l'entière indépendance du clergé catholique.

4° Une note sur *l'influence sacerdotale*, où on lit ce qui suit : « Les prêtres ont le domaine moral de l'humanité à exploiter, tout comme les rois en ont exploité le domaine physique. »

Ne serait-ce point là la base et le but de son système sur la liberté illimitée de l'enseignement ?

5° Dialogue entre plusieurs habitants de la campagne propre à inspirer à cette classe laborieuse de la haine contre le gouvernement, et rédigé dans le goût des articles du *Vaderlander*, auquel, peut-être, il était destiné.

6° Une lettre supposée écrite à un successeur de S. M. Guillaume I^{er} (à l'imitation de l'an 2440), et reproduisant l'odieuse calomnie du prosélytisme. On lit dans cette lettre le passage que voici : « Les descendants d'un certain Robiano

de Borsbeek qui transmettait en son temps des instructions à Tervueren pour amener vos sujets catholiques , *sont devenus protestans* , tiennent à honneur de vivre sous le sceptre paternel de Votre Majesté , et fabriquent de la soie nationale avec le fonds destiné à l'encouragement de l'industrie. »

Saisie chez Barthels et de Nève. (Ils habitent la même maison.)

1^o Un acte privé sous la date du 27 septembre 1829 , entre de Nève d'une part , et M. le comte de Vilain XIII , de Bazele , M. le comte Vilain XIII de Wetteren , M. le marquis de Rodes , M. le vicomte G. de Jonghe , M. J.-B. d'Hane , et..... de Potter (le prénom en blanc), réunis en association d'une part.

(L'accusé de Potter nie que ce soit lui qui figure dans cet acte.)

Cet acte porte , entre autres , les clauses suivantes : L'association fonde à Gand une feuille nouvelle , flamande , sous le titre de *Vaderlander (Patriote)* , et en constitue M. J.-B. de Nève , imprimeur , éditeur et gérant responsable durant une année , à partir du 1^{er} octobre prochain.

De Nève s'oblige à ne pas établir le prix de l'abonnement au-dessus de 6 flor. , à se charger de tous les soins d'impression , rédaction , distribution , perception , traduction , etc. , en

s'aidant de personnes à son choix ; à tirer 500 exemplaires , et à distribuer , d'après les désirs de l'association , tous les exemplaires qui dépasseraient le nombre des abonnés. L'association renonce à tous bénéfices , et garantit les pertes jusqu'à concurrence de 3000 florins. Le cas échéant d'un procès pour contravention aux lois actuelles ou futures sur la presse , l'éditeur du *Vaderlander* pourra porter ces frais accidentels , en ligne de compte extraordinaire , au taux légal et motivé , et hors des 3000 florins prévus. De Nève se réserve de pouvoir modifier , aux articles que lui feraient parvenir les membres de l'association , les passages qui lui paraîtront pouvoir l'exposer à des poursuites judiciaires. Du reste , il s'oblige à déférer aux instructions que lui transmettrait la majorité de la commission sur la marche du journal.

Cet acte ne porte d'autre signature que celle de de Nève.

On sait que le *Vaderlander* est un journal incendiaire , mis à la portée des citoyens des campagnes.

2° Un lettre de Barthels à un graveur en médailles à Paris , au sujet d'une médaille qui devait être frappée en l'honneur (je dis *en l'honneur* , parce que les listes de souscription ont employé ce mot) , en l'honneur donc de MM. Vilain XIII et de Meulenaere , qui n'ont pas été réélus à la 2^e chambre des états-généraux.

Barthels s'était chargé de faire confectionner cette médaille. En voici le sujet, d'après la lettre de cet accusé. « D'une part, un livre ouvert, avec les mots *pactum inaugurale*, reposant contre un autel antique, surmonté du chapeau (emblème de l'affranchissement des communes) et de dix dards tenus par deux mains unies. Devise : *pro aris et focis*. De l'autre, les portraits simulés (nous vous enverrions les portraits en temps et lieu); et la devise : *Le pouvoir les proscrit le peuple les couronne*. Les noms, et ces mots : Éliminés des états-généraux en 1829. »

Nous remarquerons, en passant, que les factieux ont leur dictionnaire : les mots, *les états-provinciaux ne les ont pas réélus*, sont rendus dans ce nouveau langage, par *le pouvoir les proscrit*; et les mots, *le peuple les couronne*, signifient : *quelques dupes et quelques factieux les outragent*.

3°. Une lettre d'un graveur en médailles, de Paris, en date du 11 novembre 1829. « *Zélé serviteur de la bonne cause*, dit-il, je m'empresse de vous communiquer mes conditions. Je vous prie de recevoir mes remerciemens pour la haute faveur que vous me faites, en me choisissant pour l'exécution d'un travail si bien en harmonie avec mes goûts et mes principes. »

Cet honnête graveur en médailles entend sûrement par *bonne cause* la médaillomanie des factieux belges.

4°. Plusieurs listes de souscription pour la même médaille, recueillies par les accusés Bar-thels et de Nève, au bureau desquels on pouvait souscrire. Chaque listé a un préambule conçu dans les termes les plus séditeux. Voici celui de la commune d'Aerseele : « Afin de perpétuer le plus touchant souvenir de leurs nobles, courageux et utiles travaux à la chambré des états - généraux, en défendant si bien et avec tant de zèle la cause du peuple contre la tyrannie. »

A quel extravagant et coupable délire ne mène pas l'esprit de faction !

5°. Un article manuscrit pour le *Vaderlander*, au bas duquel se trouvent, entre deux parenthèses, ces mots : « Par M. de Cock, vicaire. » Il tend à faire accroire aux bons habitants de la campagne que le pays est exposé à être protestantisé si l'instruction publique ne devient entièrement indépendante du gouvernement.

6°. Une note manuscrite de la main de Bar-thels, dans laquelle on lit : « Je crois avoir prouvé jusqu'à l'évidence que la loi dite fondamentale des Pays-Bas est nulle, radicalement nulle, pour avoir été imposée à la Belgique par fraude et subreption. De plus, elle consacre l'athéisme politique, puisqu'elle établit liberté de culte, de la presse, etc. » Dans son interrogatoire devant le juge d'instruction l'accusé Bar-thels a déclaré qu'il ne serait pas embarrassé de justifier l'une et l'autre assertion.

7°. Projet de quittance et projet de registre pour la souscription nationale.

8°. Un exemplaire de la lithographie coloriée , dont nous avons indiqué le sujet.

9°. Une médaille d'argent en forme de livre ouvert , surmonté de sept dards. Elle a d'un côté les lettres L. F. avec les mots *art. 151 et 161*, et , de l'autre, deux mains unies, avec la devise : *Fidèle jusqu'à l'infamie*.

On se rappelle que cette médaille a été gravée à l'occasion du dernier voyage de S. M. dans les provinces-méridionales, et cela dans le but de troubler les impressions de joie et de bonheur que la présence de notre auguste monarque avait laissées dans tous les cœurs fidèles au trône et à la patrie.

L'accusé Barthels a déclaré , dans son interrogatoire , que c'était par ses soins que cette médaille avait été confectionnée.

En ce qui touche les accusés Coché - Mommens et Vanderstraeten , il n'y a pas eu de saisie faite chez eux.

Tels sont, Messieurs, les faits généraux et particuliers qui devaient trouver leur place dans cette première partie. Nous passons maintenant à la discussion du texte de la loi pénale ; et nous développerons les charges qui pèsent sur chacun des six accusés.

DEUXIÈME PARTIE.

L'attentat ou le complot dont le but est de détruire ou de changer le gouvernement est qualifié crime et puni de la peine de mort par l'art. 87 du code pénal.

Il y a *attentat*, selon l'article 88, dès qu'un acte est commis ou commencé pour parvenir à l'exécution de ce crime.

Suivant l'art. 89, il y a *complot* dès que la résolution d'agir est concertée et arrêtée entre deux conspirateurs ou un plus grand nombre, quoiqu'il n'y ait pas eu d'attentat.

L'art. 102 prononce la peine du bannissement contre ceux qui, par des écrits imprimés, auront excité directement les citoyens ou habitants à commettre les crimes et complots mentionnés dans le livre 3, tit. 1^{er}, chap. 1^{er}, 2^e section, laquelle 2^e section renferme l'art. 87.

Et l'art. 90 contient une disposition spéciale, en rapport avec l'art. 87, et punit aussi du bannissement l'auteur de *toute proposition* tendante au crime énoncé dans ce même article 87.

C'est en vertu de ces trois dispositions pénales, savoir les art. 87, 90 et 102, que les accusés sont traduits devant cette cour.

Une première question se présente relativement à l'art. 102 : y a-t-il eu provocation ?

L'affirmative, selon nous, n'est pas susceptible d'une ombre de doute. Non seulement il y

a eu provocation , mais la provocation a eu lieu dans les termes les plus propres à produire son effet. Quoi ! l'on imprime , dans plusieurs journaux , que « *la nation est menacée, attaquée, froissée de toutes parts*, tantôt dans l'un ou l'autre de ses droits, tantôt dans l'un ou l'autre de ses membres ; *qu'il est urgent de prendre des moyens de défense* qui puissent lui servir, dans tous les cas , à faire face aux empiètements , aux attentats du ministère , et à réparer les pertes quelconques qu'ils pourraient occasioner ; » l'on imprime que « *le moment est venu où la lutte entre la nation et le ministère va devenir décisive en Belgique ;* » que « *ce ne sont plus de vains regrets et d'oiseuses interpellations qui peuvent faire reculer l'ennemi commun ;* » que « *c'est par des faits seuls , et non par des phrases , que la nation doit défendre son honneur compromis et ses libertés défaillantes ;* » on applaudit au projet de *souscription nationale*, publié le 31 janvier , *en suite d'une résolution formelle* ; on propose de convertir ce projet en confédération d'après les statuts qu'on présente ; on fait tout cela , et il n'y aurait pas eu provocation !

Mais a-t-elle été *directe* ? 2^e question.

Nul doute encore. En effet , la souscription nationale , proposée le 31 janvier , est adressée , et par son objet et par ses termes , aux citoyens ou habitans du royaume. *Cette souscription*, y est-il dit , *s'adresse à tous les amis des liber-*

tés publiques, sans distinction de partis, d'opinions politiques ou de croyances. Les statuts de la confédération publiés, le 3 février, sous la forme d'une lettre, ont également été proposés directement au peuple. Il y est dit : « Si vous approuvez mes idées et si vous croyez qu'elles puissent être utiles à répandre, dans les circonstances actuelles, je vous autorise et vous engage même à publier ma lettre. »

Ces statuts ont été adressés au public par la voie de deux journaux à la fois ; et par sa nature même, le projet de confédération ne pouvait concerner que le public ; ajoutez à cela que de Potter y parle constamment à la nation, qu'on dit être *menacée, attaquée, froissée*, etc. ; qu'il approuve et s'approprie le projet de *souscription nationale* du 31 janvier, en proposant d'en faire une confédération ; que ces statuts ont été discutés et arrêtés dans un conciliabule tenu le 31 janvier, et ensuite livrés au public ; que d'après la déposition d'un compositeur de l'imprimerie du *Courrier des Pays-Bas*, le nommé Deltombe, témoin à décharge, l'article du 3 février, bien que conçu en forme de lettre, n'en était cependant point une dans la réalité, que le manuscrit n'avait nullement la forme d'une lettre ; qu'il était ouvert, et que le domestique de de Potter l'a remis directement à l'imprimerie, avec ordre, de la part de son maître, de l'imprimer et d'en tirer deux exemplaires, ce qui a eu lieu.

C'est aussi dans ce sens que de Potter fait part de cette publication à Tielemans, par la lettre du 3 février n° 73. « Vous voyez, dit-il, que je n'ai pas tardé à me parer de vos plumes. Aujourd'hui paraît une correspondance dans le *Belge*; hier le *Belge* et le *Courrier* ont donné notre projet d'association. Il m'a paru important de ne pas laisser passer le moment opportun pour le mettre au jour. On proposait une souscription nationale, et l'on demandait des réflexions et des idées; » (manège de la faction, conseillé par Tielemans, comme nous l'avons vu) « je me suis empressé de fondre les miennes avec les vôtres, et de les semer dans un terrain tout préparé pour les recevoir.

En voilà sans doute plus qu'il n'en faut sur cette question de *provocation directe*.

Au surplus, n'y eût-il eu ni provocation directe ni aucune espèce de provocation quelconque, il demeurerait toujours constant qu'il y a eu tout au moins *proposition*, et nous avons vu que cela conduirait au même résultat d'après l'art. 90 du code pénal, ainsi conçu : « L'auteur de toute *proposition* non agréée, tendante à l'un des crimes énoncés dans l'art. 87, sera puni du bannissement. »

Voyons à présent si la provocation directe ou la proposition qui a eu lieu (par les écrits imprimés que rappelle l'acte d'accusation) tendait au crime énoncé dans l'art. 87, à un attentat ou à un complot dont le but était

de détruire ou de changer le gouvernement.

L'arrêt de renvoi, qui n'a point été attaqué par la voie de cassation, décide, en point de fait et de droit, que la seule existence matérielle d'une association ou confédération telle que celle dont les statuts sont renfermés dans l'article du 3 février constituerait un attentat ou un complot puni par l'art. 87 du code pénal. La chambre des mises en accusation, comme son arrêt le prouve, a fait abstraction de tous les faits antécédens du procès; de l'existence et du but de la faction à laquelle les accusés appartiennent; du caractère, des principes politiques et des vues secrètes des individus qui ont provoqué la confédération. Ce sera sous ce premier aspect que nous examinerons ce point du procès.

D'abord, Messieurs, veuillez bien vous rappeler les termes dans lesquels la provocation a été faite, et l'esprit violemment hostile qui l'a dictée. « Il était *urgent*, dit le manifeste du 3 février, que, menacée, attaquée, froissée de toutes parts, tantôt dans l'un ou l'autre de ses droits, tantôt dans l'un ou l'autre de ses membres, la nation préparât *des moyens de défense*, qui pussent lui servir, dans tous les cas, à faire face aux empiètemens, aux attentats du ministère, quels qu'ils fussent, et à réparer les pertes quelconques qu'ils pourraient occasioner. » Tel est le commencement du préambule qui précède les statuts.

Nous le demandons , ces accens de la fureur , ces calomnies évidentes contre le gouvernement de S. M. , n'annoncent-ils pas manifestement l'esprit dans lequel la confédération a été proposée , et quels devaient en être les membres ? Ce langage extravagant n'exclut-il pas toute idée d'une assosiation inoffensive ? Est-il propre à convaincre les hommes paisibles , éclairés , impartiaux ? Selon nous , il ne s'adresse qu'aux ennemis de l'état ou aux hommes en démence ; et de quel danger ne serait point pour le gouvernement une pareille réunion de fous ou de factieux ? Poursuivons :

« La caisse nationale , est-il dit encore , doit être une assurance mutuelle contre tous les *coups du pouvoir*, dont un des confédérés pourrait devenir *la victime*. Le moment est venu où *la lutte entre la nation et le ministère* va devenir décisive en Belgique. Ce ne sont plus de vains regrets et d'oiseuses interpellations qui peuvent faire reculer *l'ennemi commun* : *c'est par des faits seuls*, et non par des phrases , que nous devons défendre *notre honneur compromis et nos libertés défailantes*. »

A nos yeux , ces passages ne laissent pas le moindre doute que l'article du 3 février ne soit un véritable manifeste contre le gouvernement. Passons aux statuts :

Art. ** — Tout fonctionnaire faisant partie de la confédération , lequel serait destitué pour cause honorable , c'est-à-dire pour l'indépen-

dance de ses principes et de sa conduite , jouira sur la caisse nationale de la moitié ou des deux tiers de son traitement pour un certain nombre d'années , et s'il a besoin de sa place , pendant toute sa vie.

Art. ** — Tout membre de la confédération qui opposera au gouvernement une *résistance légale* et qui succombera dans son opposition sera indemnisé intégralement de ses pertes et dommages.

Art. ** — La *caisse nationale* décernera des récompenses d'honneur aux citoyens qui , par leur conduite , auront bien mérité de la patrie et de ses institutions.

Art. ** — Chaque confédéré s'engage à opposer une résistance légale là où elle est possible , et à parcourir tous les degrés pour la faire triompher.

Art. ** — Tout ayant droit de voter , électeur , membre du conseil communal , de l'ordre équestre , des états-provinciaux , en un mot , tout individu qui , directement ou indirectement , prend part aux élections , s'engage , en souscrivant , à ne donner son vote qu'à des confédérés.

Art. ** — Les membres des états-généraux , seconde chambre , qui , en vertu des art. 176 , 201 et 202 de la loi fondamentale , présentent les candidats pour la haute-cour , le collège des monnaies et la chambre des comptes , s'engagent à ne présenter que des confédérés.

Art. ** — Les membres des états provinciaux qui, en vertu de l'art. 182, présentent les candidats pour les cours provinciales, s'engagent à ne présenter que des confédérés.

Art. ** — Les évêques, membres de chapitres et autres autorités ecclésiastiques, ainsi que les ministres de quelque culte que ce soit, s'engagent à ne nommer que des confédérés aux places qui sont à leur collation.

Et ainsi de suite pour toutes les fonctions ou dignités sur la collation desquelles les confédérés en général pourraient influencer *soit par leur vote, soit autrement.*

SEANCE DU 21 AVRIL 1830.

M. l'avocat-général Spruyt reprend ainsi son plaidoyer.

Nous soutenons, Messieurs, qu'une confédération, organisée conformément à ces statuts, tendrait nécessairement à détruire ou à changer la monarchie des Pays-Bas, telle qu'elle est constituée; et en voici la preuve.

La loi fondamentale crée des pouvoirs dont les attributions limitent les droits de souveraineté de S. M. et de son auguste dynastie. C'est ainsi que le pouvoir législatif, exercé auparavant par le Roi seul, l'est, depuis, concurremment par le Roi et les états-généraux; que la 2^e chambre présente les candidats pour les places vacantes à la haute cour, au collège des monnaies et à

la chambre des comptes ; que les états provinciaux ont la présentation des candidats pour les cours provinciales, et ainsi de suite.

Mais la loi fondamentale, en instituant ces pouvoirs en dehors de la royauté, a consacré des garanties protectrices du pouvoir royal, garanties auxquelles on ne saurait donner la moindre atteinte sans apporter des changemens ou des restrictions aux droits de la couronne.

Ces garanties se trouvent principalement dans les dispositions qui concernent la formation des grands corps de l'état, et dans le serment que doivent prêter leurs membres avant d'entrer en fonction.

D'abord, en ce qui regarde leur composition, la loi fondamentale déclare en général, par son art. 11, toute personne également admissible aux emplois, sans distinction de rang et de naissance, et, à plus forte raison, sans distinguer entre le citoyen qui est membre de telle société, et celui qui ne l'est point. Ensuite, elle n'a pas voulu abandonner tel ou tel pouvoir aux mains d'une caste ou d'une association quelconque ; elle l'a déferé aux corps qu'elle crée, et comme elle les crée, c'est-à-dire composés des élémens qu'elle-même détermine.

Prenons un exemple. La loi fondamentale, en instituant la 2^e chambre des états-généraux, veut qu'elle soit composée des citoyens élus de la manière qu'elle prescrit, et qu'elle *déclare éligibles*. Aux termes de l'article 81, *est éligible*

toute personne domiciliée dans la province, et âgée de 30 ans accomplis. Cette disposition *générale* n'est limitée que par *deux exceptions* : l'une relative aux militaires, l'autre aux parents et alliés, et cette dernière exception prouve le soin que la loi fondamentale a pris pour assurer la liberté et l'indépendance des votes à la 2^e chambre des états-généraux.

D'un autre côté, les membres de la deuxième chambre doivent être élus par les états-provinciaux, sans que ceux-ci puissent s'engager d'avance à limiter leur choix à telle classe, à tel ordre, à telle association : d'ailleurs, ils violeraient en cela leur serment.

La loi fondamentale, comme garantie du choix libre et désintéressé des personnes qui doivent concourir avec S. M. à l'exercice du pouvoir législatif, impose à celles-ci l'obligation de prêter le serment *de n'avoir rien donné ni promis, directement ni indirectement, ni sous un prétexte quelconque*, pour être nommées à la seconde chambre.

Ce serment serait faussé par le confédéré qui aurait payé la rente belge dans la vue d'être élu.

De plus, les membres des états-généraux doivent prêter le serment de concourir *à l'accroissement de la prospérité générale*, sans qu'ils puissent s'en éloigner *pour aucun intérêt particulier*.

Cependant les confédérés élus, outre l'esprit de parti et de résistance qu'ils y apporteraient

infailliblement , se seraient d'avance engagés à ne donner qu'à des confédérés leurs votes pour la nomination aux places vacantes à la haute-cour , à la chambre des comptes , au collège des monnaies , sans égard au mérite , à la probité , aux lumières , et par suite , sans nulle considération pour le bien général du pays.

Ainsi , la deuxième chambre , cette moitié de notre parlement , qui peut exercer une si haute influence sur nos destinées , se remplirait de confédérés , c'est-à-dire d'hommes pris , non dans toute la nation comme le veut la loi fondamentale , mais dans une association essentiellement opposée au trône ; elle se remplirait , ce qui peut être pis encore , elle se remplirait de parjures.

A quel résultat inévitable cela mènerait-il ? Au renversement du pouvoir royal , ou tout au moins à la destruction de la monarchie , *telle que la loi fondamentale l'a constituée.*

Il y aurait , à la seconde chambre , une opposition comme la veulent Tielemans et de Potter , *une opposition qui paralyse l'action du gouvernement*, et qui gouverne elle-même ; une opposition qui voudrait arracher des concessions incompatibles avec l'existence de la monarchie des Pays-Bas , et qui exposerait l'état aux plus grands dangers en refusant de voter les dépenses et les recettes nécessaires , au moyen de la maxime : *Point de concessions , point de budget* ; en un mot , une opposition *qui dicterait toutes les con-*

ditions , comme s'exprime Tielemans , dans sa lettre du 13 novembre 1829 , n^o 15.

Or , la loi fondamentale , en établissant l'équilibre des pouvoirs , en faisant la part de la royauté et celle de la nation , n'a point placé à côté du pouvoir royal un pouvoir démocratique aussi monstrueux. Elle a consacré , comme nous l'avons déjà dit , les garanties indispensables pour conserver l'indépendance et la plénitude de la prérogative royale ; elle a exigé le serment des membres des états provinciaux , et celui des membres des états-généraux ; elle a de plus désigné les citoyens qui devaient former la seconde chambre , sans nul autre motif d'exclusion que ceux qu'elle prononce elle-même.

Il résulte de là que , par l'existence de la confédération , la seconde chambre des états-généraux , instituée par la loi fondamentale , serait remplacée , de fait , par une réunion de confédérés , réunion dont l'influence sur les affaires publiques serait désastreuse et mortelle , et entraînerait inévitablement la ruine du gouvernement actuel , qui dégénérerait , par la seule force des choses , soit en une république dont le chef n'aurait de la royauté que le nom , soit en une monarchie absolue ; ce que nous regarderions comme beaucoup plus certain , tant que l'héroïque et illustre sang des Nassau fera battre le cœur de nos rois.

Jusqu'à présent, Messieurs , nous n'avons considéré les statuts de la confédération que dans leur seul rapport avec la seconde chambre des

états-généraux. Nous venons de voir quel coup mortel ils porteraient à la prérogative royale.

Mais s'il était possible d'admettre, ce que nous ne pensons pas, que le pouvoir royal pût exister, dans toute sa plénitude et dans toute son indépendance, avec une seconde chambre de confédérés et de parjures, au moins est-il hors de doute que le pouvoir royal n'existerait plus, si l'on considère, outre cette branche du pouvoir législatif, les autres branches de l'administration publique qui seraient presque toutes envahies par la confédération.

Nous ne dirons pas qu'il y aurait un état dans l'état, un gouvernement illégal à côté du gouvernement constitutionnel; cela pourrait être dans les premières années. Mais nous disons qu'il n'y aurait au bout de quelque temps qu'un seul gouvernement : la confédération. Depuis les dernières attributions politiques jusqu'aux pouvoirs les plus élevés, tout serait confédéré. Qui seraient les ayant droit de voter ? des confédérés ; les électeurs ? des confédérés ; les conseils communaux ? des confédérés ; les membres des états-provinciaux, élus par les villes et les campagnes ? des confédérés ; les membres des cours provinciales et de la haute-cour ? des confédérés ; ceux de la chambre des comptes et du collège des monnaies ? des confédérés ; les évêques, membres de chapitres et autres autorités ecclésiastiques ? des confédérés.

Ce n'est pas tout encore. Non-seulement les

membres de la confédération envahiraient tous les pouvoirs de l'état , mais la confédération en masse formerait en outre un nouveau pouvoir inconnu dans la loi fondamentale ; une sorte de sénat conservateur , comme on le voit dans le manifeste du 3 février.

Quel appui resterait-il au pouvoir exécutif , ainsi isolé ? aucun. Le pouvoir judiciaire , sans lequel le pouvoir exécutif ne peut rien , serait entre les mains de la confédération , c'est-à-dire , de son ennemie naturelle.

Quel appui resterait-il au trône ? la première chambre , les ministres et les gouverneurs de province. Nous le demandons , que pourrait le trône à côté de *ce seul tout compact et indissoluble , formé de tous les élémens démocratiques combinés* , pour nous servir des termes de la provocation ? Ce *tout compact et indissoluble* ne se constituerait-il pas bientôt en convention nationale pour se débarrasser , au plus vite d'un pouvoir qui n'est pas dans l'esprit de son institution , non plus que dans les principes ni dans les vœux de ses fondateurs ? Et n'est-ce point là le sens de ces mots du manifeste : *avec de pareilles garanties nationales , un peuple marche vite et va loin ?* phrase que celui dont elle retrace la pensée a refusé d'expliquer devant la cour , ajoutant que ses avocats , dont elle n'exprime pas la pensée , l'expliqueraient pour lui ; phrase mystérieuse et profonde , que nous voudrions bien ne pas de-

voir rapprocher d'une lettre que cet accusé écrivait à Tielemans peu de jours auparavant.

C'était le 21 janvier, jour de deuil et d'un éternel opprobre ! « N'est-il pas drôle, disait-il, que les peuples seuls aient profité *de la leçon de ce jour* ? Il me paraît cependant que *la leçon* était donnée plus directement aux rois. *Mais ces idoles ont des yeux pour ne point voir, des oreilles pour ne point ouïr, une intelligence pour ne rien comprendre.* »

Et la confédération voudrait de la royauté, et les individus qui la provoquent extirperaient les principes enracinés dans leur cœur et dans leur tête ! Non, Messieurs, la loi fondamentale serait toujours *radicalement nulle* aux yeux de Barthels ; le traité de Londres serait toujours un *chiffon de papier* pour Tielemans, et de Potter répéterait ce qu'il a déjà dit au Roi : *Retournez dans vos foyers*. Mais il pourrait bien y avoir parmi les confédérés des Drouet qui ne respecteraient point ce passeport.

Après avoir ainsi prouvé, en examinant les principaux statuts de la confédération, qu'ils sont destructifs de notre gouvernement, nous occuperons-nous à démontrer que les autres présentent la même tendance ? Établirons-nous que le coup mortel qu'ils porteraient à la justice distributive de S. M., à la justice répressive des tribunaux, à la force morale de l'autorité publique, produiraient infailliblement à lui seul le même résultat ? Non, Messieurs, cela

nous paraît superflu ; mais ce qui ne l'est pas , c'est de nous rappeler que jusqu'à présent nous n'avons prouvé la tendance évidente de la confédération que par ses propres statuts et par le manifeste qui les accompagne, sans ajouter à cette preuve tous les faits antérieurs du procès, l'existence, depuis plus de deux ans, d'une faction dont les six accusés sont les auteurs, et dont les attaques violentes et multipliées, ainsi que les intrigues et les indignes manœuvres, ne pouvaient avoir d'autre but que le renversement de la monarchie telle que l'a créée la loi fondamentale de l'état.

Si la chambre des mises en accusation n'a pas complètement adopté notre opinion personnelle sur ce but de la faction, du moins ne l'a-t-elle pas non plus complètement rejetée, puisqu'elle a écarté le premier chef de prévention (punissable de la peine capitale), non parce qu'elle n'a aperçu aucune trace de la tendance subversive de cette même faction, mais parce qu'elle n'a pas trouvé que les charges fussent suffisantes, comme le porte l'arrêt de renvoi, ce qui est bien différent, ainsi que le prouve l'article 229 du code d'instruction criminelle.

Nous croyons donc pouvoir reproduire ces charges et les abandonner aux lumières de la cour, mais seulement pour appuyer le chef d'accusation renvoyé devant elle ; et à cet égard nous la supplions de se rappeler tout ce que nous avons exposé dans la première partie.

A tout cela, et pour ne rien négliger dans une affaire d'une si haute importance, nous devons ajouter encore quelques extraits de la correspondance de Tielemans et de de Potter, extraits qui jettent sur tout le procès une lumière effrayante pour ces deux accusés. Nous prendrons d'abord les lettres de de Potter, et nous serons très-sobres de commentaires, parce qu'ils ne pourraient qu'affaiblir le texte.

« On ressuscite, écrivait-il à Tielemans, la loi des *cinq cents flor.*!!! A la demande de M. d'Agoult, le libraire Grignon vient d'être appelé chez le Procureur du roi, pour avoir publié les chansons de M. Rousel, je erois, ou Rougel, parmi lesquelles la chanson intitulée, *le Sceptre et l'Épée*, offense la majesté de Charles X. Grignon m'avait promis la chanson que je voulais vous envoyer, *Y a-t-il assez de coups de pied au bout de la botte d'un honnête homme pour le derrière de cette canaille?* (29 août 1826, n° 13.)

Voilà comme cet accusé respecte les rois et la royauté.

Bien que cette lettre soit de l'année 1826, elle trouve très-bien ici sa place, puisque de Potter, comme on l'a déjà vu et comme on le verra encore, n'a pas réformé ses principes anti-monarchiques depuis ce temps-là.

« Il est vraiment fâcheux (dit-il ailleurs) que la redingote philosophique qui couvre maintenant jusqu'aux épaules souveraines empêche

les peuples de se donner encore de temps à autre de *ces petits divertissemens*. » (Sans date , n° 17.)

Or, ces *petits divertissemens*, que de Potter regrette si vivement, sont les émeutes populaires et les insurrections les plus sanglantes. C'est en parlant de la révolte des Arretins, en 1799, qu'il exprime ce regret amer.

« Vos réflexions sur vos études actuelles et ce qui en est l'objet sont aussi justes que judiciaires. Mais, avant tout, mon ami, changez-moi les hommes, et, *ce qui est plus urgent encore, changez-moi les gouvernemens qui gâtent chez les hommes le peu de bon qu'ils conserveraient sans cela*. Catholiques, schismatiques, protestans, tous s'entendent avec la papauté pour *river nos fers*; et si parfois ils se disputent avec elle, *c'est pour tenir à eux seuls le bout de chaîne* dont celle-ci cherche toujours à s'emparer exclusivement.

« O mon cher Tielemans! appréciez bien le bonheur de votre position dans ce monde, *nous ne sommes que dupes, et nous sentons combien le rôle de ceux qui nous exploitent est odieux*. » (22 décembre 1827, n° 21.)

« Si vous voulez parler de moi à mon parent par alliance, je le permets très-volontiers; il vous dira et je me le dis et redis bien souvent à moi-même, que si son prédécesseur, mon très-honoré oncle et parrain, n'était pas venu à mourir, j'aurais joui *de l'insigne bonheur d'être*

élevé dans les bons principes à Vienne ; j'y serais probablement parvenu aux plus éminens emplois , j'y serais glorieusement mort comme un chien aux pieds de son maître. » (20 avril 1828 , n° 26.)

« Ma chère amie , dites à M. V. B. et faites-le-lui lire sur ce papier , qu'il y a plus de confiance et d'honneur en moi *qu'en tous les rois ensemble et en tous leurs valets.....* parce que je vois en eux *les ennemis nés de toute dignité humaine* , de tout ce qui offre la moindre trace d'opposition , quelque juste qu'elle soit , de résistance , quelle qu'elle puisse être , en un mot de caractère d'homme , tandis que *leurs faveurs , leurs prodigalités et ce qu'ils appellent leurs honneurs , sont pour les plus vils esclaves qui se prostituent à leurs caprices.....* Ne remuons plus ce hideux fumier de la cour , dont les miasmes pestilentiels s'attachent à tout ce qui en approche. » (19 octobre 1829 , n° 45.)

« Je partage avec toutes les pupilles (les peuples) passées, présentes et futures, *l'aversion la plus prononcée pour les tyrans à prétention, sous lesquels les lois les ont condamnées, les condamnent et les condamneront à jamais à vivre.* » (7 novembre 1829 , n° 53.)

Telle est l'aversion , la haine , la rage que cet accusé nourrit dans son cœur contre les rois et leurs gouvernemens. « Les rois sont les ennemis nés de toute dignité humaine ; des tyrans qui rivent sans cesse nos fers ; et il est urgent de

changer leurs gouvernemens qui gâtent chez les hommes le peu de bon sens qu'ils conserveraient sans cela. »

Il faut l'avouer, Messieurs, une telle profession de foi politique fortifie puissamment les preuves multipliées que nous avons déjà fait valoir contre cet accusé. En voici d'autres encore, et qui concernent particulièrement la personne sacrée de notre auguste monarque.

« Vous le savez, dit-il à Tielemans, j'ai affaire au plus stupide, au plus entêté des tuteurs (des rois). (22 octobre 1829, n° 50.)

« Je vous l'ai dit, je le répète, je ne crains pas mon tuteur; *je serai enchantée de le vexer, de l'embarrasser.* Puisqu'il m'a mis dans l'état où je suis, *il doit en porter la peine.* J'en serai quitte, après tout, pour accoucher en juillet prochain (époque à laquelle expirait la peine qu'il subissait en prison); mais l'enfant que je ferai *lui en fera voir de toutes les couleurs.* » (10 novembre 1829, n° 54.)

« J'ai reçu une lettre de Berne. Toujours même étonnement, et maintenant presque certitude que l'on s'empressera de venir au-devant de moi, si je veux encore me montrer assez généreux *pour m'arrêter dans la course où je me précipite.* » (23 octobre 1829, n° 46.)

« Une fois à Bruxelles, et même avant que vous y arriviez, *nous ferons des plans, nous tendrons nos filets, et avec du calme et de la persévérance surtout, j'espère bien que nous*

parviendrons à notre but. » (1^{er} janvier 1830, n° 69.)

« Eh bien ! vous en direz ce que vous voudrez , mon cher Tielemans ; mais moi je trouve *que les choses vont à souhait : le gouvernement se fait des ennemis de tout ce qui l'entoure... je ne l'eusse pas mieux conseillé pour le perdre.* » (19 janvier 1830, n° 72.)

Il reste encore, sur cette partie de l'affaire , une autre lettre de cet accusé ; mais comme elle est la réponse à une lettre de Tielemans, nous lirons l'une après l'autre. Voici maintenant nos extraits en ce qui regarde ce dernier accusé.

« Dans tous les cas, dit Tielemans, ces moyens ne peuvent être que l'intervention étrangère , et jusqu'ici je n'ai aucune donnée à ce sujet. Oseront-ils appeler l'étranger ? je réponds : Oui , ils l'oseront : et je crois de plus que les Prussiens , à cause des provinces rhénanes , l'Angleterre à cause de l'Irlande , la Russie à cause de ses derniers troubles politiques , l'Autriche à cause de ses états d'Italie , et la France à cause de son parti libéral , consentiront à s'entendre avec notre roi pour faire occuper la Belgique , pendant un temps déterminé , par les Prussiens. Remarquez , ma chère amie , le motif de l'intervention. Un petit état , qui était le plus heureux de l'Europe , se mutine contre son prince, tourne contre lui toutes les libertés dont il jouit , et prouve que les peuples ne veulent de la liberté que pour en abuser contre les princes. Ce

raisonnement est celui que Charles X a tenu lorsqu'il a remplacé Martignac par Polignac. L'Angleterre le tient à son tour, à cause des troubles qui continuent en Irlande malgré l'émancipation. La Prusse et l'Autriche, qui n'ont encore rien fait pour la liberté de leurs peuples, doivent raisonner de même sur l'avenir. Tous en concluront qu'il faut mettre la bride aux Belges, car l'occasion est favorable : il s'agit d'un petit, d'un très-petit état. L'intervention ne pourra donc troubler la paix générale, et elle servira de précédent et d'épouvantail aux autres peuples de l'Europe. Mais, dira-t-on, le peuple français ne le souffrira pas ! qu'on se détrompe ; si le gouvernement français le veut, et s'engage, comme son intérêt le lui commande, à ne pas bouger, en un mot, si les quatre ou même les cinq grandes puissances décident, d'un commun accord, que la Belgique sera occupée par un corps prussien, le peuple français restera immobile. Il est impossible qu'un peuple marche sans que son gouvernement le veuille. La France ne le pourrait donc *qu'après avoir renversé son gouvernement*. Or cela n'est pas fait, et *n'est pas si près de se faire qu'on le pense*. L'occupation de la Belgique *peut devancer sans peine le renversement des Bourbons* ; car, si elle le devance, il est avantageux pour les Bourbons, qui devraient dans ce cas recourir aussi à l'intervention étrangère, d'avoir des Prussiens à leur frontière. » (1^{er} janvier 1830, n° 26.)

Serait-ce là peut-être la raison qui a déterminé cet accusé à faire écrire dans ses journaux contre l'occupation de nos provinces par les troupes prussiennes? Craignait-il que l'arrivée subite des Prussiens n'empêchât la jonction des siens avec les conspirateurs qu'il suppose exister en France, et qui doivent selon lui renverser les Bourbons? Cette lettre sert-elle de commentaire à celle du 22 novembre, où il est dit, en parlant de la France : « Mais il est dangereux d'en tirer parti, parce qu'ici la moindre maladresse peut nous *perdre*? » Ces deux lettres ne se rattachent-elles point à l'article du *Courrier des Pays-Bas*, du 9 septembre 1829, dans lequel, à propos du siège de la Haute-Cour, il est dit : « Nous commençons à sentir bouillonner notre vieux sang de Belges... nos répugnances du *midi*, de *l'est même*, céderaient à des conditions que l'on pourrait nous faire meilleures de ce côté que de celui du *nord*? »

Continuons nos extraits. Voici, selon Tielemans, une violation de la loi fondamentale. « Le roi s'intitule, *par la grâce de Dieu*; et cependant l'art. 120 dit : La formule de promulgation est conçue en ces termes : Nous, etc., Roi des Pays-Bas, etc., etc., à tous ceux qui ces présentes verront; salut! savoir faisons. Mon observation paraît niaise au premier abord; mais, en la creusant un peu, on y reconnaît la pensée du *despotisme* s'appuyant sur le droit divin. Le message du 11 n'est que le dévelop-

pement de cette pensée, et les droits de notre maison et les limites que nous avons spontanément posées à notre autorité, tout cela c'est d'un roi par la grâce de Dieu, et non du roi des Pays-Bas.

Ce passage se trouve dans la lettre du 20 janvier, qui contenait les statuts de la confédération, ce qu'il n'est pas indifférent de remarquer, pour faire voir dans quel esprit et par quels cerveaux malades et *illuminés* ce projet de constitution a été conçu et proposé au peuple.

Voici autre chose : « Le moment de *pousser le pouvoir à des actes de sévérité pour mieux le perdre* est passé depuis la fameuse circulaire, » (1^{er} janvier 1830, n° 26.)

Voilà bien l'aveu le plus franc et le plus sincère que la faction dont Tielemans était l'ame et de Potter le bras droit poussait le pouvoir à des actes de sévérité *pour mieux le perdre*; donc elle travaillait à *le perdre*, ce dont nous n'avons pas douté un instant depuis que cette affaire est entre nos mains; et l'accusé Tielemans ne pourra pas dire qu'il n'a entendu parler que des ministres en se servant du mot de *pouvoir*; car dans toutes ses lettres il attribue la marche du gouvernement, non au ministère, qui, dit-il, n'existe pas dans notre pays, mais uniquement à S. M., qu'il appelle tuteur, et en parlant, dans sa lettre du 11 décembre, de la personne sacrée du Roi, il emploie comme ici le mot de *pouvoir*. « La démission, dit-il,

- qu'ils (les ministres) peuvent donner de leur charge est une plaisanterie. Il est de droit public dans notre gouvernement qu'un ministre ne peut donner sa démission. Il reste attelé tant qu'il plaît au *pouvoir*. »

La lettre qui suit est sans date; mais elle doit être du mois de novembre 1829, parce que, parmi les lettres de de Potter, il y en a une qui paraît y répondre et qui est du 10 de ce même mois.

« J'ai été hier soir à la cour, belle comme un astre, et j'ai fait une révérence comme une autre. Qu'en dites-vous, ma mie? je n'en resterai pas là, m'assure-t-on; laissez faire, *ceux qui me courtiseront*, car je ne courtiserai personne, *me trouveront du poil plus qu'ils n'en soupçonnent*, et je sais bien lequel montera sur l'autre. Lockman est drôle à la cour; il me paraît, malgré ses bonnes dispositions, avoir beaucoup de vieux péchés. *La boutique se détrague, il faudrait peu de chose pour la faire voler en éclats. Les clous qui tiennent encore ne tiennent que parce qu'ils sont rouillés. Poussez!* mais toujours comme je vous l'ai dit en dernier lieu : Défiance secrète à l'égard de tous. (Pourquoi cette excessive et éternelle défiance des hommes que vous poussiez en avant? Vous trembliez donc bien fort que votre secret ne transpirât?) Mais confiance publique jusqu'aux actes. *Si on insiste fort et jusqu'au bout, c'est une affaire faite.* Dites qu'on avait montré de

la modération , dans l'attente qu'on s'amendement ; qu'il a suffi d'une attente trop longue , *pour faire reprendre les armes , et partez de là pour proclamer la force de nos moyens.* (Quel langage tiendriez - vous , si la confédération s'organisait ?) L'article où l'on dit *fouettez-les et ils iront* , a déplu à quelques-uns ; ils disent : Ne nous laissons pas déborder par le journalisme. Soignez les formes, le fond est toujours bon.

Remarquons ces mots : *La boutique se détraque ; il faudrait peu de chose pour la faire voler en éclats. Les clous qui tiennent encore ne tiennent que parce qu'ils sont rouillés. Poussez.....*

Comment Tielemans a-t-il expliqué ce passage dans son interrogatoire devant la cour ? Il a dit qu'il avait entendu parler *du budget*. Du budget ! Un budget qui se *détraque* ! Un budget qu'on peut faire voler en éclats ! Un budget dont les *clous* qui tiennent encore ne tiennent que parce qu'ils sont *rouillés*. Convenez , Messieurs , que cette explication dissipe jusqu'au moindre doute sur le sens de cette phrase de l'accusé Tielemans.

Une lettre de de Potter, du 10 novembre 1829, n° 54, en réponse à celle que nous venons de lire, renferme ce qui suit : « Je crois aussi , moi , que toute la baraque tombera en ruines au premier vigoureux coup de pied qu'on donnera à ses vieilles planches vermoulues et brisées. »

Ce vigoureux coup de pied était probablement laissé aux soins de la confédération. Nous reprenons les lettres de Tielemans.

« J'avais peur d'abord de la tournure lâche que prenaient les choses ; maintenant je m'en f... Il y a derrière ceux qui agissent au nom du peuple *quelque chose qui me rassure , c'est le mécontentement général.* Ils peuvent bien faire des projets de transaction , d'atermoiement , etc. *ils ne tarderont pas à être poussés eux-mêmes hors de leurs projets.* » (Cet accusé parle de la 2^e chambre.) « Au point où l'on est parvenu , *le succès me paraît certain* , quoi qu'on fasse pour l'empêcher. Au contraire l'allure un peu douteuse de quelques-uns ne manquera point de donner plus de force *aux réclamations de la masse.* » (Voilà le but du mouvement pétitionnaire.) « C'est ainsi que les Reyphins ont avancé *la maturité des choses* qu'ils voulaient retarder. Au surplus si on ne marche pas bien vite , au moins ne marche-t-on pas de travers. La nomination du président et l'exclusion provisoire de Brugmans sont déjà *deux victoires.* La réponse au discours du trône n'est pas , dit-on , mauvaise ; mais le fût-elle , je ne m'en désolerais pas , car ce genre d'actes qui s'adressent personnellement au Roi sera des derniers à se corriger des défauts que l'usage et les courtisans y ont introduits. Au surplus qu'importe un discours, *quand les faits ne l'appuient pas ?* et puis , voyez comme *la seule annonce d'un système de*

transaction et d'attente ti soulevé tous les esprits. Cette garantie-là en vaut bien une autre. » (29 octobre 1829, n° 7.)

« J'ai vu la lettre de *Démophile* à *M. van Gobb*. Elle est remarquable, surtout dans les passages où l'auteur prouve que la *liberté* (comme l'entendent les illuminés de l'Union) ne dépend plus de tel ou tel individu; qu'elle est dans les besoins et les vœux et dans le but de la confédération, et « que rien ne peut plus l'en arracher. » (27 nov. 1829, n. 19.)

« Je ne pense pas qu'il faille arrêter le mouvement d'un peuple qui demande la *liberté*. » (de quelques machines-pétitionnaires, de quelques jésuites, de quelques hommes égarés, et de plusieurs radicaux qui cherchent à régénérer les Pays-Bas.) « Celle qu'il acquerra vaudra toujours mieux que celle qu'on lui donnera. Au surplus, réfléchissez et décidez. » (1^{er} décembre 1829, n. 20.)

« J'aurais à vous en dire plus encore si l'occasion ne me manquait pas d'écrire, car nos intérêts domestiques se sont bien compliqués depuis, grâce au tuteur qui les gère et au conseil de famille qui apure ses comptes. » (Tranquillisez-vous, le conseil de famille de la confédération ne les apurera plus.) « Les enfans sont à plaindre sous une pareille tutelle. » (Prenez encore un peu de patience; la confédération vous émancipera.) « Mais ceux qui ont le bonheur d'être émancipés (la seconde chambre) peuvent

faire beaucoup pour leurs frères , *s'ils veulent s'entendre avec eux.* » (C'est là que tendent tous vos efforts.) L'apurement de comptes que l'on vient de donner au tuteur ne signifie rien ; la position des pupilles n'a pas changé ; *mais il faut tirer parti de cette position dès à présent*, si l'on ne veut pas qu'elle empire. Et d'abord, tout en conservant le respect légal qu'on doit au tuteur , » (comme le font vos journaux et vos brochures) « *il faut prendre note , tenir registre de ses actes , sans discontinuer* , mais aussi sans précipiter les choses. Il serait bon de fixer dès à présent *l'époque de la liquidation générale* ; on pourrait la remettre au mois de juillet prochain. » (*La liquidation générale* , qui ne peut avoir lieu qu'à *la fin de la tutelle* , pour me servir de votre métaphore , *pourrait être fixée , dites-vous , au mois de juillet* , époque à laquelle de Potter devait sortir de prison ; et vous dites cela le 28 décembre , après que vous aviez écrit le 19 du même mois , *jetons petit à petit les bases d'une grande association* ; et la confédération ne serait pas provoquée pour émanciper les pupilles ? Cette liquidation générale , cette émancipation des pupilles ne serait-elle point par hasard *cette future régénération de la Belgique* , dont parle *Démophile* dans sa lettre à S. Exc. le ministre de l'intérieur ?) « On pourrait la remettre au mois de juillet prochain , *et travailler dans cet intervalle à en assurer le succès* , » (par la confé-

dération) « *en se conciliant les juges , en rassemblant tous les matériaux qui peuvent les convaincre de notre bon droit ,* » (mais pas du bon droit de la couronne) « *en entretenant les dispositions actuelles des pupilles , en les fortifiant avec ADRESSE , sans les exagérer , en réglant enfin toute leur conduite ,* de telle sorte qu'on ne puisse rien leur reprocher , » (Ce ne serait pas le peuple égaré qui mériterait des reproches , ce seraient les conspirateurs qui l'égarent pour satisfaire leur manie révolutionnaire ou leur intérêt personnel) , « *et qu'elles n'aient d'autre tort que celui d'avoir raison* » (selon vos principes et vos vues). « Si l'on ne se forme pas un plan d'avance , on ne fera rien de bon ; » (ce plan a vu le jour depuis le 3 février) « c'est ce que je répéterai jusqu'à ce que mort s'en suive. » (28 décembre 1829 , n. 25.)

« Quand nous serons en majorité , tout sera dit , et nous n'aurons qu'à vouloir pour émanciper toutes les filles du quartier. » (C'est ce que nous avons déjà dit et prouvé : qu'avec une seconde chambre de confédérés , ou même avec une majorité de confédérés , vous n'aurez qu'à vouloir pour briser le sceptre , à moins que le sceptre ne vous brise vous-mêmes.) « Allons , allons , ma mie , *quand la poire sera mûre , elle tombera ;* ce que nous avons à faire de mieux , c'est de la laisser mûrir , nos enfans la ramasseront , *si pas nous.* Cela ne m'empêchera pas , *je vous jure , d'arroser l'arbre quand je le pour-*

rai ; mais ce sera sans autre but que de satisfaire à un besoin , et sans compter sur l'efficacité de mon eau. » (Triste et coupable besoin de troubler le bonheur de ses semblables !) Avant d'achever la lecture de cette lettre , il importe de se rappeler la brochure de de Potter , intitulée : *Lettre de Démophile au Roi*. La suite de la lettre de Tielemans se rapporte à ce libelle et surtout à la fin de ce libelle , où de Potter dit : *retournez dans vos foyers*. Voici maintenant ce qu'écrivait là-dessus Tielemans : « Je viens de lire la lettre que vous m'aviez annoncée.... elle m'a fait infiniment de plaisir. Il ne s'y trouve pas une idée que je n'adopte , et il y en a plusieurs dont je suis jalouse..... Toute la fin est d'une grande *adresse* (parce que de Potter ne parle qu'hypothétiquement) et d'une grande *vérité*. C'est une *ultima ratio* qui se réalisera tôt ou tard , et qu'on ne pouvait proposer en temps plus opportun. » (C'est l'explication de la lithographie coloriée de Barthels.) « Après l'avoir lu , on espère , on reprend courage ; on se dirait volontiers : attendons encore un peu pour faire l'amour ; mais quand on regarde autour de soi , la scène change , ma chère amie , et l'on perd de nouveau courage. Ah ! ils auront beau faire , *tuteurs et serviteurs , ils mourront tous de leurs sottises ; il ne faut pour cela qu'un homme qui sache les enregistrer comme vient de le faire D.* » (Démophile et les journaux qui prêchent le régicide.) (1^{er} janvier 1830 , n^o 26.)

Ici se termine cette dernière partie de la correspondance. Nous n'y ajouterons rien ; elle est trop foudroyante ; elle démontre que , dans le cas où il pourrait y avoir quelque doute sur la tendance subversive qu'aurait infailliblement par elle-même la confédération , si elle s'organisait d'après les statuts publiés , cette confédération n'a été provoquée que dans le but de détruire ou de changer le gouvernement établi , ce qui résulte encore de l'ensemble des faits et des circonstances qui sont exposés et justifiés dans la première partie de ce plaidoyer.

Cette provocation a eu lieu par la coopération de six accusés. Louis de Potter est l'auteur de l'article du 3 février , qui contient les statuts de la confédération. François Tielemans a conçu et rédigé ces statuts pour l'usage que de Potter en a fait , et conséquemment il est co-rédacteur de ce même article , ou tout au moins il a donné à de Potter des instructions pour la provocation qui fait le titre de la présente accusation. Adolphe Barthels a publié dans le *Catholique* , dont il est le rédacteur , les articles du 31 janvier , 4, 6 et 7 février ; celui du 4 février contient la provocation tendante à l'établissement de la confédération. Les trois derniers accusés ont imprimé dans leurs journaux respectifs , la même provocation , et les autres articles mentionnés dans l'acte d'accusation.

ARRÊT.

Au nom du Roi.

La cour d'assises de la province du Brabant méridional, séant à Bruxelles, a rendu l'arrêt suivant :

Vu l'arrêt de la cour supérieure de justice de Bruxelles, chambre de mise en accusation, du 13 mars 1830, par lequel Louis de Potter, âgé de 44 ans, propriétaire, né à Bruges, demeurant à Bruxelles, taille 5 pieds 3 pouces, front long, nez gros, yeux bleus, bouche grande, menton rond, visage ovale, sourcils blonds, cheveux gris mêlés, teint pâle, tête chauve ;

François Tielemans, âgé de 30 ans, avocat et référendaire près le département des affaires étrangères, né à Bruxelles, demeurant à La Haye, taille 5 pieds 2 pouces, front haut, nez large, yeux bleus, bouche ordinaire, menton rond, visage ovale, sourcils bruns, cheveux bruns, barbe rousse, teint pâle, marqué de la petite vérole ;

Adolphe Barthels, âgé de 27 ans, homme de lettres, né à Bruxelles, demeurant à Gand, taille 5 pieds 3 pouces, front haut, nez ordinaire, yeux noirs, bouche ordinaire, menton rond, visage ovale, sourcils bruns, cheveux

noirs , barbe brune , teint pâle , légère cicatrice au front ;

Jean-Baptiste de Nève , âgé de 52 ans , imprimeur , né à Éverghem , demeurant à Gand , taille 5 pieds 4 pouces , front haut , nez grand , yeux bruns , bouche grande , menton à fossette , visage ovale , sourcils bruns , cheveux gris , barbe grise , teint pâle ; sont mis en état d'accusation et renvoyés devant cette cour.

Vu l'acte d'accusation dressé en conséquence par M. le procureur-général près de ladite cour supérieure , et finissant ainsi :

« En conséquence les nommés Louis de Potter , François Tielemans , Adolphe Barthels , Jean - Jacques Coché - Mommens , Édouard Vanderstraeten et Jean-Baptiste de Nève sont accusés , savoir :

« Les trois premiers d'avoir , par écrits imprimés , nommément les journaux le *Courrier des Pays-Bas* , du 1^{er} et 3 février ; le *Belge* du 31 janvier et 3 février , et le *Catholique* des 31 janvier , 4 , 6 et 7 février 1830 , excité directement les citoyens à un complot et attentat ayant pour but de changer ou de détruire le Gouvernement de ce pays ; lesquels complot et attentat auraient consisté matériellement à créer et exécuter une fédération et association de la nature de celles proposées par les accusés dans les journaux susdits ; et d'avoir commis cet acte comme auteurs , co-auteurs ou com-

plices , ayant , sous ce dernier rapport , donné des instructions pour commettre l'action , ou ayant , avec connaissance , aidé ou assisté l'auteur ou les auteurs de l'action , dans les faits qui l'ont préparée ou facilitée , ou dans ceux qui l'ont consommée ;

« Et les trois derniers , de complicité dans l'action ci-dessus qualifiée , comme ayant aidé ou assisté l'auteur de l'action dans les faits qui l'ont préparée ou facilitée , ou dans ceux qui l'ont consommée , le tout au moyen de l'impression et de la publication des feuilles susdites. »

De laquelle pièce lecture a été faite par le greffier.

Oùï les dépositions orales de tous les témoins produits dans cette affaire ;

Oùï les les accusés et leurs défenseurs dans toutes leurs observations à icelles ;

Oùï M. l'avocat-général Spruyt, pour et au nom de M. le procureur-général , dans ses moyens à l'appui de l'accusation ;

Après avoir entendu et vu les questions par lui posées , et ainsi conçues :

Première question. Est-il constant que par écrits imprimés , savoir les journaux *le Courrier des Pays-Bas* du 1^{er} et 3 février , *le Belge* du 31 janvier et 3 février , et *le Catholique* du 31 janvier , 4 , 6 et 7 février 1830 , les habitans de ce royaume ont été directement excités à commettre un complot ou un attentat ayant pour

but de changer ou de détruire le gouvernement des Pays-Bas?

Deuxième question. Est-il constant que l'accusé Louis de Potter est coupable comme auteur du crime qualifié dans la première question?

Toisième question. Est-il constant que l'accusé François Tielemans est coupable du crime qualifié dans la première question, comme auteur ou comme complice, pour avoir sous ce dernier rapport avec connaissance de cause, aidé ou assisté l'auteur ou les auteurs dudit crime dans les faits qui l'ont préparé ou facilité, ou dans ceux qui l'ont consommé, ou pour avoir donné des instructions pour le commettre?

Quatrième question. Est-il constant que l'accusé Adolphe Barthels est coupable du crime qualifié dans la première question, comme auteur ou comme complice, pour avoir sous ce dernier rapport, avec connaissance de cause, aidé ou assisté l'auteur ou les auteurs dudit crime dans les faits qui l'ont préparé ou facilité, ou dans ceux qui l'ont consommé, ou pour avoir donné des instructions pour le commettre?

Cinquième question. Est-il constant que l'accusé Jean-Jacob Coché-Mommens est coupable du crime qualifié dans la première question, comme complice, pour avoir aidé ou assisté l'auteur ou les auteurs dudit crime dans les faits qui l'ont préparé ou facilité, ou dans ceux qui l'ont consommé?

Sixième question. Est-il constant que l'accusé

Édouard Vanderstraeten est coupable comme complice , pour avoir aidé ou assisté l'auteur ou les auteurs dudit crime dans les faits qui l'ont préparé ou facilité , ou dans ceux qui l'ont consommé ?

Septième question. Est-il constant que l'accusé J.-B. de Nève est coupable comme complice , pour avoir aidé ou assisté l'auteur ou les auteurs dudit crime dans les faits qui l'ont préparé ou facilité , ou dans ceux qui l'ont consommé ?

Où les accusés dans tous leurs moyens de défense présentés , tant par eux-mêmes que par leurs avocats , MM^{es} Gendebien , Van de Weyer , van Meenen , Degamond , Ballieu , Lebègue et Spinnael :

Vu la réponse de la cour aux questions du ministère public rapportées ci-dessus , laquelle réponse est conçue en ces termes :

A la première question. Oui , il est constant que par écrits imprimés , savoir : les journaux le *Courrier des Pays - Bas* du 3 février , le *Belge* du 31 janvier et 3 février , et le *Catholique* des 31 janvier , 4 , 6 et 7 février 1830 , les habitans de ce royaume ont été excités directement à commettre un complot ou un attentat dans le but de changer le gouvernement.

A la deuxième question. Oui , il est constant que l'accusé Louis de Potter est coupable , comme auteur du crime qualifié dans la réponse à la première question.

A la troisième question. Oui , il est constant que l'accusé François Tielemans est coupable du

crime qualifié dans la réponse à la première question, non comme auteur, mais comme complice, pour avoir aidé ou assisté, avec connaissance de cause, l'auteur de ce crime dans les faits qui l'ont préparé ou facilité, et pour avoir donné des instructions pour le commettre.

A la quatrième question. Oui, il est constant que l'accusé Adolphe Barthels est coupable du crime qualifié dans la première question, non comme auteur, mais comme complice pour avoir aidé ou assisté l'auteur dudit crime dans les faits qui l'ont préparé ou facilité et dans ceux qui l'ont consommé, sans plus.

A la cinquième question. Non, il n'est pas constant que l'accusé Jean-Jacob Coché est coupable.

A la sixième question. Non, il n'est pas constant que l'accusé Édouard Vanderstraeten est coupable.

A la septième question. Oui, il est constant que l'accusé J. B. de Nève est coupable comme complice du crime qualifié dans la réponse à la première question pour avoir, avec connaissance de cause, aidé ou assisté l'auteur dudit crime dans les actes qui l'ont préparé ou facilité, et dans ceux qui l'ont consommé.

Où le réquisitoire de M. l'avocat-général prénommé pour l'application de la loi.

Où les accusés dans leurs moyens contre ce réquisitoire.

Vu les art. 102, 87, 59, 60, 48, 44, 55 et

52 du Code pénal, et 368 du Code d'instruction criminelle, dont lecture a été donnée par M. le président, et qui sont conçus comme suit :

« Art. 102. Seront punis comme coupables des crimes et complots mentionnés dans la présente section, tous ceux qui, soit par discours tenus dans des lieux ou réunions publics, soit par placards affichés, soit par écrits imprimés, auront excité directement les citoyens ou habitants à les commettre.

« Néanmoins dans le cas où lesdites provocations n'auraient été suivies d'aucun effet, leurs auteurs seront simplement punis de bannissement.

« Art. 87. L'attentat ou le complot contre la vie ou la personne des membres de la famille impériale ;

« L'attentat ou le complot dont le but sera, soit de détruire ou de changer le gouvernement, ou l'ordre de successibilité au trône,

« Soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité impériale, seront punis de la peine de mort et de la confiscation des biens.

« Art. 59. Les complices d'un crime ou d'une délit seront punis de la même peine que les auteurs mêmes de ce crime ou de ce délit, sauf les cas où la loi en aurait disposé autrement.

« Art. 60. Seront punis comme complices d'une action qualifiée crime ou délit, ceux qui, par dons, promesses, menaces, abus d'autorité ou de pouvoir, machinations ou artifices cou-

pables , auront provoqué à cette action , ou donné des instructions pour la commettre ;

« Ceux qui auront procuré des armes , des instrumens ou tout autre moyen , qui aura servi à l'action , sachant qu'ils devaient y servir ;

« Ceux qui auront avec connaissance , aidé ou assisté l'auteur ou les auteurs de l'action , dans les faits qui l'auront préparée ou facilitée , ou dans ceux qui l'auront consommée ; sans préjudice des peines qui seront spécialement portées par le présent Code contre les auteurs de complots ou de provocations attentatoires à la sûreté intérieure ou extérieure de l'état , même dans le cas où le crime qui était l'objet des conspirateurs ou des provocateurs n'aurait pas été commis.

« Art. 48. Les coupables condamnés au bannissement seront , de plein droit , sous la même surveillance pendant un temps égal à la durée de la peine qu'ils auront subie.

« Art. 44. L'effet du renvoi sous la surveillance de la haute police de l'État sera de donner au gouvernement , ainsi qu'à la partie intéressée , le droit d'exiger , soit de l'individu placé dans cet état , après qu'il aura subi sa peine , soit de ses père et mère , tuteur ou curateur , s'il est en âge de minorité , une caution solvable de bonne conduite , jusqu'à la somme qui sera fixée par l'arrêt ou le jugement. Toute personne pourra être admise à fournir cette caution.

« Faute de fournir ce cautionnement , le condamné demeure à la disposition du gouver-

nement, qui a le droit d'ordonner, soit l'éloignement de l'individu d'un certain lieu, soit sa résidence continue dans un lieu déterminé de l'un des départemens de l'empire.

« Art. 55. Tous les individus condamnés pour un même crime, ou pour un même délit, sont tenus solidairement des amendes, des restitutions, des dommages-intérêts et des frais.

« Art. 52. L'exécution des condamnations, à l'amende, aux restitutions, aux dommages-intérêts et aux frais pourra être poursuivie par la voie de la contrainte par corps.

« Art. 368. L'accusé ou la partie civile, qui succombera, sera condamné au frais envers l'état et envers l'autre partie. »

La cour, jugeant au nom de S. M. le Roi, condamne Louis de Potter à huit années de bannissement, F. Tielemans et A. Barthels à sept années, et J.-B. de Nève à cinq années de la même peine.

Déclare qu'après avoir subi leur peine ils resteront, pour un temps égal à la durée de leur bannissement, sous la surveillance de la haute police, fixe à la somme de 100 florins la caution à fournir par chacun d'eux, et les condamne solidairement et par corps au frais du procès taxés à la somme 131 florins 1 1/2 cents.

Ordonne au procureur-général de faire exécuter le présent arrêt.

Ainsi jugé et prononcé en la séance publique de la cour d'assises à Bruxelles, le 30 avril 1830.

NOTE

DESTINÉE A FACILITER L'INTELLIGENCE
DE LA CORRESPONDANCE.

Tielemans termine sa lettre du 15 octobre 1829, à de Potter, par les mots suivans : « *Numérotez toutes vos lettres comme moi.* »

De Potter, à son tour, fait à Tielemans la même recommandation, dans sa lettre du 18 octobre 1829.

« *Numérotez vos lettres, dit-il, comme je le fais des miennes, de cette manière nous saurons s'il en manque.* »

Les numéros qui se trouvent en tête des lettres imprimées, sont ceux placés, non de la part de de Potter et de Tielemans, mais de la part de l'autorité judiciaire, durant l'instruction du procès; ce sont les mêmes indiqués dans le plaidoyer de M. l'avocat-général Spruyt.

Voici les numéros de la part de de Potter :

Le N ^o 44	de la série	correspond à son N ^o	1
45			2
46			3
47			4
50			5
49			6
51			7

Le N° 52 de la série correspond à son N°	8
53	9
54	10
55	11
57	12
58	13
59	14
60	15
61	16
62	17
64	17
70	18

Les autres lettres n'ont point été numérotées par de Potter.

Voici maintenant les numéros de la part de Tielemans.

Le N° 1 de la série correspond à son N°	1
2	2
3	3
5	4
6	5
7	6
8	7
9	8
10	9
11	10
14	11
15	12
18	13
19	14
20	15

Le N° 21 de la série correspond à son N° 16

22 17

23 18

24 19

25 20

26 21

Les autres lettres de Tielemans ne portent point de numéro.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

**LETTRES
DE DE POTTER
A TIELEMANS.**

N° 1.

Bruxelles, le 14 février 1826.

Mon cher ami ,

Oui , j'irai à Gand , mais non pas pour vérifier des citations ; ce sera pour avoir le plaisir de vous embrasser et de causer quelques instans avec vous que je ferai cette course.

. *Signé* DE POTTER.

A M. Tielemans, chez M. Houdin , à Gand.

N° 2.

Bruxelles, le . avril 1826.

Mon cher confrère ,

Je vous envoie cent prospectus , trente actions , dix circulaires et une liste.

Répandez les premiers , et accompagnez-les d'une circulaire si vous le jugez utile ; distribuez les actions à ceux qui les demanderont , et tenez-en note sur la liste *ad hoc*.

Je ne vous recommande ni le zèle , ni l'exactitude : ce sont en vous des qualités innées.....

Signé DE POTTER.

(Sans adresse.)

N° 8.

Bruxelles , 2 juin 1826.

Mon cher Tielemans ,

C'est bien , fort bien. Votre lettre de Bruxelles copiée chez Doncker , sera insérée textuellement dans le *Courrier* , nous en causerons à notre premier voyage.

Viendrez-vous pour le concert ? Je crains que non , puisque vous ne m'en dites rien. A tout hasard je profite d'une occasion pour vous faire parvenir un *St-Pierre*. Je le recommande au prône , avec de la censure et de l'adresse , plus de la franche critique , je pense que vous pourrez en dire deux mots en l'annonçant.

Adieu , je suis à la veille du grand concert , c.-à-d. accablé de tracasseries. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Signé DE POTTER.

A. M. Tielemans , à Gand.

N° 4.

Bruges, 17 juin 1826.

Mon cher ami,

.....
Grand merci de votre article d'aujourd'hui. En vérité, en vérité je vous le dis : si jamais les Pharisiens vous lapident, je vous élèverai moi des autels. Faites en sorte, je vous prie, que je ne sois jamais réduit à vous adorer : je préfère vous aimer tout humainement et tout franchement, comme je le fais.

Signé DE POTTER.

A M. l'avocat Tielemans, chez M. Houdin, bureau du *Journal de Gand*, à Gand.

N° 5.

Bruxelles, le 22 juin 1826.

Mon cher ami,

Il n'y a pas un instant à perdre. Vous avez vu le dernier numéro de la *Sentinelle V. U.* On y répond vertement à la précédente *Sentinelle Froment*, et il était urgent de le faire, puisque

le sot public commençait à nous croire réellement des escrocs et des fripons. Déjà V. D. W. a eu une affaire sanglante avec un bourgeois qui plaisantait à la Gérard : je dis sanglante, parce qu'il a, à l'instant, imprimé ses cinq doigts sur la figure de l'insolent calculateur et lui a brisé ses lunettes avec, je crois, une dent. Le soir même le blessé nous a demandé la permission de nous faire ses excuses.

Aujourd'hui paraît un nouvel article, ♦ demain ou après le Belge rompra le silence, puis l'Oracle, puis, etc., entrez aussi en lice, s. v. p. : vous pouvez examiner les attaques de la Sentinelle des Pays-Bas, et la réponse de la Sentinelle tout court. Vous savez le reste. Tonnez et vous n'en direz jamais trop pour les gens sensés, qui sont fort indignés de la plate méchanceté de nos adversaires, et dégoûtés de leurs anti-nationales diatribes. On les croit décidément soudoyés par la basse police pour vous salir de leur contact, comme ils sont soutenus par de plus hauts personnages pour attaquer le gouvernement de leur patrie. Il faut, coûte qui coûte, nous en débarbouiller. Nous comptons sur vous. Adieu, je vous embrasse tout à la hâte.

Signé DE POTTER.

A M. l'avocat Tielemans, chez M. Houdin, au bureau du *Journal de Gand*, à Gand.

N° 6.

Bruxelles, le 29 juin 1826.

Mon cher ami,

L'article a été écarté. On a trouvé l'idée fort bonne, mais l'exécution n'a pas plu. Cet *on*, c'est M. Doncker et moi ; car vous saurez que dans l'affaire *délicatissime* de la *Sentinelle*, c'est en petite et toute petite église, que les résolutions se prennent ; le secret est indispensable, et pour ce, le mieux est de borner autant qu'il est possible les confidences.

Vous avez été content de l'article M. C. dans la Sentinelle V. U., et de l'article du Belge, et des articles du COURRIER ; eh bien ! vous le serez encore davantage d'un nouvel article que le Belge produira demain ou après, il est intitulé : Allez-vous-en.

V. D. W. est absent depuis huit jours : nous comptons le voir ce soir à la réunion qui a lieu chez moi. Les Br. veut, à toute force, tuer Ch.F.* pour lui apprendre à vivre ; mais comme c'est en homme d'honneur qu'il prétend s'y prendre, je crains fort qu'il n'y parvienne jamais. Les témoins MM. Palmaert et Stevens ne réussissant

*M. Ch. Froment.

pas à trouver le pauvre Charles chez lui, ont enfin entamé L. B. * et H. D. ** ses acolytes, et la conversation n'a roulé que sur les coups de bâton qu'on est dans l'obligation de donner dans les présentes circonstances. Jusqu'à M. Coché-Mommens s'est irrité de la chose, et l'autre jour il a coupé la figure au-dit L. B., au milieu de la place de la Monnaie. Voilà bien des incidens; encore ne vous dis-je pas tout, venez et vous apprendrez le reste.

Le voyage de M. Houdin deviendra finalement une mauvaise plaisanterie. Il n'y aurait pas un grand mal à ne pas le faire; mais alors il ne fallait pas l'annoncer. A peine de retour à Bruxelles, *j'ai écrit aux ministres dans le sens convenu*, sans cependant parler nominativement de M. H., et sans mentionner ses projets. M. Smits est ici dans ce moment, je crois qu'on a l'intention de bien marcher, *et voire même de presser un peu le pas*: cela ne doit pas cependant empêcher le coup de fouet. Nous ne savons rien d'officiel de la dégringolade de M. le Baron, mais je m'y attendais, et je crois que d'autres également importantes ne tarderont pas à suivre. Allons, du courage! cela préserve de l'effet accablant des chaleurs dont vous vous plaignez si piteusement. Pour moi je ne me suis jamais mieux porté, toutes mes facultés se dou-

* M. L. Barré.

** M. H. Dumont.

blent , pour dire peu de choses. Je crois réellement que si le thermomètre arrivait à 30 degrés , je rajeunirais. Et l'on s'étonnerait de ce que j'aimais l'Italie !..... Tout à vous.

Signé DE POTTER.

A M. l'avocat Tielemans, chez M. Houdin, propriétaire-éditeur du *Journal de Gand*, à Gand.

N° 7.

Mon cher ami ,

Je vous confie M. Baron, notre honorable confrère ; traitez-le bien , choyez-le même. Je sais que vous avez maintenant beaucoup de jolies femmes à cicéroniser , mais cela se présente tous les jours, tandis que les hommes de mérite , j'entends par-là ceux qui joignent du caractère à des talens, deviennent de plus en plus rares. ♦

J'ai eu ce matin une seconde entrevue, elle m'a un peu calmé, voire même consolé, le mal n'est pas tout-à-fait aussi grand quand on le voit sans *vergrootglas*. M. Houdin ne se sert-il pas parfois de verres de cette espèce? cette demande est confidentielle, comme les détails qui l'ont



précédée. *Soyez sûr, mon ami, que l'injonction d'aller à la messe est purement personnelle à celui qui l'a faite : c'est une idée de protestant. Vous sentez qu'un catholique de bon sens n'aurait pu la faire sans en rire tout le premier.*

Du courage, mon cher Tielemans, et encore un peu de patience : j'espère, et je crois ne pas l'espérer sans quelque fondement, que ceux qui nous obligent à patienter si mal-à-propos, perdront bientôt patience eux-mêmes, et alors nous verrons beau jeu. En attendant nous demeurerons toujours les mêmes quant à nous, et quoi que nous disions maintenant, nous recevrons encore une fois à bras ouverts ceux qui reviendront à nous franchement, et, s'il se peut enfin sans réserve.

Tout cela n'empêche pas que je ne vous désire ici, que W. ne travaille à vous y établir et que notre journal n'aille son train. Demain probablement vous en recevrez le prospectus du prospectus. Dites-moi par le retour de Baron, ce que l'on en pense, et ce que l'on en dit chez vous; parlez-moi aussi du journal de Gand, de notre ami B. et de nos hypocrites de toutes les couleurs, sans oublier les autorités supérieures.

Quand aurons-nous le plaisir de vous embrasser? Une lettre de vous d'une part, et une d'un libraire de Paris de l'autre, me serviront à fixer le jour de mon passage par Gand, pour

(171)

aller à Bruges , d'où je prendrai la route de France. Tout à vous.

Signé DE POTTER.

Bruxelles , 21 Août 1826.

A M. l'avocat Tielemans , chez M. Houdin , docteur en médecine , rue d'Orange , ou chez M. Houdin , au bureau du *Journal de Gand* , rue de Catalogne , près le Marché-aux-Grains , à Gand.

N° 8.

Toute particulière.

N° 9.

Toute particulière.

N° 10.

Mon cher ami ,

On ressuscite la loi des 500 florins!!! A la demande de mons. Dagoult , le libraire Grignon vient d'être appelé chez le procureur du Roi pour avoir publié les chansons de M. Roussel ,

je crois, ou Rozet , parmi lesquelles la chanson intitulée le Sceptre et l'Épée , offense la majesté de Charles X. Grignon m'avait promis la chanson que je voulais vous envoyer.

Y a-t-il assez de coups de pied au bout de la botte d'un honnête homme , pour le derrière de cette canaille ? Tout à vous.

Signé DE POTTER.

30 août.

N° 11.

Mon très-cher ministériel ,

Pour vous réhabiliter un peu dans mon opinion où les bonnes grâces de M. de la Lune vous avaient furieusement fait décheoir, le Ministre de l'intérieur a fait l'autre jour de vous l'éloge le plus mérité, en ma présence, à un chambellan, bon enfant d'ailleurs, et notre ami commun, et m'a spécialement chargé de vous faire faire connaissance ensemble. Je voudrais remplir cette commission mardi 28, et pour ce, vous prie de dîner chez moi, ce jour-là, à 4 heures précises. Mille cordialités.

Signé DE POTTER.

Samedi, 25 août,

M. Tielemans, E. V.

N° 12.

Mon cher ami,

Étant retenu chez moi par une légère incommodité, j'ai écrit à MM. Walter et Doncker pour votre affaire. Je verrai M. Weissenbruch demain au plus tard.

Il n'y aura, je pense, point de déplacement à l'université. M. Molitor, comme tant d'autres, demeurera *in statu quo*, et M. De Bruyn aura pour successeur un homme de beaucoup de mérite, étranger jusqu'à présent à l'enseignement, parce que le Gouvernement était étranger au sens commun. Tout ceci cependant n'est pas sûr, mais il y a de la probabilité; en attendant le résultat, je vous recommande le plus profond secret. Je vous en dirai davantage de vive voix. Toutefois ce que je savais et prévoyais et devinais, ne m'a pas empêché de rafraîchir la mémoire de ces messieurs les gros bonnets, relativement à vos justes demandes.

Mille grâces de votre deuxième article, il est plus positif que l'autre, où, à des réflexions d'une vérité incontestable vous aviez..... quelques concessions de position; mais tout le monde ne tient pas compte des difficultés de position, comme nous et nos amis le faisons, et..... du bien qu'on fait au moyen du sacrifice d'un peu de raideur. Si donc votre premier article a es-

suyé quelques légères critiques , le second a été accueilli par une triple salve d'applaudissemens.

Adieu , mon ami , comptez sur un invariable sentiment.

Signé DE POTTER.

10 mars.

A M. Tielemans , avocat , à Gand.

Nº 13.

21 avril.

Grand merci , mon brave , de votre favorable article et de votre aimable diligence à me l'envoyer. Je vois que vous vous proposez d'en donner un second. S'il vous y reste de la place , veuillez appuyer un peu sur les augmentations de la seconde édition. *C'est le moyen de la faire promptement écouler.*

Mon but dans la plupart de ces augmentations , a été de dire des vérités utiles à notre Gouvernement , en faisant ressortir , soit les bienfaits de celui de Léopold , applicables à notre situation actuelle , soit ses erreurs que nous avons renouvelées. Je ne citerai pour exemple que la faiblesse ou l'entêtement du Roi , à ne pas vouloir nous débarrasser de ceux qui nuisent à ses affaires , en gâtant les nôtres ; l'alliance entre les nobles et les prêtres , en faveur d'un système , où , au milieu de l'obscurité générale , brilleraient leurs nullités héréditaires ; la peur que nous avons

de Rome, qui, en menaçant de nous faire devenir pays de mission voudrait nous rendre pays de soumission, c. à. d. nous forcer à conclure un concordat qui ne pburrait qu'être tout à son avantage, etc., etc. Je ne vous dirai pas précisément où se trouvent ces passages, mais les augmentations faites à toute l'édition, sont aux pages du tome 1^{er}, 19, 57, 108, 135, 146, 166, 203, 221, 226, 227, 228, 400, 431; du tome 2^e, 41, 125, 152, 186, 209, 321, 328, 368, 370, 372, 386, 391, 395, 440, et finalement du tome 3^e, 97, 125, 195, 198, 201, 205, 208, 211, 218, 291, 356, 451.

J'ai été bien au regret de ne pas avoir eu le plaisir de vous voir à votre dernier voyage. Si vous ne venez pas dans le courant du mois à Bruxelles, je vous verrai à Gand, le mois prochain. Notre prospectus va être tiré cette semaine ! Je le soigne en l'absence de M. Van de Weyer. Je vous le passerai pour être répété dans le journal : *vos observations* ! C'est à mes yeux une chose fort importante, et qui peut nous mener loin. Nous annonçons un grand concert pour les Grecs. Ce sera la seconde édition de celui qu'on donna il y a deux ans pour les inondés. Nous cherchons à placer 2000 billets à 3 fl. chacun. Adieu, mon ami, bon courage et attachement à toute épreuve.

Signé DE POTTER.

A M. Tielemans, à Gand.

N° 14.

Mon cher ami,

Tout est arrangé, je pars samedi par la barque et je m'arrête toute la journée du lendemain dimanche, à Gand. Le lundi matin je cours en *constitutionnalières* à Bruxelles. Adieu, mon cher Tielemans, disposez de moi avec M. Odevaere, mais priez-le bien de ne pas trop nous prostituer ; moins il y aura de monde, plus je serai de bonne humeur. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Signé DE POTTER.

Bruges, 31 août 1826.

A. M. Tielemans, à Gand.

N° 15.

Mon ami,

J'ai été plusieurs fois chez vous, vous étiez à Gand. Voici quel était l'objet de ma visite.

Votre pétition doit paraître sous quelque forme que ce soit : j'ai dans la tête un article sur le retrait de la loi d'amour en France, et l'application de plus en plus amoureuse de cette

même loi, en Belgique. Voudriez-vous me céder les sur lesquels vous vous êtes fondé? Je marcherai sur vos traces et courrai volontiers toutes les chances de cette première hostilité. J'attends un mot de réponse ou votre visite, aussitôt votre retour en ville. T. à v.

Signé DE POTTER.
Place St.-Michel, n° 259.

26 avril 1827.

M. L'avocat Tielemans, chez l'ébéniste, vis-à-vis le Corbeau, rue de l'Évêque, E. V.

N° 16.

Mon cher ami,

Réjouissez-vous ! vous êtes au suprême auprès de l'excellence le grand justicier. Il est convaincu maintenant qu'il peut entièrement compter sur vous, et ce, nonobstant votre aversion, à lui connue, pour son code, vous le rend tout dévoué.

Je vous dirai cela plus en détail, si vous voulez venir dîner avec moi demain, dimanche, à 4 heures précises : il y aura deux grands crabes que madame Calloigne m'a envoyés, mais qu'elle vous destine, à van Geel et à vous ; nous les mangerons en société toute brugeoise.

Vous apprendrez de plus si vous me favorisez , pour parler à l'italienne , comme quoi à peine devenu le Benjamin de M. de la Lune , vous vous exposez journellement à tomber du haut de ses bonnes grâces dans le précipice sans fond de sa défaveur. Et cela parce que vous voyez mauvaise compagnie , parce que vous fréquentez , entre autres individus sans foi ni loi , un homme entièrement démoralisé , qui n'a aucunement l'air de se douter qu'il vit au sein de la société du 19^e siècle. (Paroles ministérielles.)

Votre tout dévoué.

Signé DE POTTER.

Samedi , 4 août 1827.

A M. l'avocat Tielemans , en ville , vis-à-vis le Corbeau.

N^o 17.

Il y a dans l'article **VARIÉTÉS** du *Courrier de la Flandre* , du jeudi 11 mai , deux faussetés palpables , au sujet desquelles on peut , sans encourir le moins du monde le reproche de grossièreté , dire au rédacteur : mentiris impudentissimè : les voici :

La première est que l'évêque Ricci supprima la confession auriculaire.

Les personnes qui ont vécu dans la familiarité du prélat toscan , attestent encore aujourd'hui , que bien loin de songer à réformer cette pratique du catholicisme romain moderne, il l'a constamment considérée comme étant d'institution divine. Nous alléguons cela comme un fait et rien de plus , nous ne voulons que confondre une calomnie que nous défions le *Courrier de la Flandre* d'appuyer sur aucun fait.

La seconde fausseté est celle que le grand-duc Ferdinand III relégua Ricci dans un couvent , après l'avoir forcé à se démettre de son évêché.

D'abord si cela avait été vrai , il n'y aurait pas eu pour le premier beaucoup à se vanter d'une mesure aussi peu canonique , surtout dans la lettre affectueuse , que le *Courrier de la Flandre* lui fait écrire au pape à ce sujet. Le fait est que Ricci donna sa démission volontairement , d'accord sur la nécessité de ce sacrifice , avec l'empereur Léopold et le grand-duc , son fils ; celui-ci accepta cette démission ainsi que le pape qui répondit fort obligeamment à l'évêque démissionnaire , que son souverain venait de gratifier d'une pension sur l'état. Le prélat ne fut arrêté que bien long-temps après , et par les étranges défenseurs du trône et de l'autel , que les défaites des Français suscitèrent en Italie, nous voulons parler des brigands d'Arezzo, que nous n'aurons pas l'impolitesse de comparer aux soi-disant patriotes belges , si zélés

dans le temps pour les intérêts des moines , qu'ils appelaient LA FOI , et des seigneurs qu'ils appelaient LE PEUPLE , de peur de chagriner notre confrère qui , à cette florissante époque n'aurait pas comme à présent prêché dans le désert. On ne fit qu'emprisonner le pasteur vénérable que le COURRIER DE LA FLANDRE nomme si précieusement une espèce de fou , parce que les Toscans étaient encore à l'a b c du fanatisme , mais chez nous..... Il est vraiment fâcheux que la redingote philosophique qui couvre maintenant jusqu'aux épaules souveraines, empêche les peuples de se donner encore de temps à autre de ces petits divertissemens.

La vie de M. de Ricci se trouve chez M. M. , non parce qu'il est à l'index , mais malgré qu'il soit à l'index avec une infinité d'autres ouvrages qui y sont ou qui n'y sont pas. L'index romain ne fait pas loi dans les Pays-Bas , et ce ne peut avoir été que par un simple motif de curiosité que le *Courrier de la Flandre* l'a consulté, concernant les livres d'un de nos compatriotes. Ce n'est pas non plus pour cette raison que nous nous en sommes occupés. Au reste, nous aimerions beaucoup mieux qu'on nous soupçonnât à tort à cet égard, que de pouvoir nous convaincre de deux mensonges graves, commis sans ceux que nous venons de signaler ; mensonges qui ne se débitant que par le *Courrier de la Flandre*, ne se trouvent que chez M. P. et ne sont pas à l'index , parce

que , comme on dit , c'est pour la bonne cause.

Mon cher Tielemans , c'est une simple note , faites en des choux et des raves , je n'y mets aucune importance. Tout à vous.

Signé DE POTTER.

(Sans date.)

N° 18.

Bruxelles , le 17 novembre.

Mon ami ,

Je vous ai manqué de parole, parce qu'Alexandre ne m'a pas envoyé les *mémoires* qu'il m'avait promis ; j'ai été obligé de les aller prendre moi-même ce matin , et la diligence vous en remettra ce soir six exemplaires *plus six de votre Code pénal*. Musset n'a pas pu avoir les souliers.

En entrant chez moi j'ai trouvé la dépêche ministérielle ci-jointe, je l'ai ouverte afin de ne pas vous exposer à des renvois inutiles. J'ai gardé un ordre de M. Lequime de vous payer à vous 300 florins : vous m'autoriserez à les recevoir ainsi que les trimestres suivans , et me direz si je dois garder par devers moi, ou vous expédier de telle ou telle manière, à telle ou telle époque, dans tel ou tel endroit, telle ou telle somme, etc.

Allons , mon cher Caron fils , j'attends dans peu de vos nouvelles , de Bonn ; vous passerez , je pense , une partie de votre hyver à Berlin comme vous vous l'étiez proposé , et le restant de l'année à Vienne , comme je vous l'avais conseillé. *Le Rechberg* vous mettra d'avance au courant de l'enseignement du droit canon dans cette dernière capitale.

Je vous promets des lettres de recommandations à M. Reinhold , surtout pour Berlin , où elles vous seront adressées chez notre Ministre.

Adieu , mon excellent Tielemans , le temps me presse , je pars après demain pour Bruges où je vais marier Thooris ; je lui désire autant de bonheur que j'en prévois pour vous. Quant à votre femme , elle a son sort entre ses mains avec le vôtre : comme le bon Caroly le lui a dit , en vous rendant heureux elle sera heureuse , c'est assurer que vous le serez l'un et l'autre autant que vous le méritez.

Je vous embrasse aussi cordialement que je vous aime.

Signé DE POTTER.

A M. l'avocat Tielemans, hôtel de Hollande ,
à Liège.

N° 19.

Bruxelles , 16 novembre 1827.

Mon cher ami ,

J'attendais de vos nouvelles avec une vive impatience , et je brûlais du désir de vous donner des miennes ; mais il était convenu que j'attendrais.

Vous recevrez par la diligence un paquet de vos mémoires et de votre Code Pénal. J'ai envoyé chez V. Geel pour demander les souliers de Caroline , que Musset doit avoir apportés hier matin , s'il les a apportés , car je sais par ses lettres qu'il désespérait de les avoir.

Sophie est accouchée dimanche dernier à une heure après midi. Il m'est impossible de décrire ce que j'ai éprouvé , et ce que j'éprouve encore : je vous renvoie à l'an prochain ; ce n'est qu'en sentant la même chose que vous pourrez vous figurer ce que j'ai senti. Sophie est sensible à l'intérêt que vous prenez à sa situation. Agathon de Champré n'apprendra à prononcer votre nom qu'en apprenant à vous aimer comme je vous aime. Tout a été fait en règle à la maison commune et à l'église.

Que vous n'ayez encore rien reçu , je le conçois sans peine. Vous devez recevoir de La Haye,

et la Haye est en Hollande. Heureusement que votre nomination est toute Belge; sans cela, vous auriez couru grand risque de n'être nommé qu'en 1830. Je ne crois pas utile d'écrire à V. G. pour son instruction. Je lui ai écrit, il y a peu de jours, pour Weissenbruch; il faut que je le laisse reprendre haleine. Je me suis contenté de faire écrire à Weissenbruch de vous rappeler au souvenir du Ministre.

Adieu, embrassez pour moi Caroline que j'aime de tout mon cœur. Vous savez que je vous aimerai toujours.

Signé DE POTTER.

P. S. Je n'ai vu personne, je ne sais rien.

(*Adresse*) A Monsieur Monsieur Tielemans ,
avocat, hôtel de Hollande, à Liège.

N° 20.

Bruxelles, le 3 décembre 1827.

Mon cher ami,

J'ai tardé quelque temps de vous écrire, afin de pouvoir vous donner du positif. Votre avant-dernière lettre de Liège m'était parvenue peu de jours avant mon départ pour Bruges, où ;

comme vous savez , je devais aller marier Thooris : la suivante arriva pendant mon absence.

D'abord , je vous dirai que je ne sais comment vous dire à quel point je suis sensible aux expressions amicales contenues dans vos lettres. Je comptais sur tout votre attachement pour moi ; j'y compte maintenant pour ce que j'ai de plus cher au monde.

Le Ministre a été ici : nous avons beaucoup causé de vous ; il vous aime , vous estime , et attend beaucoup de vous. J'ai répondu de tout , ce que je n'aurais certes pas fait pour moi-même , avec assurance entière et pleine conviction. Il m'a dit que vous aviez votre avenir entre les mains ; qu'il ne pouvait vous manquer. Votre nomination définitive lui avait coûté un peu de peine ; le patron (ceci est pour nous deux , c'est-à-dire pour nous trois , s'il faut faire de Caroline une hypothèse séparée dans la Trinité) a objecté vos levées de boucliers dans plusieurs occasions , et surtout relativement à la presse et au Code Pénal ; mais cet obstacle (créé par des malveillans) a été très facilement et très honorablement pour vous , renversé par votre protecteur. Vous ne sauriez trop lui témoigner de reconnaissance pour sa noble conduite à votre égard ; je sais que la meilleure manière de le faire est de lui écrire souvent , et toujours avec la liberté et la franchise avec laquelle vous m'écrieriez à moi. Ne soyez prudent que dans vos

relations avec l'étranger. Écoutez tout, examinez tout, tenez note de tout : mais ne vous déboutonnez qu'à très bon escient.

Weissenbruch paraît avoir réussi complètement à La Haye ; il m'a fait aujourd'hui le récit détaillé de son voyage et de ses audiences. Le Ministre m'a également dit qu'il y avait tout lieu d'espérer que ses demandes seraient favorablement accueillies, et qu'il atteindrait pleinement le but désiré. Le Roi a parlé à W. de vous, de votre femme, de votre mariage. Il lui a demandé comment, dans sa position, il avait réussi à placer sa fille. W. a répondu, *m'a-t-il dit*, qu'il n'avait pu que vous *promettre* dans l'espoir de *tenir*, lorsque ses circonstances auraient repris un aspect moins lugubre ; et, sur ce, le Roi l'aurait interrompu par ces mots : *Au reste, ce ne sera pas la plus mal dotée.*

A propos de cela, mon office d'ami dévoué me force à vous faire une révélation pour laquelle je vous recommande le secret, encore plus rigoureusement que pour la première. Le Ministre, qui connaissait par moi votre conduite aussi délicate que désintéressée envers votre beau-père, me dit en riant : « Eh bien ! W. n'a pu s'empêcher d'en faire encore à ce sujet une des siennes, il m'a confié fort gravement que, quelle que fût sa gêne, il n'avait pas voulu que son gendre partît sans quelque argent pour le voyage ; qu'il lui avait provisoirement remis 6,000 francs. » Ne vous fâchez pas, mon ami ;

je ne me suis pas fâché ; le *Ministre non plus ne s'est point fâché* ; convenez seulement avec nous , que les meilleures gens ont leurs faiblesses qu'ils sont les seuls à ne pas sentir , et continuez , malgré ces faiblesses , à leur vouloir tout le bien qu'ils ne méritent pas moins sous mille et mille rapports. Gardez-moi un secret impénétrable. Rien de nouveau ici : je n'ai point été à la dernière réunion de jeudi , vu mon absence , et n'ai rencontré personne depuis mon retour. Je n'ai pas encore votre note de chez van Geel ; le *Buonarotti s'IMPRIME A FORCE*. Vous avez très bien saisie l'instruction *Van Ewyck*. C'est à Bonn qu'il faudra étudier le beau idéal de l'ultramontanisme dans un M. Walther , qui y est , je crois , professeur de droit canon. A votre station de Berlin , vous verrez chez le ministre belge des lettres d'introduction , que j'ai prié M. Reinhold de vous y faire tenir. A Vienne , enfin , vous prendrez le ton et la marche la plus anti-romaine que *onc* gouvernement catholique , apostolique et romain ait encore osé prendre.

J'ai écrit à M. Vanderhieven pour lui rappeler le billet de 1,008 florins ; il n'avait plus donné signe de vie. J'attends sa réponse ; s'il paie , je tiens à votre disposition ; s'il demande répit , j'annule le reçu existant contre un effet de 1,060 florins payable à fin novembre 1828. Lequime ne paie votre quartier que sur reçu à à timbre de 15 cents : je lui en expédie un aujourd'hui.

Maintenant , mon ami , que je crois vous avoir parlé de tout ce qui vous intéressait personnellement , je vous entretiendrai de moi quelques instans. J'ai eu un petit chagrin domestique. Sophie ne peut pas nourrir son enfant , et , ce qui est pis encore , elle ne pourra jamais en nourrir aucun. Cela provient de ce que les plus beaux vases , renfermant en abondance la meilleure des liqueurs , n'ont pas de goulot. Quelque peine que cela me fît d'abord , il m'a fallu avant tout consoler la mère , qui , lorsqu'elle reçut cette triste nouvelle , était encore gisante sur le lit de douleurs. Heureusement que l'enfant est très-fort : cela a permis au docteur d'ordonner de l'élever à la bouillie ; il vient à merveille : seulement il donne un peu plus de peine à Sophie que ne lui donnerait un enfant qu'elle pourrait calmer en lui présentant le sein. Malgré cela , elle refuse tout secours étranger , la nuit comme le jour. Mon ami , nous n'apprenons ce que nous devons à nos mères , que lorsque nous voyons ce que nos enfans doivent aux leurs.

Un mot encore , et c'est sur ma devise que vous me reprochez si amicalement. J'ai toujours mis mon ambition à n'appartenir *qu'à moi*. Me laissant dominer par les autres , me disais-je , pour ce dont je ne puis pas disposer moi-même , par mes passions et les objets qui les excitent , ce sera hasard et non mérite de ne pas m'écarter de mes devoirs. M'ayant tout entier , ce ne

sera plus par faiblesse , par entraînement que je me consacrerai au bonheur de mes semblables , mais par raisonnement , par un effet de ma libre volonté. Voilà tout. Adieu , mon cher Tielemans ; jouissez de toutes les douceurs qui vous entourent, *et préparez , en jouant , l'utile et brillante carrière qui vous est ouverte dans un avenir où vous êtes appelé à faire beaucoup de bien et à en profiter tout le premier.* Je vous embrasse ainsi que votre femme du meilleur de mon cœur.

Signé DE POTTER.

(Adresse) à Monsieur M. Tielemans , avocat, poste restante , à Bonn.

N° 21.

Bruxelles , le 12 décembre 1827.

Mon cher ami ,

Je me hâte de vous répondre encore à Bonn. Je vous y aurais écrit il y a dix jours , sachant que vous y restiez jusqu'au 15 , comme vous me l'aviez dit ; mais W. m'assure qu'après le 10, il n'y avait plus de certitude que ma lettre arrivât en temps , et cela nous a fait à l'un et à l'autre des nouvelles plus positives de votre part. Je commence par votre lettre du 1^{er} décembre.

Je savais que le *Sauter* vaut mieux que le *Rechberger* ; mais c'est la plus mauvaise qualité de ce dernier , celle de canoniciste officiel , qui m'a fait vous le recommander de préférence. Vos raisonnemens , d'après les plus profonds raisonneurs d'Allemagne , sont certes très-efficaces pour notre future régénération canonique ; mais l'autorité , mon ami , l'autorité ! C'est bien plus *persuasif*... Je suis sûr que les syllogismes dont l'*ergo* est une lettre de cachet , ont converti beaucoup plus de papistes autrichiens que toute la science et la méthode de *Sauter* n'enlèveraient de partisans à l'ultramontanisme dans toute l'Allemagne. J'ai donc voulu que vous vous apprêtassiez à nous dire, non *comme Sauter a fort bien prouvé ; mais simplement , comme l'empereur catholique , apostolique et romain VEUT qu'on enseigne dans ses états*. Vous sentez quel effet cela fera sur un confrère , qui , quoiqu'il ne soit ni catholique , ni apostolique , ni romain , est cependant très-fort de la religion de ceux qui *veulent , et toujours veulent , et ne veulent jamais que pour eux , et veulent tout pour eux*. Que vous nous appreniez à penser , à la bonne heure , ce sera fort bien fait à vous ; mais , mon cher Tielemans , ce sera long , diablement long. En attendant , faites-nous plutôt administrer la *schlague* , pour la bonne cause , s'entend ; ce sera infiniment plus expéditif , et nos enfans peut-être verront quelques changemens en bien avant de mourir. Je puis vous être très-peu

utile par mes données et mes idées sur le droit canon. *Je n'y cherche, moi, que des absurdités et des atrocités*, et, grâce à ses auteurs, la matière est inépuisable. Vous devez, au contraire, en humaniser l'étude, rejeter l'incorrigible, afin de corriger ensuite le moins mauvais. Je prends le droit canon tel qu'il est, vous donnez ce nom à une science que vous fabriquez sur lui, et qui est d'autant meilleure, qu'elle conserve moins de sa difformité naturelle. Vous devez réconcilier les hommes avec ce droit que, pour ce, vous vous attachez à modifier le plus possible; *moi, je veux en inspirer l'horreur en le montrant tel qu'il est*. Vous professez en citoyen et en philosophe; moi, j'écris en historien. Je ne prends pour exemple que la partie pénale *contre les hérétiques* : vous devez l'éliminer tout entière : à moi elle m'a offert le catéchisme des lettres de saint Pie V... !

J'ai amplement écrit au ministre, et je suis sûr d'avance que votre absence ne sera pas d'un an. Lorsque je vous l'annoncerai, vous ferez votre calcul, et d'après icelui, ébaucherez un enfant qui prendra de la consistance à Vienne, et viendra fraterniser avec Agathon en Belgique. Ne vous privez pas, mon ami, ne privez pas Caroline de cette douce satisfaction. Je ne parle ici que pour votre bonheur à tous deux ; et certes, en le faisant, vous ferez celui d'un troisième. Je ne suis pas W., je ne vous prêche pas la douzaine ; mais je veux quelques liens entre

Caroline et vous ; et vous conviendrez qu'il ne saurait trop y en avoir.

J'ai demandé en même temps à M. V. G. une autorisation pour recevoir vos 1200 florins d'un seul jet. J'avais un excellent motif pour le faire. Votre procuration ne peut me servir auprès de *Lequime* que pour un seul paiement, de manière que, *ô lumineuse administration batave!* le premier quartier reçu, je perdrais la possibilité, tout en conservant le droit, de recevoir les trois autres. Il aurait fallu, m'a-t-on dit, quatre procurations pour toucher quatre fois. Sur ce, j'ai proposé au ministre de ne toucher qu'une seule fois, mais de toucher le tout. Au reste, soyez sans inquiétude, vous aurez de l'argent dans le courant du mois prochain à Berlin ; vous n'en prendrez qu'au fur et à mesure de vos besoins, dans cette ville et à Vienne. J'ai écrit un second billet un peu plus pressant que le premier, à M. V. D. Linden : j'en avais le droit, puisqu'il m'avait promis et n'avait point tenu parole. Voyons maintenant l'effet que votre lettre aura fait sur lui.

Je passe à votre lettre du 18 décembre.

Vos réflexions sur vos études actuelles et ce qui en est l'objet, sont aussi justes que judicieuses. Mais, avant tout, mon ami, changez-moi les hommes, et, ce qui est plus urgent encore, changez-moi les gouvernemens qui gâtent chez les hommes le peu de bon qu'ils conserveraient sans cela. Catholiques, schis-

matiques, protestans, tous s'entendent avec la papauté pour river nos fers. Et si parfois ils se disputent avec elle, c'est pour tenir à eux seuls le bout de chaîne dont celle-ci cherche toujours à s'emparer exclusivement. O mon cher Tielemans, apprécions bien le bonheur de notre position dans ce monde; nous ne sommes que dupes, et nous sentons combien le rôle de ceux qui nous exploitent est odieux.

La lettre tue et l'esprit vivifie. Je ne vous ai recommandé que beaucoup de prudence, dans les imprudences que la politique vous mettrait dans le cas de devoir commettre en Allemagne. Vous déboutonnant, ne le faites qu'à très bon escient et dans la certitude d'obtenir plus que vous n'aurez exposé. Ne hasardez rien. Voilà tout.

Vous trouverez à la légation belge à Berlin, une lettre de M. Reinhold pour un des professeurs les plus distingués de cette ville. Il demande que vous lui écriviez, à lui R., pour lui indiquer où et pour où il peut encore vous envoyer des recommandations utiles; son adresse est : *S. E. M. le comdr. R., ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des P.-B., à la cour de Toscane, Florence.* Il me dit aussi de vous signaler le *Rechbergen* comme contenant tout le droit canon autrichien, et de vous dire qu'il est à *l'index* à Rome, et plus à *l'index* même que *l'Esprit de l'Église*.

Je continue à être de plus en plus satisfait de

Sophie. C'était un coup de dés pour moi , mon cher ami , heureusement j'ai amené *rafle de douze* !... Vous avez bien raison ; le principal était que la mère et l'enfant se conservassent. Un peu plus de peine à présent procurera pour l'avenir plus d'attachement et par conséquent plus de bonheur. Maintenant je ne m'occupe que d'éducation physique, et je ne rêve qu'éducation morale. Pour la première, mes calculs et mes raisonnemens sont souvent en défaut ; et je vois que la tendresse et l'instinct d'une mère ne le sont presque jamais. Pour la seconde, je jette les yeux autour de moi, je ne découvre rien qui me satisfasse. J'élèverai *l'enfant*, et, par cette instruction de prévoyance, à laquelle je me consacrerai tout entier, j'espère bien prévenir en partie les funestes résultats des instructions ultérieures. Mais je ne suis pas assez fort pour faire l'éducation de *l'adolescent* et du *jeune homme*. A qui cependant la confier ? La France et la Belgique que seules je connais sous le rapport de l'instruction primaire, ne me paraissent offrir que des abus révoltans à éviter avec le plus grand soin. L'Allemagne a une grande réputation. Est-elle méritée ? C'est à vous, mon bon ami, que je m'adresse pour le savoir. Faites-moi l'amitié de donner une partie de votre temps à l'apprendre. Il y avait autrefois *Campe* et *Salzmann* qui paraissaient s'être beaucoup approchés de la nature pour l'éducation de la jeunesse ; ils ont fait des

hommes qui ensuite *ad libitum* sont devenus des savans utiles, des artisans recommandables, et toujours d'honnêtes gens. Ont-ils aussi fait des professeurs? Ceux-ci suivent-ils leur méthode, ou l'ont-ils encore améliorée? Est-ce encore toujours le caractère qu'ils s'attachent à former avant tout? Qui sont-ils? Ont-ils des établissemens? Où? etc., etc. S'ils publient des livres élémentaires sur l'éducation, dont la bonté, c'est-à-dire *l'utilité* soit généralement reconnue, veuillez en faire l'acquisition pour moi, et me les garder, si vous ne trouvez moyen de les enfermer dans l'une ou l'autre expédition faite à notre libraire allemand, *Franck*.

Point de nouvelles publiques. Le concordat se réveille pour un instant à l'occasion du budget. M. de Celles est parti pour Rome, où il craint, je crois, d'arriver, parce qu'il y craint une réception difficile. *Le Code pénal, m'assure le ministre, retombera dans la boue d'où on l'a tiré.* Du reste on doit, et je commence à croire que c'est presque ce qu'on a de mieux à faire, maintenant qu'il est presque impossible de rien faire. C'est dommage que, sur ces entre-faites, le temps s'écoule et s'écoule irrévocablement. En nouvelles particulières, je vous dirai que V. D. Weyer fait de mois en mois une petite maladie mortelle, causée par ses *entéléchies* et sa *poétique de l'âme*. Ajoutez-y qu'il est amoureux, et cela pour épouser une vieille pa-

tricienne qu'on dit acariâtre et rusée. Les *enteléchies* et plus encore *les quartiers de sa future* l'ont presque brouillé avec sa bonne et raisonnable mère. Ma foi ! quoi qu'il en dise , j'aime encore mieux ma maîtresse et mon *que m'importe* qui ne me brouillent avec personne. *Ducpétiaux* fait le bien et le fait bien. *Peu nous en chaut pourquoi il le fait* ; ce sont ses affaires. *Je ne crains pour lui que l'amour-propre dont il vient encore de nous donner une fâcheuse preuve.* Van Geel imprime un catalogue raisonné des ouvrages sortis de ses presses. Le petit jugement de Musset au bas de votre *Code Pénal* et du sien étaient ce qu'ils devaient être. Mais *Ducpétiaux* a trouvé le vôtre trop beau , ou plutôt le sien trop peu beau , et il a refait ce dernier. Musset voulait le signer *article communiqué.* En vérité , en vérité , je vous le dis , *les meilleurs ne vaudront que bien peu de chose.*

Je vous embrasse un million de fois et de toute mon ame, vous et Caroline. Vivez , c'est-à-dire jouissez , qui sait si nous sommes ici pour autre chose que pour vivre ? Et certes nous y sommes pour cela. Et puis pouvons-nous jouir sans faire le bien ? Faisons-le donc autant que nous pourrons , et vivons.

Signé DE POTTER.

(*Adresse*) A monsieur , monsieur l'avocat Tielemans.

N° 22.

Bruxelles, le 18 janvier 1828.

Mon cher ami,

Je vous parlerai de vos intérêts à la fin de ma lettre ; je suis à les arranger depuis que j'ai reçu votre adresse.

Et à vous aussi bon an ! et aux vôtres , et au genre humain tout entier si cela se pouvait ; et cela se pourrait , car il y en aurait pour tout le monde , *si la société se composait de Buonarrotti*. Mon ami , je crois que ce bonheur général fait des progrès , lents à la vérité , mais du moins des progrès , en cela surtout qu'il s'étend sur un plus grand nombre d'individus ; et l'on s'en aperçoit , en reculant *de quelques siècles*. Ces progrès , je le crois encore , sont dus à la force des choses , laquelle , j'ose en flatter notre espèce , n'est autre que les efforts des amis de l'humanité. C'est assurément le but des efforts que j'ai faits , et de ceux que vous ferez... pendant plusieurs années encore. Après quoi , désespérant de leur peu d'efficacité , avec aussi peu de raison que vous aurez d'abord compté sur leur succès immanquable , vous vous réfugierez en vous-même , vous vous y accorderez un assez triste repos , récompense de combats fort vains ,

et préparation à une retraite que la nature et la philosophie regarderont toujours d'un œil très-différent. Je vous ai fait mon histoire ; ne serait-ce point aussi la vôtre et celle de tous ceux que le ciel a doués de cette bonhomie qui fait qu'on est le plus souvent dupe , parce qu'on ne s'est laissé *que fort rarement entraîner à être fripon ?* Eh bien ! mon cher Tielemans , dans cette supposition , anticipez un peu sur le rôle que vous aurez à jouer dans la suite, si l'on peut appeler *rôle* ce qui se passe dans le foyer de ce grand théâtre , et n'ayez en vue que votre place future de professeur *in utroque* , sur laquelle , mollement étendu , vous philosopherez à votre aise *avec moi et quelques autres élus* , que les chimères de la métaphysique n'auront pas rendus insensibles aux désirs du cœur et aux rêves de la raison. Et , pour arriver à ce lit-là , passez courageusement sur le corps aux Bonifaces de Berlin , patiemment à travers le corps aux Slaves de Vienne.

Au reste , je pense que vous trouverez ceux-ci plus aimables que ceux-là ; les uns sont des ours enchaînés , et les autres des chiens domestiques.

Moins vous vous plairez dans ce maudit pays qui vous éloigne de nous , plus vous reviendrez au milieu de nous avec joie. Je me suis toujours figuré le Nord et ses habitans comme vous me les dépeignez ; aussi n'ai-je jamais voulu visiter que le Midi , et il m'a laissé

de bien charmans souvenirs. Cependant, à tout prendre, je suis sûr que revoyant votre pays, vous ne serez pas fâché d'en avoir vu d'autres.

Le Ministre a été ici, et m'a fait compter 600 florins de votre indemnité. Il est enchanté de vos lettres. Néanmoins je ne vous cacherai pas qu'il a trouvé votre *système* sur le droit canon qui, selon lui, n'est qu'une science de faits, *un peu jeune*; ce sont ses expressions. *Je l'ai beaucoup combattu, quoique je partageasse son opinion* sur une science dont, à mes yeux, nous avons encore besoin, précisément parce que votre système n'est pas généralement adopté, et que, s'il l'était par tout le monde comme par vous, le Ministre et moi, par exemple, il cesserait d'être une science, d'être utile, d'exister. Il me semble donc, mais je me suis gardé de dire cela à M. V. G., qu'il faut se borner, dans l'état donné des choses, à enseigner le droit canon *de manière à mettre sans cesse Rome aux prises avec les évêques et le Gouvernement*; ce serait, après tout, les peuples qui en cueilleront *par la suite* tous les fruits. S'il le pouvait dès à présent, je crois qu'il ne faudrait plus de droit canon.

Mon Agathon croît et se fortifie. C'est, comme vous le dites fort bien, un homme qu'il faut en faire, et, pour y mietux réussir, je travaille déjà à fixer mes idées sur les principes dont je devrais me pénétrer pour en faire

la règle de ses opinions et de sa conduite. Mais encore faudra-t-il qu'il sache ce que je ne saurais lui enseigner moi-même, parce que malheureusement je n'y suis pas instruit, comme seraient les sciences physiques et mathématiques, afin que plus tard, il puisse choisir le mode de se rendre utile à ses contemporains, qu'il lui plaira de préférer, comme aussi celui de mettre son indépendance à l'abri des événemens. Les universités sont là; mais sont-elles ce qu'elles devraient être? Et puis ne faut-il pas être préparé à l'éducation qu'on y achève? Pour la toute première éducation, c'est bien moi qui m'en chargerai, j'y vois le plus impérieux comme le plus doux de mes devoirs. A tout prix, je m'efforcerai d'enter la sensibilité la plus irritable sur un caractère toujours entier, raide même, et s'il le faut, cassant. *Rien d'inutile* sera ma devise, afin que mon élève ait souvent à la bouche *que sais-je?* et toujours dans l'esprit *que m'importe?* Réussirai-je? Nous verrons. En attendant j'ai déjà bien relu et médité Rousseau que je voudrais trouver plus *pratique*. Je m'accommode mieux de Montaigne que je choie avec délices en ce moment-ci et qui me fournit bien des réflexions dont plus tard j'espère faire mon profit. Je vous montrerai tout cela à votre retour. Mais ne vous figurez pas un ouvrage. C'est pour moi, pour vous, pour mes enfans lorsqu'ils se feront hommes. Van Geel est presque en déconfiture.

Ses brillantes illusions et son défaut d'ordre l'ont précipité dans l'abîme. Il aurait aisément pu vivre de son industrie, il a voulu faire une fortune colossale, c'était son expression, et il se débat contre sa ruine complète et irréparable. Je savais que *notre ministre à Berlin est un drôle*, à tel point officiel, qu'il n'en est jamais officieux. Ma foi ! tant pis pour lui et tant pis pour nous, qu'on n'ait pas deux fois en un siècle l'HEUR de pouvoir faire une CAPILOTADE de ces espèces-là. Quant à vos savans, ils ne sont que cela ; n'en attendez donc rien. Si jamais ils se font hommes, nous aurons à qui parler. A propos, savez-vous que M. Munch., de Fribourgen en Brisgau, a été, sur la recommandation de M. Reinhold, nommé professeur de droit canon à Liège. Je suis fort d'accord avec vous sur le grec et le latin. Je viens de lire à ce sujet dans l'*anthologie* du mois d'octobre dernier, un excellent article traduit de la *Revue Britannique* sur l'éducation des classes élevées. Si vous pouvez avoir l'un ou l'autre journal, voyez-le, vous serez satisfait. V. D. Linden m'a payé 8 florins et cents, et m'a remis un billet en règle de 1050 florins à un an. J'ai fait bien des courses pour me procurer une lettre de crédit comme je l'entendais, c'est-à-dire tout à la fois sur Berlin et sur Vienne. Finalement, Weissenbruch a promis de m'en faire avoir une de chez le banquier Oppenheim que je ne connais pas, mais avec lequel il est, dit-il, lié. Je devais l'avoir

samedi , puis hier ; je l'aurai , me promet-on , aujourd'hui 21 , et je ne puis l'attendre plus long-temps , car je pars aujourd'hui même pour Bruges , où je vais tous les ans assister au service anniversaire en mémoire de la mort de mon père. Je relis ma lettre , mon cher Tielemans , et je crains de ne m'être pas assez clairement expliqué relativement à vos vues générales sur l'enseignement du droit canon. Je suis loin de croire que votre système soit d'un jeune homme ; mais je le crois jeune pour une vieille science , dans laquelle je n'ai jamais réussi à voir qu'une macédoine de faits contradictoires entr'eux , et parmi lesquels un professeur adroit pouvait choisir les bons pour en faire son profit , un historien philosophe les mauvais *pour décrier la science elle-même*. Je crois que , si vous nous supposez raisonnables , vous devez cesser de compter sur une chaire de droit canon dont nous n'avons nul besoin ; que , si vous voulez n'être que raisonnable avec nous , vous devez cesser de professer *ce droit , avec lequel l'ombre même de la raison est incompatible*. C'est là tout ce que j'ai voulu dire ; comprenez-moi bien , et n'allez pas m'accuser de complicité avec le ministère. Mon ami , le droit canon est une excellente chose , puisqu'il vous donnera au milieu de nous une indépendance dont nous jouirons librement ; et , en faisant naître quelque chose d'utile de *ces tante Coglionerie* , vous aurez très-bien mérité du genre humain , qui est ,

lui , trop jeune encore pour se passer de *coglionerie* , et pour entendre le langage pur de la raison comme vous voudriez le lui parler.

Libry a publié une brochure sur *le Concordat , le Code pénal et les Turcs*. J'ai lu fort patiemment jusqu'à l'endroit où il vous nomme *publiciste à la bavette*. Je me suis fâché tout rouge alors ; et j'ai fait une réponse qui , se ressentant de la colère , était indigne de vous et de moi. J'ai brûlé mon article à *publier* , et j'ai écrit sérieusement mais particulièrement à l'auteur , en lui exposant franchement nos opinions et notre mépris pour les flagorneurs étrangers qui viennent ici gâter nos affaires pour faire les leurs.

Adieu , mon ami , je vous embrasse de tout mon cœur et votre femme aussi , dont j'ai entendu dernièrement lire la charmante lettre qu'elle a écrite à sa sœur. Aimez moi comme je vous aime.

Signé DE POTTER.

P. S. J'approuve fort votre plus long séjour à Vienne : ne parlez pas encore de retour ici.

N° 23.

Barque de Bruges à Gand , le 27 janvier 1828.

Mon cher ami ,

Maman m'a envoyé à Bruges la lettre que vous m'aviez écrite pour me presser de vous faire passer des fonds : vous devez les avoir reçus , et j'attends avec impatience la nouvelle de votre départ d'une ville , où vous eussiez préféré un visage d'homme , s'il s'en était trouvé , aux superbes monumens qui la décorent. Que sera-ce à Vienne ? Je suis curieux de l'apprendre ; mais je crains beaucoup. Ce sont , pour parler la langue de Van de Weyer , la conversation de l'âme qu'il vous faut , et les âmes comme les vôtres sont rares. Je crois même que celles des Allemands sont d'une autre espèce , et que vous tenteriez vainement de vous faire comprendre d'elles , puisque vous dédaignerez toujours de de vous servir de leur jargon. Mais , laissons-là nous-même le jargon de la métaphysique.

Puisez , puisez et puisez dans le *Codex Josephi II* ; c'est par du *catholique apostolique* que nous devons répondre au *romain* en attendant que la raison et le courage venant se placer entre les deux partis , les aient mis hors de cour et condamnés aux petites-maisons l'un et l'autre. Je m'informerai à la bibliothèque si le

Codex y est, et, s'il n'y est pas, rapportez-le nous. Je vous fournirai de mon côté tout ce qui a paru en Italie sur ces matières, tant à Venise qu'à Naples, en Toscane et en Lombardie, depuis trois quarts de siècle. Je suis charmé de vous entendre désespérer de rien faire de raisonnable du droit canon : c'est là où je vous voulais : si vous vous figuriez de voir clair dans tout ce fatras de contradictions, j'irais moi jusqu'à me figurer que vous ne l'avez point encore saisi tel qu'il est réellement. Non, il n'y a point de droit canon ; il y a des faits pour chaque église, qu'elle a décorés du titre de *libertés*, *privilèges* et *prérogatives*, et dont l'ensemble forme une petite masse qu'il faut chercher à augmenter sans cesse et à ne diminuer jamais. Ne doutez de rien, si ce n'est de la possibilité de réduire en système de science les pauvretés que vous êtes appelé à faire tourner le plus possible au profit de nos sots contemporains, et, espérons-le du moins, de nos moins sots arrière-neveux. Du reste, il n'est pas nécessaire de douter, car ce n'est pas de la sagesse qu'on vous demande. Et qu'importe d'ailleurs ? pourvu que vous soyez utile.

En ma qualité d'arbitre, j'ai contribué à la dissolution de l'association *Cautaerts et Cie*. Musset a bien dû modérer ses prétentions, et moyennant des écus, les actes passés entre van Geel et lui ont été jetés au feu. CELA n'empêchera pas le *Buonarotti* de paraître. Oh ! que le bruit qu'il fera me sera doux à l'oreille ! Et,

s'il y avait de l'écho quelque part ! . . . Musset , ou se retirera , ou , s'il trouve à s'y occuper lucrativement , restera à Bruxelles , à moins que sa séparation de van Geel et surtout des petits tout petits enlumineurs de fleurs , dont ce dernier avait composé un atelier que son associé parcourait sans cesse CON AMORE , ne lui soit trop pénible . Comment , sans changer de royaume , souffrir la privation de plaisirs aussi innocens ? . . . Mon ami , les hommes sont de singulières machines ; heureux quand ils ne prêtent qu'à rire par leurs bizarreries ; rions de celle-ci que cependant je ne vous donne pas pour incontestable , et taisons-nous ; car , après tout , qu'est-ce que cela nous fait ? et même qu'est-ce que CELA FAIT !

Je m'occuperai de *Paul Louis* aussitôt que je serai à Bruxelles . Je vous remercie pour l'usage que vous avez fait de *Saint Pie V* . : un autre exemplaire vous attend ici .

J'ai été heureux à Bruges du bonheur de Thooris , auquel je puis me flatter d'avoir donné un bon coup de main . Le voilà maintenant mari d'une excellente femme , membre d'une famille fort honorable et des meilleures gens du monde , où vous êtes déjà connu et vivement désiré ; propriétaire d'une belle maison , et à la tête d'un commerce qui offre les plus favorables chances . Il faudra , mon ami , que vous veniez jouir de tout cela avec Caroline . Calloigne et sa femme se rappellent à votre souvenir , ainsi que MM. Scourion et Imbert .

Je brûle d'impatience de revoir Sophie et d'embrasser Agathon ; je vous en dirai quelque chose avant de fermer ma lettre.

Bruxelles, le 30 janvier. — Mon ami , me revoilà au milieu des miens , et tous sont bien portans et heureux. Le temps , aussi agréable que beau qu'il fait depuis dix jours , nous a engagés à sortir hier avec le petit , et nous avons parcouru les boulevards , traversé le parc et la rue de la Madeleine , *au grand scandale probablement des gens comme il faut.*

Je n'ai pas pu réussir à voir V. D. Weyer ; ce sera donc pour ma prochaine lettre , car je veux que celle-ci parte ce soir. Si j'apprends encore quelque chose chez Doncker où j'irai ce matin , je vous le manderai. Adieu , ich umarme dich und Caroline mit ganzen herzen.

Signé DE POTTER.

(*Adresse*) Monsieur Tielemans , à Berlin.

N° 24.

Oui, le *buon Vecchio* paraîtra , et je pourrai dire que je l'ai fait paraître. Je m'en réjouis avec lui et pour lui qui y met de l'importance. Quand à moi je n'en attends rien , non que je le croie trop tôt ou trop tard , mais parce que je ne vois pas que ce puisse jamais être à propos. Ce seront quelques nouvelles vérités , ou des véri-

tés du moins dites d'une manière nouvelle, les quelles seront mises à la disposition des penseurs qui ne forment pas la 10,000,000^e partie du genre humain ; ce sera un livre de plus pour ceux qui lisent, c'est-à-dire pour la minorité. Et puis..... et puis les choses iront tout comme auparavant. Au reste, j'ai dîné chez le *buon Vecchio* avec quelques Italiens : le repas a été gai, la conversation grave, et les toasts *aux hommes*.

J'ai lu hier au soir à Sophie votre lettre que j'avais reçue le matin même. Elle me charge de vous remercier bien cordialement en son nom, pour les sentimens affectueux que vous exprimez à son égard, et de remercier surtout Caroline, qui, m'a-t-elle dit, ne peut pas fonder son indulgence sur la confiance qu'elle a en vous comme fait son mari. Nous fêtons le sixième mois d'Agathon et de votre mariage. Nous avons porté vos santés avec attendrissement.

Va donc pour Zélie ! Mais, j'y mets aussi une condition ; c'est celle de pouvoir dire que ce nom ne me plaît en aucune manière. D'abord il ne dit rien, puis il rentre dans la classe des *Zulmés*, *Zétulbés*, etc., et tout le cortège des romans que je hais à la mort. Mais l'amitié l'exige et je me tais. Quand à *Aristide*, je n'y tiens pas. Cependant j'aime assez que ce nom inspire quelque chose, soit pour sa signification, soit pour la valeur du patron. C'est une superstition que je ne dissimule pas.

Encore une querelle à Caroline. C'est une petite fille que je désire moi , parce que j'éprouve le besoin d'être aimé, et jamais un garçon n'aime comme une fille. Agathon protégera sa mère quand je n'y serai plus , à la bonne heure ! Mais, si c'était moi qui eusse le malheur de perdre Sophie , qui la remplacerait dans mes vieux jours ?

Je n'ai eu aucune arrière-pensée en vous parlant de *changement de circonstances*. Je n'avais en vue que votre plus ou moins d'indépendance du public , sur laquelle vous mesurerez toujours votre plus ou moins de mépris pour les sottes convenances dont il nous enveloppe. Du reste , quoique je n'affiche pas plus la prétention de prédire ce que je ferai d'ici en dix ans , que je n'ai la folie de vouloir faire une croyance pour d'ici en dix jours , je puis du moins vous assurer qu'au moment où je vous parle , je n'ai encore jamais varié sur le projet de vivre et de mourir tel que je suis. Peut-être ce projet a-t-il besoin d'excuse , et j'en ai trouvé dans mon caractère essentiellement regimbant contre tout ce qui est liens , obligations , devoirs. Je me suis mis en tête même , voyez jusqu'où va la complaisance de l'esprit humain pour les caprices qu'il enfante ! que , conservant ma liberté tout entière , le mariage à ma façon exigeait un consentement de tous les jours , de chaque instant , plus flatteur par conséquent pour celle en faveur de laquelle il est donné , que celui qui n'est volontaire qu'une seule fois , et qui enchaîne ensuite

la volonté pour toujours. C'est une bizarrerie , si vous voulez , mais mon bonheur en dépend. Le bonheur je l'achète par bien des sacrifices. Mes héritiers ne le paieront que par un dixième de ma fortune. Heureux et libre , je trouverai bien les moyens de les récompenser de cette perte. J'allais oublier une chose , et elle est importante à mes yeux : la Sophie , telle que je me la suis en quelque manière créée , jamais je n'aurais pu la trouver ainsi toute formée. En la formant moi-même , je me suis fait tout pour elle , père , mère , frères , sœurs , amis , amant , mari ; elle est isolée de tout , et ne m'échappe par aucun côté. Que lui importe , si je m'occupe constamment à faire en sorte qu'il ne lui naisse pas même l'idée de désirer de m'échapper. Mais ses enfans seront comme elle repoussés par le préjugé. Qu'importe encore ! Ils auront senti , dès leur enfance , la nécessité de se raidir contre tout préjugé , et celle de ne compter jamais que sur eux seuls : en seront-ils moins raisonnables , d'un caractère moins ferme , moins honnêtes gens , moins heureux ? Expliquez un peu tout cela à Caroline , je vous prie ; je serais désolé qu'elle regardât l'ami de son mari comme un extravagant.

Si elle était femme à se laisser séduire par des vérités agréables , je lui dirais que notre légation de Vienne ne tarit pas sur la jolie M^{me} Tielemans : je dirais ensuite , que , dès qu'il y a de vos nouvelles , je cours chez Weissenbruch , un peu

pour avoir quelques détails sur vos récréations , beaucoup pour jouir de la manière charmante dont elle en fait la description. Mais Caroline m'enverrait promener , et je tiens à ce qu'elle me croie incapable de débiter ce que sa modestie lui fera appeler des complimens.

Mais je m'aperçois que je fais un chapitre au lieu d'une épître , et je me hâte de vous dire ce que j'ai encore de réellement essentiel à vous apprendre. D'abord , je suis depuis un temps infini sans lettres de V. G. ; je lui écrirai à propos de ce que vous me dites , et redemanderai par la même occasion vos derniers fl. 600. Non-seulement vous pouvez , mais vous devez revenir aux vacances. Je n'ai pas dit que je comptais ne vous revoir qu'au mois de novembre , mais bien que je voulais fêter alors avec vous l'anniversaire de votre mariage. Comptez sur moi pour solliciter auprès du Ministre , mais ne laissez pas de parler et de parler clairement et positivement et souvent vous-même. Préparez pour votre retour , et , de manière à pouvoir faire paraître huit jours après , une dissertation latine bien longue et bien lourde , sur quelque point de notre histoire ecclésiastique , ou quelque droit de notre église , le tout hérissé de citations et d'autorités , *principalement aux endroits où il en est le moins besoin*. Vous vous garderez , par exemple , de dire : *la neige est blanche* , vous direz : *Aristote a dit* , etc. , et en note : *Aristote , philosophe grec , né* , etc. , etc. Mon ami , les

Hollandais tomberont en pamoison. *C'est sublime , diront-ils ! c'est allemand !* Et M. van Ewyk , écarquillant soigneusement ses yeux de verre , s'écriera : *je l'avais bien dit ; à moins d'avoir le bonheur d'être né Batave , on ne se fait homme qu'au-delà du Rhin.*

Une nouvelle pour finir , et elle vous divertira. On se confiait ici , il y a quelques semaines , que le Gouvernement vous avait envoyé à Rome pour savoir au juste où il en était avec le saint-père....

Adieu , mon excellent ami. Pardonnez-moi si je ne crois jamais vous en avoir dit assez ; je crains que vous trouviez à la fin que je vous en dis trop. Mille choses aimables à Caroline que j'embrasse , ainsi que vous , de tout mon cœur.

Signé LOUIS.

N° 25.

Bruxelles , le 9 février 1828.

Mon cher ami ,

Je possède votre confiance , parce que j'y ai des droits ; celle de Caroline , je dois la mériter , et j'y parviendrai , j'en suis sûr : voici pour commencer à la gagner , ce que je vous prie de lui répondre sur l'affaire *Oppenheim*. Vous lui

direz d'abord que je ne regarde pas du tout comme un enfantillage ses craintes concernant une négociation. Je conçois et partant j'estime sa délicatesse ; j'en aime l'excès , parce qu'il m'en prouve la réalité. On chérit ses défauts dans autrui ; c'est bien le cas , mon cher Tielemans ; moi par exemple, *je ne me crois réellement ami de l'indépendance , qu'alors que je la pousse jusqu'à l'esprit de contradiction* ; je ne me sais gré de mon amour de l'ordre , que lorsque je sens un peu que je suis esclave du systématisme. Je serais bien de ceux qui , pour se mieux prouver leur liberté morale , n'oseraient jamais faire leur volonté. Or sus , donc , en avant avec M. Oppenheim.

Je ne connais ici de banquier que M. Hagemans , et , espérant trouver avec lui des conditions plus honnêtes et plus favorables pour vous , je m'adressai à lui pour la lettre de crédit. Mais il n'avait de correspondans ni à Berlin ni à Vienne. Je lui demandai un effet sur la première de ces capitales ; il ne put m'en procurer et me renvoya à M. Engler. Je ne voulais pas de M. Engler dont j'avais été la dupe lors de mon séjour en Italie , et je ne cherchais pas à avoir recours à Mettenius qui m'a l'air d'un inquisiteur de diète. J'allai consulter Weissenbruch qui m'offrit Oppenheim , contre lequel je n'avais point d'exceptions. Je dictai donc à notre ami un billet à peu près ainsi conçu : « Que M. D. P. « a des fonds à mon beau-fils , M. Tielemans ; il

« voudrait les lui faire toucher à Berlin et à
 « Vienne, et, pour ce, vous prie d'ouvrir à ce
 « dernier un crédit dans ces deux villes. Les
 « quittances de M. Tielemans reçues, vous
 « aurez la bonté de les envoyer audit M. D. P.
 « avec la note des frais et commission d'usage :
 « le tout sera remboursé à l'instant avec recon-
 « naissance. » Voilà, mon ami, tout, absolu-
 ment tout.

Cette affaire fut suivie de celle de Paul Louis
 que Weissenbruch fut chargé d'envoyer à
 M. Simrock, à Bonn, par M. Droste. Il n'y
 aura point de frais d'expédition : le livre seul
 devra être acheté, et, comme je ne l'avais point
 encore, Weissenbruch l'achètera. S'il ne me
 permet pas de le payer ce ne sera pas le bout du
 monde.

Exploitez bien Vienne, mon cher ami, sous
 le rapport surtout de la législation Thérésienne
 ou plutôt Kaunitzienne, puis Joséphine, plus
 Léopoldine, puis enfin Metternichoise. Car le
 bon même se conserve et se perpétue en Autri-
 che. Je crois que vous y recueillerez des trésors.
 Je vous ai déjà dit que je vous fournirais
 la partie italienne. Pour cet effet, nous ferons
 venir, à votre retour, les livres mêmes dont
 j'ai fait les extraits que je vous communiquerai.

En faisant vos recherches, informez-vous
 occasionnellement s'il n'existe pas dans les archi-
 ves impériales probablement particulières ou
 secrètes, le dernier interrogatoire de la religieuse

Buozanini de Prato , que le P. Longinelli communiqua à Léopold, alors grand-duc de Toscane. (1781-1782), et que celui-ci devenu empereur emporta avec lui à Vienne. Ce serait la pièce la plus curieuse de mon *Ricci*, où je signale cette pièce qui n'existe pas à Florence ; édition in-8°, tome 1, page 498 ; édit. in-12, page 429 ; édit. de Paris, tome 2, p. 344.

Occasionnellement aussi, prenez note des ouvrages à consulter sur l'histoire ecclésiastique des 50 dernières années : c'est pour une seconde édition de *l'Esprit de l'Eglise*, à laquelle je travaille lentement, mais sans relâche.

Ce n'est pas sur l'éducation que je recueille mes idées, mon cher ami, hélas ! Je dois avant tout en acquérir. C'est simplement une récapitulation faite (après un examen de bonne foi de moi-même), de mes principes en morale, en métaphysique et en religion, principes qui, si j'atteins mon but, seront le résultat de l'éducation de mon élève, à qui je croirai en avoir assez appris lorsqu'il saura toujours douter de ce qu'il ne lui importe pas de savoir, ni jamais hésiter quand il faut agir. Au reste, vous verrez tout, vous m'aiderez en tout, et nous réformerons ensemble.

Depuis la chute de van Geel et le départ de Musset, je ne sais plus rien d'Asmodée Libry : j'ai la copie de ma lettre à cet original, et vous la montrerai. Musset, cruellement désappointé ici, a trouvé à Paris sa destitution de la place

d'historiographe des pairs , et cela , parce qu'étant l'associé d'une imprimerie *fort riche* , à Bruxelles , il n'avait plus besoin de sa pension de 3000 francs en France !.... J'arrangerai vos affaires pour le mieux , c'est-à-dire comme les miennes , et , si vous perdez 100 francs ce sera que j'en aurai perdu 600.

Que dites-vous de M. Ch. Froment , condamné à Gand , à un emprisonnement de six semaines , à une forte amende et à la privation de ses droits civils pendant cinq ans , cela à propos de l'entreprise des Osages , qu'il avait tournée en ridicule , mais en effet pour avoir , dans le temps , amèrement baffoué M. le président Camberlin et son poème sur les harengs en caque ?

Que dites-vous de la conversion de l'abbé Rioust , redevenu prêtre à Binche , où il vit avec sa femme en *frère* , et édifie les fidèles , après avoir solennellement rétracté son apostasie , ses impiétés , son mariage , etc. , tout , hormis sa lâcheté , sa servile platitude , son impudence et sa bassesse ? Vous savez que le Gouvernement nous fait payer à ce gremlin 1500 francs par an , comme récompense de ses turpitudes passées ; sa turpitude présente lui vaudra 600 florins aussi par an , que l'église puisera pour lui dans la bourse des bonnes âmes. (Historique.) Et cela s'appelle de la politique et de la religion !.... Grand Dieu ! conservez-nous l'esprit de rébellion et d'incrédulité !

J'ai du Saltzmann, dont je vous ai parlé, quelques romans populaires, qui supposent un homme versé dans la connaissance de ses semblables et propres à former des hommes. Il était instituteur. C'est dommage que son école (établie , je crois , non loin de Gotha), n'ait point fait de professeurs comme lui. — Sivery est un de ses élèves : sans être savant , cet honnête enthousiaste s'est trouvé dans des circonstances dont toute la science du monde ne l'aurait pas tiré , si le caractère que lui avait infusé Saltzmann, n'était venu à son aide.

Vous savez que Giron remplace Baron. Je crois que Mad. Giron fera une excellente ménagère , et que , par conséquent , s'ils ont des élèves , ce sera d'un fort bon produit pour eux.

Vous supposez probablement qu'un chambellan ne vaut pas mieux qu'un ambassadeur ; et moi aussi. Cependant faut-il encore que vous vous en convainquiez , et , pour ce , je joins ici une lettre à M. le comte Neny. Vous en tirerez ce que vous pourrez. — L'autre lettre vous est spécialement recommandée , et si l'individu auquel elle s'adresse , n'est ni mort ni absent , elle vous sera , me dit-on , très-agréable et très-profitable. Pour vous en assurer , allez au collège des Écossais : si le docteur Braig n'y est plus professeur , on saura vous dire ce qu'il est devenu ; c'est un homme qui sait beaucoup et bien , ferme sur les principes de droit ecclésiastique , maintenus par la cour

de Vienne. Les deux lettres sont... de mon très-honorable ami M. le baron Goubau, notre ex-ministre du culte catholique.

Que dites-vous, mon ami, de l'Angleterre, de la France, de la Grèce, du Portugal et de nous-mêmes ! La *sinistre* bataille de Navarin, si glorieuse pour les armes françaises, ne vous a-t-elle pas fait sourire de pitié ? Et M. de Vattimesnil se faisant le champion de la liberté des cultes, le prôneur de la charte, par ultra-jésuitisme, que vous en semble ? et MM. Reiphins et d'Otrenge payant leur entrée au conseil-d'État, le premier par un honteux mutisme, l'autre par d'impudens mensonges, qu'en dites-vous ?..... Je dis moi, que je fais des vœux sincères pour votre bonheur et celui de Caroline; que je suis enchanté du bonheur que j'ai osé me procurer, et dont je ne rougis pas de jouir ; que j'attends avec impatience le jour où je pourrai vous embrasser, et vous témoigner combien je sens plus vivement les plaisirs de l'amitié, depuis que j'ai appris à apprécier à leur juste valeur les illusions dont la jeunesse avait bercé mon cœur, désireux du bien.

Adieu, mon ami, courage et persévérance.

Signé DE POTTER.

P.-S. Lorsque vous toucherez de l'argent, avertissez-m'en toujours dans votre première lettre.

(*Adresse*) Monsieur l'avocat Tielemans, à Berlin.

N° 26.

Bruxelles , le 20 avril 1828.

Vous m'encouragez singulièrement à vous donner des conseils , mon ami , par la scrupuleuse exactitude avec laquelle vous les suivez. Je vous avais écrit , ou , du moins , eu l'intention de vous écrire (je ne fais pas plus que vous copie de mes lettres) : « Va pour Berlin ,
« car il y a loin de là à Vienne , et vous allez
« bientôt vous mettre en route. Mais , une fois
« arrivé , il n'y aura plus d'excuse , à travers
« choses *cela* aura tout le temps de se consolider : après quoi le voyage , loin de nuire ,
« fera merveille. » Vous avez fait comme dit était , et je vous en témoigne ma plus vive et plus cordiale joie. Il n'y a que le *sans en être prié* , qui me choque un peu dans votre narration. Non , monsieur , vous vous trompez : je soutiens que c'est après proposition , examen , délibération , jugement et prononcé , que la chose s'est faite. Au moins , c'est ainsi que j'en ai agi , moi , depuis que j'agis ; et si cela continue à me réussir , je ferai l'année prochaine un petit voyage à Paris avec ma bonne , et ce ne sera qu'après notre retour que mademoiselle *Eudoxie* sera appelée à faire partie du ménage.

Je relis ce que dessus , et m'aperçois que je

vous dois explication pour deux choses. La première, c'est que vous ne tenez pas de copie de vos lettres. Moi, mon bon ami, qui les conserve, je trouve dans la dernière ce que vous m'aviez conté dans la précédente concernant vos anxiétés de Prague. Et quoique très-spirituellement diversifiée, cette répétition me fâche, parce qu'elle me prive de quelque autre anecdote dont elle tient la place.

La seconde, c'est le *cela* dont je gratifie le futur Tielemans. Hélas ! je ne pouvais encore lui appliquer ni *celui* ni *celle*, et j'en ai fait un *neutre* en attendant. Mais, quand une fois nous saurons ce que c'est, il faudra le particulariser, et, pour ne point être en retard, je m'occupe déjà à lui trouver un nom. Je ne voudrais, ne vous en déplaît, ni votre nom, ni celui même de votre femme, ni celui de Weissenbruch qui est aussi le mien. Nous sentons trop bien pour les adopter ce que les *François*, les *Charles* et les *Louis* ont de plat et de malencontreux. Que diriez-vous, par exemple, d'*Aristide*, d'*Euphémie*? Je vous entends d'ici m'accuser d'égoïsme, et dire que cela ressemble furieusement à *Agathon* et à *Eudoxie*. Eh bien ! mon ami, quoi de mal ? Jamais je ne permettrai, qu'après beaucoup de temps et de changemens de circonstances, qu'il y ait entre nos enfans d'autre fraternité que celle de noms ; et voilà précisément pourquoi je désire qu'au moins celle-là s'établisse et prépare, pour l'avenir, si c'est

possible , une union plus réelle et plus douce. Mais , jusque-là , quelque pénible que m'en soit la résolution , je garantirai , comme je le dois , votre femme et votre fils de *la défaveur dont le préjugé public ne manquera pas d'entacher tous les miens*. Vous , mon cher Tielemans , comme homme , et , par conséquent , au-dessus des commérages barbus et non barbus , vous serez libre de voir Sophie quand et quantes fois vous le voudrez. Caroline , *si elle a la bonté de lui serrer la main , choisira , pour aller le faire , une soirée bien sombre*. Mon ami , elle est femme ; il ne suffit pas qu'elle se respecte , il faut aussi qu'on la respecte ; et *le public* , qui est si facile sur l'infidélité aux vrais devoirs , *est inexorable sur les mépris de ce qu'il appelle les convenances*. Pardon , mon excellent Tielemans , si je vous afflige. Mais je ne m'afflige pas , moi ; que cela vous console. Je sais que qui veut la fin , doit vouloir les moyens. Or , je ne me suis jamais fait illusion sur les suites du parti que j'ai pris , et je désire qu'elles ne chagrinent pas plus mes amis que moi , et qu'ils s'y soumettent comme moi de bonne grâce.

Comment vous ne saviez pas encore que vous étiez M. de Tielemans ! Le billet ci-inclus vous apprendra que nous avons pris ici l'initiative sur Vienne. Que cela ne vous empêche pas , mon ami , de faire la commission dont vous y êtes prié. Au reste , il ne vous arrive que ce qui m'était arrivé à Rome , où le cardinal Caccia-

piatti auquel je faisais remarquer que je n'étais pas *baron*, me répondit : « Lo so, anima mia ; ma non mi conviene di frequentare altri ché gente titolata. Ti ho baronificato non par tè ma par mè solamente. M. d'Otrenge a tiré son apostrophe du ventre d'une ex-mienne tante qu'il avait épousée : madame la veuve, pardon, la *douairière* Maroux, belle-sœur de ma mère, exigea probablement qu'il s'apostrophât pour coucher avec elle, et il devint d'*Otrenge* comme vous êtes devenu de *Tielemans*, comme j'étais *il barone Luigi*. Si vous voulez parler de moi à mon parent par alliance, je le permets très-volontiers. Il vous dira, et je me le dis et redis bien souvent à moi-même, que, si son prédécesseur, mon très-honoré oncle et parrain, n'était pas venu à mourir, j'aurais joui de l'insigne bonheur d'être élevé dans les bons principes à Vienne, et j'y serais probablement parvenu aux plus éminens emplois, et j'y serais glorieusement mort comme un chien au pied de son maître. O altitudo ! ô je ne sais quoi ! que nous sommes peu de chose, et que notre destinée tient à une fantaisie !

La *raison* que croit avoir Caroline pour se sentir des maux de cœur, des malaises au physique et au moral, des *inappétences*, etc., ne me paraît pas *absolue* du tout. On peut ne rien éprouver de tout cela, et j'en ai eu la preuve pendant la grossesse de Sophie, qui a été alors ni plus ni moins comme toujours. J'aurais vou-

lu que Caroline eût joui des mêmes avantages , car huit mois de petits dérangemens , d'autant plus désagréables qu'ils sont petits , présentent une triste perspective , tant en *raisons particulières* pour vous , qu'en la *raison absolue* de votre épouse. Au reste , quelque réel que soit le mal , et il l'est , je pense qu'on peut le diminuer beaucoup pour le *non-chaloir*.

Je n'ai , s'il vous plaît , jamais dit que Van de Weyer était *guéri* ; j'ai dit seulement que le voyage de Paris paraissait lui avoir fait du bien.

Mangez , mes amis ! Tout n'est-il pas ici une mangerie réciproque et continuelle. Combien il en est qui mangent le temps , et encore sans le digérer ? Le temps , à son tour , nous mange tous , et , lui , il nous digère fort bien. Mon ami , je crois que cette idée serait belle en allemand.

Maintenant je vous donnerai des nouvelles d'antichambre tout autant que mon supplément pourra en contenir.

D'abord , M. Feuillet va continuer d'imprimer et publier l'ouvrage du *Vecchio*. Je crois avoir fait plus en graissant les roues pour que cette affaire roulât , que si j'avais parachevé et mis au jour le meilleur livre que je pusse faire moi-même.

Ensuite , l'abbé de Smet est acquitté. Le pieux Beyens cadet l'a défendu en faisant beaucoup valoir le précieux sang de J.-C. qui , il l'a démontré , retomberait sur la tête aux Voltaire et aux Rousseau , ces boute-feu des révo-

lutions , dont les ouvrages impies ont fait baisser les prix des messes. Admirez, mon ami, le tact de notre apostolique avocat ! Un libéral aurait tout bonnement dit : « les opinions et leur manifestation sont libres, M. de Smet a le droit d'émettre les siennes, que d'ailleurs je ne partage pas. » Et il aurait ainsi gagné sa cause au tribunal. Mais ce n'était pas là ce que prétendait M. Beyens. Cet habile tacticien a senti que le concordat étant enfoncé, les procès contre les prêtres allaient revenir sur l'eau, et il a voulu vaincre de manière à s'allier étroitement avec tous ceux que leur exaspération allait traîner à la barre. C'est fort adroit tout de même dans la circonstance : cependant le principe d'après lequel M. Beyens se défend dans le monde, comme s'il avait besoin d'excuse, me paraît sujet à quelques inconvénients. Il faut, dit-il, qu'un avocat adopte toutes les opinions de son client. Plaidant pour un voleur, il soutiendra donc la justice du vol. Mon ami, vous êtes jurisconsulte, décidez.

Il a paru chez MM. Van de Weyer, Feuillet et Ad. Weissenbruch, un petit livre abominable intitulé Christianisme et Philosophie, comme si on pouvait être chrétien et philosophe : cette idée-là est bien digne de la librairie romantique, c'est son enseigne, où elle a pris corps. Figurez-vous, mon ami, un M. de Lamotte qui s'avise de donner à son neveu, qui se prépare à faire sa première communion, des

conseils dont auraient frémi Fauste et Lélia So... eux-mêmes. M. de Potter, l'homme précisément qu'il fallait aux éditeurs pour rendre compte de leur sacrilège publication, l'a fait dans un article où, pendant que tout le monde crie contre l'audace de M. de Lamotte, il l'attaque, lui, pour ce qu'il appelle sa timidité. Il va jusqu'à dire qu'*ayant réduit à rien la sainte Cène*, il est inutile d'inviter les gens à souper hors de chez eux !..... Le R. P. Pocholle a refusé l'insertion.

Notre Roi vient de porter un fameux coup à l'immorale facilité de voyager qu'avait ici le petit peuple. Il a sextuplé le droit des barrières. Mais rassurez-vous, ce n'est que pour les diligences; les voitures de luxe ne paieront pas plus que par le passé.

M. de Celles a écrit qu'il ne lui restait plus qu'à venir s'enfermer entre quatre murs, dans une maison de campagne qu'il a aux environs de Bruxelles. *On l'a dit au Roi qui a répondu : je le crois. Le protestantisme est indécrottable.*

Adieu, mon cher ami, répondez-moi promptement, c'est-à-dire, comme je fais, dix jours après la date de votre lettre : c'est précisément le temps qu'il faut pour qu'elle m'arrive et que j'écrive. Nous vous embrassons vous et Caroline de tout notre cœur, moi et les miens. Je le ferai moi aussi de bien bon cœur le jour anniversaire de votre mariage que nous passerons, j'espère, ici ensemble. Le lendemain nous irons compli-

menter Agathon qui aura précisément un an ,
et nous parlerons de votre enfant alors très-près
de naître. Que de sensations à la fois!... Louis..

(*Adresse*) M. F. Tielemans , etc., à Vienne.

N° 27.

Bruxelles , le 27 mai 1828.

Mon cher ami ,

Autant je vous en voulais parce que , tardant à m'écrire; vous me priviez de causer avec vous, autant maintenant que j'ai la plume à la main , je me trouve embarrassé à lui faire convenablement rendre ce que j'ai à vous dire. J'ai lu dans de vieilles , c'est-à-dire bonnes chroniques , que plusieurs saints à qui d'impies persécuteurs avaient fait arracher la langue , n'en chantaient que plus agréablement et surtout plus intelligiblement les louanges du Seigneur. Hélas ! que ne suis-je un de ces saints-là. Je vous en ferais entendre de belles à vous qui , après m'avoir coupé , comme on dit , le sifflet , m'exhortez avec une froide ironie à vous exprimer toute ma pensée. Essayons cependant de proférer encore quelques sons. C'est dommage que je sois si peu national en matière de langue ; car *le Neerlandais* (prononcez *oa* , parce que selon feu

le commandeur de Nieuport, cela ressemble à l'Iroquois) *se coasse très-commodément sans les organes qui servent à parler hors de la domination du Marc-Aurèle Batave.*

Marc Aurèle, c'est M. d'Herbigny qui le dit dans sa nouvelle brochure, et M. d'Herbigny est, m'assure-t-on, très-bien placé aux relations étrangères, comme Asmodée Libry l'est dans sa boutique, rue de la Madeleine. O Roi ! le plus grand Roi, etc. Des sots prétendent qu'il n'est point de panacées : l'expérience des siècles ne prouve-t elle pas à satiété, que cette phrase en est une contre tous les maux qui affligent les désireux de parvenir ?

Merci des renseignemens sur le Saltzmann : recueillez-en, je vous prie, à l'occasion, dans le même genre, et gardez les par-devers vous ; nous les discuterons à votre retour, les examinerons et prendrons en dernier ressort les résolutions opportunes : vous savez que je suis loin d'être pressé. Le Buonancici ne l'est pas plus que moi.

Mon ami, vous vivez dans les bibliothèques ; compilez, compilez, compilez, puis débarbouillez-vous auprès de Caroline. Mon ami, votre voyage aura eu ses désagrémens, mais aussi, quelle compensation ! Pesez impartialement le plaisir et la peine, et avouez que, si votre carrière avait commencé en-novembre 1827 pour finir cette année, vous vous féliciteriez d'avoir vécu.

Point de *Codex Josephi II* ici : il faut en faire l'acquisition à tout prix : *je ferai en sorte qu'il soit acheté pour notre bibliothèque , et il demeurera à votre disposition.*

M. Persoons est précieux. En vérité , en vérité , je vous le dis : il a fort bien fait de se réfugier où il est. Je ne pense pas qu'il devra fuir une seconde fois , ce qui aurait fort bien pu lui arriver à Constantinople. C'est avoir de la prévision et de la plus chenuée.

Ci inclus un billet de M. le baron Goubau , ancien ministre du culte catholique. Tirez - en le parti que vous jugerez le meilleur.

Van de Weyer a été à Paris !!!.... Ne vous l'avais-je point dit dans ma dernière ! Si *oui*, je dois avoir ajouté que je l'avais recommandé à *Musset pour quelques indigestions et une chaude p.*, le tout pour son bien. Musset m'écrit que , quoique mes vœux pour notre ami n'aient point été entièrement exaucés , cependant le séjour de trois semaines au sein de la capitale des réalités a beaucoup profité *au jeune Schwarmer*. Il a eu , sinon *conversion entière*, du moins un *quart de conversion*. Car presque partout où notre philosophe croyait trouver perfection, il ne découvrait que CHARLATANISME. C'est beaucoup , si c'est vrai , et nous ne le saurons que d'ici en quelque temps , puisqu'on ne renonce pas ainsi *ex abrupto* à un illustre cousinage , et cela pour dire simplement ce mot qui écorche la bouche : J'AI EU TORT.

Compteriez-vous les plaisirs des yeux et ceux de l'estomac pour rien. A Dieu ne plaise ! Vous en jouissez à côté de qui vous aimez le mieux. Répétez-vous cela souvent, et, par-là redoublez, centuplez ces jouissances si naturelles et partant si pures, déjà des principales de notre existence. Vous n'aurez que trop de temps de reste pour exercer ces facultés de l'âme, que dans notre orgueilleuse pauvreté, nous plaçons au-dessus de toutes choses, et qui néanmoins, avec un vernis de dignité, nous rapportent plus de tourmens que de joie. *Vivere allegramente e fare un poco di bene*, me paraît, avec les Italiens, le *nec plus ultra* du bonheur humain ; et quand on partage ce bonheur avec sa compagne, quand on le peint à son ami, ma foi j'opine qu'on peut se préparer à mourir sans regret.

Tout est au mieux ici ; c'est-à-dire que nous portons bien moi et mes entours, Weissenbruch et sa famille. Les jeudis sont enfoncés, il n'en surnage plus que les petits pâtés à la crème et aux confitures ; et c'est malheureusement peu de chose pour moi qui dîne à quatre heures. Je vous embrasse de tout cœur ainsi que votre femme.

Signé Louis.

P. S. Vous ne me parlez pas des lettres pour M. Neny et le docteur Braig. Voulez-vous un nouveau crédit, et de combien, et sur où ?

(*Adresse*) Monsieur Tielemans, etc., à Vienne.

N° 28.

Bruxelles , le 12 mai 1828.

Mon cher ami ,

Je vous ai donc écrit une lettre en énigmes , puisque vous me répondez tout exprès pour me demander des explications ? Voilà cependant que vous-même portez la peine du défaut que vous m'avez forcé de contracter , celui de l'obscurité , défaut que j'abhorre le plus au monde , parce qu'il suppose ce qu'il y a de plus diamétralement opposé à ce qui fait le fond de mon caractère , la franchise. Il est bien vrai que vous ne vouliez pas que je fusse partout et toujours également inintelligible. Mais aussi croyez-vous que le vœu obéisse mieux aux hommes que ne le fait la mer au bon Dieu ; il a dit à celle-ci : *Vous n'irez que jusque-là* ; et cependant les inondations de la Hollande nous coûtent de temps à autre d'assez fortes sommes.

Du reste , mon cher Tielemans , point de mal sans remède , et je vais tâcher de guérir celui que j'ai fait , de manière à ce qu'à la réception de la présente , vous n'ayez plus à vous en plaindre.

Non chaloir. Rappelez-vous avant tout que je ne tiens pas copie de mes lettres , et qu'ainsi

je ne puis ni vous répéter ce que je vous ai dit, ni bien moins encore vous expliquer ce que j'ai cru dire. Quoi qu'il en soit, je n'ai dans aucun cas voulu ni pu vouloir dire autre chose que ceci : « Caroline a des maux de cœur, des goûts, « des dégoûts déréglés, des momens d'impac-
 « tience étrangers à son caractère. Tout cela
 « est bien réel chez elle, puisqu'elle s'en plaint.
 « Mais qu'elle ne se figure pas que ce sont des
 « conditions *sine quibus non* de son état. J'ai
 « vu plusieurs exemples de grossesses qui ne
 « se faisaient soupçonner dans les premiers mois,
 « que par la suspension de certaines incommo-
 « dités chroniques, et qui n'étaient confirmées
 « par après que lorsqu'il fallait élargir les robes;
 « et j'ai cité un de ces exemples. Il m'a paru
 « propre à détruire en Caroline l'impression que
 « fait un mal qu'on appréhende et celle que laisse
 « un mal déjà passé. Ces impressions sont sou-
 « vent aussi poignantes que le mal lui-même,
 « et produisent les mêmes effets. On les combat
 « par le *non chaloir*, c'est-à-dire en prenant le
 « mal au jour la journée, et seulement parce
 « qu'il vient, non parce qu'il doit venir. Vous
 « voyez, mon ami, que je suis tout à fait d'ac-
 « cord avec le médecin de Vienne. *Dixi.* »

Le papier manuscrit, car ce n'est pas autre chose, si encore c'est quelque chose, relatif à la Buonancici, doit renfermer en cinq ou six pages les derniers interrogatoires de cette méthaphysicienne libertine, par le docteur abbé Longi-

nelli , qui remit ledit papier au grand duc Léopold. Or , ce papier n'existe plus en Toscane : on n'y trouve qu'une lettre de Longinelli qui constate son existence et la destruction des minutes par ce Longinelli lui-même , dans la crainte du scandale. Probablement le grand duc devenu empereur aura emporté la pièce à Vienne , et l'aura déposée aux archives secrètes. Vous ne la trouverez pas , mon cher Tielemans , et il n'y aura pas grand mal : si , contre toute attente , vous la trouviez , il faudrait la faire copier entièrement.

Gardez-vous bien , si vous visez au ministère du culte , de dire à d'autres qu'à moi , que l'on se donne bien des peines pour mater quelques gradués. Les gros bonnets ici croient , et ceux qui veulent le devenir feignent de croire , que ce sont des puissances. Tantôt ils lâchent une bordée de concessions pour les amadouer ; tantôt ils remontent leur grosse artillerie pour les épouvanter. Et , de cette manière , ils en font réellement des puissances. Ne jamais rien leur accorder , et cela , sans cependant leur rien refuser , mais tout simplement en ne prenant pas garde à eux , serait , selon moi , la vraie marche d'un gouvernement tolérant parce qu'il serait raisonnable , juste et fort. Mais chut ! Le Dotrengé sans apostrophe pourrait nous entendre , et il ne faut pas qu'il apprenne non-seulement que vous proférez de pareils blasphèmes , mais encore que vous souffrez qu'on les profère

à vous parlant. Or , le pauvre homme est un de nos très-hauts et très-puissans. Avec le caractère , l'esprit , le ton , les opinions les plus françaises , il a eu le savoir faire de professer le misogynisme le plus curieux qu'imagination humaine puisse créer. Il prouve en calembourgs de Brunet , que les Belges n'ont pas le sens commun de tenir les yeux ouverts sur les niaiseries qu'on discute en France , et de ne pas être toute attention pour la manifestation contingente future des intentions incontestablement excellentes de nos ministres , et des projets tacites , toujours grands , de bien public , que couvent *dans le silence* nos chers députés.

« A propos de chèreté , notre ambassade de
 « Rome nous coûte encore journallement principal , f. 200 , accessoires , f. 100 , total f. 300.
 « C'est beaucoup pour un concordat *enfoncé* ,
 « car enfoncé est-il , comme j'ai eu l'honneur
 « de vous le dire ; et , ce qu'il y a de plus plaisant , c'est que c'est le pape lui-même qui l'a
 « laissé couler à fond. Il était cependant de son
 « intérêt de le tenir sur l'eau , me direz-vous.
 « J'en conviens ; mais Rome s'est figuré qu'ayant
 « eu la bêtise de lui accorder les neuf dixièmes ,
 « nous n'aurions pas rechigné pour la moindre
 « fraction. C'était fort bien raisonné. Aussi serions-nous demeurés les meilleurs amis du
 « monde , si le hasard qui se mêle ici-bas des
 « affaires mêmes du Saint-Esprit , n'eût placé
 « auprès du trône une espèce de sans culottes

« (cette épithète est le résumé des 50 derniers
 « articles du *Courrier de la Meuse*), qui souffla
 « au Roi cette révolutionnaire question : « Et
 « s'ils finissaient par dire : *Ote-toi de là que*
 « *nous nous y mettions ?* » Le Roi , par un autre
 « hasard , aussi rare que précieux , entendit
 « pour cette fois , et entendit bien. Le sans cu-
 « lottes courut grand risque , à la vérité , d'être
 « mis à la porte sans chemise. Cependant l'orage
 « se calma , et , quoique son conseil fût bon et
 « qu'on le suivît , il demeura en faveur. « *Voilà*
 « *du concordat la ridicule histoire.* » Mainte-
 nant nous jouons au plus entêté : il y a à espé-
 rer que nous l'emporterons. — Vous êtes ,
 moyennant ces détails , au fait du *temporel* , que
 Satan le plus souvent embrouille à sa fantaisie.
 Mais le *spirituel* , où la grâce joue un si grand
 rôle , doit nous consoler amplement des désor-
 dres apparens qui nous entourent , à la vue du
 bien réel qu'elle fait surgir de cet enfer de con-
 tradictions et d'inepties. Nos anxiétés , mon
 cher ami , qui l'aurait cru , ont amené la con-
 version de M. de Celles ? L'Esprit , qui , disent
 les saintes écritures , souffle comme il veut et où
 il veut , a soufflé sur la famille de l'ambassa-
 deur. Sa femme en est morte , et Son Excel-
 lence se fait *camaldule*. Nos journaux ont même
 annoncé qu'il allait être préconisé cardinal ; mais
 cette nouvelle est prématurée. M. de Celles a
 écrit dernièrement une longue lettre à M. de
 Trasegnies contre les libéraux et les incrédules.

On prétend maintenant que Beyens a été calomnié. C'est encore possible ; je ne nie pas plus les calomniateurs que les incrédules.

Non signé.

(*Adresse*) M. Tielemans , etc. , à Vienne.

N° 29.

Bruxelles , le 10 juin 1828.

Il y a aujourd'hui sept mois que vous êtes marié , mon cher Tielemans , et demain il y aura sept mois que notre Agathon est au monde. J'espère que nous ne nous rappellerons jamais qu'avec joie ces deux époques. Certes , nous nous féliciterons toujours de ce qu'elles ont fait époque dans notre vie.

Je commence , mon ami , à connaître votre Caroline presque aussi bien que vous pouvez la connaître vous-même. C'est un homme ferme et sûr. Tout ce qu'elle dit est juste , vrai , raisonnable ; recommandez-lui seulement en mon nom , et de par l'amitié la plus cordiale , de se garder d'avoir trop raison : car c'est un tort irréparable au milieu de fous vaniteux qui ne veulent pas qu'on les humilie. Ceci est pour ses opinions relativement à Sophie , qui sont bonnes pour une Caroline , de rigueur pour votre compagnie , fort aimables pour moi , mais qui se-

raient imprudentes pour madame Tielemans. Maintenant grondez-moi , battez-moi , je n'en aurai pas moins dit ; et , comme je suis entêté en diable , il fallait absolument que je disse. Après quoi , vous reviendrez , il ne sera plus question de rien , et nous vous embrasserons Sophie et moi , Caroline et vous , du fin fond de notre cœur.

Le côté plaisant de tout cela , et qu'il faut que je vous découvre pour en amuser Caroline , c'est que la bonne Sophie ne comprend absolument rien à tout ce que nous disons d'elle. Elle ne voit dans la visite promise de votre femme , qu'une excellente occasion pour lui donner tous les modèles de petits bonnets , petites chemises , etc. , etc. , dont elle aura bientôt besoin , « et qui ,
 « j'en suis sûre , dit-elle , la rendront aussi heureuse que je l'ai été en les maniant et remaniant vingt fois le jour pendant ma grossesse ;
 « et je dois pour autant qu'il dépend de moi ,
 « rendre heureuse une personne qui s'intéresse à mon bonheur , qui veut bien me le témoigner à moi-même. » Cet à moi-même est très-significatif dans sa bouche , car elle sait en gros que les préjugés de la société , que je me donne bien de garde de blâmer devant elle , veulent que tout le monde l'évite ; mais elle sent aussi que sa conscience ne lui reproche rien , je lui ai appris à ne se mettre en peine que de ce seul témoignage. Mon ami , et ceci vous le direz tout au long à Caroline (car je ne veux

pas qu'elle me voie autre que je ne suis réellement), je m'aperçois peu à peu qu'il est entré beaucoup d'égoïsme dans mes arrangemens de ménage. Sophie isolée de tout ne peut que concentrer sur moi seul toute son affection. Craignant sans cesse mais vaguement , et sans savoir précisément ce qu'elle craint , elle n'a de certitude que sur le seul refuge qui s'offre à elle contre toutes ses craintes , et elle ne m'échappe jamais par aucune issue. *Ce n'est pas jalousie, cela, mon ami; mais c'est bien pis encore, c'est AVARICE.* Au reste , comme tout est balancé dans le monde, et dans l'homme qui n'est guère qu'un petit monde au résumé , plus sot encore , parce que ses contradictions sont plus saillantes que *l'œuvre absurde dont il est l'échantillon* , à côté de mon vice , j'ai une qualité qui le compense en partie. Je paie Sophie au centuple par mes attentions et mes égards , de ce qui lui manque du côté de la société et de l'estime de ceux qui la composent : à juger de son cœur par le mien , elle doit n'avoir rien à regretter.

A propos de compensation , elle me charge de dire à Caroline , quelle se réjouisse de ses malaises et de ses incommodités : elle aura , dit-elle , un enfant fort et facile à élever. Je désire de toute mon âme que la prédiction se vérifie.

Va , mon ami , pour tous les noms que vous voudrez choisir ; la chose est d'une très-petite importance. Vous sentez bien que ce n'est pas le pape *Agathon* que j'ai eu en vue , ni l'apologiste

Aristide dont je suis engoué : je n'ai pensé pour l'un comme pour l'autre qu'à l'adjectif *bon*, au positif et au superlatif, que je veux avoir en perspective à tous les instans du jour dans l'éducation que je m'impose, et qui se représentera à moi chaque fois que j'appellerai mon élève. Quant à *Eudoxie*, j'ai songé qu'une femme doit à moins d'impossibilité non-seulement être bonne, mais le paraître ; et c'est ce que j'espère pour elle, qui probablement ne trouvera pas en son chemin un extravagant comme moi.

Je n'ai presque plus de papier ; il est temps que je vous parle de vos affaires. Croyez, mon ami, que si je porte l'égoïsme jnsqu'à vous parler plus de moi que de vous, du moins ce n'est qu'après m'être plus occupé de vous que de moi. M. V. Gobb. qui a passé quelques jours ici, et avec qui j'ai longuement causé de vous et de votre prochain retour, m'a dit, à propos de votre place : *c'est un droit acquis ; cela ne peut pas lui manquer, il peut y compter*. Je n'ai pas voulu insister pour savoir le *quand*, mais j'aurai l'occasion *de revenir plusieurs fois à la charge* avant le mois d'août ; et, avant la fin d'icelui, je vous aurai instruit complètement, moyennant quoi vous vous rendrez à La Haye pour conclure.

Il n'y a point de nouvelles ; les journaux semblent vouloir travailler les élections. Mais beaucoup de gens se demandent : *élection à quoi ?* Et quand on prononce le mot de repré-

sensation nationale, tout le monde se met à rire.

Cinquante personnes se sont avisées de célébrer par un dîner d'apparat le cinquantième anniversaire de la mort de Voltaire. Les Belges y étaient avec toute leur bonne foi. Quelques Français s'y sont moqués des Belges, et cela avec tant d'aplomb, que, parmi les premiers, tels se sont plaints de ce que les étrangers leur avaient enlevé *tout l'honneur* de la fête. Il est vraiment cruel d'être ainsi mystifié : néanmoins je préfère de beaucoup cette humiliation à la gloire des mystificateurs. Une dissertation sur le café et le petit verre, revêtue de toutes les formes parlementaires, fut, me dit-on, et vous sentez bien que je ne sais tout cela que par ouï dire, d'une niaiserie vraiment affligeante. Elle eut lieu entre la santé du Roi et un *toast* à la *liberté légale*...

Il s'agit bien vraiment, mon pauvre ami, dans notre affaire, de l'honneur et du citoyen : mettez tout cela de côté, et devenez une bonne fois et pour toutes, raisonnable. Vous serez professeur de droit canonique ou de tout ce qu'on voudra à raison de.... par an, c'est LA L'ESSENTIEL ; vous enseignerez alors *ce que vous pourrez* pour que personne n'ait rien à vous dire ; ce sera là votre tâche, et souvent, je l'avoue, une assez triste tâche ; mais vous vivrez *comme vous voudrez*, et ce sera votre récompense, unique à la vérité, mais sans prix : ce sera l'affaire et le plaisir de toute votre vie,

qui, *n'ayant réellement de vrai but qu'elle-même*, vous laissera remplir le plus saint de vos devoirs, en vous faisant jouir du plus précieux de vos droits. Croyez-m'en, mon cher ami, vous avez appris bien des choses à Vienne, tâchez maintenant d'y en oublier quelques autres. Défaites-vous surtout de cette funeste habitude de toujours réfléchir. Il faut le plus souvent fermer les yeux et marcher. Le principal n'est pas de savoir où l'on va, ni pourquoi on y va, mais bien d'aller gaîment. Mangez, mon ami, pour bien faire vos courses aux environs de Vienne, et faites ces courses pour mieux manger; puis pour rendre la digestion plus douce et faire du sang pur, causez avec votre femme, et causez de vos amis. Tout le reste est vanité. *Vanitas vanitatum!* L'absurde farce qui se joue ici-bas si pompeusement et le plus souvent si péniblement, ne vaut réellement pas la peine qu'on s'en occupe. *Vivere allegramente e fare un poco di bene*, bornons-nous à cela : ce n'est pas, à la vérité, un cercle bien étendu; mais faut-il absolument de l'agitation à notre activité? et *n'est-ce pas en nous concertant que nous sommes plus heureux?*

Après ce bavardage, j'en reviens encore à moi, mon cher ami, et aux miens dont je suis le centre. J'ai toujours négligé de vous dire qu'Agathon est fort joli de figure, quoiqu'il ait un côté du front plus relevé que l'autre. J'ai refusé d'employer aucun des moyens qu'on

m'indiquait pour faire disparaître cette difformité ; je craignais plus les suites du remède que le mal ne me chagrinait. Du reste , on a son crâne comme sa physionomie , et je préfère le défaut de la nature au plâtrage de l'art.

Adieu ; travaillez et amusez-vous : ainsi fais-je , et je m'en trouve bien. Dites à votre femme que je l'aime , l'estime et l'admire. Vive Dieu ! vous étiez digne de ce bonheur-là ! Je compte faire en automne une petite course à Paris ; mais je ne quitterai Bruxelles qu'après vous y avoir vu embrassé , et après m'être bien convaincu que je ne vous y suis plus bon à rien. Je vous embrasse tous deux du meilleur de mon cœur.

Signé Louis.

P.-S. M. Persoons a écrit jusqu'à Rome de la jolie et aimable mad. Tielemans.

(Adresse) Monsieur Tielemans, etc., à Vienne.

N° 30.

Bruxelles , le 22 juin 1828.

Mon cher ami ,

Lorsque le Ministre me dit , à son dernier voyage , que la place de professeur était pour vous un droit acquis , comme je crois vous l'a-

voir annoncé, il y a une quinzaine de jours, je ne voulus pas insister pour savoir de lui *hic et nunc*, quand ce droit passerait en *fait*, chose probablement à laquelle le ministre aurait lui-même été embarrassé de répondre positivement et avec certitude. Nous avions d'ailleurs, dans une très-courte conversation, dû parler de tant d'affaires à lui personnelles et toutes d'un vif intérêt, qu'il fallut renoncer à traiter la vôtre dans un plus grand détail, trop heureux d'avoir obtenu en gros la précieuse assurance dont je viens de vous donner communication. Maintenant que je n'ai plus à l'entretenir d'autre chose, et que d'ailleurs dans la lettre que je lui écrirai, je serai entièrement le maître de choisir mon sujet et de l'épuiser de toutes manières, je vais au premier jour entamer la négociation, et si j'obtiens réponse, je vous transmettrai les paroles sacramentelles. Mais prenez bien garde à ceci; c'est qu'il n'est réellement pas sûr qu'on me répondra; et alors il faudra comme moi prendre patience. Vous vous consolerez un peu à mon exemple, en songeant que, certes, je ne vous aurai pas fait de mal, et que d'un moment à l'autre nous recueillerons ce que j'aurai semé. Mon ami, si les choses ici-bas marchaient bien, vous seriez accablé sous tous les emplois où vous pourriez vous rendre utile; mais nous en sommes aux antipodes et vous ne m'en voudrez pas, si j'ai peine à réprimer la joie que j'éprouve de ce désordre; car à quoi serais-je bon, moi, si je ne

l'étais à vous faciliter les moyens de l'être à tous? Mon cher Tielemans, j'ai besoin de m'estimer pour le bien que vous ferez dans la suite. Le motif de ma prochaine lettre au ministre sera de préparer les voies à votre retour, et d'assurer, s'il est possible, votre établissement à Liège ou Gand pour l'époque même de votre arrivée. Le prétexte sera la demande de vos derniers 600 florins, que probablement je n'obtiendrai néanmoins qu'après l'année révolue. *Vous ne vous figurez pas les désagrémens qu'a eus M. V. G. parce qu'il m'avait avancé un semestre avant l'échéance.* Nous sommes si prudents! Ne pourriez-vous pas venir à mourir? Et alors le Gouvernement aurait perdu peut-être 50, peut-être même 100 florins! Quand je dis perdre, c'est-à-dire, qu'il aurait un instant craint de perdre; car j'aurais remboursé au jour et à l'heure; je l'avais solennellement promis, et il n'était aucunement besoin que je le promisse. Au reste, soyez sans inquiétude; je recevrai quand on paiera, ce qui ne sera que plus ou moins long. J'avais oublié dans ma dernière lettre de vous dire que j'avais acquitté votre dernière traite, quoiqu'elle vous ait valu là-bas la même somme que la première; elle m'a coûté ici un florin 20 cents de moins; cette différence provient probablement des variations de change. Je vous le répète, ne vous mettez point en peine; je tiens bon compte : vivez et aimez-moi; tout le reste s'arrangera de soi-même en temps et lieu.

On travaille à une refonte et réorganisation de notre Courrier. C'est Jottrand qui est le grand faiseur, et parmi les élus sont Van de Weyer et Doncker. Ce dernier ne me paraît cependant pas très-favorablement disposé. Vous en êtes aussi, quoique je suppose que vous ne sachiez encore absolument rien de toute l'affaire. J'ai entendu M. Coché dire qu'il vous tenait encore une action en réserve; qu'il y en aurait une pour vous, quand même il devrait se la rogner à lui-même. Pour ma part, je voudrais que toute l'entreprise roulât sur vous et sur Jottrand, et que M. Coché ne se mêlât que de son imprimerie. Quant à la rév. mère Cochaille, je l'enverrais faire pénitence à Coblenz.

A propos du *Courrier*, ne s'est-il pas avisé de travailler nos prochaines élections ! il propose des candidats, au nombre desquels il me fait faire, à moi très-indigne, *une fort piètre figure*. Je crois que c'est une gaucherie, pour ne pas la qualifier autrement, et que le *Courrier de la Meuse* en rira bien sous cape. Ce que j'en dis c'est pour l'opinion que le *Courrier* ou plutôt que les abonnés du *Courrier* professent. Personnellement je ne me suis guère flatté que la sottise ait été faite en ma faveur. D'ailleurs, s'il y avait lieu, mais heureusement cela ne sera jamais, je serais décidé à n'en tirer aucun avantage. J'ai trop la confiance de mes devoirs pour m'en laisser imposer

que je me sentirais incapable de remplir. Mon ami, l'éducation qu'on m'a donnée ne m'a servi à rien ; on m'a appris du latin , de l'histoire grecque et romaine et de la mythologie. Celle que je me suis donnée , c'est-à-dire , mes études de grec , d'histoire ecclésiastique et de droit canon , est inutile sous le rapport dont il s'agit. *D'économie politique , de DROIT PUBLIC , d'administration , de finances , de commerce , PAS UN MOT.* J'espère , mon cher Tielemans , que ces six lignes suffiraient , dans le cas , à tout homme raisonnable , pour ne pas me flétrir du reproche d'insouciance , relativement aux affaires publiques et au bien-être général. Il n'y a pas de ma faute si je suis hors d'état de payer toute ma dette : elle fera partie de l'héritage d'Agathon , qui la paiera avec les siennes. En le formant pour cela , je croirai avoir réparé en partie le mal dont mon insuffisance aura été l'innocente cause.

Je viens de nommer Agathon : vous ne me le pardonneriez pas , si je négligeais d'ajouter qu'il se porte parfaitement ainsi que sa mère. Tous deux me font connaître des jouissances bien douces. — Adieu , mon ami , je vous embrasse , vous et Caroline du meilleur de mon cœur , et je brûle d'impatience de nous voir tous réunis. J'ai tant de choses à vous dire , qu'à ma première entrevue , je ne pourrai vous rien dire du tout.

Signé Louis.

N° 31.

Bruxelles, le 5 juillet 1828.

Eh bien ! mon cher Tielemans, notre querelle est finie, je me rends ; je cède, et je me tais. Mais gardez-vous de vous attribuer tous les honneurs de la victoire. Vous avez, il est vrai, engagé le combat ; mais c'est Caroline qui a frappé le coup décisif : mon ami, c'est une excellente armée de réserve que vous avez là.

Je ne saurais vous exprimer le plaisir que m'ont fait le peu de lignes qu'elle a bien voulu ajouter à votre lettre. Si, au lieu de *monsieur*, elle m'avait tout bonnement appelé *mon cher ami*, je crois que j'en serais devenu fou. Remerciez-la bien en mon nom, je vous prie, et dites-lui que je la laisse maîtresse absolue d'ordonner et de défendre, de faire et de s'abstenir, comme elle l'entendra, et quand elle le jugera convenable. Je me livre à discrétion, elle est trop forte pour ne pas être généreuse.

Elle me demande un plan de conduite avec Sophie, d'après celui que je me suis tracé à moi-même ; elle voudrait savoir ce qu'il faut lui dire, ce qu'on doit lui taire : voici, mon ami, en deux mots ma méthode ; je la trouve la meilleure, parce qu'elle est la plus simple et la plus directe, parce qu'elle me conduit vers

mon but par la voie que ma consience m'a tracée. Sophie n'entend jamais de moi que la vérité, et elle a droit à toute la vérité qu'elle peut saisir ; et mon devoir est de la lui faire saisir tous les jours sous de nouveaux aspects et dans un sens plus étendu. Je la traite comme ma femme, parce que je la considère comme telle, parce qu'elle l'est en effet. Elle sait que tout le monde ne la voit pas, ni ne peut, ni ne doit la voir du même œil. Mais elle sait aussi que je désire que quiconque l'approche lui montre les mêmes égards que moi. Aussi ne s'afflige-t-elle pas plus qu'elle ne s'étonne de l'isolement dans lequel on la laisse, et dont je ne chercherai jamais à la faire sortir. Puis donc que Caroline veut bien se prêter à ma monomanie misogame, elle n'aura pour se faire toujours écouter avec intérêt et avec fruit qu'à parler le langage qui lui est naturel, celui de la raison ; pour se faire adorer, qu'à se montrer telle qu'elle est, c'est-à-dire aimable, douce, bonne et vraiment vertueuse : quelques visites d'un ange comme elle feront du petit ménage de *Satan* un vrai paradis.

Ne vous figurez pas, mes chers amis, de trouver chez ma compagne un esprit subtil et cultivé. Non. Les qualités de Sophie se bornent à ce qui me suffit pour faire les charmes de notre union, à une sensibilité exquise et à beaucoup de bon sens. Elle s'occupe avant tout de son enfant, puis de son ménage ; et s'il lui reste du

temps, elle l'emploie à acquérir quelque connaissance utile. Je lui ai inspiré le goût de la lecture, elle lit maintenant Télémaque avec plaisir et avec intérêt. Mais ne pensez pas qu'elle apprenne pour savoir : je lui ai dit que je serais charmé qu'elle s'instruisît, et depuis lors seulement elle a pris goût au travail.

Elle a répondu à ce que vous et Caroline dites d'elle dans votre lettre ; mais elle n'a répondu que pour moi. L'idée que j'aurais pu vous envoyer les quatre à cinq lignes qu'elle aurait écrites, la faisait trembler. C'est surtout de madame Tielemans qu'elle a peur, *parce qu'elle a tant d'esprit*. Au reste, elle ne faisait que vous témoigner combien elle est sensible à l'intérêt que vous voulez bien prendre à Agathon et à elle. Elle avait pris la ferme résolution de ne voir personne, de peur de désagréments. Mais elle fera volontiers une exception pour vous *qui connaissez votre monde*, c'est-à-dire dans son langage, qui voyez les choses telles qu'elles sont. Enfin, elle vous désire tout le bonheur que vous méritez, et avant tout un fils qui vous ressemble, et elle vous aime de tout son cœur.

Cela me rappelle votre question sur Eudoxie. Non mon très-cher, il n'y a pas encore eu d'invitation, et il n'y en aura que lorsqu'on désirera réellement qu'elle se rende à l'appel ; car je m'aperçois qu'elle ne se fera pas prier, qu'elle n'est pas fille à se le faire dire deux fois.

Maintenant j'en viens à nos affaires. Toutes

les interrogations que vous me faites , seront , en temps et lieu, *faites par moi à M. V. G.* Je lui ai écrit il y a quelques jours pour lui demander de l'argent ; j'ai profité de l'occasion pour parler de votre prochain retour , DE VOS PROJETS , de vos très-légitimes espérances , etc., etc., *enfin des lettres que vous lui avez écrites.* J'attends sur tout cela une réponse verbale s'il vient ici , ou deux mots d'écrit ; après quoi je ferai de nouvelles questions ; et les réponses que je parviendrai à obtenir , je vous les communiquerai. Je crois cependant pouvoir dès à présent vous dire que le voyage à La Haye , à la fin d'août ou au commencement de septembre , me paraît indispensable. M. V. G., à qui vous vous adresserez directement , vous dira alors lui-même ce que vous devez solliciter et comment. Mais feriez-vous ce voyage avec Caroline ? ne serait-il pas prudent dans sa situation de se borner aux seules fatigues inévitables ? Ces réflexions sont toujours subordonnées aux motifs que vous pouvez avoir pour agir de la manière que vous jugerez la plus convenable.

En repassant par Bonn , n'oubliez pas , s'il vous plaît , les informations que vous m'avez promis de prendre auprès de M. Droste, sur l'éducation en Allemagne , les établissemens Saltzmann et autres , et les livres élémentaires qui en traitent le mieux , c'est-à-dire , avec le plus de simplicité , de naturel et de raison.

Je n'aurais jamais consenti à mettre la tête

d'Agathon dans une forme pour en faire une tête ronde, belle comme on dit ; mais si j'avais pu le faire sans risque pour la lui rendre régulière, je n'y aurais pas manqué. Le défaut de symétrie me choque en quoi que ce soit, et à plus forte raison dans une tête où tout est, plus ou moins, régularité. Une tête carrée, pointue, triangulaire même, pourvu toutefois que les angles fussent symétriquement disposés, me plairait peut-être par son originalité ; mais le crâne de travers sera toujours une difformité, et quelle que soit l'harmonie du dedans, j'avoue que je regretterai toujours un peu le manque d'ordre du dehors.

A propos de tête, M. Woel-Meskens, honnête négociant, de mes amis, doux, tranquille, et paraissant raisonnable, ayant d'ailleurs femme et enfans, s'est cassé la sienne, il y a quelques jours. Il fréquentait fort assidument les leçons de musée, et c'est après une longue conversation avec V. D. Weyer sur Platon, qu'il a arraché son âme de l'étui ou probablement elle se trouvait trop à l'étroit.

Sophie vous aime parce que *vous connaissez votre monde* ; je ne sais quels sont les sentimens de M. d'Otrengé à votre égard, mais il prétend, lui, que *votre monde, vous ne le connaissez pas*, et il n'y a rien à répliquer aux preuves qu'il en donne, non à moi, mais à de moins indignes que moi de le fréquenter. Quoi ! mon ami, vous vous êtes approché de notre ambas-

sadeur le manteau sur les épaules ! et je parie que vous n'en savez rien , non , même , que vous l'avez oublié , que vous ne vous en êtes jamais aperçu ! Allons , vous ne serez jamais qu'un bon citoyen , qu'un député courageux à la représentation nationale. Dans cette seconde qualité , mon cher Tielemans , vous direz à nos Excellences de regarder dorénavant , non le manteau mais l'homme.

Le *Courrier* avait proposé aux élections M. van Meenen de Louvain , *il n'a pas eu une seule voix*. M. Surllet de Chokier s'était présenté lui-même par la voie des journaux , il a été élu. M. Pycke a été nommé à Courtrai , et c'est d'autant plus étonnant qu'il est à sa province ce que M. Hennequin est à Maestricht.

Mad. van Tests est-elle de la famille de notre nouveau Ministre des finances ? Dans tous les cas , je l'aimerais mieux à cette place que son parent , qui est du bon parti comme vous l'entendez vous autres là-bas.

Jottrand se marie. Madame Giron est accouchée. Ne vous vantez plus de vos vingt degrés de chaleur ; à l'heure où je vous écris , le thermomètre exposé à l'air , au Nord et constamment à l'ombre , en marque 26.

Tont ce que j'ai appris de la commission pour la révision du haut enseignement , c'est que MM. Quetelet et de Brouckère travaillent huit heures par jour. Puisse la montagne ne pas enfanter une souris !

Cette montagne m'en rappelle une autre , et cette autre , le *buon Vecchio* qui m'a proposé un pique-nique pour lundi en huit ; j'ai accepté.

Adieu , mon ami , je vous embrasse et votre femme aussi , du meilleur de mon cœur , comme je vous aime.

Signé Louis.

P. S. Les deux rédacteurs de l'*Argus* viennent d'être condamnés à un an d'emprisonnement , etc. , pour plaisanterie sur le Code pénal et la mouture. C'est une immolation à M. Asser. Les coupables ont été énergiquement et noblement défendus par V. D. Weyer ; mais le sort en était jeté ; MM. *Van Maanen* et *Asser* voulaient une victime. Quels juges ! et l'on pourrait encore songer aux affaires ! non , il faut vivre *allegramente e fare un poco di bene*.

N° 31.

Bruxelles , le 14 juillet 1828.

Mon bon ami ,

Nous dînons aujourd'hui (voyez la date) en pique-nique avec *buon Vecchio* et quelques-uns de ses Italiens , des nôtres , Doncker , V. de Weyer et moi , Ingrand dont je serai charmé de faire la connaissance , et *Campan*, Français. Ces commensaux ne me conviennent pas tous également ; mais *ad majorem rei memoriam* ! Et puis conviens-je moi à tout ce monde ?

La Fontaine allait criant partout : Avez-vous lu *Baruch* ? Je crois qu'il faut se demander aujourd'hui : avez-vous lu *Broussais* ? Trois contrefaçons paraissent ici à la fois de son ouvrage intitulé : *De l'Irritation et de la Folie*. Que diront nos *cousins* de la Belgique , les *van Mee-nen*, les *Van de Weyer*, etc. , etc. ? Et les *cousins* primitifs , les néoplatoniciens , les éclectiques , les kantien , les psychologues et tous ces rêveurs dans quelque classe qu'on les enrégimente , qui croient croire , et là-dessus exigent que nous croyions comme eux , sinon *quia absurdum* , du moins *quia incomprehensibile* ? J'avais soupçonné la plupart des conclusions du réformateur de la médecine ; mais je ne m'étais jamais figuré qu'on les aurait agglomérées en science , au moyen du système de l'irritation et de l'inflammation , des progrès de l'anatomie et des sangsues. Mon ami , les voies de la raison sont , comme celles de la Providence , cachées ; mais l'un et l'autre les enfilent quand besoin est , et arrivent à leur but. L'épigraphe de Broussais est : LISEZ , c'est ce que je vous dis après lui : je crois seulement devoir ajouter : *retournez ici pour lire*.

Je sais bien que ce n'est pas par-là qu'il aurait fallu commencer ma lettre ; je devais d'abord vous parler de vous , mais comme c'est ce qui m'occupe le plus , c'est aussi ce dont je suis le plus embarrassé. Cela dit , je prends courage et réponds à votre lettre d'hier.

Vous savez que j'avais écrit à M. V. G. Il y a huit jours, que je reçus une invitation de passer chez lui ici. Vos lettres ont été toutes reçues et fort goûtées; vos excellens principes, votre sens exquis et jusqu'à votre *raideur* ont fait l'effet désiré. J'étais muni de vos nouvelles questions, et je les ai soumises au ministre. Je n'ai, m'a-t-il dit, qu'une seule réponse à y faire et la voici : que T. se rende directement à Bruxelles et qu'il m'écrive : *j'y suis à votre disposition*. Du reste, point de démarche, aucune demande, ni générale ni spéciale, nulle inquiétude, nul souci. Tout cela, mon ami, n'est pas difficile, et ce n'aura pas le temps de devenir monotone, car ce ne sera guère long : j'en ai la promesse formelle de M. V. G. qui m'a dit : *je me charge de tout*.

Mais en voici bien d'un autre : « Après un
 « long développement de ses travaux, des
 « idées qu'il a puisées et de leur applicabilité à
 « l'état des choses chez nous, continua le mi-
 « nistre, T. finit par m'avouer qu'il ne sait
 « plus trop où il en est, et quel est réellement
 « le meilleur parti à prendre : Eh bien, ni moi
 « non plus. Aussi, ne suis-je plus aucunement
 « décidé à le faire professeur de droit canon
 « et d'histoire ecclésiastique, ni même à le faire
 « professeur. *Les hommes commencent de plus
 « en plus à manquer dans toutes les branches,
 « et il y a des branches qui doivent nécessai-
 « rement marcher, qui devraient bien mar-*

« *cher. Notre haute administration est d'une*
 « *pauvreté que rien n'égale, heureusement que*
 « *T. est propre à tout.* » Ma réponse a été :
 « Ce que vous dites est d'une vérité incontestable ; je suis fâché des conséquences qui en résultent pour mon ami ; mais il est homme, citoyen et père de famille : il saura se plier aux circonstances et se résigner à la nécessité tant qu'elle lui permettra de remplir son devoir, et n'exigera que le sacrifice de ses goûts et de ses habitudes : votre excellence m'approuve-t-elle ? Je l'espère. »

Quoi qu'il en soit, elle ne me convainc pas avec son beau raisonnement sur ma prétendue capacité à la représentation nationale. Que serviraient mes bonnes intentions et ma fermeté dans la discussion, par exemple, d'un tarif pour les douanes, d'un projet de code civil, d'une mesure de finances dans le genre des trois pour cent ? Je suppose pour un moment que la nomination aux États donne à l'élu une infusion de toutes les sciences qu'il devra appeler à son aide, un honnête homme se résoudra-t-il à opter entre l'adoption d'une mauvaise loi par considération pour une bonne disposition qu'elle renferme, et le rejet de cette bonne disposition parce qu'elle est enchassée dans une mauvaise loi ? Prendra-t-il sur lui la responsabilité de tous les maux qu'il semblera avoir contribué à enraciner, par cela seul qu'il aura, bien que forcément, toléré leur exis-

tence ? Ou voulant, inopportunément peut-être, rétablir l'ordre dans la maison , s'exposera-t-il à casser les seules vitres qui défendaient encore un peu les habitans des injures de l'air ? Ou enfin se retirera-t-il en boudant comme M. de Pradt ? *Il me semble , mon ami , que mieux vaut boudier avant , et attendre , en faisant la moue , des temps meilleurs.*

Je crois avoir le droit d'exiger de vous que vous suspendiez toute décision relative à votre coopération au Courrier, jusqu'après votre placement définitif. Pour que ces messieurs ne vous tourmentassent pas , je leur ai annoncé que je vous donnerais ce conseil et que j'exigerais de votre amitié de le suivre. Du reste , soyez sans inquiétude : *si vous êtes dans le cas de devoir* **MOMENTANÉMENT FAIRE TRÊVE A TOUTE HOSTILITÉ** étourdie , vous n'en acquerez que mieux le droit de vous conserver toujours votre noble indépendance et la liberté de la manifester franchement.

W. s'occupe ardemment de l'affaire de l'appartement. Je crois que , vu les difficultés , je dirais même l'impossibilité d'en trouver un au mois la veille de l'arrivée de la cour, il le prendra pour trois mois : et je pense qu'il fera bien. Car les couches de votre femme devant avoir lieu , je suppose vers la fin d'octobre , il lui faudra bien tout le mois suivant pour se reconstruire de manière à être capable , si le cas l'exige , de déménagement. A propos de couches ,

ne vous décidez pas sur le choix de l'accoucheur, avant d'avoir causé avec Sophie : Chantrain qu'elle a eu , préside à ces opérations de la nature avec une simplicité admirable et que je crois essentielle ; rien ne calme comme sa douceur , ni ne rassure comme son flegme : puis il est d'un bonheur unique , ce qui veut dire pour moi , d'une habilité sans égale. Adieu ; je vous embrasse ainsi que Caroline du meilleur de mon cœur : je nage dans la joie de vous savoir si près d'arriver ici. On ne parle que de *vous trois* dans le petit MÉNAGE DE SATAN. Soyez bien prudent pendant le voyage ; prenez plutôt trop de soins et de précautions que trop peu. Adieu.

Signé Louis.

N° 33.

Il n'y a pas à hésiter. *Acceptez, acceptez , et encore une fois , acceptez. Je sens avec vous tous les désagrémens , et votre position , votre AVERSION pour la conseillerie d'état, les embarras d'un déménagement annuel avec femme et enfans , le chagrin d'être détourné , du moins en partie , de vos occupations favorites , de nos chimères chéries , etc., etc. ; mais 1,000 florins pendant cinq , dix , peut-être vingt ans , et cela à côté de célébrités ignorées venues harengs de*

l'Allemagne , pour s'en retourner *baleines* , y rire à nos dépens !.... Cela répond à tout , mon ami : c'est le *sans dot*, auquel il n'y a point de réplique.

Je ne vous cacherai pas que votre lettre m'a attéré dans le premier moment. Thooris me l'a remise , il y a une demi-heure , à l'arrivée de la barque. Mais dans cette demi - heure j'ai eu plus de temps qu'il ne fallait pour remonter sur ma bête , et c'est du haut d'icelle que , considérant maintenant les choses avec plus de calme , je ris de ma stupeur , et ne vois plus qu'un bâton flottant dans ce qui me paraissait , de prime-abord , un monstre.

Ainsi , voilà donc mes prédictions qui se vérifient dans toute leur étendue. M. le référendaire actuel , excellentissime conseiller d'état sous peu , Baron de Tielemans avant quelques années , commandeur de la BÊTE NATIONALE , et grand-croix de je ne sais combien DE QUADRUPÈDES , et bipèdes étrangers , etc. , etc. Aurez-vous assez d'élasticité dans les épaules pour les lever à la hauteur convenable lorsque vos messieurs persoons (car vous en aurez, incontestablement) , que vous traiterez en toute justice de f. bêtes , vous répondront VOTRE EXCELLENCE A BIEN DE LA BONTÉ ?

Mon cher Tielemans , vous désiriez un simple regard de la fortune ; elle vous accorde toutes ses faveurs : je dirai comme vous *tant pis* , mais elle est femme ; gardez-vous de ne pas saisir

l'occasion aux cheveux ; elle ne vous le pardonnerait jamais , et cette occasion ne se présenterait plus.

Au pis-aller , de quoi s'agit-il ? de vous LAISSER ENRICHIR : vous n'êtes pas le maître d'envoyer , A PRÉSENT , FAIRE F. CEUX qui vous en offrent les moyens. MAIS VOUS EN ÔTEZ-VOUS LE POUVOIR POUR TOUJOURS ? non certes. Subissez courageusement votre destinée , en songeant que le jour viendra où , dans une douce et agréable indépendance , nous célébrerons votre DESEXCELLENTISSEMENT. C'est drôle tout de même : je vous console de ce que vous entrez dans les grands honneurs , comme je chercherais à étourdir sur sa disgrâce un ministre tombé !.....

Deux gros baisers à Caroline , et quelle me pardonne ma lettre. Embrassez Sophie et Agathon ; donnez-leur de mes nouvelles. Donnez moi des vôtres incessamment , et que Caroline m'écrive aussi. Comment Weissenbruch a-t-il pris tout cela ? en toute hâte.

Votre à jamais ,

Signé DE POTTER.

P. S. Les choses sont en bon train pour votre frère ; Thooris s'est déjà mis en quatre et se mettra en huit.

Vendredi , 19 septembre 1828.

N° 34.

Paris le 1^{er} septembre 1828.

Lettre particulière.

N° 35.

1° Lettre particulière.

2°

Paris , le 9 septembre 1828.

Mon excellent ami ,

.....
Que le retard de la réponse de La Haye ne vous alarme aucunement. *J'en sais trop sur ce chapitre* pour ne pas être à même de vous exhorter à partager toute ma sécurité. Il en est de même d'un changement de ministère. Il n'arrivera sous ce rapport, ni ce que nous craignons, ni ce que nous désirons.

Mon ami , *on a fait un grand pas ici*, un de ces pas qu'on fait d'élan en avant , et que rien au monde ne peut ensuite faire refaire en arrière. On me dit pour calmer mes inquiétudes relativement à nous , et j'avoue *que cela rappelle mes espérances* , que nous et tout le monde suivrons à la remorque. Quand je dis nous , j'entends nos

neveux. Mais qu'importe : il est du moins consolant de mourir avec *cette certitude*.

N° 36.

Voici une petite lettre de M. Reinhold. — J'apprends que Houdin est allé chez Coché demander des renseignemens sur le matériel de son journal , pour celui qu'il a l'intention d'établir avec M. Libry : Il doit voir M. van Meenen chez M. Donker , probablement pour l'enrôler. Tout à vous.

D.

P. S. C'était , à ce qu'il paraît , une fausse alarme pour *celles* concernant les pétitions.

N° 37.

Lettre particulière.

N° 38.

Bruges , le 23 septembre 1828.

Ma chère Caroline , je vous abandonne très-volontiers la fortune. Pour les enfans au pluriel je ne serai pas tout-à-fait aussi accommodant. J'ai fort heureusement bonne mémoire ; et ,

comme M. Lucien s'est mis en route, non seulement sans avoir été invité, mais même malgré l'espèce d'injonction qu'on lui faisait de ne pas arriver, je crois pouvoir conclure que M^{lle} Zélie ne sera pas plus docile, et qu'un beau jour de l'année 1830 vous me direz : *et de deux*. Après cela, nous verrons. Tout ce que je puis vous promettre c'est que je mettrai tout cela très-gravement sur le compte des distractions de M. le conseiller d'état. A propos, Tielemans portera-t-il perruque? La Hollande seule, je pense, a conservé la tradition des nobles coiffures à la Louis XIV. Du reste, cela s'arrangera à merveille avec votre premier voyage à la Haye; Tielemans ne sera pas entièrement chauve avant l'an prochain.

Je vous remercie bien cordialement de toutes vos bonnes attentions pour Sophie. J'ose dire qu'elle les mérite : elle a l'esprit simple et *le cœur pur*; c'est ce qui fait le paradis de ce monde, et mène, dit-on, directement à celui de l'autre. Je suis loin de la valoir, surtout sous le rapport de la pureté; cependant je me laisse docilement béatifier ici-bas, en attendant que, sous le manteau de Sophie, je me fasse sauver ailleurs.

Tâchez de m'aimer autant que je vous aime.

Signé DE POTTER.

Mon ami, je viens de chez le bourguemaître.

Ce n'est qu'à lui et à un ou deux membres de la commission de l'Athénée, que j'ose me faire connaître comme présentant votre frère pour la place de professeur. Chez tous les autres, *mon nom suffirait pour faire exclure celui de Chrétien* : Thooris verra ces dévots et leur parlera avec chaleur du postulant, sans faire mention de son ami. Votre frère doit se tenir prêt à se rendre à Bruges lorsque je serai de retour à Bruxelles et que j'aurai un peu causé avec lui pour le mettre au courant. Thooris à qui nous l'adresserons, fera le reste. Si cependant la commission appelait Chrétien avant la fin de cette semaine, il faudrait bien qu'il se rendît ici tout de suite.

Gaggia a été théologien; que ne comprendrait-il pas? Deuzinger et Cousin ne sont pas plus drôles que les platoniciens de l'école d'Alexandrie. Du reste, s'il se perd dans la théorie, il est très-positif dans la pratique.

Je vous promets, dès-à-présent, d'aller vous voir *en Chine* le premier été que vous y passerez.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

Signé DE POTTER.

(*L'adresse portait*) : à Madame, Madame Tielemans, chez Madame van Trier, rue Thérésienne, n° 971, à Bruxelles.

N° 39.

BULLETIN N° 3.

A 5 heures, M. de Stoop se trouvait aux Petits-Carmes. Il fait appeler M. Coché, et lui dit :
« Eh bien !... Eh bien !... Ne voilà-t-il pas à
« présent que vous ne parlez plus ? *Le Roi*
« *cependant, avouez-le, est un bien bon en-*
« *fant...*, et ce n'est pas tout : dans trois jours,
« *vous sortirez tous.* »

Sur ce, le fou rire a pris le pauvre Coché, qui, sans répondre un seul mot, a regardé partir M. de Stoop, puis est venu nous rendre compte du *dialogue*.

Mon ami, si vous pouvez donner quelque bonne nouvelle à *qui de justice*, ce soir ou demain matin, vous m'obligerez infiniment.

Mon ami, votre travail est excellent, je l'ai dévoré. Ce serait sublime, si ce n'était mieux encore, je veux dire raisonnable. A demain matin : nous causerons et discuterons les grandes et petites vérités que vous cherchez à faire pénétrer chez une Excellence. Tout à vous.

Paraphé D. P.

P.-S. Je ne crois pas qu'il faille prendre acte dans les journaux de la promesse de sortir : il suffira d'annoncer la révocation de transport de

Coché. — *Au café et dans les conversations ,
AU CONTRAIRE , il faut répandre la promesse et
en prendre acte.*

L'adresse portait : Monsieur Tielemans, E. V.

N° 40.

Des Petits-Carmes , 10 octobre 1829.

Monseigneur ,

Ayant appris indirectement que vous voyez souvent le Roi , et que même pour suivre vos conférences avec lui , vous êtes à la veille de partir pour La Haye , je prends la liberté de me confier entièrement à vous pour l'heureux succès d'une affaire à laquelle je mets la plus haute importance. Voici en peu de mots ce dont il s'agit :

J'ai été indignement et cruellement joué , Monseigneur : on a eu la lâcheté d'abuser de ma position pour adresser au Roi une pétition fausse et faussement signée de mon nom. Le motif avoué était une demande de passer un mois ou six semaines auprès de ma mère ; le motif secret , de me perdre aux yeux de Sa Majesté. Je crois assez bien connaître le Roi pour savoir qu'il me saura bon gré de lui avoir franchement dénoncé cette manœuvre à lui-même.

Mais , comme j'ai tout à craindre des ennemis puissans et audacieux que j'ai à la Cour , il est indispensable que mon mémoire , joint à ce billet , soit remis à Sa Majesté en mains propres.

J'ose , Monseigneur , vous prier de vouloir bien vous charger de cet office d'humanité ; et , je vous l'avoue sincèrement , je ne redoute pas un refus de la part du prélat distingué , dont les vertus et les lumières nous inspirent à tous les plus légitimes espérances.

Nous , savons , Monseigneur , qu'honoré de la confiance du Roi , vous ne négligerez aucun des moyens en votre pouvoir pour empêcher que des méchans calomnient plus long-temps , auprès de lui , les vrais amis de la liberté , de la patrie et de ses institutions , qui sont par cela même les vrais amis de l'auguste chef de l'état.

Agréez , Monseigneur , s'il vous plaît , l'hommage de ma plus vive gratitude et de mon profond respect.

Signé DE POTTER.

L'adresse portait : à Monseigneur , Monseigneur van Bommel , évêque de Liège , à Bruxelles.

N° 41.

Petits-Carmes , 15 octobre 1829.

Mon ami ,

Le jour de votre départ j'ai été triste pour la première fois depuis mon incarcération.

Votre femme est venue me voir deux fois , je l'attends encore ce soir ; elle se porte le mieux du monde : demain elle se rendra à Anvers où elle vous attendra.

Voilà pour les affaires de famille. J'en viens maintenant à celles qui me sont personnelles.

M. le baron de Sécus , aussitôt son arrivée à La Haye , vous fera avertir , soit à votre ministère , soit à votre auberge que le concierge de votre ministère lui aura indiquée , de l'endroit , du jour et de l'heure où il pourra vous recevoir. Il vous remettra la présente. Instruisez-le , s'il vous plaît , *des démarches de M. van Bommel* et de leur succès. Dites-lui aussi tous les détails de l'affaire de la requête : je n'ai pu les lui dire moi-même , n'ayant pu correspondre avec lui que par écrit.

Après cela , causez de la pétition et de mon désir bien formé et bien ferme de renoncer à l'éclat de sa présentation , et au scandale des discussions qu'elle soulèvera , *si le Roi lui-même consent à prendre soit dès le discours*

d'ouverture , soit immédiatement après , l'initiative d'un projet de loi tendant à mettre un terme à l'iniquité d'une détention prolongée sans motifs ni profit. Vous savez là-dessus ce que je pense , et M. de Sécus sait , de son côté , que l'opinion que vous exprimerez ne sera jamais que celle que j'aurais exprimée moi-même.

J'ai fait promettre par notre ami Levae à M. de Sécus , que vous communiquerez à cet honorable député votre travail sur l'instruction.

Je suis on ne saurait plus curieux de recevoir de vos nouvelles et par vous de celles de *M. van Bommel et de son brûlot. J'ai communiqué ce brûlot à M. de Sécus qui , comme vous savez , était d'abord celui que nous avions désigné pour lancer cette machine incendiaire. Le bon docteur Vlemminckx n'ayant plus , en nous quittant trouvé M. van Bommel à Bruxelles , courut le rejoindre à Anvers , et m'apporta sa réponse le lendemain matin à sept heures à la prison. Voilà de ces traits d'amitié et de zèle qu'on n'oublie jamais.*

Adieu , mon ami , tout le monde ici se porte bien et vous regrette. Pour moi , je n'y suis plus qu'à moitié. Je vous embrasse de tout cœur.

Signé DE POTTER.

L'adresse portait : Monsieur F. Tielemans , référendaire au Ministère de affaires étrangères à La Haye.

Je vous prie , ma bonne Caroline , de faire remettre la lettre ci-jointe , soit *au logement de M. Smits* , soit à son bureau , mais sans qu'il sache le moins du monde d'où elle lui vient , ni comment elle lui est parvenue. C'est de la part de De Behr , l'ingénieur , qui m'a chargé de cette commission. Il est tout bonnement question *d'une très-ancienne dette dans laquelle j'ai un intérêt personnel.*

Dites à Tielemans ce que , dans ce moment , je ne pourrais moi-même lui écrire , dites-lui qu'il voie tout de suite , et le plus souvent qu'il pourra l'honorable *Vieillard* et le zélé *Melchisedech* que je lui ai recommandé , et qu'il me tienne au courant de tout. De mon côté je ferai de même. Si j'avais reçu ce matin de ses nouvelles je vous aurais envoyé deux mots de réponse ; mais il faut que j'attende pour cela ; et , afin de ne pas éprouver de retards , je le ferai par la voie convenable , qui sera aussi la plus prompte.

Adieu , ma chère amie , courage et santé. Je suis on ne peut plus sensible à toutes vos bontés pour Sophie , et à celles que m'a fait témoigner madame Giron. Je vous embrasse du meilleur de mon cœur , vous , Tielemans et Zélie. Conser-

vez-moi bien précieusement mon meilleur ami
et la petite femme d'Agathon.

Signé DE POTTER.

16 octobre 1829.

L'adresse portait : Madame Tielemans, chez
M. Weissenbruch , imprimeur du Roi. E. V.

N° 43.

Vendredi matin , 16 octobre.

Je commencerai d'abord pour vous dire que nous sommes devenues *les meilleures AMIES du monde* , afin que vous ne soyez pas étonnée de vous voir donner un titre que jusqu'à présent vous avez si peu mérité. Caroline vous expliquera nos métamorphoses et le motifs d'icelles.

Votre défiance se conçoit : je la crois mal fondée ou plutôt non fondée ; mais je serai aussi défiant que vous et peut-être plus. Nous autres femmes , nous sommes faites ainsi : et avons-nous tort ? Du reste nous savons très-bien en agir avec les personnes que nous soupçonnons , comme si nous lisions la franchise et la bonne-foi dans leurs yeux. C'est comme cela que je ferais et assurément comme cela vous faites.

Comment ce monsieur n'a-t-il pas compris le commencement de l'écrit que je lui avais confié ?

Je l'ai sous la main ; il dit : « j'étais décidé à ne
 « pas vous importuner par mes doléances , à ne
 « pas vous fatiguer par mes réclamations , à ne
 « pas vous harceler par mes prières. » — Et
 après je prouve que j'ai à me plaindre *d'une tra-*
hison , à en réclamer les preuves , à supplier *d'en*
faire démasquer l'auteur. Cela me paraît clair
 comme le jour. — Mais cela s'interprêtera comme
 une demande..... Une demande de quoi ? De ce
 que je proteste plus bas ne pas pouvoir ni vou-
 loir demander ? C'est absurde. Je conserverai soi-
 gneusement une copie , que d'ailleurs l'aimable
 vieillard , qui ira lui-même vous faire avertir à
 votre boutique , *a lue*.

Tout ce que vous direz , ferez , déciderez ,
 approuverez , sera bien dit , bien fait , bien dé-
 cidé , bien approuvé. Ainsi plus d'*hésitation à*
cet égard , ni plus de scrupule. Vous m'écrirez
 simplement : *j'ai fait ainsi et pour tel motif*.
Melchisedech et le vieillard savent cela et s'en
rapporteront entièrement à vous.

Vous sentez ma position , ma chère amie ! et
 qu'a-t-elle de si dur ? J'aurais voulu , à la vé-
 rité , être plus à même de soulager ma mère ;
 mais quelques mois sont bien vite passés , et ma
 mère se porte bien , et elle a de la patience et
 du courage pour long-temps encore. Quant à
 ma bonne Sophie , elle est aussi gaie et contente
 et tranquille. Julie viendra de Bruges à la fin
 du mois prochain , pour me remplacer auprès
 d'elle. Je suis donc entièrement hors d'inquié-

tude , et elle-même rougirait dorénavant d'en laisser apercevoir même l'ombre. Quelque rude qu'ait été mon apprentissage , je vous jure que je ne songe pas quelquefois sans tristesse à la possibilité de le voir bientôt finir. Nous sommes vraiment des êtres bien inexplicables ! Il me paraît cependant que beaucoup de contradictions peuvent s'expliquer par la force et le charme de l'habitude, sans cela comment concevrait-on la patience des scieurs de long , la résignation des condamnés pour la vie et des pluies continuelles depuis au moins un an ? Soyez donc aussi raisonnable que nous tous ici. Vous verrez que je n'aurai jamais trouvé de meilleures plaisanteries que celles que je vous ferai à propos de la non-réussite des démarches que vous faites pour moi, lorsque vous me l'annoncerez définitivement. Allons , ma chère , de la joie plus que si nous en avions tous les motifs ! Ce ne sont pas les plus heureux qui sont les plus contents : et , comme disait la chiffonnière après avoir avalé son petit verre d'rogomme : *Il faut toujours regarder plus bas que soi.*

Je vous embrasse du meilleur de mon cœur.
Votre amie.

Voilà , ma chère Caroline , de mon jargon de fille. J'ai voulu essayer pour voir si cela m'allait. Donnez-m'en des nouvelles dans la première lettre de votre *bonne amie*. C'te pauvre Francoise ! En vérité elle est bien bonne de s'affliger. Dites-lui bien que je me plais où je suis , et beau-

coup fort même. Ce n'est pas que je n'en sortirais pour entrer *dans une meilleure condition.* Mais voyez-vous, je me fais à tout, et je suis déjà toute faite à mon train de vie d'à-présent. Je n'ai d'ailleurs aucune arrière-pensée. Tout va bien au-dehors et ira le mieux du monde. Il est vrai que le moment de vous quitter et de quitter cette bonne Françoise a été tout de même un peu difficile à passer ; mais le lendemain on oublie tout cela , et l'on se dit en s'essuyant le coin de l'œil : *le retour approche.*

Je vous embrasse et vous charge d'embrasser Françoise. Vous lui enverrez ce billet , si vous craignez de ne pas la voir incessamment , *incessamment* , savez-vous.

Signé ALINE.

Adresse : à mademoiselle Caroline.

N° 44.

Dimanche 18 octobre 1829.

Ma bonne amie ,

Voici le résultat de l'entrevue d'hier entre M. Coghen et l'avocat. L'ami du premier lui a répondu : Quoi , vous aviez compris telle chose ! Comment est-il possible de si mal comprendre ? — Et de si mal voir , ajouta l'avocat. — Oui ,

mal comprendre et mal voir (ceci ne peut être dit qu'en rougissant beaucoup), ne font qu'un en cette affaire-ci. — Et là-dessus la conversation changea. Elle roula sur choses indifférentes qui fournirent au trafiquant l'occasion de répéter à diverses reprises, qu'il n'avait jamais eu aucune relation avec les *serviteurs*. Si j'en connais pas un... Cependant dans la chaleur du discours ; il lui échappa de parler d'une chose qu'il avait proposée à l'un de ces messieurs, et comme, ajouta-t-il, je suis avec lui sur le ton de la familiarité, etc. Le *National* était sur sa cheminée : il s'en excusa avec chaleur, ce qu'on ne lui demandait pas ; et témoigna son étonnement de recevoir avec régularité une feuille à laquelle il n'avait pas pris d'abonnement. Et d'une. Voici maintenant autre chose à laquelle, je vous prie de donner toute votre attention.

L'homme aux certificats de capacité a traversé Bruxelles et sera bientôt à La Haye. Il avait dit au docteur en descendant de diligence : « *Je me sépare entièrement de la pédarchie ; je romps tout engagement ; et ne veux plus rien avoir de commun avec ce tripot-là.* »

Il allait alors directement à la rue des Douze Apôtres, où il discuta froidement le contrat, et y apposa sa signature, s'engageant en outre à faire la correspondance et tout le reste à lui tout seul, travail qui VAUT DIX-HUIT CENTS FRANCS, LESQUELS IL SE FIT PAYER D'AVANCE. Il avait dit au louvaniste qu'il ne serait

pas venu à notre retraite : cependant il n'a pas osé se *démasquer* si complètement , et hier je le vis un instant. Quant à ma camarade , il témoigna formellement ne pas vouloir la voir , parcequ'il n'aime pas les CERTIFICATS : il a dit cela également au louvaniste , à moi il a allégué le peu de temps qu'il avait à dépenser. A l'avocat il avait dit : « *Tout ici va au rebours du sens commun ; l'évêque est allé voir le recteur.* » — « Ceux qui vous ont rapporté cela en ont menti , a répondu vivement l'avocat. » — « Mais il a désiré y aller. » — « C'est possible ; et y il serait allé qu'il n'y aurait eu là rien de » d'honorant ni pour le visitant , ni pour le » visité. »

A moi , il me dit : « Est-il vrai que la pièce » remise au Vieillard contient le texte de la » chose demandée ? Eh bien ! C'est une sottise. » Le Vieillard devait avoir l'honneur de rédiger » ce texte. MAINTENANT IL N'EST PLUS QU'UN » MANNEQUIN... Vous ne consultez jamais » personne. » — « J'ai consulté le Vieillard lui-même et plusieurs de ses collègues , et des » avocats plusieurs , et des amis dévoués et » francs : et tous ont approuvé. » — « Cela » m'étonne. »

Je savais qu'il refuserait même d'appuyer la demande. « On m'a déjà accusé d'avoir parlé » d'amitié , avait-il dit ; je saurai dorénavant » échapper à ce reproche. » — Maintenant je crains que , ne voulant pas lui-même contribuer

à la chose , il ne cherche , pour sortir d'embaras , à faire en sorte *que la chose n'ait pas lieu*. Veuillez prévenir le *Vieillard* surtout , puis le *La Fontaine* , puis *M. d'Ypres* , puis quiconque vous croirez utile , de ses mauvaises dispositions fortement présumées : déjouons ainsi *d'avance ses intrigues et ses manœuvres*.

Il me tâta aussi sur le compte de l'évêque.
— « *Où en êtes-vous maintenant avec VOTRE*
« *UNION MAL ASSORTIE ? On caresse les uns ; on*
« *répudie , on sacrifie les autres*. Ceux dont on
« *ne voulait pas il y a un an pour aides-cuisine,*
« *ont maintenant voix très-prépondérante au*
« *salon. C'est scandaleux. Mais nous sommes*
« *ENTOURÉS DE SOTS ; nous ne serons jamais*
« *menés que par des sots , qui nous jetteront*
« *dans les bras d'intrigans adroits , dont nous*
« *serons les dupes , etc. , etc. , etc.*

Tout le monde se porte à merveille. Ma mère a passé hier la soirée avec moi. Figurez-vous si nous avons parlé de vous , de Charlotte et de Zélie ! Sophie viendra cet après-midi avec le petit ange. Ma foi , ma bonne amie , n'allez pas croire que je me chagrine. On pourrait être plus malheureuse que moi , et cela tout seul suffit pour me consoler de quelques petites contrariétés que j'éprouve.

Numérotez vos lettres comme je fais des miennes ; de cette manière , nous saurons s'il en manque. Dites-moi ce que Charlotte vous aura communiqué de ma part : elle a une lettre

pour vous , et une autre pour elle. Je voudrais savoir que tout lui a été exactement remis. Un million d'amitiés , courage et tranquillité. Tout à vous et à Charlotte.

Pas signée.

L'adresse portait : Pour Caroline.

N^o 45.

19 octobre 1829.

Ma chère amie ,

Je ne crois pas à la non-existence de la pièce; j'aime beaucoup mieux croire que les serviteurs et le maître, avertis à temps , en ont tous d'accord menti pour se tirer d'embarras. C'était en effet le seul parti à prendre, à moins qu'on ne voulût être juste ; mais c'est-là ce dont ces gens ne s'inquiètent guère.

Ma chère amie, dites à *M. V. B.* , et faites-le lui lire sur ce papier , QU'IL Y A PLUS DE CONSCIENCE ET D'HONNEUR EN MOI QU'EN TOUS LES ROIS ENSEMBLE ET EN TOUS LEURS VALETS. Facile souvent jusqu'à la faiblesse avec tout autre qu'eux , *je me suis irrévocablement proposé d'être toujours avec eux ferme , naïde et même cassant , parce que JE VOIS EN EUX LES ENNEMIS NÉS DE TOUTE DIGNITÉ*

HUMAINE, de tout ce qui offre la moindre trace d'opposition, quelque juste qu'elle soit, de résistance quelle qu'elle puisse être, en un mot de caractère d'homme, tandis que leurs faveurs, leurs prodigalités et ce qu'ils appellent leurs *honneurs*, sont pour les vils esclaves qui se prostituent à leurs caprices. *Mon amie, je ne veux plus entendre parler d'aucun arrangement, d'aucune proposition. Je ne me mêle plus de rien ; j'attends....* FORMANT DES VŒUX BIEN SINCÈRES (je prie M. V. B. de le croire) *pour que l'aveuglement et l'opiniâtreté de mes ennemis ne finissent pas par les engloutir dans le précipice que, depuis long-temps, la sottise creuse sous leurs pas.*

Que j'ai abusé de mon séjour ici, c'est encore un impudent mensonge, et même une plate calomnie. Si prêcher la justice, la tolérance et l'union c'est abuser des bontés de mon accusateur, je désire qu'il révoque le plus tôt possible ses dōns. *J'en abuserai toujours de même.* Et j'estime trop M. B. pour ne pas être convaincu *qu'il fera le même abus, adviennne que pourra.* Mais que faire ? Le maître ici, comme en toute occasion, déraisonne à l'égard du dernier rédacteur de *la Gazette d'Arnhem.*

Oui, la consultation eût été une excellente chose. Mais ce n'était pas à moi à la faire. Et ceux qui devaient la faire ne l'ont pas faite, parce que.... parce qu'ils ne font rien, ou du moins rien à propos.

Je vous ai parlé de Cog. Del. a été interrogé par l'astronome qui n'a rien pu en tirer. Nous n'en saurons pas plus que nous en savons jusqu'à présent. Je regrette seulement les peines que nous nous sommes données pour arriver jusque là. Ne devons-nous pas être convaincus d'avance que *nous avons affaire à des fripons*, et à tous fripons? et que ces fripons triomphent parce que c'est, sinon la règle, du moins l'usage? Croyez-moi, mon amie, bornons-nous à nos petites relations de famille et d'amitié, et ne remuons plus *ce hideux fumier de la cour*, dont les miasmes pestilentiels s'attachent à tout ce qui en approche.

Je me résume. Vous direz pour moi à M. V. B. : *non possumus*. Le *placet* qui, de par la loi des lois, celle de l'éternelle justice, m'est dû de plein droit, je ne le solliciterai pas comme une faveur. Au bon vieillard, vous direz qu'il marche en avant sans plus faire de proposition et d'offre. Je suis las d'hésitations; j'aime mieux me trouver une bonne fois vis-à-vis d'une iniquité bien caractérisée et qu'il me faudra subir jusqu'au bout. *Quant au bruit, je ne le ferai pas pour faire du bruit*; MAIS S'IL S'EN FAIT POUR MOI, je ne me le reprocherai pas non plus.

Reste ma mère. Eh bien ! elle préférerait me savoir en prison pour toute ma vie, à m'en voir sortir par une lâcheté. A la bonne heure si j'avais volé ou assassiné, cette lâcheté m'irait

fort bien et je me la permettrai tout de suite. *Mais comme JE CROIS VALOIR AUTANT QUE LE ROI LUI-MÊME, Y UN POCO MAS, comme disent les Castellans, je ne dévierai pas de la ligne de devoir que je me suis tracée. Ce n'est pas là traiter de souverain à souverain : c'est montrer à un roi qu'on est homme, et qu'on l'estime assez lui-même pour oser le lui dire et le lui prouver en face.* DIXI.

Parlons désormais de nous, ma chère amie, et ne parlons plus d'autre chose. Tout le reste n'en vaut pas la peine. Tâchez de passer votre année le mieux et le plus vite possible, pour venir faire ensuite ici avec moi de la philosophie bien matérielle, bien positive, bien pratique, entourés de Caroline et de Zélie, de Sophie et d'Agathon, en dépit des grands et des puissans, des sots et des méchans qui gouvernent nos fourmillières. En attendant ces momens de bonheur, soyez tranquille je ne m'ennuierai pas dans mon bouge. Qu'ai-je à me reprocher? A propos d'embarras, en voici cependant un fort grand. J'ai déjà envoyé une lettre à M^{lle} Aline. Je vais maintenant lui envoyer aussi celle-ci. Mais elle me demande votre adresse; et je ne sais que lui répondre. Je dirai qu'elle attende que vous la lui fassiez parvenir. Amitié sans fin et sans réserve.

P. S. Avant de fermer, j'en reviens cependant encore à la question politique. *Un roi qui discute une affaire comme celle qu'il remâche depuis un an, AVEC LA MINUTIEUSE PETITESSE*

D'UN CHICANEUR DE VILLAGE *qui se disputerait sur un mur mitoyen ! Cela fait vraiment pitié ! Il doit consulter son conseil !... CE N'EST PAS VRAI dans l'espèce. Pour le consulter, il faut une demande !... pas davantage. Et si ce n'était que des demandes, n'y en a-t-il pas eu ? Aucune, à la vérité, qui me dégrade ; et c'est là la vraie pierre d'achoppement. Eh bien ! cette pierre d'achoppement je n'en débarrasserai pas leur route, DUSSENT-ILS, S'Y HEURTANT, SE CASSER LE COU.*

Je suis entièrement convaincu que *M. de M. est un méchant drôle* toujours prêt à se liguer avec ceux de son bord et à jouer ceux qui n'en sont pas. *Une dernière réflexion pour M. V. B. Si j'avais voulu faire le plongeon, je l'aurais fait, directement ou indirectement, il y a dix mois, en décembre ou janvier dernier. Je le lui demande, cela n'aurait-il pas un peu changé la face des choses ? En serions-nous dans ce cas présisément où nous en sommes aujourd'hui ? Et lui-même serait-il bien assuré de sa mitre épiscopale, et travaillerait-on à force à son palais à Liège ? qu'il me permette d'en douter ; et alors qu'il s'abstienne de me blâmer à présent parce que je ne fais pas, ce qu'il doit beaucoup me louer de n'avoir pas fait à la fin de l'an dernier.*

(*Sans signature.*)

L'adresse portait : pour M^{lle} Caroline.

N° 46.

23 octobre 1829.

Ma chère amie ,

Celle-ci partira quand il plaira à Dieu et à vous , à moins qu'une occasion fortuite ne se présente à moi. Comment diable aussi ne pas songer qu'en chargeant Aline de vous envoyer mes lettres , il fallait lui laisser une adresse pour qu'elle sût comment il y avait possibilité de vous les faire parvenir ? C'était nous recommander de vous faire un bon civet , et nous mettre en même temps hors d'état de nous procurer un lièvre !... En attendant vous aurez été bien étonnée d'abord , puis bien inquiète , enfin bien fâchée contre moi probablement , à cause de mon inexplicable silence , tandis que je ne manquais jamais de vous répondre au moment même où je recevais une de vos lettres. Vous en serez convaincu par les dates d'icelles.

Et mon espèce de colère , lettre n° 2 , je suppose qu'elle ne vous aura guère divertie : mais , du moins , ne l'aurez-vous point blâmée ; car il eût fallu être le bon Dieu lui-même pour ne pas s'émouvoir. Mais rassurez-vous : cette colère est entièrement passée , et même oubliée ; elle a fait place à un haussement d'épaules qui ne saurait s'écrire ni se décrire. Et ce qui y avait donné

lieu m'a paru fort naturel. *Les coupables , MAITRE et VALETS , ne devaient-ils pas s'entendre comme larrons en foire ? Une fois bien et duement avertis de nos perquisitions et de nos projets par le boutiquier Cog. , ne devaient-ils pas recourir à leurs armes ordinaires , la ruse , le mensonge et la lâcheté ? Nous tourmenterons-nous parce que les courtisans sont vils et les ordures puantes ?*

Ci-joint , ma très-chère , six pages de notes fournies par notre ancien de Louvain ; elles me paraissent excellentes , victorieuses , irréfragables. S'il est possible , vous en ferez tirer encore une copie , et vous les confierez au bon vieillard d'abord ; puis à qui bon vous semblera. Aux vôtres (notes) , notre ancien a ajouté la loi dont il parle , du 3-11 septembre 1792 , qui s'applique , on ne saurait mieux , au cas dont il s'agit.

Surveillez l'homme aux certificats. Je crains toujours qu'il ne cherche à faire des recrues , sinon pour nous combattre , du moins pour désertir notre cause. Et peut-être les libéraux lui fourniraient-ils pour cela quelque facilité. Voyez et prévenez.

Je suis on ne peut pas plus curieux de savoir quel aura été le résultat de vos conversations avec le *vieillard* , de celles de celui-ci avec LE CHEF , des vôtres avec *Melchisedech* , etc. , etc. C'est drôle ; le vieillard m'inspire pleine et entière confiance , *quant à la bonne foi* ; le lévite , comme vous dites fort bien , *est bien*

adroit, est bien fin, est diablement exposé ! Et quand on se trouve sur la montagne ou sur le clocher AVEC LE ROI DES TÉNÉBRES, un baiser à l'ergot est sitôt donné ! Ce baiser est si productif !

J'ai reçu hier *une lettre de Berne*. Toujours même étonnement : et maintenant presque certitude, que *l'on s'empressera de venir AU DE-VANT DE MOI, si je veux encore ME MONTRER ASSEZ GÉNÉREUX pour m'arrêter dans la course où je me précipite... Connait-il, le lapin, la situation des choses et les gens à qui nous avons affaire!*

Il est bon enfant celui-là au moins, comme on dit ; mais pour diplomate jamais je ne le flétrirai de cette épithète.

Tout ici, mon amie, va le mieux du monde et comme de coutume. Ma santé est fort bonne, ainsi que celle de ma mère, de Sophie et d'Agathon. Je ne regrette que vous ; je ne désire que vous. C'est là ce que le diplomate manqué sent à merveille, et le sur quoi, il croit me devoir des complimens de condoléance. J'ai eu la visite de l'avocat Tonelli de Florence, que ce diplomate vous avait recommandé comme à moi, avec le plus vif intérêt. J'ai appris, par ledit avocat, qu'il y aurait *possibilité à une union matrimoniale entre mademoiselle R. et lui*. Maintenant je comprends toute l'affaire.

L'avocat est à Louvain pour une vente de manuscrits, et y demeura une huitaine. *L. V. E. vient me voir assidument, et JE LE POUSSE EN*

AVANT DE MONMIEUX. *Lisez-le, et vous verrez des effets* DE MES EFFORTS.

Adieu, ma toute bonne; je vous embrasse pour vous, pour Charlotte et pour Zélie, en mon nom et en ceux de Sophie et du petit. Donnez-moi des nouvelles de tout, exactement et scrupuleusement.

(*Sans signature.*)

N° 47.

Le 25 octobre 1829.

Je commence, ma bonne amie, par vous demander pardon de vous importuner si souvent. Mais cette fois sera la dernière. Jusqu'ici nos lettres se sont croisées : dorénavant j'attendrai les vôtres pour y répondre. Et puis, les affaires une fois réglées, tant bien que mal, il ne restera plus qu'à vous annoncer mes couches et à vous dire ensuite de temps en temps que cela continue d'aller bien.

Vous vous êtes tellement étudiée à être claire que j'ai eu peine à vous comprendre. Je n'ai jamais pu arriver à distinguer quand vous parliez de mes affaires personnelles seulement, ou de celles en général de la famille. N'importe : je suis assez au fait pour saisir le point principal de la difficulté; et voici ce qu'une fois pour toutes et pour toujours, j'y réponds :

Je consens volontiers et sans que cela me coûte grand'chose, à ce qu'on arrange les affaires de la famille aux dépens des miennes. Comme j'ai fait toute ma vie, je m'efface entièrement, et je m'estimerai fort heureuse si la route à parcourir, débarrassée qu'elle sera de ma présence, en devient plus commode et meilleure.

En conséquence, que, *pour ne pas irriter le tuteur, on ne lui parle pas de moi, et qu'on n'occupe même pas de moi l'assemblée de famille, je le veux bien et y donne mon entier assentiment.* Mais là aussi je m'arrête.

J'ai dit que je me sacrifiais volontiers : je m'appartiens pour cela, et je puis disposer de mon bien. Mais je ne m'avilirai pas. Ma conscience, mon honneur ne m'appartiennent point : je leur appartiens au contraire tout entier, et suis à leur disposition sans réserve. En un mot, je donnerai tout mon bien-être personnel pour faire marcher un peu mieux ou un peu plus vite les affaires publiques. Mais je ne dévierai pas d'un cheveu de ce que je crois mon devoir, **DUT LE SALUT DE L'ÉTAT EN DÉPENDRE, ET NE DÉPENDRE QUE DE CELA.** Voilà ma profession de foi politique et morale.

Je ne demanderai donc rien, rien du tout. Mais aussi je renonce sans peine, s'il est nécessaire, s'il est même utile ou convenant, à ce qu'on demande rien pour moi. J'écrirai moi-même en ce sens au bon vieillard. Vous, mon amie, vous en causerez *avec lui et les siens*,

parmi lesquels je serais charmée que vous comptassiez M. Lelong d'Ypres.

Quant à moi , je ne puis consulter personne. Mon avocat est à cinq lieues d'ici , et pour huit jours.

Avez vous reçu mes trois premiers numéros ? Je suis curieux d'avoir votre avis sur le troisième.

Dites donc au bon vieillard , et ne cessez de lui répéter , qu'il se donne bien de garde , ainsi que le conseil de famille , D'ÊTRE DUPES DU TUTEUR. Celui-ci veut maintenant , avant tout et à tout prix , avoir ses comptes acquittés et recevoir l'argent qu'il croit lui être dû : après quoi , *il se moquera peut-être du conseil.* Mais , dit-on , il paraît être devenu plus traitable. Pourquoi l'est-il ? **PARCE QU'ON LUI AVAIT MONTRÉ LES DENTS.** Pour donc qu'il ne retombe pas dans ses premières erreurs , il faut , selon moi , les lui montrer de plus belle. *On l'a corrigé en le menaçant ;* et maintenant , de peur qu'il ne devienne entièrement bon , on le flatte , on le caresse !... cela me semble folie.

Ensuite , le conseil , l'année dernière , **LUI AVAIT ARRACHÉ des promesses auxquelles on avait cru.** *Il ne les a cependant pas tenues , et aujourd'hui il refuse de les tenir.* Que fait le conseil ? il n'ose lui rappeler ces promesses de crainte de le fâcher ! c'est drôle tout de même... si du moins on avait craint de fâcher la personne qui souffrait à cause des promesses violées , je

dirais passe ! *Mais ménager* LE PARJURE ! Si c'est là de la morale du conseil de famille , *ce n'est pas de ma morale* ; et si ces messieurs gardent tout le reste , au moins auront-ils perdu l'honneur. Moi au contraire , ce n'est que *fors l'honneur* que je consens à tout perdre.

Vous voilà , ma chère , instruite en tous points. Décidez maintenant en dernier ressort et sans appel. Je suis prêt à tout , résigné à tout ; je serai content de tout. Mais , d'autre part , vous pourrez toujours dire hardiment , et sans hésiter , et à tout le monde , que je ne ferai rien. Le temps est un grand maître : il apprendra à chacun que j'aurai eu raison. Et , quand même il en serait autrement , je ne changerais pas encore d'avis : *car je ne vise pas au succès , mais à faire ce que je dois , adviennne que pourra*.

J'entends avec plaisir ce que vous me dites de bon. Pourvu que tout cela aille comme vous le faites espérer , je me consolerais facilement de mes petites mésaventures. Mais je me défie encore toujours de nos beaux prometteurs. Il est vrai que je ne suis pas payé pour croire légèrement aux discours mielleux.

Je ne ferai rien maintenant avant d'avoir reçu votre première qui m'apprendra le résultat de la conférence. Si alors on a résolu de ne rien faire du tout , ou du moins d'attendre pour faire quelque chose , vous y aurez consenti en mon nom , et je me chargerai de mon côté de soumettre la question à ma compagne de retraite , qui y a

également son petit intérêt , et qui décidera comme bon lui semblera. Cela ne me regarde point.

J'ai eu la visite d'Élisa. Je ne sais en vérité comment j'ai mérité qu'elle soit si aimable à mon égard. Je ne l'avais jamais été au sien. Cependant elle le mérite à bien des égards , et je tâcherai de ne *pas paraître ingrate*.

Adieu : ma mère , qui travaille à mes côtés , peste entre ses dents et m'a dicté en partie cette lettre , se porte à merveille , ainsi que Sophie et Agathon. Toute à vous. Un baiser à Charlotte et à Zélie. Vous pouvez au lieu de chez l'avoué , adresser parfois vos lettres *au pensionnat*. Je viens d'en recevoir une de Françoise , directement et sans numéro.

P. S. La pauvre petite femme de l'imprimeur est très-mal , qu'y a-t-il là d'étonnant ? Elle s'est tourmentée pendant six mois ; puis a perdu son dernier enfant....

(*sans signature.*)

L'adresse portait : pour Caroline.

N° 48.

Des Petits-Carmes , 28 octobre 1829.

Mon cher ami ,

Votre lettre m'a fait un plaisir infini. J'étais

inquiet de savoir comment vous aviez fait le voyage, si votre santé, celle de Caroline et la petite santé de Zélie n'avaient pas souffert du déplacement et du changement de climat. Enfin, me voilà tranquille, sinon content : car vous savez que je ne serai content que lorsque je me retrouverai au milieu de vous.

Ma mère va à merveille. Elle passe toutes les semaines une soirée à la prison ; c'est ordinairement le samedi. Sophie y demeure le mardi ; et ainsi je me trouve avoir satisfait à toutes les exigences. En attendant le temps passe, et après l'hiver viendra l'été, et avec l'été ma petite course à La Haye ! Ah ! que j'aimerais alors ce pays-là !

Agathon a reçu hier la visite de M. Baud. Il l'a trouvé inconcevablement grandi : il connaît peu, dit-il, d'enfans de son âge qui aient sa taille et sa carrure. Aurai-je là par hasard un futur petit Hercule ? Ma foi, cela ne gênerait rien à la destinée à venir de l'*homoncule*. Car avec de larges épaules on jouit mieux de la bonne fortune, et on supporte plus aisément la mauvaise.

Depuis votre départ, il me pleut des amis et des amies, sur lesquels je ne comptais pas le moins du monde et qui tous viennent offrir leurs consolations et leurs services. C'est charmant en vérité ! Cependant cela vaudrait mieux encore si vous pouviez revenir et me laisser mes nouvelles conquêtes : j'aurais ainsi tout à la fois

profité de votre courte absence et je jouirais de votre prompt retour. Mais rêves que tout cela : il faut que douze mortels mois se passent encore, avant que nous n'envoyions Agathon et Zélie se promener ensemble au *Parc*, tandis que nous les suivrons des yeux en faisant tranquillement de la philosophie.

Parmi mes nouvelles connaissances se trouve une amie de Caroline. Elle m'a chargé de vous dire pour elle que Caroline a bien fait de s'engager, et qu'elle ratifie ce qu'elle a promis.

« Cette bonne Caroline, me disait-elle, pourrait-elle encore douter de mes sentimens, de mes intentions : certes, je n'irai pas demander moi-même un mari ; j'aimerais mieux m'en passer, et demeurer toute ma vie fille.

« Mais, si on me le procure *sans que je m'en sois mêlée*, bien assurément je ne le refuserai pas. Et, a-t-elle ajouté, le moyen que Caroline a imaginé, me paraît trouvé fort adroitement, et devoir réussir, s'il y a réussite à espérer en ce monde. »

Je vous ai, mon bon ami, rapporté les paroles mêmes de la demoiselle, parce que, comme vous dites fort bien, la chose est des plus délicates, et que l'on ne saurait assez s'assurer, pour ne pas faire un faux pas et une sottise irréparable.

A propos, l'amie de Caroline a dit encore qu'elle lui avait déjà envoyé *quatre* paquets, dont le quatrième dimanche dernier. Le troi-

sième , qui l'avait précédé de quelques jours , était fort important , dit-elle , consistant en un chapeau très-bien monté et du meilleur goût. Il lui paraît que ces paquets n'arrivent pas comme ils le devraient , puisque vous n'en aviez , dimanche dernier , reçu encore que deux. Examinez toujours les dates des lettres d'accompagnement , et si les diligences sont infidèles , marquez-le-moi.

Adieu ; Sophie m'apportera ce soir un bout de lettre pour être joint à celle-ci ; mais je suis pressé de vous la faire tenir , et je veux la faire porter immédiatement à la poste. Tout à vous pour la vie.

Signé DE POTTER.

P. S. J'ai oublié de dire qu'Agathon doit porter une petite bottine à vis.

Gardez-vous des asperges , mon bon ami , elles sont de serre , et par conséquent sans véritable saveur.

L'adresse portait : A Monsieur , Monsieur Tielemans , référendaire au ministère des affaires étrangères , Korte Houtstraet , n° 10 , à La Haye.

N° 49.

31 octobre 1829.

Ma chère amie ,

Ne voilà-t-il pas que la joue de la pauvre petite me tourmente beaucoup plus que mon émancipation , et la famille , et ses assemblées , et les parens de père et de mère , et le tuteur , et toute la boutique ! Je n'en ai pas fermé l'œil de la nuit : et quand je m'assoupissais , c'était pour rêver , tantôt une tête énorme toute cataplasmée , tantôt un *barbier hollandais qui y faisait très-maladroitement une entaille*. J'attends la poste de demain avec impatience pour avoir des nouvelles. Je crois que vous auriez bien fait , mais tout au commencement , d'appliquer , non 2 ou 4 , mais 10 , 12 et 15 sangsues pour empêcher et arrêter tout court les progrès de l'inflammation. Maintenant , il faut du temps , du courage et des cataplasmes. Sophie m'a dit que si la rupture se fait naturellement et que la plaie soit bien soignée , il n'y paraîtra pas : Dieu le veuille.

Que Vecchio , que Melch. fassent ce qu'ils veulent et comme ils le veulent ; à la bonne heure ! Ni moi ni ma mère ne ferons rien.

Dites-donc à la maman qu'elle se ménage , se conserve , ne s'alarme pas , ne se décourage pas.....

25.

On me remet à l'instant votre n° 6, et je le parcours à la hâte pour chercher Zélie. Je la trouve enfin. *Il n'y aura donc pas de BARBIER HOLLANDAIS ! Il y a donc une providence !*

Everard est donc à La Haye ! me voilà déjà plus tranquille. Puis vous ne parlez plus d'opération ; vous ne parlez plus que de cataplasmes ; ce n'est rien : de souffrance ; c'est peu de chose , pour qui surtout ne souffre pas trois fois , d'abord par l'imagination , puis par le mal , et enfin par la mémoire. Vous autres , raisonnez , autant que de bonnes filles sont capables de le faire quand elles entendent un enfant se plaindre. Tenez-moi au fait des progrès de la maladie.

Ne vous l'avais-je pas dit que mon n° 3 contenait du superfin ? Le travail que vous m'annoncez à ce sujet , serait excellent. La duchesse , en attendant , en fait un pour le postillon , où elle a enchassé ce que je vous ai envoyé et ce que vous nous aviez laissé vous-même. Cela paraîtra aussitôt que vous nous aurez annoncé que le procès est sur le tapis. Mais , comme c'est sans réplique , la bonne dame brûle de le livrer. *Deux cents échantillons en seront envoyés au Namurois ou au Vecchio pour être distribués aux juges.* ET NOUS F. LE POSTILLON A CES B... G...-LA.

Quela modération, l'inertie seraient plus sûres que l'impatience et la brusquerie , je pourrais le concevoir ; mais plus légale , jamais. *Du reste , que l'on ait raison d'avoir peur , c'est peut-être*

vrai ; mais plus on tergiverse , plus on aura cette raison-là ; et que bientôt tout sera flambé , cela est hors de tout doute. Attendre est ici le plus sot et le plus mauvais des partis : IL FAUT NÉCESSAIREMENT PRENDRE OU SE RENDRE.

Je crois avec vous que l'on n'aura reculé que pour mieux sauter ; mais je crois de plus que l'on est déjà en course pour prendre l'élan. Avis à tous les Melch. et Vecch. du monde.

La lettre du propriétaire à Pilpaï est pour moi une énigme. Le propriétaire m'a dit hier la même chose , mais comme lui ayant été écrite de La Haye par le converti B. J'éclaircirai cela. Quoi qu'il en soit le postillon livré au *modéré* de bonne foi , est tout bonnement devenu nul. *L'ami de la grande putain est bien là ; mais englouti dans ce gouffre , il ne travaille plus. C'est au point qu'il paie le petit Luxembourgeois pour lui faire sa tâche quotidienne. L'avocat , comme vous savez , a été chez lui pendant huit jours : il est revenu d'hier , mais il est malade. Je le verrai peut-être demain , et JE TACHERAI ALORS DE RESSOUFFLER LE BALON. EN ATTENDANT , J'AI FAIT MARCHER LE PROPRIÉTAIRE. Puisque vous le recevez , dites-m'en ce que vous pensez , et si JE DOIS PERSISTER , ME BRIDER OU COURIR PLUS FORT.*

Que l'on a du mal à faire marcher droit tous ces gens-là ! Vous savez que je n'ai jamais eu grande confiance dans l'ex-libraire : vous savez aussi que je devais être moi son homme aux

certificats. Comme cela ne m'a pas convenu, *il cesse de me faire la cour. Le volage ! Au reste, je sais par le premier peintre des messageries, qu'il doit avoir versé dans la caisse du mousquetaire. Il me sera difficile de découvrir au iuste qui est le plus fripon des deux.*

Je n'ose pas en parler à l'avocat. Notre palpitteur doit être à Londres.

L'homme aux certificats quittera toujours ceux auprès desquels, ou plutôt au moyen desquels il ne pourra pas jouer le premier rôle : voilà toute l'affaire. Il eût été, j'en suis sûr, très-volontiers un des trois : mais leur obéir... plutôt il leur rompra en visière.

Voici pour ce qui est de Baud. Il a trouvé que le temps redresserait les torts : mais comme on peut le presser, il a ordonné une petite gouttière prenant presque des hanches jusqu'au talon, et ne pliant nulle part, pour la nuit, et, s'il est possible, une partie du jour. Je crains bien que cela n'aille pas du tout. Enfermez donc dans une boîte de la poudre à canon à laquelle vous avez mis le feu !.... Mille tendres amitiés, mes bonnes amies : *du courage et de la patience.*

Signé ALINE.

P. S. La duchesse me charge expressément de demander la permission de publier dans le postillon les pièces confiées au Vecchio et son propre travail. R. s. v. p. catégorique et ostensible.

N° 30.

Le 28 octobre 1829.

Ma chère amie ,

Je réponds à votre n° 4. Cependant je ne ferai partir ma lettre qu'après avoir reçu le n° suivant. Je commence à m'apercevoir que cette correspondance devient par trop active : aussi veux-je la modérer et la réduire peu à peu au strict nécessaire. J'ai oublié , avant votre départ , de convenir avec vous de la manière dont nous nous entendrions pour les frais de ports de lettres. Passe pour celles que vous recevez. Mais celles que vous m'écrivez , qui donc en supporte les frais ? Ce doit nécessairement être votre servante. La difficulté consiste seulement dans la question de savoir comment je m'acquitterai de cette dette , quand , et entre les mains de qui.

J'ai répondu hier au seul point de votre lettre qui exigeât une prompte réponse. J'ai dit que vous aviez fort bien fait de donner *ma parole* au Vecchio. Vous savez que je suis de ces bonnes filles qui , si elles refusent obstinément de se jeter à la tête des gens , se laissent cependant volontiers faire dans l'occasion.

Voulez-vous maintenant avoir mon opinion sur tout cela ? c'est que cette démarche , comme tant d'autres , sera inutile. Vous le savez , j'ai

AFFAIRE AU PLUS STUPIDE, AU PLUS ENTÊTÉ DES TUTEURS. Ce ne sera que la loi à la main que je pourrai le CONTRAINDRE à *me rendre mon bien*. Il faudra finalement en venir là; et on y viendra. Ce sera seulement un peu plus tard que nous n'avions cru. *Votre esprit familier* est un étrange personnage. Quoi! ma demande est juste, elle est nécessaire, et néanmoins je dois me taire, de peur de compromettre ma cause et le principe sur lequel elle est basée! Mais *c'est radoter* cela, ma bonne Caroline : et de cette manière tous les torts du monde demeureront éternellement sans redressement, toutes les injustices sans réparation, de peur toujours de compromettre un droit particulier et la justice universelle.

Je ne suis pas contente de la lenteur que mes lettres mettent à vous parvenir. Selon mon calcul, lorsque vous m'écriviez le n° 4, vous deviez déjà depuis deux jours avoir reçu mon n° 3, et recevoir mon n° 4 peu d'heures après avoir mis le vôtre à la poste.

L'HOMME AUX ASPERGES EST UN FOURBE, UNINTRIGANT ET UN AMBITIEUX, QUI POUR SON HONNEUR AURAIT DU MOURIR APRÈS LES ASPERGES MANGÉES. *En faveur de cette invention, je lui aurais pardonné bien des crimes*; mais il va si loin, si loin!..... *Surveillez-le de près, et dénoncez-moi ses allures* : JE LE PERDRAI DANS L'ESPRIT DE TOUTES LES FILLES DU ROYAUME.

J'ai écrit à Locman, hier matin : dites-le lui,

et qu'il vous communique ma lettre; elle est dans le sens de celle que j'ai écrite à Vecchio, et vous verrez que, tant dans l'une que dans l'autre, je n'ai pas si mal deviné. Ma renonciation annoncée à tous deux comme je l'avais annoncée à vous-même, est franche et sincère. Je crois cependant que ces messieurs ne s'en prévaudront point. Ce serait non-seulement honteux, mais encore dangereux pour eux-mêmes et leurs affaires en général : car cela trahirait une petitesse, une crédulité, une peur incommensurables, dont leurs adversaires ne tarderaient guère à profiter pour les perdre tous et à tout jamais. *On craint le scandale ! Eh ! ne sent-on donc pas que dans ce moment mortel d'hésitation, le scandale qui déciderait de quelque chose serait une bonne fortune !*

Hélas ! c'est pitoyable que de pauvres bachelles comme nous sommes en doivent remontrer jusqu'à leurs avocats ! Il est vrai que notre pucelage est bien loin ; mais avec tout cela ce n'est pas au menton que nous avons de la barbe ; et à cette barbe-là seule, s'il faut en croire les hommes, est attachée la sagesse.

Dites-moi donc dans votre première, si la lettre jolie que j'ai remise à Charlotte pour que vous la fissiez tenir indirectement au *convulsionnaire*, est parvenue.

La duchesse, ma compagne, s'impatiente : *elle éclatera au premier jour*, je vous le prédis. Elle n'entend pas renoncer, comme j'ai fait,

aux poursuites, et se propose, si son avocat l'abandonne, d'en chercher à Liège un autre, dont, dit-elle, elle est sûre. *Elle veut faire du BRUIT*, et j'avoue que les argumens qu'elle s'est elle-même donné la peine de rassembler en faveur de sa cause, *et qu'elle publiera*, me paraissent de nature à couler avocats et juges qui ne la seconderaient pas. *O honte ! Le Propriétaire va aussi bien que le Postillon va mal. Celui-ci devient une commère barbue de la plus sottre espèce. Je le fais pousser par le Propriétaire, en attendant que L'AVOCAT FIER-ABRAS soit de retour.*

Vous savez pourquoi *l'amateur d'asperges à la sauce blanche me hait cordialement* ? C'est que je suis l'ami du collègue qui l'a si indignement mystifié à la barbe de Jupiter du Capitole. Vous savez aussi qu'il est l'intime de M. *Sudore* ? n'est-ce pas pour ce dernier qu'il intriguerait ? car enfin *il intrigue dans son sens, c'est-à-dire sans casser les vitres et toujours avec du beurre en poche*. Je n'aime pas ces b.... là. *Je fournis des notes au Propriétaire, dont il fait son profit, et qui allongent la mine à bien des gens. Fais-je mal ? sinon, continuez à me donner des moyens de persévérer dans ma bonne œuvre.*

30 octobre. — Je reçois le n° 5. Je suis désolé pour la petite, pour vous, pour Charlotte. Je ne puis penser qu'à cela. Vous avez bien fait en tout. La duchesse s'impatiente.

L'adresse portait : Pour Caroline.

N^o 51.

Le 3 novembre 1829.

Ma chère amie.

Votre numéro 7 me promène d'étonnement en étonnement. Vous ne voulez plus que je me défie de rien ni de personne ; puis vous me confessez que la première de toutes vous m'avez prêché la défiance ; enfin vous ne pouvez disconvenir que nous n'ayons toutes eu d'excellens motifs de nous défier *de tout le monde*, et vous me le prouvez en citant *mes lettres*, celles du *propriétaire*, la *conduite des juges de première instance*, *relativement aux affaires en général*, celle de Melch. *relativement à la mienne*. Il n'y a donc , après tout , que le vent qui ait tourné. Eh bien ! à la bonne heure ! Mais pouvais-je moi, encore sous *l'influence du vampire*, être des premières à m'apercevoir qu'il ne régnait plus qu'un mauvais *vent*.

Pardonnez-moi mon obstination. Mais, de même que je persiste à croire à l'existence de la pièce fausse, en dépit des trois grands exploiters qui la nient, de même je renoncerai difficilement à la conviction que ce qui a été dénoncé était vrai, et n'a cessé de l'être que parce que cela a été dénoncé ; et je pense par conséquent

qu'on a bien fait de faire ce qu'on a fait : quitte à me tromper ; chance que je partage d'ailleurs avec ceux qui sont d'un avis opposé au mien.

La nouvelle donnée par le propriétaire à Locman, est fausse ; je vous ai toujours dit que j'en étais persuadée : mais elle offrait toutes les apparences de la vérité, *vu la marche si sottement suivie par le postillon* : mais elle avait été formellement affirmée par le bon Philippe ; mais elle ne présentait rien de fort improbable dans un moment où le postillon se trouvait livré à la merci du *flasque mari de Xantippe et d'un étourneau*. Maintenant que *l'avocat FIER-A-BRAS est de retour*, la machine va être REMONTÉE A NEUF.

C'était donc faux tout ce qui a été dit ; et, quand même c'eût été vrai, il n'aurait pas fallu le dire ! Mais qui me l'avait dit à moi ? Vous ma chère Caroline ; *et je n'ai fait que copier presque toujours textuellement vos lettres pour nourrir le propriétaire. Rien ne me frappe comme de voir que vous ne vous y êtes pas reconnue trait pour trait !* Je vous ai dit les soupçons ; et c'est même un peu plus que des soupçons qui me restent. Eh qui n'en aurait pas, lorsqu'au même instant que vous me communiquiez les vôtres, le postillon de Liège et le converti de Gand les reproduisaient sans varier sur un nom, sur une circonstance ?.... Et je croirais que tout cela est l'effet de l'imagination, du hasard ! Croyez-vous, vous, ma chère, à la concordance miraculeuse des quatre évangélistes ?

L'homme aux certificats n'est pas mon homme. L'avocat à qui j'ai demandé des renseignemens sur l'affaire de l'ex-libraire, m'a dit que le premier en était maintenant à faire d'humbles excuses à l'autre, pour avoir osé révoquer sa probité en doute. Ce que l'avocat avance est de visu, ainsi que les preuves écrites du versement fait ou à faire ès mains du mousquetaire marchand de croûtes. Il y a eu ensuite je ne sais quelles cochonneries à propos d'un article, je ne sais si c'est du forçat ou du diffamateur, concernant l'accusation qu'on faisait peser sur l'ex-libraire d'avoir fait, lui, la brochure du saint homme aux certificats. Laissez-moi donc tranquille : tout cela est pitoyable. Et de la confiance, je le répète, je n'en aurai jamais. Mais j'en témoignerai toujours, comme vous voudrez et tant que vous voudrez. Comme, en définitif, je n'attends rien de personne, cela ne me coûtera guère, et je ne vois pas en quoi je pourrai jamais être désappointée.

J'attends Sophie ce soir : elle m'a demandé une petite place.

Ma chère Charlotte, j'ajoute 2 lignes à la lettre d'Aline, pour vous dire combien votre départ m'a fait de la peine et puis ce maudit abcès..... Heureusement que cela va mieux. Vous devez avoir été bien inquiète.

Agathon ne sait que vous appeler, vous, Françoise et Zélie. Il se porte le mieux du monde, et moi je commence à avoir de la peine

à me porter. Le petit a fait deux dents. M. B. qui est venu le visiter, il y a quinze jours, a ordonné des bottines à vis, mais seulement pour la maison et la nuit. Donnez-moi souvent de vos chères nouvelles, et croyez-moi pour la vie votre toute dévouée.

Signé SOPHIE.

4 novembre. — Voulez-vous quelquefois adresser vos lettres chez Sophie? Vous le pouvez et sans enveloppe. 251.

Reste mon affaire. La duchesse s'impatiente parce que bientôt pour elle, m'a-t-elle dit, il n'en vaudra plus la peine. Quant à moi, j'ai de la patience de reste : *mais aussi ai-je DE LA RANCUNE*, et *tôt ou tard il faudra que mon affaire vienne sur le tapis. Je ne prétends pas la gagner ; à Dieu ne plaise ! Mais je prétends la plaider, ou du moins acquérir la preuve qu'on refuse de la plaider pour moi.*

C'est là une satisfaction que personne ne saurait m'ôter, et que, je pense, on ne m'enviera pas. Car si je veux perdre mon procès !.... *Et à dire vrai, JE N'AI JAMAIS VISÉ QU'À CELA, QUITTE À CRIER À TUE-TÊTE APRÈS.* Quant à la générosité des papagots, je la redoute. Dans ma prochaine, je vous dirai, après y avoir mûrement réfléchi, si je ne révoque pas la parole que vous leur avez donnée en mon nom. Ne rien devoir à personne, me paraît bien valoir quelques mois de gêne. D'ailleurs Sophie est

tellement raisonnable que je me sens entièrement à l'aise sous tous les rapports.

P. S. Je ne me serais pas tant pressée à vous répondre ; car , comme vous voyez , je n'avais rien de fort important à dire. Mais hier , j'eus le docteur , ami de Melch. , et lui ayant parlé de Zélie , il me dit de vous engager , lors de la presque maturité de l'abcès , à y faire faire une petite incision pour l'écoulement des humeurs. Alors seulement , prétend-il , cela ne laisse point de traces , l'incision étant nette et droite , au lieu que l'écoulement naturel forme toujours une petite plaie à rebords inégaux , plus ou moins rongée par le pus qui en sort , et qui , en se cicatrisant , forme toujours une couture relevée et souvent rougeâtre. Voyez Everard et consultez.

(*Sans signature.*)

L'adresse portait : Pour Caroline.

N° 52.

5 novembre.

Je vous répète , ma chère amie , ce que je vous ai dit dans ma dernière : *Ce n'était pas du converti que le propriétaire tenait la nouvelle dont vous vous plaignez tant ; c'était du bon Philippe.* Comme celui-ci ne vient pas me voir , je ne puis lui en parler ; je me suis contenté de

26.

le dire à l'avocat. Quant au converti, il a, il est vrai, écrit la même chose au propriétaire, mais seulement après que celui-ci avait écrit à Locman. Presque au même moment arriva un des postillons de Liège, qui se rendit chez son homonyme pour découvrir jusqu'à quel point le même bruit, qu'il tenait, celui-là, de je ne sais où, était fondé. Il ne trouva que le docteur, lequel lui confirma la chose, et l'engagea à jurer ses plus gros jurons, comme font les gens de son espèce; ce qui fut fait comme vous avez pu voir. Expliquez-moi maintenant cette coïncidence, comme je l'ai déjà dit, vraiment miraculeuse, pour établir une fausseté. Du reste, cette fausseté, puisque fausseté il y a, fut reprochée par le mari de Xantippe à l'homme aux certificats lui-même, lequel s'excusa de son mieux, et il n'en sera plus question.

Quant à ce qu'a dit, ou plutôt à ce que j'ai fait dire au propriétaire, ce n'étaient ni plus ni moins que vos propres paroles (je vous le répète également); et encore ne m'y serais-je pas hasardée, si je n'avais pas été précédée par Liège et par Gand. Le destin voulut que, le même jour, et à la même heure, le postillon d'ici publiât la même chose et les mêmes noms, *qu'il tenait de l'homme aux certificats*. Et c'est sur le propriétaire que vous tombez tous! En vérité, je ne croyais pas tant d'influence aux brouillards! Au reste, pour ce qui doit être public, *vous verrez comme je me tirerai d'affaire*.

La chose personnelle et particulière regarde le propriétaire qui en répondra corps pour corps, jusqu'à ce que, du moins, je sois hors de service, et que je puisse moi-même me produire, et dire hautement et visière levée : *Que me voulez-vous ?* Ce qui me console, c'est que j'aurai les rieurs de mon côté ; car ce qui a dérangé chez vous toutes les digestions, est précisément ce qui a remis ici du cœur au ventre aux plus découragés. *Je compte sur votre promesse de me dire franchement si l'allure réparatrice du propriétaire répare réellement quelque chose, ou s'il faut qu'il mette sottement les pouces.*

J'en viens à moi maintenant, et si je suis cette fois-ci un peu longue sur cet article, c'est pour ne plus devoir y revenir. Je vous ferai tenir, par un moyen qu'Alexandre m'a dit avoir, et par conséquent sans frais de port, le travail de la duchesse. Elle attendra encore tout ce mois-ci sans agir. Mais, comme alors il ne lui manquera plus que dix jours jusqu'à l'anniversaire de ses fiançailles, et qu'elle a quelque espoir de pouvoir aller se promener ce jour-là, elle commencera définitivement ses négociations *ad hoc*, ce qui, comme vous le sentez bien, rendra le recours en justice pour elle, dont Vecchio est muni, tout-à-fait inutile. Si elle réussit, elle aura gagné près de sept semaines à cette opération, et elle m'en aura fait gagner cinq. De mon côté, on a pour plaider ma cause (et j'avoue que je désirerais infiniment qu'elle fût

plaidée , n'importe quand) encore au moins six mois de temps : vous voyez que je ne suis , pour ma part , pas plus pressée que ne l'est le temps lui-même.

Voilà pour la partie sérieuse de mon affaire.

La partie plaisante maintenant , c'est-à-dire celle dont s'est chargé le P. *Fatutto* , a été par moi amplement et mûrement examinée , et le résultat de cet examen a été que , considérant la position de Sophie , je déménagerais dans le courant de ce mois-ci , A QUELQUE CONDITION QUE CE FUT ; mais que ce mois de *novembre* une fois écoulé , je refuserais formellement de changer de logement , à moins que je n'eusse gagné mon procès en bonne justice , ce dont , au demeurant , j'attendrais l'issue comme le sage attend celle de la vie , sans la désirer ni la craindre. Et je vous avoue que , si je consens encore pour vingt-cinq jours , c'est un vrai sacrifice que je fais au DÉSIR DE ME VENGER des mécréans , en fournissant aux *papagots* l'occasion de faire parade d'une *générosité dont, au fond, j'enrage*. Sophie est toute résignée. Elle ne veut pas même que je me dérange le moins du monde ; et je ne me dérangerai pas , de peur de demeurer chargée du poids de quelque obligation , envers ceux que je veux pouvoir HONNIR et BAFOUER TOUTE MA VIE sans scrupule ni remords. Sophie est plus raisonnable que tout votre aréopage de *petits amours-propres* , de *petites ambitions* , de *petites intrigues* et de

GRANDES NULLITÉS. La lettre *du troisième au propriétaire n'est pas publiable*. Celui-ci satisfera à ce qu'il y a de juste et de convenant dans la demande de l'autre ; refusera formellement le reste , comme bien vous pensez ; assumera sur lui seul toute responsabilité , et promettra publication textuelle , si on continue à l'exiger , mais conjointement avec la réponse confidentielle , dont , je pense , on aura plus d'une raison de chercher à ensevelir le contenu dans le secret et l'oubli. Le reste sera laissé aux dieux , qui , après tout , n'embrouilleront pas plus les choses que n'avaient fait les hommes. Sophie a reçu hier une lettre ; elle y répondra au premier jour , et moi aussi.

P. S. Je suis enchantée de la rupture de l'abcès avant tout , puis aussi de l'assurance qu'il n'y aura pas de cicatrice. Soignez bien cela , je vous prie. Les peines que je me donne pour dresser les jambes au petit mari , vous font un devoir de conscience de conserver la petite femme sans signe ni tache.

Charlotte doit être aux anges maintenant ; car on ne jouit jamais mieux , même d'une journée passable , qu'après quelques vingt-quatre heures d'ouvrage et d'orage. Les comptes avec la bonne dame avaient , avant l'arrivée de votre lettre , déjà été arrangés par ma mère.

(*Sans signature.*)

L'adresse portait : Pour Caroline.

7 novembre.

Ma chère amie , je me hâte de répondre à votre numéro 10. Ma réponse sera courte , mais décisive , catégorique , définitive , irrévocable. Mon droit , mon droit , et encore mon droit ! que l'on marche donc , que l'on avance , et surtout et avant tout que l'on commence. *Peu m'importe de réussir, ou du moins s'il m'importe ce n'est qu'un intérêt secondaire. L'intérêt principal est de réclamer ouvertement , hautement , judiciairement.* Pourvu que le procès ait été plaidé , je serai tranquille sur tout le reste. Au moins la cause sera connue , mes raisons auront été déduites ; et le monde dira : elle souffre injustement. Eh bien ! s'il faut vous le dire , ce sera une jouissance pour moi que de souffrir alors ; et vous prendrez la chose comme il vous plaira , mais je *tremblais en ouvrant votre lettre d'y trouver la nouvelle de la réussite de Melch.* Va donc pour le tout ; j'y consens de bien bon cœur et avec joie ! et , quoi qu'il arrive , jamais je ne m'en repentirai ; car j'aurai fait et mon possible et mon devoir. Croyez-vous , ma bonne amie , que le jugement de cette cause , si elle est traitée avec zèle , avec ardeur , avec énergie , croyez-vous qu'elle ne remontera pas le Tribunal lui-même ? Et doutez-vous que ,

pour opérer ce prodige , je ne consente pas à servir quelques mois de plus ? Allons , femme de peu de foi , agissez sans crainte , et vous arriverez au moins quelque part ; ce qui vaut , sans contredit , mieux que de demeurer toujours en place à se creuser la cervelle , à s'épuiser l'imagination et à ne jamais rien conclure.

Quant aux recours au TUTEUR , non , non et mille fois NON. Je partage avec toutes les pupilles passées , présentes et futures , L'AVERSION LA PLUS PRONONCÉE pour les TYRANS à prétention , sous lesquels les lois les ont condamnées , les condamnent et les condamneront jamais à vivre. Je resterais plutôt au couvent toute ma vie que de demander un mari au mien. Mais , direz-vous , les soumissions respectueuses qui vous feraient obtenir celui que vous désirez ! Je resterai fille , vous répondrai-je , et qu'il n'en soit , pour Dieu , plus question. Plaidons , ma bonne amie , et plaidons vite , pour sortir le plus tôt possible de peine et d'incertitude : mieux vaut , selon moi , dix procès perdus qu'un seul non jugé. Il ne s'agit , après tout , que de savoir une bonne fois , à quoi s'en tenir et d'être tranquille : et le serai-je quand on m'aura permis de n'y plus penser.

A la bonne heure ! voilà enfin de bonnes et définitivement bonnes nouvelles de Zélie ! Maintenant que vous êtes apprises , prenez bien garde aux coups d'air ; et puisque vous y êtes et devez y être , DANS CE F. PAYS , réglez-vous , arrangez-

vous du moins , de manière à en souffrir le moins possible.

Du nouveau d'ici ! Nous en demandons au contraire de chez vous. L'on continue à se plaindre , et à se plaindre amèrement des juges de première instance , qui , au gré des désirs et des impatiences de tous , perdent la moitié du jour à ne rien faire et l'autre moitié à faire des riens. *Et l'on bénit le propriétaire , et l'on maudit le postillon.* Moi , *je hausse les épaules* , surtout quand , malgré moi , je resonge à vos cancaniers , que Dieu confonde ! que deux lignes de censure , ou plutôt de soupçons , mettent hors d'eux-mêmes , et qui , lorsqu'il s'agit du bien public , bâillent , étendent les bras , s'endorment et ne se réveillent plus.

Je répondrai maintenant quelques mots à votre lettre entre 8 et 10. Je l'ai lue au propriétaire lui-même , qui me l'avait apportée avec un bout de lettre de votre part à lui , et une lettre de Locman. La dernière est fort insignifiante. — Le propriétaire avait déjà fait comme je vous ai dit dans ma dernière ! sa lettre au troisième est modérée , mais ferme ; son article que vous aurez lu , est aussi selon toutes les convenances , et tel qu'un homme d'honneur s'en contenterait. Je lui avais ébauché , moi , une réponse qui contenait l'aveu que vous demandez , mais d'une manière très-piquante : elle ne sera expédiée qu'en cas de nouvelles exigences. Quant à des cancans ici , et à des indiscretions , elles n'étaient

jamais à craindre ; elles étaient impossibles , j'en réponds.

J'ai dû , pour ma part , écrire deux mots à l'homme aux certificats , envers lequel le mari de Xantippe m'avait singulièrement compromis. Je me suis un peu fâchée et peut-être ma lettre s'en ressent-elle. Demandez à la voir , je vous en fais juge.

Remerciez bien Vecchio pour moi , je vous prie , de l'intérêt qu'il prend à ma grossesse. S'il ne m'accouche pas bien , au moins ne sera-ce pas pour avoir voulu forcer la nature.

Melch. aussi a fait , je le vois , le possible et l'impossible , et je n'oublierai ce dévouement bien gratuit , bien désintéressé , de ma vie. *Vecchio a-t-il reçu , dans le temps , une lettre du 25 octobre.*

8 novembre.

Je remets aujourd'hui à Alexandre un petit paquet pour vous qu'il fera parvenir à son correspondant à La Haye ; on vous l'enverra : si cependant vous connaissez ce correspondant , réclamez-le. Ce sont les papiers de la duchesse. Dès que vous m'aurez avertie que le Tribunal est saisi , nous publierons et les pièces du procès et le *mémoire à consulter* à l'appui dont ensuite je vous ferai parvenir cent cinquante exemplaires tirés à part pour être distribués aux juges.

P. S. Ma mère , Sophie et Agathon se portent à merveille : le dernier devient joli à cro-

quer. J'attends Julie ici pour le 25 de ce mois, et c'est à elle que je m'abandonne entièrement, et sans réserve, pour la grande opération.

Adieu, mes bonnes amies; je vous aime comme la prunelle de mes yeux: soyez bien sur vos gardes, car de jolies femmes comme vous exposées ainsi en pays étranger, et surtout chez le peuple le plus galant de la terre, courent de grands risques.

(*Sans signature.*)

L'adresse portait : pour Caroline.

N° 54.

10 novembre.

Pour Dieu, ne me faites donc pas tant rire, ma chère Caroline: c'est à faire accoucher une pauvre fille avant terme; et moi qui, à moins de force majeure, veux aller jusqu'au bout, j'ai besoin d'égards, pour ma petite personne, auxquels je vois bien que vous ne pouvez ou du moins vous ne voulez pas vous plier. La semaine dernière, c'était l'abomination de la désolation, c'était sang et feu, c'était crime et mort. Maintenant, tout est pour le mieux, et vous connaissez le scélérat, qui, du reste, n'est plus coupable!... Et, après des alternatives aussi saccadées

de terreurs paniques et de confiance un peu présomptueuse, on va faire *belle jambe à la cour* ! Ah ! belle Aline, vous êtes bien heureuse de n'être entourée que d'hommes, auxquels il manque précisément ce qu'il leur faudrait pour vous rendre un peu moins légère ! — Mais la maladie de Zélie ? Eh bien ! c'est là *votre seule excuse*. J'aimerais cependant mieux que vous fussiez inexcusable, car j'aurais une furieuse envie de gronder *même la raison*.

A propos de Zélie, ne vous hâtez pas trop de craindre : il existe des onguens ou pommades qui diminuent les aspérités des cicatrices, espèces de dissolvans ou aplanissans, si vous voulez ; demandez, s'il y a chez vous gens auxquels on puisse demander cela, qui sachent vous comprendre et se donnent la peine de vous aider. De mon côté, je prendrai des informations. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'à moi-même j'appliquai (mais non pas au cou, s'il vous plaît) une petite lanière de cuir (de peau fine), graissée d'onguent mercuriel mêlé de ciguë, sur une cicatrice provenant aussi d'un abcès crevé naturellement, et que les traces en sont presque invisibles. Consultez et voyez.

Rien de nouveau sur le propriétaire et le postillon. J'espère pour le troisième qu'il n'aura pas profité de *l'offre vraiment perfide de monsieur Girouette*. S'il l'a fait, et si le postillon le sert à son goût sans consulter personne, il y aura encore une fois du scandale. Apprenez donc à ne

pas le redouter ; il retombe toujours sur les sots qui l'ont voulu.

Je conçois très-bien pourquoi mons Girouette aurait aimé que le troisième en fît à son tour. C'est qu'il venait d'en faire lui-même de la manière la plus niaise. Qu'en a-t-il retiré ? Une leçon très-méritée et donnée de main de maître. Voyez *l'incendiaire* de sa ville natale, n° de samedi dernier. Ce n'est pas tout : le même *girouetto-certificats* vient de répondre à ma lettre d'une manière assez piquante qui , du reste , ne me pique guère ; comme il s'est probablement repenti du contenu de sa lettre après l'avoir cachetée, il a cru devoir réparer sa vivacité par une déclaration d'amour sur l'adresse : c'est à conserver *ad æternam rei memoriam*. Il va maintenant vous soupçonner d'avoir violé le secret de la correspondance de Socrate, qu'il vous avait confié, ne se doutant guère que Socrate lui-même avait cru devoir à sa *bonne foi* de me prévenir de son enfantillage. Parez les coups en attendant que je puisse l'empêcher de continuer à *battre.... la campagne*. Il m'assure d'ailleurs que toujours il s'est borné à *laisser dire et à se taire. Plût aux dieux !....*

Des mystifications ? Tant mieux. C'est ma marotte : car selon moi , rien n'est plus propre à fâcher les gens et à les faire marcher. Qu'ils marchent donc , et vite , et bien ; *et qu'ils renversent tous les obstacles qu'on leur jettera entre les jambes. Je crois aussi , moi , que toute la baraque*

tombera en ruines au premier vigoureux coup de pied qu'on donnera à ses vieilles planches, vermoulues et brisées.

Vous ne m'avez pas comprise sur la marche que j'ai définitivement et irrévocablement adoptée pour mon procès. Bien loin de vouloir qu'on diffère de le mettre entre les mains des avocats et des juges jusqu'à la fin de ce mois, je désire au contraire, qu'il soit commencé aujourd'hui plutôt que demain ; chaque jour de retard me semble un siècle, et tel il m'a semblé depuis un mois. J'ai dit seulement que je ne prêterai mon consentement à une transaction quelconque, qu'avant mes couches : celles-là faites, je refuse tout arrangement, quelque favorable qu'il paraisse ; et dès à présent je demande, je prie, je VEUX que l'on agisse devant les tribunaux, comme si toute transaction était impossible. C'est là ce qu'il aurait fallu faire dès l'origine, et nous serions maintenant bien avancées. Que l'on marche donc, que l'on avance, que l'on termine. Je vous l'ai dit, *et je le répète, je ne crains pas mon TUTEUR, je serai ENCHANTÉE de le VEXER et de L'EMBARRASSER. Puisqu'il m'a mise dans l'état où je suis, il doit en partie en porter la peine.* J'en serai quitte, après tout, pour accoucher en juillet prochain ; mais l'enfant que je ferai LUI en fera voir de toutes les couleurs : cet espoir-là fera passer gaîment les mois de ma grossesse. *Ne tremblons donc plus, PER DIO et en avant.* Le

vieillard à qui j'ai écrit ma seconde lettre , répond à une première : il demande de pouvoir communiquer à Philasperge et au belier du troupeau. Qu'il fasse , pour l'amour des onze mille vierges ! mais qu'il se presse ; qu'il fasse comme il l'entend , et avec qui il croit convenable , mais qu'il fasse ; il hésitera et il demandera après.

Je consens à tout , j'approuve tout , hors la tiédeur et la lenteur.

Le Long est franc , droit , ferme ; mais capable ? Je n'en sais rien. Je n'ose même rien me dire à cet égard. Voyez vous-même.

L'avocat a l'histoire des Sodomites , garantie par Locman , dans ses papiers *depuis six semaines* : tous les jours je lui demande l'article , et il le promet ; tous les jours je lui demande les notes pour le faire moi-même , et il me répond : *c'est fait*. Quand je me donnerais au diable , je n'en serais pas plus avancée.

Je fais mieux ; je prends patience et me tais , non pas comme mons Girouette , en criant à tue-tête , mais en ne disant rien : il est vrai que *je n'en pense pas moins*.

Les obligations que je ne veux pas avoir , ce sont celles que j'aurais en quelque sorte au serviteur du serviteur , si je lui demandais à sortir temporairement pour faire mes couches dehors ; je ne bouge donc pas. Quant au reste , je sais que dans tous les cas je ne devrai rien aux autres , et certes je ne m'en tairai pas.

Toute à vous.

Signé ALINE.

Sophie vous embrasse de tout son cœur. De main Agathon a deux ans. Aujourd'hui, nous déjeûnions et...

L'adresse portait : pour Caroline.

N° 55.

17 novembre.

Vous avez retardé votre dernière lettre, ma chère amie, pour pouvoir m'annoncer quelque chose de positif; j'ai, moi, avant de vous répondre, dû songer avant tout à faire ce que vous demandiez. Maintenant tout est, sinon fait, du moins en bon train. Aujourd'hui et demain, le Postillon reproduira ce que vous connaissez; après demain il donnera le travail de la Duchesse, qui, probablement jeudi, sera expédié à *Girouette*, pour être remis au Vieillard, qui en fera ensuite le même usage que du paquet qu'il a emporté d'ici : à cet effet, il recevra le même nombre, savoir 160. J'ai hier, envoyé les premières pièces à toutes les trompettes du pays, avec prières d'emboucher leur instrument; nous verrons. *Il me paraît par vos deux lettres (du 13 et du 14,) que chez vous tout se prépare au mieux, et que MON TUTEUR peut s'apprêter à en entendre DE DURES. C'EST LA TOUT CE QUE JE DE-*

MANDE, TOUT *ce que j'ai* JAMAIS DÉSIRÉ, TOUT *ce que* J'ESPÈRE. Du reste, je ne donnerais pas un fêtu pour déloger.

Maintenant je sais toute l'affaire du propriétaire. Philippe a dit plus qu'il n'en était ; le propriétaire a compris plus que n'en disait Philippe : *il l'a confié à Locman qu'il prenait bonnement pour un homme.* Sont venues les confidences, les cancans, puis les accusations, puis les excuses ! Et le jeu ne valait ni le temps qu'on y perdait, ni la chandelle qu'on y brûlait.

Un maréchal allant à..., en venant de La Haye, a passé à la boutique du propriétaire, et y a dit que sa correspondance avait sauvé la maison, prête à crouler par la stagnation que les affaires éprouvaient. C'est ici l'opinion de tout le monde. *Quoi que vous disiez, ma belle hollandaise, le remords ne trouve point à se loger en mon âme.* — Le troisième seigneur paraît s'être entièrement calmé ; il ne donne plus signe de colère, ni de vie. — *Dites-moi si le propriétaire marche à votre gré maintenant. Qu'on reconnaisse ma coupe, cela m'est bien égal. Je cherche à faire des robes commodas et CHAUDES pour l'hiver, en un mot à être utile ; et, ne demandant rien à personne, je puis répéter sans cesse : advienne que pourra.*

Vous ne me convertirez pas plus sur le compte de *Girouette* que sur celui de la correspondance. *Les choses que j'ai apprises de l'ex-libraire, que j'ai vues entre ses mains, que*

j'ai touchées et palpées , sont inconcevables ; sont inouïes , et qui pis est , sont impardonnables. Sur de simples idées , des soupçons sans fondement aucun , sans probabilité , sans apparence , il a accusé son débiteur de mauvaise foi , de friponnerie et , qui le devinerait ? de coopération au NATIONAL !... Il a fini par demander d'humbles excuses....

Socrate !... je ne le vois jamais , ni n'en entend pas même parler. Il ne va nulle part , m'a dit ma sœur Élisabeth , qui s'est présentée plusieurs fois chez *Xantippe* sans pouvoir être reçue.

Alexandre vous a écrit ; vous avez écrit à Alexandre : son père a ouvert la lettre , et est , m'a-t-on dit , d'assez mauvaise humeur. Fi ! c'est vilain pour une demoiselle , favoriser ainsi les amours des godeluraux.

Nous sommes tous bien portans et dans l'attente , voire même dans l'impatience de ce qui arrivera. D'abord , *il y aura calme plat pendant quelque temps ; puis les premières bordées lâchées , j'espère que le feu prendra d'emblée à la sainte Barbe. Ma foi ! JE NE REGRETTERAI PAS DE SAUTER , SI TOUT SAUTE EN MÊME TEMPS QUE MOI.*

Que de jolies choses nous verrons en l'air ! Eh bien ! ma bonne Caroline , c'est à vous , ET A VOUS SEULE que j'aurai l'obligation de tout cela ! Dites à Charlotte de vous embrasser pour moi , et d'être auprès de vous l'interprète de ma vive reconnaissance.

Vous entendrez bientôt parler d'une lettre de l'AMI DU PEUPLE à M. Transpiration : tenez-moi au courant de ce qu'on en dira. En attendant, n'en parlez à personne.

Vous m'avez fait un sensible plaisir en m'annonçant le *délabilité* de la cicatrice de Zélie : je sais ce que c'est que de craindre les défauts de symétrie.

Élisa me fait supposer que Charlotte s'ennuie là-bas : dites-m'en quelque chose. Je conçois que quand vous êtes *chez la modiste*, elle a peu de ressources et de distractions. Maudites années impaires ! vivent les anniversaires de 1830 ! je m'engage dès aujourd'hui à m'y griser comme je n'ai pas fait de vingt ans.—Adieu ; mille amitiés et le plus cordial serrement de mains.

Signé ALINE.

L'adresse portait : Pour Caroline.

N° 56.

Des Petits-Carmes , 19 novembre 1829.

Mon cher ami ,

Allons , je le vois bien , tout est réellement pour le mieux dans ce monde , qui , s'il n'est pas le meilleur des mondes possibles , n'est aussi pas le

plus mauvais. J'en atteste votre lettre du 14 qui ne me donne que de bonnes nouvelles. Puisque Zélie y est, je suis charmé qu'elle s'acclimate. Cependant je crois que, pour 1831, il vous faudra songer à prendre d'autres dispositions que vous n'avez fait pour celle-ci. D'abord, je compte sur un petit mari pour ma fille aînée ; ainsi réglez-vous là-dessus, vous surtout Mad. Caroline que je suppose être la plus revêche. Ensuite il me semble qu'il vous faut absolument un *chez vous* : cette vie de campement et décampement continu ne vous conviendra pas long-temps. Je vous proposerai donc une petite maison à Bruxelles qui contiendra vos meubles, votre ménage, Caroline, vos enfans et vous de deux années l'une. L'été de l'année où vous irez bivouaquer en Hollande, Caroline fera une couple de voyages et passera ainsi trois à quatre mois avec vous. Ce qu'elle laissera alors à Bruxelles, Sophie et moi nous le soignerons mieux que ce qui nous est propre ; qu'en dites-vous ? hem ! ce petit plan, s'il n'est pas à l'abri de toute critique, n'offre-t-il pas cependant le moins de désagrémens possibles ?

Agathon, monsieur D. P. (car c'est comme cela qu'il dit qu'il s'appelle) est le plus remuant petit espiègle que je connaisse. Il devient de jour en jour plus joli et plus intelligent ; mais il déchire et casse tout, et si l'on n'y prenait pas garde toute la journée, il se briserait vingt fois lui-même : il n'est jamais sans quelque bosse, égra-

tignure ou coupure. J'espère que ses petites jambes se redresseront entièrement dans le courant de cet hiver. Toutes les nuits il couche avec ses bottines et dort comme un ange , grâce aux bons soins de son excellente mère.

Les colères de Zélie diminueront dès qu'elle saura se faire comprendre sans avoir eu le temps de se fâcher : le mieux c'est de ne pas l'écouter. Quant à ses bosses de pétulance , je crois que votre imagination y est pour beaucoup , surtout lorsque vous croyez qu'elle y porte les mains : elle les porte tout bonnement à sa petite tête , qui n'est tout entière encore qu'une seule petite bosse. J'aurai soin de parler de ses dents , d'autant plus que Talma me soigne maintenant pour me faire conserver les miennes quelques années de plus. En effet , je suis menacé de les perdre toutes et dans peu ; mais je m'en console en songeant aux quatre nouvelles dents que Sophie a faites l'année dernière et aux douze d'Agathon de cette année-ci : il y a là plus que compensation.

Il faut absolument que vous écriviez vous-même à votre beau-père. Alexandre est sincèrement amoureux : il faut donc le traiter avec douceur et même avec des égards que d'ailleurs il me semble maintenant mériter sous tous les rapports. Ce serait une perte que W. ne réparerait pas ; et il lui est si facile de ne pas la faire !....

Vous ne devineriez pas qui nous avons eu

ici pendant dix jours ! M^{lle} Veisset ! Et quand je dis ici , c'est en prison que je veux dire ; car , de midi à neuf heures du soir , elle ne nous quittait pas. Sophie a dîné deux fois avec nous. M^{lle} Veisset était enchantée d'Agathon qui ne se gênait pas le moins du monde pour elle. Le soir nous avions *concert*.

Remerciez bien pour moi *M. de Sécus* , je vous en prie , *j'espère que M. de Brouckère n'est plus fâché* : une seconde lettre doit avoir guéri la plaie qu'avait faite la première. Talonnez nos seigneurs pour que cela marche le plus rondement possible. Je suis impatient de voir la lutte engagée , et d'entendre les frères vomir tout leur venin sur un pauvre prisonnier. Du reste je suis tout résigné à mon sort qui , après tout , n'est aucunement insupportable. La folie des rigueurs extraordinaires est de nouveau entièrement passée. Il n'y a plus que Coché , Claes et Jottrand à qui il soit défendu de venir nous voir ; *je ne regrette que Coché*. Ducpétiaux , qui vous dit mille choses aimables , va , la semaine prochaine , entamer une négociation avec M. de Stoop , pour sortir de prison le jour anniversaire de sa condamnation. Il paraît qu'il a des moyens victorieux pour prouver que c'est de ce jour et non de celui du rejet du pourvoi , que sa détention doit compter , et il est décidé , si l'on n'y fait droit , de les faire valoir devant les tribunaux. Je désire qu'il l'emporte ; je vous embrasserai du moins six semaines plus tôt. Adieu ,

mon ami, je vous aime de tout mon cœur.

Signé DE POTTER.

P. S. Samedi M. de Sécus recevra le paquet de *mémoires*.

Vous ai-je jamais dit que le général M. avait voulu entrer par dehors dans la loge où étaient Nanine et sa sœur, au moment où W. allait prendre les chapeaux ; qu'en rentrant celui-ci saisit les jambes du BIGAME, et manqua, en le faisant tomber au parterre, d'écraser quelques honnêtes personnes, et de casser quelques lunettes. J'embrasse vigoureusement Caroline et délicatement ma petite belle-fille. Empêchez que Caroline ne s'ennuie : si après la poussière enlevée et le derrière de Zélie lavé, il lui reste du temps, qu'elle m'écrive avec vous.

N° 37.

21 novembre.

Ma chère amie,

Je commence ma lettre aujourd'hui afin de ne pas m'exposer à oublier ce que j'ai à vous dire, lorsque je devrai répondre à celle que j'attends de vous.

Vous saurez donc qu'avant-hier Melch. fit

appeler le docteur , et eut avec lui une conversation que ce dernier demeura chargé de me communiquer. C'était en résumé que , comme dit le proverbe , qui trop embrasse , mal étreint. J'étais , moi , personnellement priée de prouver que je n'embrassais que le stricte nécessaire , que l'indispensable , lequel pouvait se réduire à cinq choses qu'on m'indiquait , avec deux pour un peu plus tard que l'on m'indiquait encore. Il fallait que ma preuve fût publique et remise à cet effet dès ce jour au Propriétaire ; ce qui a été scrupuleusement exécuté. L'on m'a assurée que le Postillon devait se mettre en route en même temps que moi pour arriver au même but par la même route. Voilà , mon amie , l'explication de ce que vous aurez vu lors de la réception de celle-ci , et ce qui , peut-être , vous aura étonnée jusqu'alors. Du reste promesses sans fin : les domestiques sont aux abois ; ils craignent de manquer de pain ; ils veulent quitter leur service ; ce sont eux-mêmes qui ont suggéré à Melch. le parti qu'il nous fait prendre ; et , si tout le monde est d'accord sur ce parti , si cet accord est bien patent , bien incontestable , si on y persévère avec unité , énergie et ensemble , le succès est certain. *Ainsi-soit-il* , et en attendant poussez à la roue. — A propos de Melch. , il est amoureux fou de votre sagesse , de votre retenue. Savez-vous quel singulier compliment il débite sur votre compte ? Vous avez , dit-il , la maturité d'une femme de

60 ans ! *n'est-ce pas à lui donner des soufflets !*

Je suis entourée ici d'oiseaux de tous les plumages et de tous les ramages : tous chantent beaucoup ; plusieurs même chantent bien ; *mais lorsqu'il s'agit de jouer des pattes et des ailes , des ongles et du bec , je demeure seul avec le Propriétaire, toujours actif, toujours remuant, toujours faiseur.* Et vous savez , ma bonne amie, que je suis de ces pâtes de filles d'autrefois que les gasconnades ne séduisent pas et contentent encore moins. *Un peu plus ou moins bien, peu m'importe : mais il me faut absolument que besogne soit faite.* Mon premier amant , l'abbé italien Attori, disait toujours : *Cosa fatta capo ha.* Ce que cela signifie, je n'en sais rien ; mais je sais fort bien ce qu'il faisait après l'avoir dit. De tous les hommes que j'ai connus, c'était le plus à mon gré. *J'ai appris depuis que cela s'appelait un homme d'exécution.*

23 novembre. — J'en étais là de ma mystérieuse lettre, mon cher ami, lorsque Suys est venu m'annoncer son départ. J'en profiterai pour vous la faire parvenir après vous avoir dit encore quelques mots.

Avant tout, vous saurez que M. van B. nous a fait exhorter à nous entendre sur les griefs, Courrier et Belge, et à proposer le redressement des sept chefs, comme condition sine quâ non, les cinq premiers de la discussion, les deux autres de l'acceptation d'icelui. J'ai fait pour ma part, et je ne m'en tiendrai pas là, le bon

Dieu et Levae aidant. — Quant au Courrier , lorsqu'il y aura UN HOMME à sa rédaction , je n'en demande qu'un seul , il fera de même.

Ci-joints deux ex : de notre *mémoire à consulter*. Il m'est venu hier , en me promenant à la cour que vous connaissez , une idée qui est déjà exécutée aujourd'hui , et que , je crois , vous trouverez heureuse. *Je me suis mis dans la tête de chercher à inspirer à nos divers barreaux ce qu'ils auraient dû faire spontanément ; savoir : d'adhérer aux principes émis et prouvés dans ledit MÉMOIRE. J'ai aussitôt écrit à Bruges , Gand , Liège , Mons , Maestricht et Luxembourg , et je vais charger Vandew de Bruxelles et de Louvain. Voyez un peu s'il n'y aurait pas quelque chose à faire à La Haye.* Demain je vous ferai parvenir par M. de Langhe , dont vous ferez ainsi la connaissance , quatre autres exemplaires du *Mémoire*. Mon intention est de publier dans le *Courrier* , les adhésions à mesure qu'elles nous parviendront , et que nous pourrions les expédier comme pièces à l'appui à la deuxième chambre. Cela ne peut jamais nuire et donnera nécessairement une grande force morale à notre affaire qui , du reste , me paraît assez bien acheminée. J'ai reçu une lettre de M. de Br. Il me paraît fâché contre l'univers entier : il n'avoue pas qu'il le soit contre mon chétif individu.

Sophie va à merveille. Après demain arrive M^{me} Thooris , et elle aura Rosalie chez elle la

nuit : l'enfant , dès ce moment , pourra se montrer quand il voudra ; je le verrai quand il pourra.

Vous ne sauriez vous faire d'idée de l'effet que les pétitions et les MÉMOIRES ont fait ici dans le public. On parle de notre sortie comme si elle devait avoir lieu incessamment et indubitablement ; hélas ! mon cher , je serai résigné même à sortir ! — Mille cordialités à Caroline , un baiser à Zélie , et à vous , courage et bonne santé.

(Pas signée.)

P. S. Poussez , poussez , poussez , pour que le rapport se fasse le plus tôt possible.

L'adresse portait : Monsieur F. Tielemans , référendaire au ministère des affaires étrangères , Korte-Houtstraet , n° 10 , à La Haye.

N° 58.

30 novembre.

J'ai , ma chère amie , sous les yeux les numéros 13 et 14. Plusieurs articles n'ont plus besoin de réponse ; ce que vous me demandez d'abord , a naturellement cessé ensuite d'être pour vous un mystère. Je passe donc outre.

Le docteur consulté m'a répondu que la petite fossette se remplirait d'elle-même , d'abord de

graisse, puis de chair plus ferme. Ainsi plus d'inquiétude. Habituez-vous peu à peu à regarder ce *bobo* avec autant d'indifférence que je fais moi de la bosse frontale et de la courbure crurale d'Agathon. Le temps et la patience feront finalement justice entière de ces contrariétés domestiques.

Grand merci à la bonne sexagénaire ! Elle a eu cette fois-ci bien du mal avec ses *gamins* : mais elle en est enfin venue à bout et de la belle manière. Je la prie d'être mon interprète auprès du Vieillard. Ce qu'il a fait, et la manière dont il l'a fait, méritent les plus grands éloges : le propriétaire sera *mon organe public*. Non seulement j'approuve le tout ; mais je loue, j'admire et je rends grâces. Dites tout cela pour moi ; j'écrirai plus tard.

Notre tribunal de province va s'assembler. Vous avez vu ce qu'en disait le Postillon : sachez maintenant qu'il ne parlait pas ainsi de son cru , mais à l'instigation des comtes et des barons les plus THÉOPHAGES de l'endroit. Le propriétaire a aussi placé son mot : si cela continue, je placerai le mien dans deux à trois jours ; et je dirai non ! et je le dirai, j'espère , d'une manière qui ne vous fâchera pas , car la vérité ne vous fâche jamais.

L'amoureux ne s'est pas encore présenté avec votre lettre. Je suivrai vos intentions.

Il y avait dans le paquet que M. Lelong vous a remis, le mémoire de la Duchesse, la lettre de

l'avocat et un troisième objet de votre humble servante. Vous y aurez remarqué que quand elle ne peut pas mettre votre conversation à profit, elle pille vos lettres. Vous ne saurez probablement pas me dire si la missive est parvenue à son adresse ni quelle impression elle a faite sur mon correspondant. Mandez-moi du moins ce qu'en pense la généralité.

Le refus d'adhésions serait en effet un échec, si ces adhésions étaient demandées, mais elles sont spontanées. Puis arrivées même trop tard, elles ont l'avantage important, selon moi, de rattacher plusieurs corps et beaucoup d'hommes de nom à une question de principes du plus haut intérêt. Enfin je ne crois pas que l'on pourrait jamais accuser de se défier des lumières de ses juges, celui qui chercherait à accumuler autour d'eux les autorités, les documens, les preuves de toute espèce. Me trouvant dans un cas identique, pourrait-on me blâmer si j'en agis de même?... Nous nous le sommes répété plus d'une fois, la question est entièrement neuve : elle effraie à la première vue presque tous ceux à qui on la propose, et tous finissent par s'y habituer et par la déclarer simple, claire et incontestable. Il me semble donc que l'on ne saurait trop la populariser. — Voilà ce que la vieille édentée prend la liberté de répondre à la tremblante sexagénaire.

Par le moyen du *Long*, du *Vieux*, de la *Girouette*, ou de qui diable voudra s'y prêter, tâ-

chez de presser les juges. Cela dépend entièrement d'eux , m'a-t-on assuré ; et dès qu'ils sont prêts , la cause instruite sera appelée publiquement : c'est là ce que j'attends avec impatience , ainsi que des nouvelles positives que vous serez dans le cas de pouvoir m'en donner. Je ferai de temps en temps sonner le tocsin par le Postillon et le Propriétaire.

Où donc s'est fiché Melch. ? en passant par ici il avait promis de m'écrire aussitôt arrivé chez vous , où il devait vous voir et causer avec vous longuement. Informez-vous. De mon côté , j'ai mis le docteur en campagne.

Dites à l'architecte qu'il se dépêche. Calloyne lui crierait qu'il y a un enfant à *bâtir*. Sa com-mère est ici. Elle voit Sophie tous les jours : je l'ai vue , moi , hier (Sophie s'entend) l'après-dînée ; elle se traînait à peine. Cependant elle a encore couru aujourd'hui toutes les boutiques de la rue de la Madeleine avec Julie : Rosalie ne couche point encore chez elle. Figurez-vous que la nourrice de l'enfant qu'elle soigne , a donné la gale à l'enfant , à sa mère et à elle-même. Nous espérons qu'elle sera guérie demain , et alors arrive qui planté ou plutôt qui dé plante ! Je désirerais fort que l'architecte fût ici en temps utile. — Adieu , mes bonnes amies : vous êtes , j'en suis sûre , aussi curieuses que moi. Je vous embrasse.

Signé ALINE.

P. S. Maintenant que la proposition est faite dans le sens le plus large , les adhésions arriveront naturellement trop tard : elles ne nuiront donc pas comme devant éclairer ; elles ne seront utiles qu'à la science et à la vérité.

Ce qui a décidé le barreau de Bruxelles , ce sont les éloges du *National*, dont généralement l'on s'est empressé de se débarbouiller.

Ma chère Caroline. — Voici en peu de mots le narré exact et sans commentaires de ce qui est arrivé à la présente : je l'ai envoyée ce matin (mardi) à huit heures chez la personne convenue. Elle était sous enveloppe , et afin que le cachet de cette enveloppe se séchât , je la mis sur le poêle où elle se roussit un peu. L'enveloppe rompue , on voulut probablement savoir ce que signifiait le roussi , et l'on rompit enfin le cachet de la présente. On l'envoya ensuite ouverte chez M. L. V. E. qui maintenant va la porter à la poste.

(*Sans adresse.*)

N° 59.

Le 2 décembre.

Ma chère amie,

Voici quelques nouveaux détails sur l'affaire de la lettre décachetée.

Les précautions prises pour que notre correspondance demeurât secrète, l'étaient dans votre seul intérêt ; car vous seule de nous deux avez encore des parens à ménager. Quant à moi, libre de mes actions, rien ne m'empêchait de me montrer telle que je suis. Je dus donc trouver bonnes toutes les mesures que vous indiquâtes, et ainsi fis-je. Cependant de la confiance, je n'en avais pas même l'ombre (j'en demande pardon surtout à Charlotte ; la confiance ne se commande pas). Je conçus bientôt des soupçons sur le retard que mettaient mes lettres à partir de Bruxelles et les vôtres à m'arriver. Je remarquai ou plutôt si vous l'aimez mieux, je crus remarquer plusieurs fois que le cachet en était *tripoté*. La seule fois que vous cachetâtes avec de la cire bleue et votre nom, la lettre m'arriva ouverte, quoiqu'on eût cherché à la refermer. Je la renvoyai à l'instant, et l'on me fit répondre que le cachet attaché à l'enveloppe s'était brisé en enlevant celle-ci. Finalement, avant-hier, ayant cacheté avec le cachet de mon mari, je reconnus mon imprudence, et après avoir aplati les lettres du chiffre, j'assurai, je ne sais trop pourquoi, le pain à cacheter, en le perçant d'une épingle. Je conçois que cela aura été plus difficile à ouvrir que de coutume. Aussi, malgré toutes les peines prises *visiblement* pour y réussir, la lettre se sera déchirée, et l'on a chargé l'homme de lettres de me la remettre dans cet état, en disant qu'on l'avait ou-

verte pour trouver la raison de la roussure de l'enveloppe. Croyait-on par hasard que le feu qui avait brûlé celle-ci, se trouvait dans l'autre. En vérité, pour des filles d'esprit, l'excuse est des plus maladroites!

Il faut que je vous dise encore que, dans le principe, j'envoyais mes lettres sous enveloppe, avec, sur l'adresse : *pour Caroline*. On me fit prier de ne plus rien y écrire. Je les envoyais donc sans adresse, me bornant à faire dire que la lettre venait de ma part. On me fit encore prier de ne plus rien faire dire du tout, et de mettre mes lettres sans adresse sous enveloppe : à *mad. D. G.*, qui ne se tromperait jamais sur la destination de l'incluse. Ainsi fut fait.

Les petites précautions prises pour ici en ville étaient ridicules; car alors les lettres n'avaient plus de risques à courir. Ainsi la peine que l'on se donnait d'aller les porter en personne chez moi, ou de demander quittance si on les laissait aux gens de la maison, ne servait qu'à créer des embarras fort inutiles.

C'est pourquoi, et afin d'éviter tout ce tripotage à l'avenir, je vous prie d'écrire directement à Sophie (son nouveau numéro est) : après un mois ou deux, je vous indiquerai une nouvelle adresse, afin de dérouter parens, amans et créanciers. Moi j'enverrai sans enveloppe (faites de même) : à *madame Caroline*, etc. C'est, ma chère amie, la marche la plus simple et par conséquent aussi la meilleure.

Si cependant vous vouliez continuer à vous servir de la voie accoutumée, je vous prierais d'envoyer vos lettres *ouvertes* : pour moi, je ne fermerais plus les miennes. De cette manière nous épargnerions bien du mal aux curieuses, et nous serions beaucoup plus promptement servies.

P. S. Mad. Élisabeth sort de chez moi. Elle m'a dit que sa mère est très-malade ; que cela joint à l'enveloppe roussie, a causé tout le mal. Cela se peut, cependant je n'en sais pas plus maintenant qu'avant la visite que je viens de recevoir. Mad. Élisabeth en savait moins que moi avant que de m'avoir vu. Du reste, je persiste dans mes idées et dans mes conclusions. J'offre néanmoins de continuer comme nous avons commencé ; et même, si vous l'exigez, je fermerai mes lettres, mais les fermerai bien : je suivrai exactement vos instructions.

3 décembre. — Je reçois une lettre sans numéro et sans date.

Témoignez pour moi à tous ces gros bonnets, ma chère amie, mon *humble* gratitude. *Domini non est digna*, lui direz-vous pour moi : puis vous vous mettrez bien dans la tête, que dans ce moment je ne pense qu'à Placidie. Je l'attends d'heure en heure. Tout est si plein, qu'il n'y a plus même place pour la nourriture. Bon gré mal gré donc, il faut qu'elle sorte. Rosalie est dans la maison depuis hier au soir.

Une remarque importante que je suis char-

gée de vous faire , c'est que le projet proposé manque de l'article qui doit fournir les moyens d'exécuter les autres. Cet article se trouve dans la loi de 1791. En effet , même le principe reconnu , personne ne serait nécessairement chargé de sa mise à exécution. Et si personne ne le faisait , à qui aurait-on recours ? Enfin qui décidera qu'il y a lieu à appliquer la loi plus douce , ou qu'il n'y a plus lieu à en appliquer aucune ? Demain j'espère recevoir une note que l'on m'a promise à ce sujet et que je ferai parvenir directement au vieillard.

Si fait que j'attendrai l'architecte , même jusqu'à la fin de la semaine prochaine , à moins d'urgence ; ce à quoi je ne m'attends pas. Je suis sans aucune inquiétude. Sophie a passé avec moi la soirée d'hier et elle était au mieux moins l'oppression du ventre , où , comme dit Agathon , il y a une petite sœur. L'avocat et le propriétaire seront mes témoins civils : à défaut de l'architecte , l'avocat sera aussi ma répondante ecclésiastique. Je vous embrasse avec Charlotte et Zélie un million de fois.

Ne mettez pas à tout ce manège plus d'importance qu'il n'en a réellement. J'ai seulement voulu tout vous dire.

Adresse : Madame Tielemans , Korte Houtstraet , n° 10 , à La Haye.

N^o 60.

8 décembre.

Ma chère amie ,

Je commence celle-ci qui est la réponse à votre numéro 16 , aujourd'hui : à moins d'urgence , je ne la fermerai qu'après l'événement que j'attends avec impatience et anxiété.

Je désire que vous ne me reparliez plus de l'affaire de la lettre décachetée. C'est une circonstance très-peu importante à mon avis , au moins pour ce qui me concerne ; à vous , me dites-vous , elle ne vous importe guère : tout est donc dit ; et dorénavant , si vous le jugez convenable , vous reprendrez la voie accoutumée dans laquelle alors je me hâterai de rentrer moi-même. L'interruption qu'il y aura eu , s'expliquera tout naturellement par ce que j'ai dit moi-même à madame Élisabeth , savoir que , pendant la maladie de sa mère , nous ne l'aurions pas embarrassée par nos lettres.

Un mot encore pour maintenant m'excuser auprès de Charlotte , et je finis. Ni moi non plus , je ne soupçonne pas le moins du monde la fidélité de ces dames , mais j'ai eu quelque droit de soupçonner leur curiosité. Ne suis-je pas une drôlesse comme il y en a peu ? mes idées , mes principes et , qui pis est , ma conduite ne sont-ils pas

singuliers , pour ne pas dire plus ? ne peut-on pas quand on est femme , que l'on est beaucoup entre femmes , que l'on aime à causer , sans cependant toujours parler littérature et philosophie , à commérer même et quelque peu à médire ; ne peut-on pas se laisser entraîner par le désir de savoir comment cette drôlesse explique toutes ses originalités , comment elle arrange toutes ses bizarreries ? cette velléité est bien innocente d'ailleurs ; car ce que l'on découvrira , ce sera pour soi seul ; on ne fera point de confidence , si ce n'est qu'à quelque amie intime ; on ne commettra aucune indiscretion : et ce n'est après tout pas violer le secret de la correspondance , puisque les choses qu'on y cherche , ne sont aucunement celles qui doivent demeurer cachées ; et , quant à celles-là , on se donnera bien de garde même d'y toucher.

Voilà pour le raisonnement au moyen duquel la conscience entre en transaction , et qui est si naturel , si simple. — De mon côté , lorsque m'arriva la lettre déchirée , je venais précisément de m'entendre dire : « De votre procès particulier
 « et des grandes affaires de tous , tant que vous
 « voudrez ; mais de vos secrets domestiques ,
 « rien , si vous ne voulez que cela ne devienne
 « le sujet des conversations intimes : ces dames
 « sont si curieuses ! et surtout si curieuses de ce
 « qui vous concerne !... » Sur cela , arrive une lettre avec aveu qu'on l'avait ouverte , quoiqu'elle eût été adressée comme de coutume , c'est-

à-dire cachetée et pliée comme à l'ordinaire , sans adresse et sous enveloppe adressée à madame D. S. , de la manière enfin que ces dames elles-mêmes me l'avaient indiquée ! et par le plus grand des hasards , ce jour-là , au milieu d'un morceau de journal , comme je faisais habituellement , je m'étais servi d'une enveloppe de lettre qui m'avait été adressée , que j'avais retournée , au dedans de laquelle se trouvait mon nom *en toutes lettres*. Cette enveloppe s'était , il est vrai , roussie au feu où j'avais voulu la faire sécher ; mais cela voudrait-il dire : « Lisez l'incluse
 « qui n'est pas pour vous ; on y expliquait hier
 « à un autre , pourquoi on chaufferait trop fort
 « le lendemain la lettre que l'on vous enver-
 « rait ?... » Curiosité , ma bonne amie , et curiosité toute pure. Je n'ai jamais dit que cela. Si j'avais ajouté : *infidélité* , *trahison* , vous auriez raison de me gronder et de me gronder bien fort ; je serais une véritable folle : mais je me suis bornée à dire : *curiosité* ; et , dût Charlotte m'arracher les yeux , je persiste.

Je désire ardemment que mes réflexions ne donnent lieu ni à accusations ni à explications ni à cancans d'aucune espèce : je suis , hélas ! bien innocente dans les jugemens que je porte ; je ne connais ni de près ni de loin les personnes dont je parle. Comment offenserais-je ? Éliisa , la seule que je connaisse , me témoigne toute l'amitié possible. Mais c'est plus fort que moi , je ne saurais sympathiser avec elle : elle a trop d'esprit

pour votre servante indigne. Je suis toujours avec elles sur les épines : n'ayant pas la liberté de lâcher de temps en temps quelques grosses bêtises, je me gêne, je me contrains, et je deviens récllement d'un bête assommant. Et puis, comme Éliisa m'amuse toujours aux dépens de quelqu'un, je prévois d'avance le moment où elle amusera quelque autre à mes dépens ou à ceux des miens. C'est un petit *Froment en cotillon*, et j'ai de cela une peur enfantine. Charlotte à la bonne heure ? elle est bonne femme quand elle veut ; vous, vous ne sauriez vouloir autre chose, j'espère maintenant m'être bien et duement expliquée : aussi j'y appose mon *dixi* définitif pour n'y plus revenir.

Je viens de faire remettre une lettre à votre adresse au remplaçant de l'ami du convulsionnaire : je désire qu'il vous fasse sa cour pour que vous le formiez aux ébats amoureux.

9 décembre. — Voilà maintenant que le propriétaire m'annonce le départ du remplaçant sans ma lettre. J'ai autorisé le premier à l'ouvrir, et, s'il le juge à propos, à vous l'envoyer. Sinon il me la retournera, et je vous en recopierai ici les principaux passages.

Le 9, à deux heures de l'après-dînée. Sophie est chez moi avec madame Th., sa sœur, et Agathon. Tout va bien.

P. S. G. sort de chez moi ; il m'annonce la mort de sa belle-mère. Quelle débâcle dans cette maison !...

N° 60 bis.

Mes deux premières raisons sont les meilleures : *C'est à moi à dire : je ne suis bonne à rien.* Si ceux que je devrais servir me répondent : *Vous en savez assez pour nous.* Me voilà réfutée sur ce point. J'ajoute ensuite : je n'ai pas le temps ; et cela sera irréfutable tant que RÉELLEMENT LE TEMPS ME MANQUERA. Ma chère amie , si jamais j'entre en service, ce sera pour y rester. QUANT A ME VENGER DE MONTUTEUR, mon Dieu, il N'EN VAUT PAS LA PEINE. Et j'irais y remettre du mien !....

Comment, voulant me cacher , serais-je allé me nommer à vous par la voie de la poste ? et puis je voulais bien que vous me jugeassiez avec des yeux indifférens. Deux seules personnes ici me connaissaient, *l'avocat et le propriétaire.* Eh bien ! à peine avais-je montré le bout du nez que toutes les trompettes me signalèrent, et qu'on entendit de toute part : *c'est elle, c'est elle !* Vous me dites : pourquoi vous masquiez-vous ? par un motif de délicatesse, ma chère amie, que vous apprécierez fort bien , et qui néanmoins était , à ce qu'il paraît , outré, puisque le masque levé , aucun des éplucheurs ne m'a fait le reproche d'avoir violé les convenances : ils m'ont bien appelée *dévergondée* et

salope ; mais ingrate , inconstante , personne.

W. est venu ici : il m'a paru fort embarrassé pour cause de malaise qu'il éprouve souvent. Il s'est plaint de vous qui n'êtes pas allé consulter pour lui le savant médecin qu'il vous indiquait. Il profitera de la circonstance qui a envoyé ce médecin momentanément à Bruxelles , et il ira lui exposer son cas lui-même. Je doute qu'il soit écouté favorablement , si même il n'est pas écouté du tout.

On me rapporte en ce moment la lettre que je vous avais écrite par occasion. Je vous recommande le remplaçant : vous le verrez chez le vieillard , et il sera averti de la connaissance à faire entre vous. Il est , dit-on , plein de bonne volonté et d'excellentes intentions.

Remerciez le vieillard cordialement pour moi. Je désire que tout cela finisse. N'espérant rien moi-même , je ne serai pas fâchée de voir enfin tout le monde cesser d'espérer : la chose n'est plus assez longue pour que ma mère perde patience. Sophie qui juge en femme et par conséquent presque toujours bien , a dit dès le premier jour qu'on ne se venge jamais à demi et que qui tient l'oiseau ne le lâche jamais qu'à son corps défendant. Ainsi pressez et faites presser le plus possible : les dieux feront le reste. C'est dommage qu'ils sont si bêtes ! Malheurs sur malheurs ! Je vous avais annoncé que Rosalie couchait chez Sophie. Il y a quatre à cinq jours , sa tête enfla ; c'était , disait-elle , un froid qu'elle avait pris en

allant chez Posson , où elle passait encore les journées. Le jour suivant , sa bouche devint affreuse, elle saliva et répandit autour d'elle une puanteur insupportable. Caroly fut appelé. Il déclara que le médecin de chez Posson , Varlez , avait guéri sa gale au moyen du mercure , et il ordonna qu'elle fût transportée chez elle. J'avais de mon côté , écrit que j'exigeais que Sophie ne passât pas une nuit sans garde dans la maison. Rosalie envoya une femme de peine , que Sophie refusa. Finalement madame Chantain procura le soir fort tard une nouvelle garde , qui , à ce qu'il paraît , restera jusqu'au rétablissement de Rosalie , avec laquelle néanmoins elle ne veut pas partager les profits : cela me semble une vieille *pisse-vinaigre*. Encore faut-il s'en contenter. Le pis c'est que , sur ces entrefaites , l'enfant de Julie était à la mort. Il va mieux maintenant. Jugez ma situation..... Mes amies plaignez-moi , j'aurais bu le calice jusqu'à la lie. Fort heureusement encore que Sophie a beaucoup de courage et une excellente tête.

N° 61.

11 décembre.

Distraite par la visite de Sophie et de ces dames, je ne sais, ma chère amie, si je vous ai accusé la dernière fois réception de votre 17 : Sophie

elle-même me l'avait apporté. A propos , de peur que je ne l'oublie , son nouveau numéro est 28 et celui de ma mère 4.

Vos remarques et vos explications sur les lettres sont fort justes , et je me range entièrement à votre avis. Vous verrez , d'ailleurs , que je l'avais déjà fait avant même que vous ne m'en eussiez fourni les motifs. Seulement il me reste un *fait* , fait que je vous ai transmis tel qu'il m'avait été communiqué , que vous ne révoquez pas en doute , auquel vous ne sauriez assigner une raison qui fût bonne , et que j'ai moi , à tort ou non , basé sur la curiosité. Peu important , il y a quelques jours : maintenant que des circonstances malheureusement plus graves sont venues distraire ces demoiselles de tout autre intérêt , cette question ne peut plus décemment être agitée. Celle de l'envoi des lettres demeurera décidée comme elle l'est depuis une semaine , non plus à cause de mes soupçons auxquels j'aurais volontiers renoncé , mais parce que ce serait cruauté que d'ajouter de petits embarras à une grande peine.

J'ai reçu deux mots de Sophie hier : elle se porte comme le Pont-Neuf. Sa nouvelle garde enrage. Le 15 elle devra céder la place à Rosalie , si celle-ci est capable de la remplir , et elle perdra ainsi les profits qu'elle a refusé de partager , comme Rosalie le demandait , soit qu'ils tombassent à l'une , soit qu'ils fussent donnés à l'autre.

C'est une vieille aussi intéressée que bavarde

et *vice-versâ*, ne sachant ni coudre ni tricoter, ne faisant jamais rien et empêchant les autres de faire, ne parlant que comtesses, baronnes et marquises, etc., etc., enfin ennuyant Sophie qui s'en venge en n'accouchant pas. Le principal en tout ceci c'est que Sophie soit pleine de santé, de courage et de gaîté. Elle attend le moment critique sans le désirer ni le craindre : tout est prêt, dit-elle, et cela la tranquillise. Ma foi ! je dis comme elle, et le temps passe en attendant ; et un beau jour je vous annoncerai, mes bonnes amies, que c'est fait, et bien fait : j'en ai le presentiment ; acceptez-en l'augure.

A propos du temps qui passe, Sophie dit, et je partage son opinion, que mon procès ne se plaidant qu'en janvier, il ne me vaudra plus la peine de gagner ma cause. En effet, avant d'en avoir vu la fin, l'hiver sera diablement avancé, et vous savez qu'au commencement de l'été je serai majeure par le bénéfice du temps. Laissez donc aller les choses tout naturellement, afin que justice ait son cours et que le bon droit triomphe ; mais pour ce qui me regarde, cela ne m'importera plus guère.

Ne parlez donc pas de vos membres ! ils sont *scoglionati*, au point que toutes les cantharides de l'Espagne n'y opèreraient pas même l'ombre d'un miracle. Ma vertu, j'en conviens, aurait été là à l'abri de toute tache ; mais vous savez que j'ai des accès de nymphomanie, et alors à quel saint me serais-je vouée ?....

Avez-vous enfin vu *Melch.* ? que fait-il ? que dit-il ? que pense-t-il ? *Est-il enfin guéri de son optimisme ?*

Revoyez-le, je vous prie, et rappelez-moi à son souvenir, non pas tant pour moi, que pour le pauvre diable que je lui ai recommandé. Ledit pauvre diable meurt de faim et sèche de chagrin ; il est bon et malheureux ; il est persécuté par gens qui sont loin de le valoir. Melchisedech aurait-il l'extrême bonté de s'intéresser à lui et de me répondre à son égard ? Je lui en saurai plus gré que d'un service rendu à moi personnellement, que d'une émancipation prématurée de plusieurs mois.

Votre lettre à Alexandre est bien et fort bien. Je n'ai pas encore eu le temps d'en causer avec lui, car il m'a toujours trouvée entourée de monde : je parlerai dans votre sens. Mais pour mieux faire fructifier nos discours, ne serait-il pas bon que vous travaillassiez aussi à lui faire accorder dans l'établissement la part que vous jugez lui revenir de droit ? Le moment est peut-être mal choisi, *car je crois pour le quart d'heure, W. plus embarrassé que jamais. Mais au moins tentez-le, ou promettez de le tenter dans des temps meilleurs. Je crois qu'à TOUT PRIX, il faut empêcher la machine de se détraquer.*

12 décembre. — Sophie a été encore hier ici de 3 h. à 6, et elle y était venue à pied. C'est précisément comme il y a deux ans : beaucoup de petits bobos à la fin du 9^e mois ; puis une

quinzaine de jours de repos et de santé excellente ; enfin dénouement lorsque l'on s'y attend le moins. Puissent les deux dénouemens se ressembler !

Melch. donne encore une fois de bonnes nouvelles ici ! il annonce un changement dans les vents qui soufflaient depuis quelques jours. Je crois , moi , qu'il faudrait d'autres vents ; car les trois qui dominent seront toujours pernicieux , n'importe d'où ils soufflent. Sur quoi je vous souhaite bonne santé et bon feu , et vous embrasse , vous Ch. et Zélie.

Signé SOPHIE.

Il est 2 h. : Sophie m'écrit qu'elle se porte à merveille.

L'adresse portait : Madame , Mad. Caroline Tielemans , Korte Houtstraet , n° 10 , à La Haye.

N° 62.

18 décembre.

Ma chère Caroline ,

J'ai tardé plusieurs jours de vous répondre pour trois raisons ; la première , que j'espérais

pouvoir vous annoncer quelque chose des événemens d'ici ; la seconde, que j'attendais d'un instant à l'autre une lettre de vous pour m'apprendre ce que vous ne saviez pas encore lorsque vous cachetiez votre dernière , et que vous aurez su une heure après ; la troisième enfin qui aurait pu me dispenser de vous énumérer les deux aînées , que je n'ai pas eu une minute à moi.

Pour vous expliquer celle-ci sans désespérer , je vous dirai que , pendant trois jours (ce qui en font un et demi , quant on décompte les visites et le temps qu'elles me prennent ,) *j'ai tenu la plume sous la dictée de L'AMI DU PEUPLE : il vient d'écrire à son TUTEUR pour lui faire toucher au doigt les impertinences et le gaspillage de ses gens qui , non contents de ruiner ses pupilles , les injurient encore et les maltraitent.* Du reste , je lui ai lu le passage de votre lettre , qui le concerne , et il m'a formellement promis de se taire dès qu'il aura changé de quartier.

C'est en cherchant ce que vous m'annonciez de la part des amis du vieillard , que j'ai trouvé toute autre chose. *Fiez-vous à ces gens-là , ma fille , tant qu'il vous promettent prudence et modération. Mais résolution , énergie , courage ! Pas si bêtes ! c'est dangereux , savez-vous , que de faire les loups lorsqu'on a des chiens en tête. Moutons , à la bonne heure ! Les chiens ne les mangent pas tous ; et , en attendant qu'ils*

soient mangés, on les nourrit, on les garde, on les défraie même. A tout prendre, le rôle de mouton n'est pas le plus mauvais, et il est le plus facile.

Le voyez-vous maintenant comme je me fais belle avec vos mises bas ! Je me les suis endossées la dernière fois sans presque y mettre un point de ma façon. Et tout le monde a convenu que j'étais beaucoup mieux habillée que de coutume.

Pour l'amour de Dieu, sachez me dire quelque chose de bon pour le pauvre homme qui a été baptisé, comme les Euménides, par anti-phrases ! *Si Melch. ne fait rien pour lui, je devrai moi le placer à Gheel, A MOINS QUE JE NE RÉUSSISSE A EN FAIRE UN HÉRÉTIQUE, ce qui, pourvu qu'il obtint ainsi le moyen de vivre, NE ME COUTERAIT, JE VOUS JURE, PAS LE PLUS PETIT SCRUPULE.* Mais je crains toujours qu'il ne m'échappe, et que le besoin, joint à une injustice devenue cruauté, ne le rende fou.

Voilà maintenant que j'en viens à ma première raison, indiquée plus haut.

Eh bien ! ma bonne amie, aujourd'hui comme il y a quinze jours ; *id est* rien ! D'ailleurs santé excellente ; COURAGE, *idem* ; FORCE, *itou* ; tranquillité, sécurité, gaîté, comme la santé le courage et les forces. De quoi donc me plaindrais-je ? Aussi ai-je garde de me plaindre. Je suis seulement contrariée par le prolongement forcé du séjour de Julie à Bruxelles, loin de sa famille, de ses intérêts, de son enfant. Mais à cela point

d'autre remède que la patience. Et puis, comme disent les Italiens : *Tutto il male non viene per nuocere*. Le désappointement de Julie procure à ma mère une société pendant les plus longues soirées de la saison.

Depuis avant hier, Rosalie a repris sa place, et la vieille parque est renvoyée. La convalescente est fort faible ; mais elle est chez Sophie encore mieux soignée que chez elle, et, pour le moment, elle n'y a rien à faire qu'à se rétablir entièrement. Comptez, ma chère amie, sur les premières nouvelles que je donnerai aussitôt après que le grand message me sera parvenu. Je ne vous écrirai que deux lignes, car j'aurai Agathon auprès de moi, qui ne me laissera guère m'occuper que de lui. Ce seront les heures entre l'arrivée ici de cet espiègle et le retour de Catherine pour me dire que tout est fini, qui me paraîtront cruellement longues !..... Je n'ai pas besoin de vous dire cela.

Pour dérouter votre père, *voulez-vous choisir une nouvelle adresse*, à commencer du mois prochain ? Dites-moi cela par une des occasions que vous aurez pour m'écrire aux vacances prochaines. Je me charge, moi, ensuite, d'en indiquer une autre pour tout le mois de février. N'est-il pas cruel que d'innocentes filles, doivent user ainsi de mille détours pour, après tout, ne rien faire de mal ?

Rien ici de nouveau que ce que vous apprenez journellement par les feuilles. Lisez-vous celles

des provinces? De Liège, par exemple, de Maestricht, de Namur, de Tournay et de Gand.

Adieu, ma toute belle : je réserve un doigt de blanc pour vous donner le premier bulletin de Sophie, que Charles m'apportera à deux heures. Mille baisers à vous, à Charlotte et à Zélie.

Signé SOPHIE.

P. S. Sophie me fait dire qu'elle est à merveille et qu'elle viendra me voir à pied.

L'adresse portait : Madame, Mad. Tielemans, Korte Houtstraet, n° 10, La Haye.

N° 63.

Des Petits-Carmes, 24 décembre 1829.

Mon ami,

Hier je vous ai écrit par Suys qui vous aura donné de bouche, à vous ou à Caroline, de mes nouvelles *de visu*. Elles sont bonnes généralement ; hormis que je perds les dents peu à peu, non, à ce que m'a dit Talma, par la faute d'icelles, car elles me quittent aussi blanches et aussi pures qu'elles me sont venues, mais par celle des alvéoles qui, je ne sais trop pourquoi, ont une maladie que je ne connais pas, laquelle attaque les gencives, lesquelles disparaissent.

30.

sent , etc., etc. : et les dents ainsi abandonnées , s'ennuient probablement et m'abandonnent à leur tour. C'est fatal pour qui , comme moi , aime à manger , et pour manger plus longuement , à mâcher ! on est puni par où l'on a péché , dit-on. Bon Dieu ! que ne finirai-je donc pas par perdre ? car tout en moi a péché. Ce sera un ravage épouvantable , une démolition pièce à pièce. Après quoi , s'il en faut croire l'ami Van de Weyer , tous mes accessoires , toutes mes qualités s'étant évanouis , il me restera encore ma substance. C'est consolant , ma foi ! cependant , s'il était possible , je mettrais volontiers arrêt sur quelques-unes des qualités les plus indispensables.

C'est M. de Langhe qui vous remettra mon paquet. Vous désiriez faire sa connaissance ; il désirait faire la vôtre. J'y ai maintenant mis du mien , tout ce qui dépendait de moi : c'est à vous deux à faire le reste. — M. de Langhe a déjà prié M. Pycke , président , je crois , du comité des pétitions , de presser le rapport sur la mienne : reparlez-lui en , et entendez-vous pour continuer à presser la chose de votre mieux.

Ducpétiaux a écrit à De Stoop pour qu'il fît dater sa détention du jour de sa condamnation , et non du jour du rejet de son pourvoi , comme il a été écroué. De Stoop refuse. Que doit-il faire maintenant ? Le faire assigner par huissier ? le prendre à partie ? ou bien recourir directement à la Chambre pour le motif

d'insuffisance de ces moyens, aucun huissier ne consentant à le servir : et M. de Stoop refuserait naturellement de donner suite à une plainte contre lui-même ? *Vous verrez la question traitée dans le Courrier des Pays-Bas par Nothombe*, à propos de la réponse du procureur-général.

J'ai eu la visite de l'avocat Donse, de Gand. Houdet témoigne sans cesse ses regrets d'avoir été mêlé dans l'affaire Durand. Il s'excuse de la scène avec nos amis, en ne racontant que son opposition mise à la lutte qui allait s'engager, sans parler le moins du monde de ses sales et injurieux propos, adressés à V. D. W. et à Lesbr., lorsque cette lutte avait cessé entièrement.

Outre les quatre mémoires, vous trouverez dans le paquet, une lettre de Démophile, et, s'il me l'envoie, avant la fermeture, *une de V. D. Weyer à Munch.*

Je n'ai pas vu Sophie depuis vendredi. Samedi c'était le jour à ma mère; le lendemain, elle dînait avec Agathon monsieur D. P. chez Coché, et hier il a fait un temps de tous les diables. Ce soir elle passera quelques heures avec moi; probablement ce sera le dernier mardi qu'elle pourra me consacrer. Elle m'a envoyé la lettre de Caroline, à qui je prédis une demi-douzaine d'enfans pour la contrarier; et elle les aura, parce qu'elle ne les veut pas. Quant à moi, loin de les faire comme on boit un verre d'eau, dites-lui bien que la pauvre Placidie a

été faite par pièces et morceaux , et par tous petits morceaux encore ; car j'y ai travaillé depuis le voyage de Paris en septembre , jusqu'au mois de mars dernier. Et c'est à moi que l'on ose faire des reproches !.....

D'ailleurs , je voulais en avoir deux. Quand ils y seront et que Sophie aura eu le temps convenable pour se reposer , se remettre et sortir de ses grands embarras , nous fixerons ensemble l'époque à laquelle pourra se présenter le suppléant ou la suppléante , destiné à siéger en cas de démission (*quod Deus avertat*) de l'un ou de l'autre. Or , il faut que cela ait lieu avant que je ne sois entièrement et purement *substance*. Mais aussi il me suffit que cela ait lieu : je n'y mets aucune ambition.

Pour ce qui est du rêve ; ne sachant rien , je ne puis rien répondre : j'attends. De la méchanceté , je ne crois pas en avoir donné de preuves ; des menaces , il ne me souvient pas d'en avoir fait : je vivrai pour moi et pour les miens comme j'ai fait avant la prison , comme je fais pendant ma captivité ; ainsi ferais-je , devenu libre. Ma vie est si simple , que je me borne toujours à me laisser aller. Je ne m'ensuis pas trop mal trouvé jusqu'ici. Dites cela à la belle raisonneuse. Et si elle continue à me soupçonner , menacez-la de vérifier ma prédiction , et si point ne suffit , de doubler la dose. Elle sait , j'espère , que , le caprice vous en prenant , il faudrait bien qu'elle se résignât , saint Paul ayant dit : *Femmes, etc., etc.*

Veillez remettre , ou faire remettre , la lettre à M. Munch ci-incluse , au *Nieuws en Adv. Blad*.

Adieu , mon excellent Tielemans ; je vous embrasse du meilleur de mon cœur , vous , Caroline et Zélie.

J'ai attendu de fermer celle-ci pour accuser réception d'une des vôtres ; mais je n'en ai pas reçu. Tout à vous.

(*Paraphé*) D. P.

L'adresse portait : Monsieur l'avocat Tielemans , référendaire aux affaires étrangères , Korte Houtstraet , n° 10 , à La Haye.

N° 64.

Ma chère Caroline ,

Votre dernière lettre m'avait *bouleversée , terrassée , écrasée*. Il m'a fallu quelques jours pour me relever de cet état de découragement , de stupéfaction et de torpeur. Heureusement que c'est fait maintenant , et le premier usage que je fais de ma résurrection morale est de me mettre à mon secrétaire et de vous écrire. Une fois pour toutes , je crois décidément que le maudit air que l'on respire chez vous , est cause en grande partie des terreurs paniques dans lesquelles vous vivez sans cesse. Soit que vous ne

réussissiez que trop à me communiquer vos craintes, soit que quelque peu de votre air *vital* de là bas m'arrive par vos lettres, toujours est-il qu'elles me font trembler lorsque je les ouvre, et qu'elles me glacent lorsque je les lis. L'air de mystère qui les enveloppe ne contribue pas peu à me les rendre aussi formidables. Chacune de vos énigmes me paraît recéler un poignard ou une coupe de poison, et mes cheveux se dresseraient sur ma tête, si..., mais laissons ce lugubre sujet.

Aurez-vous des commissionnaires pour me remettre une lettre au 25? je commence à le croire, puisque, sans l'espoir de m'écrire par cette occasion, vous m'auriez déjà écrit par la poste, à présent surtout que vous avez, je pense bien des choses à me mander. Par le retour de ces mêmes commissionnaires, c'est-à-dire, je pense, ou le 8 ou le 10 de l'an prochain, je vous donnerai également de mes nouvelles, et vous indiquerai mon adresse pour janvier et février. *Ces occasions-là sont rares; nous devons les saisir au vol.*

Pas plus d'enfant que sur la main!... S'il n'y avait que nous d'intéressés, j'en rirais de bon cœur; mais la pauvre Mad. Th., qui certes s'ennuie et s'impatiente, et qui n'ose pas laisser rien paraître! cela me désespère: qu'y faire cependant? attendre et ronger son frein; il n'y a absolument que cela. — S. a passé toute la soirée d'avant-hier mardi, avec moi, depuis deux heures et demie jusqu'à huit heures et de-

mie du soir : santé, courage, gaîté, tout est au *beau fixe*. Ce qui me console le plus en tout ceci, c'est que Rosalie a eu le temps de guérir et de bien guérir : mains et bouche sont à présent au mieux. Les forces aussi sont revenues, et la pauvre petite femme n'attend que la besogne.

Que dites-vous de la lettre dont je vous ai parlé dans ma dernière ? franchement là, votre avis, si vous m'aimez. Ici cela a déjà fait et paraît devoir faire effet. Ce que c'est pourtant que l'à-propos !

Votre ami a reçu une lettre, vous ne devinez pas de qui, ni en dix, ni en cent, ni en mille. Il faudra donc vous le dire. C'est de M. Madrolle qui lui envoie toutes ses productions, le félicite de sa bonne foi évidente, et, sans façons, lui propose de se faire jésuite. L'ami lui répondra très-poliment, mais aussi très-franchement.

25 décembre. — J'ai eu hier la visite de madame Élisabeth avec mesdemoiselles Aline et..... Cette dernière m'a beaucoup étudiée. Mademoiselle Aline m'a offert de continuer l'office interrompu par le malheur arrivé. J'ai répondu *que j'étais maintenant décidée à changer de mois en mois*; que pour janvier mon dévolu était jeté; qu'ensuite vous et moi nous déciderions si, en février, ce serait son tour. Vous recevrez vos instructions à ce sujet par occasion.

J'attends aujourd'hui ou demain Locman, le Vieillard ou quelque autre avec une de vos

lettres , dont je vous accuserai réception avant de fermer celle-ci.

26 au soir. — Locman m'a remis , il y a quelques heures votre volume. Ouais !.... c'est à présent vraiment que je ne sais plus qu'en penser ! O ma chère philosophie , viens donc à mon aide. Avec toi , je me ris de tout , ou du moins j'apprends à me passer de tout , et même encore de ce à quoi je paraissais mettre le plus d'importance , et même encore de ce à quoi je mettais le plus d'importance en effet , sauf ma mère , mon amant , les enfans et quelques amis. Avec cela , quoique certes ce ne serait pas mon séjour de choix , je vivrais et je vivrais fort bien à Vienne ; et je mangerais du matin au soir ; je ferais l'amour du soir au matin ; et j'étudierais le jour et je rêverais la nuit de nouvelles sauces et de nouvelles positions ; et je m'engagerais volontiers à n'étudier et à ne rêver que cela ; et je mourrais tranquille sans me faire le plus petit reproche , répétant : à l'impossible , etc.

Est-ce que vous vous f..... de moi , ma belle enfant , de demander un plan , des vues , de l'ensemble , un système , une marche !... : Écoutez-moi : l'avocat dégoûté a retiré son épingle du jeu ; SOCRATE ira à GHEEL AU PREMIER JOUR ; POLICHINELLE a épuisé sa moelle épinière et son dernier sou , et il garde la chambre dans l'attente d'une jaunisse ; le bon Philippe et MASCARILLE sont comme s'ils n'étaient pas ; et le vieux est trop loin pour être

*idoin*e à propos. *Il serait encore plus facile de faire quelque chose du PROPRIÉTAIRE qui, étant tout SEUL, est toujours RÉUNI et d'un SEUL* AVIS.

Vous aurez encore de mes nouvelles avant le 18. Je vous embrasse de tout mon cœur

Signé SOPHIE.

P. S. Aujourd'hui à deux heures S..... allait comme de coutume, c. à d... à merveille. 26 décembre.

L'adresse portait : Madame, Mad. Caroline Tielemans, Korte Houtstraet, n° 10, à La Haye.

N° 65.

Des Petits-Carmes, 28 décembre 1829.

Je vous dois une réponse, ma chère Caroline, et je la commence dès aujourd'hui, dans la ferme résolution de ne la terminer que par *la grande nouvelle*, dût celle-ci ne venir que..... l'année prochaine !

C'est avant-hier 26, que votre aimable lettre me fut remise, ainsi que le grave volume de Tielemans : il n'aura, lui, de mes nouvelles que dans trois semaines d'ici.

Hier, j'ai eu Sophie, de deux heures l'après-dînée à huit heures du soir : elle se porte à

merveille, mais a réellement depuis quelques jours de la peine à se remuer. Si maintenant cela n'arrive pas au plus tôt, je ne sais trop ce qu'elle deviendra. Elle ne peut plus manger que fort peu à la fois, sous peine de nausées; la nuit elle est mal à son aise, de quelque côté qu'elle se tourne, et le jour elle a un *sabbat* dans le corps! heureusement que le courage et l'humeur sont excellens.

Froid! c'est à n'y pas tenir. Et figurez-vous ma petite cellule, planchée en briques, recevant à pleines bouffées l'un vent par la fenêtre et l'autre par la porte; et dans laquelle j'ai, à cause de la fumée, dû demeurer trois jours sans faire du feu. Eh bien! tout cela passe, et, je vous assure, pas même si désagréablement. Je vous avouerai même que, *de ma vie entière, je n'ai encore eu une année qui, comme les douze derniers mois, m'offrit, somme totale, plus de bonheur et moins de désagréemens. Je crois, en vérité, que la persécution est mon élément; et, ne fût-ce de mes amis, je serais tenté de me constituer VICTIME EXPIATOIRE POUR LE GENRE HUMAIN.* Ce sont là, ma chère amie, des secrets que je ne confie qu'à vous, et de peur que qui que ce soit ne s'en doute, je vous les confie par la voie de la poste aux lettres. N'en dites rien à personne, je vous prie, de peur des indiscrets, et de l'abus qu'ils pourraient faire de mon aveu.

Vous avez bien raison de faire sortir Zélie le plus possible. Ne lui faisant pas de mal, le froid

lui fera nécessairement beaucoup de bien. Je grille d'impatience de la voir en juillet prochain : *dites - lui bien que je ne passerai l'eau que pour vous , pour Tielemans et pour elle. Car, que m'importe le reste du monde ? et surtout votre monde de là - bas ? Je pourrais le noyer , que je ne m'en donnerais même pas la peine...*

Savez-vous par où Agathon commence chaque fois qu'il vient me voir ? Il va prendre mes pantoufles sous une chaise dans le coin de ma cellule , et les glisse sous le poêle pour les chauffer : il me l'a vu faire une fois. Du reste, il se fortifie à vue d'œil, Sa jambe droite me semble se redresser fort bien (la gauche ne présente plus la moindre courbure) ; il dort avec une de ses nouvelles petites bottines.

Le long séjour obligé de madame Thooris me chagrine en ce moment. Mais c'est elle qui l'a voulu : je pouvais avoir ici une demi-douzaine de marraines ; et , après tout , si elle désirait tant l'être , j'aurais , tout exprès pour l'obliger , fait un troisième enfant , à ma sortie de prison. Il est trop tard maintenant : elle y est ; il faut qu'elle y reste, et , qui plus est, qu'elle attende patiemment jusqu'au bout.

J'ai envoyé votre lettre à ma mère que je n'ai pas vue depuis trois semaines : je lui ai défendu de venir , même en voiture , avant le premier dégel.

Vous aurez les petits pantalons que vous de-

mandez ; c'est moi-même qui les remettrai à votre commissionnaire.

Quant à une délivrance personnelle, c'est une mauvaise plaisanterie dont gens sensés, comme nous sommes, n'ont pas à s'occuper. Au revoir à juillet ! je finis pour conserver le blanc nécessaire au *faire part* en question, et vous embrasse tous trois du plus profond et du meilleur de mon cœur.

Signé DE POTTER.

30 décembre.— Sophie sort de chez moi : elle était venue, et est partie à pied ! j'en désespère !... ma mère va bien.

7 janvier, à onze heures du matin. — Il y est depuis sept heures. A quatre, ce matin, Sophie est accouchée d'un énorme garçon : tous deux se portent à merveille. Les douleurs ont commencé hier à onze heures du soir ; à deux, Chantain est arrivé, et, pendant deux heures, les douleurs ont été poignantes. Cheveux bruns, yeux bleus, tête et épaules d'un enfant de trois mois. Enfin, je suis tranquille. Lorsque je l'ai su, tout était fini. Je ne suis pas encore trop inquiet, je dis, d'autant plus que j'ai Agathon aux oreilles. Tout à vous.

Vous croyez peut-être que, par ce temps de Sibérie, je me trouve du matin au soir renfermé dans mon trou ? Pas si nigaud ! je fais régulièrement mes trois lieues de chemin au grand trot, en long et en large dans ma vaste cour,

rêvant à Sophie, à ma mère, à vous, à Agathon, à Zélie, à....., et me mouchant six fois en cinq minutes. Quand je remonte je dois traiter mon mouchoir de poche avec beaucoup de précaution, sans quoi je le casserais.

29 décembre.— Ma mère est un peu incommodée : je lui fais défendre par Caroly d'aller à la messe. C'est encore une fois là qu'elle a pris un froid. Je suis inquiet.

N° 66 à 69.

Petits-Carmes, 1^{er} janvier 1830.

(66) Je ne puis, mon excellent et digne ami, pas mieux commencer l'année qu'en causant avec vous. *Je prends donc en mains vos seize pages de M. Stassart, et je me mets à répondre petit à petit, ainsi qu'à l'un et l'autre article de quelques-unes de vos lettres, qu'il eût été DANGEREUX de traiter en vous écrivant par la poste.*

Et avant tout, pour commencer par ce qui m'intéresse le plus, c'est-à-dire, par ce qui vous regarde personnellement, je vous dirai franchement que les choses continueront à aller le train qu'elles ont pris depuis deux mois : *le plus beau jour de ma vie serait celui où vous pourriez reprendre votre entière indépendance. Je conçois que, pour un homme qui sent et qui se res-*

pecte, il doit être extrêmement pénible de tenir ménage avec les DESPOTES TARTUFES qui nous exploitent. Mais , pour Dieu ! ne précipitons rien. Achevez tranquillement votre année d'exil. Une fois à Bruxelles , et même avant que vous n'y arriviez , NOUS FERONS DES PLANS , NOUS TENDRONS NOS FILETS , et , avec du calme , de la tenue , de la persévérance surtout , j'espère bien que nous parviendrons à notre but. Mais , encore une fois , pas de coups de tête ! Vous êtes mari et père de famille , songez que j'ai fait gaîment mes dix-huit mois de prison : faites courageusement vos deux à trois ans de galère.

Voilà pour vous. Maintenant c'est à mon tour.

Assurément , et je crois avoir acquis le droit d'être cru à cet égard sur parole , j'aime ma patrie et mes concitoyens , et je ferais bien des sacrifices pour leur assurer la liberté la plus entière et la mieux garantie. Mais si , comme vous semblez le craindre , nous ne sommes pas encore mûrs pour elle , croyez-vous que j'en serai au désespoir. Aucunement , mon bon Tielemans. Je me dirai : cela ne dépend pas de moi , et je me résignerai sans même faire la moue. Ne pouvant être citoyen au milieu de citoyens libres comme moi , je m'accommoderai de bonne grace à être homme libre à côté d'autres hommes qui ne le seront pas , et entouré de mes enfans et de mes amis que la philosophie consolera comme moi de l'absence du patriotisme. Avec cela , mon très-cher , je crois qu'à Constantinople , à

Vienne, et même à Madrid et à Lisbonne, on pourrait vivre complètement heureux, dans l'espoir que le temps et le mouvement des intelligences finiraient par faire d'un nombre prépondérant de philosophes une nation digne d'être libre et par conséquent libre en effet.

Vous voyez, mon ami, que je me suis toujours arrangé de manière à pouvoir toujours être libre et heureux *quand même*, en disant : *vogue la galère !* et aussi vogue-t-elle en effet ; et, les uns après les autres, nous arriverons au port. Hâtons-nous donc de nous réjouir dans nos œuvres avec nos amis, nos femmes et nos enfans ; aujourd'hui rue des *Petits Carmes*, ou du *Courtbois* ; demain *Place St.-Michel* ou rue de la *Montagne*. Vive la joie ! nous n'avons rien à nous reprocher. Le chagrin n'est fait que pour les méchans, le désespoir ne doit s'attacher qu'aux remords.

(67) Le 3 janvier. — *Votre plan, votre système, votre tactique sont admirables.* Mais oubliez-vous que, par son essence même, l'opposition est ce qu'il y a de plus indépendant au monde ; qu'elle ne veut être ni poussée, ni ralentie, ni guidée, ni dirigée. Vous me direz que, *de cette manière-là, nous aurons toujours le dessous dans notre lutte contre un pouvoir organisé, enrégimenté, mu comme une machine.* Toujours, non, vous répondrai-je, mais *long-temps* sans doute. C'est de même que, prenant toujours le chemin le plus droit, marchant

à découvert, n'ayant pour arme que la vérité, la philosophie succombera *souvent* sous les machinations, les perfidies, la dissimulation de ses adversaires, pour qui tous les moyens sont bons, et chez lesquels le but sanctifie tout. Faut-il imiter leurs ruses et leurs détours? Impossible, car la philosophie serait dès-lors un parti, une secte qu'il faudrait combattre. Il faut se résigner et persévérer avec confiance.

(68) *Et puis de la tactique, c'est tout au plus si l'on parviendrait à en établir au Belge où les collaborateurs ne sont qu'à un. Mais au Courrier où toutes les têtes (et quelles têtes encore!) veulent compter pour une!..... Ce pauvre Courrier VIT ET MARCHE BIEN EN DÉPIT DU BON SENS. L'imprimeur est le meilleur enfant du monde; mais il n'y a pas de journal plus laid, plus mal fait, plus fautif que le sien; il n'a pas donné cette année-ci un supplément qui se tint sur ses jambes. Le mal marié est devenu, dit-on, insoutenable, intraitable; son irascibilité va parfois jusqu'à la rage. Claes brûle la chandelle par les deux bouts; les filles épuisent sa bourse et sa santé, ce qui ne l'empêche pas de filer l'intrigue avec la sœur de mon commensal: il est actuellement, depuis quinze jours, à sa chambre avec la jaunisse, et des inflammations, et la fièvre intermittente, et que sais-je? Mascart et le bon Philippe sont absolument comme s'ils n'étaient pas. V. M. éloigné de la scène principale saisit toujours merveilleuse-*

ment le hors de propos. V. D. W., le seul qui ait de la tête, a des affaires pour vingt têtes et plus, de sorte qu'il ne suffit à aucune, et que, lorsqu'il a fait plus qu'homme ne devrait faire, il se trouve encore n'avoir rien fait du tout, si ce n'est s'être tué lentement, en excitant sans cesse ses facultés intellectuelles au moyen d'aphrodisiaques moraux qui l'ruinent, au moyen, par exemple, du café le plus fort, pris continuellement à des doses fortes, etc., etc. Tout ce monde-là songe autant au Courrier que nous à nous faire trapistes. C'est à tel point que V. D. W. n'y met plus les pieds, et que Jott. et Masc. étant absens, le Courrier ne paraîtra pas le premier jour où Vleminckx ou Nothombe n'iront pas par charité et par patriotisme le rapiéceter un peu, vaille que vaille. Et c'est là mon pauvre ami, que vous voudriez que je fisse adopter un plan et suivre un système !... J'en viens aux Prussiens. Ici, mon ami, je vous l'avouerai, nous n'y avons jamais cru; et votre crédulité à vous autres de là-bas, et vos craintes nous paraissaient inexplicables. Je mets cependant les choses au pis : croyez-vous que moi, député, la peur, la vue même de baïonnettes étangères m'auraient fait voter pour le budget ? Non, certes ; j'aurais tenu ferme jusqu'au bout ; et, dans le cas où je n'aurais été ni jeté par les fenêtres, ni lapidé par la CANAILLE HOLLANDAISE, je m'en serais retourné fort tranquillement dans mes foyers, me réservant tout entier pour

la première occasion meilleure, et préparant mes enfans à la saisir plus tard , dans le cas où elle ne se serait pas présentée de mon vivant. Il me semble que le : *fais ce que dois; advienne que pourra* , est applicable à la vie politique comme à la vie commune , et dans tous les temps et dans toutes les circonstances.

Voici maintenant ce que j'ai arrêté dans ma sagesse pour que notre correspondance soit le moins possible exposée à la curiosité neerlandaise. D'abord nous profiterons de toutes les occasions possibles pour nous écrire à cœur ouvert. *D'une occasion à l'autre, les lettres de Caroline à Aline ou à Sophie iront leur train*, mais seulement dans le cas d'urgente nécessité : elles deviendront donc fort rares ; car , dorénavant , hormis *les trois discussions sur la proposition Sécus, sur l'instruction et sur la presse*, les affaires vont , comme de coutume , boiter jusqu'à la fin de la session. Rien n'empêchera , du reste , que de quinze en quinze , et même de dix en dix jours , nous ne nous écrivions *directement et nominativement une lettre fort insignifiante* , pour tout autre que pour nous , c'est-à-dire toute d'amitié , de famille , d'intérieur , en un mot , et de ménage. Je redeviendrai votre *chère amie* , chaque fois qu'il y aura quelque chose de plus à me mander ; et alors vous adresserez vos lettres pendant encore tout le mois actuel à Sophie , ensuite ceux de février et mars (également sous enveloppe) à *madame, mad. veuve*

Sabatier, née Stapleaux, rue Neuve des Carmes, n° 735, à Bruxelles, Brabant-méridional. C'est à l'exactitude de cette adresse, et particulièrement aux deux derniers mots, que les lettres seront reconnues, et qu'elle me seront à l'instant apportées à la prison et remises en mains propres *par Goyenèche*, qui les aura reçues. En avril, vous reprendrez l'adresse de mademoiselle Aline de Gamond, et ainsi de suite, à tour de rôle, jusqu'à extinction.

Je m'occuperai, dans une brochure, d'organiser l'entière indépendance du catholicisme. Communiquez-moi, à la première occasion, vos idées sur ce sujet, je commencerai peu à peu à fixer les miennes.

V. D. Weyer n'est pas de votre avis quant à ma contre-pétition, ni moi non plus. Je crois que je dois demeurer calme et même neutre dans cette affaire, qui, ma pétition une fois lancée, ne me regarde plus. En effet, quel était mon devoir? de demander justice, de réclamer mon droit; je l'ai fait, adviennne maintenant que pourra. Pour Ducpétiaux, il ne faut pas, il me semble, qu'il ait l'air d'y mettre du dépit et de la mauvaise humeur. Quelque dignité qu'il affecte dans sa retraite, on lui cornera toujours aux oreilles : *ils sont trop verts.*

(68) 5 janvier. — Je reçois votre n° 21, et je viens de répondre par la poste à toutes les questions que je pouvais traiter à mots couverts. Pour ce qui est de la proposition de Sécus, nous

sommes décidés à *laisser rouler la boule*. *Van de Weyer, van Meenen et Nothombe* examineront ici les observations des sections, et y répondront, soit dans des notes remises à M. de Sécus, soit dans le *Courrier*. Vous ferez de même. Quant au reste, il n'y aura plus qu'à attendre pour la discussion que les Belges soient en assez grand nombre à leur poste, et confiez le surplus à la providence. Je n'en attends rien; mais rien de rien; ainsi soyez tranquille, et, sans désirer le succès, ni craindre la défaite, faites comme moi, soumettez-vous tout bonnement d'avance à l'événement.

Lisez-vous les feuilles ministérielles, le *Journal de Gand*, le *National*, l'*Impartial*, la *Sentinelle*? Je suis en ce moment leur point de mire, et il n'y a sorte d'injures qu'ils m'épargnent. La dernière de Démophile les a surtout mis hors d'eux-mêmes, et ils ont invoqué contre moi jusqu'au bourreau *.

D'après ce que vous me dites, je renonce à l'adresse M^{lle} de Gamond pour le mois d'avril : ce sera probablement M^{me} Joret que je choisirai alors ; je vous en avertirai.

Les bons esprits ici ne sont pas découragés : ils sentent que le bien aurait pu se faire plus vite, et surtout plus à la fois ; ils se résignent à l'opérer partiellement et peu à peu. Moi je pense

* M. de Potter se trompe ; on n'a invoqué, à son égard, que les Petites-Maisons et les douches.

que c'est peut-être un avantage que d'avoir vu la victoire retardée de quelques années et rendue plus difficile. Elle n'en sera que d'autant plus sûre et surtout plus solide et plus durable. A mes yeux, la raison et le bon sens finiront toujours par l'emporter : cette certitude me soutient et me console de ce qu'ils ne l'ont pas encore emporté ; et je jouis gaîment de la vie, dans l'espoir que nos enfans jouiront dignement de la liberté.

M. Madrolle est un fou dans le genre de M. Cottu. Il a écrit en faveur de la *domination* des jésuites, sur les *crimes* de la presse, contre le principe démocratique des institutions modernes, etc., etc., et, il y a un mois tout juste, il m'a expédié tout ce bagage avec quelques lignes de complimens sur mon *évidente bonne foi* et sur la gloire qu'il se ferait de me compter au nombre des membres d'un parti (il y avait *d'une confrérie*) qu'il faut juger sur ses vertus et non sur ses fautes. — Vous sentez, mon ami, que je répondrai fort poliment à M. Madrolle, mais que ma réponse sera ferme, franche, claire et précise, telle enfin que je la ferais si elle devait être imprimée demain à la tête de mes écrits. Elle accompagnera l'envoi de mes cinq dernières brochures et de mon procès : je vous la communiquerai à notre première entrevue.

J'ai eu, le jour de l'an, quelques heures bien agréables : ce sont celles où le bon Verboeck-

hoven m'a remis un *album*. Figurez-vous, mon ami, une pièce unique, composée toute de dessins originaux de nos meilleurs maîtres, et, à la tête, les trois portraits de ma mère, de van Meenen, et de Van de Weyer. Ces trois portraits sont de Verboeckhoven, qui a en outre donné son plus beau lion, et a fait donner des dessins magnifiques par ses deux frères, sa femme et ses belles sœurs, outre mon chiffre formé par les cheveux de sa femme et de ses enfans. Après la peinture, vient la poésie : Jottrand, Campan et Mackintosh ont fourni leurs contingens; Lesbroussart, Baron, Claes, Mack, etc., doivent encore le leur. Il y aura, mon ami, une page blanche pour vous; préparez-moi quelque chose, n'oubliez pas que ce sont des vers *de vous* qui ont été l'origine de notre liaison.

(69) 10 janvier. — J'ai tardé long-temps de vous écrire : mais aussi que d'événemens, que de sensations, que d'embarras ! — ... J'allais demain vous écrire à vous directement ou à Caroline par la poste, parce qu'il me semblait que vous deviez être curieux l'un et l'autre de recevoir la petite monnaie de ma grosse pièce de l'autre jour, et que je ne voulais pas attendre le départ de nos députés, c'est-à-dire probablement le mois prochain, lorsqu'Alexandre est venu ce matin m'annoncer le départ de W. pour demain, après-demain ou, au plus tard, mercredi soir. Je me mets donc à la besogne.

Mes chers et bons amis, je suis, aussi bien que Sophie, débarrassé d'un horrible poids ! Dimanche passé, elle vint me voir pour la dernière fois : elle était leste comme avant sa grossesse. Elle m'annonça sa visite pour le surlendemain. Je lui fis observer que le mercredi était une espèce de fête, et la priai de venir plutôt ce jour-là. Il faisait fort mauvais. Elle resta à la maison, et, comme de coutume, travailla jusqu'à dix heures à peu près, qu'elle se coucha. A onze, elle se leva pour faire lâcher de l'eau à Agathon. En se recouchant, elle se sentit fort mal à son aise. Bientôt elle appela Rosalie, se leva pour tout de bon et s'occupa à tout préparer et faire préparer pour ses couches. Les douleurs étaient fort supportables. A une heure et demie de jeudi, elle envoya Catherine chez Chantrain, qui, à deux heures, était chez elle. Il jugea la chose assez avancée pour ne plus la quitter. Alors, les douleurs devinrent atroces. Heureusement, elles ne durèrent pas deux heures ; car, à quatre, l'enfant était habillé. Ce ne fut que vers les huit heures du matin qu'elle fit appeler Julie. Agathon, couché dans la chambre de sa mère n'avait fait que contrefaire ses gémissemens et ses plaintes. Elle me l'envoya avec Julie et Catherine. Mes amis ! quand je vis ce cortège à ma petite porte, et que Julie me dit : *c'est fini*, je me sentis pâlir, et je n'entendis plus rien..... Cependant Sophie m'avait écrit elle-même après ses couches : l'enfant, me

disait-elle, était énorme et lui avait arraché les reins!.... Mais tout allait bien. Agathon resta avec moi, tout le jeudi, la nuit du jeudi au vendredi, et le vendredi jusqu'au soir. Depuis lors, j'ai eu trois fois le jour et plus, des nouvelles, et toujours de bonnes nouvelles. Avant-hier déjà, c.-à-d. le lendemain de ses couches, Sophie s'est levée pendant trois heures. Hier, elle a pris du bouillon, et aujourd'hui elle ne s'est pas recouchée. Il paraît qu'elle réussira à nourrir l'enfant : je le désire du fin fond de mon cœur ! Voici le portrait qu'elle m'en a tracé : grosse tête ; épaules ultra larges ; tellement gras, qu'il a fallu commencer par le poudrer par tout le corps ; crâne en pain de sucre comme le mien ; yeux bleus, moins grands probablement que ceux d'Agathon ; cheveux châains foncés, comme avait Agathon en naissant ; nez très-proéminent. Il paraît être d'un tempérament sec, car il a besoin de plusieurs lavemens par jour.

Il se nomme,.... Eleuthère ! ses deux parrains civils ont été le Courrier des Pays-Bas, représenté par Van de Weyer, et le Belge, par Levae. Suys sera le parrain religieux. Ainsi journalisme, beaux-arts, industrie (madame Thooris) se seront réunis autour de son berceau ! et quelle industrie encore ! le commerce en fer (puisse son caractère en avoir la trempe !) et en charbon (j'en ferai un carbonaro, un negro, un tison d'enfer).

Comme j'avais témoigné à Sophie mon étonnement de ce qu'elle ne se débarrassait plus d'Agathon en me l'envoyant, elle m'a répondu aujourd'hui qu'elle le tenait exprès auprès d'elle, afin de l'habituer peu à peu à la vue de son petit frère duquel il paraissait hier être fort jaloux. Aujourd'hui, m'a dit Catherine, cela va déjà beaucoup mieux. C'est demain à une heure le baptême.

Hier j'ai changé mon testament. D'un coup de plume, Eleuthère a enlevé à Agathon la moitié de son futur revenu ! Je compte sur vous, mon cher Tielemans, pour me prévenir du moment où il faudra déposer ce testament olographe chez un notaire, sous forme mystique, pour qu'il continue à être valable malgré la nouvelle législation.

Quelle chose singulière que d'avoir un enfant et de ne pas le connaître. Depuis que je n'ai plus Agathon autour de moi, je me suis surpris parfois réfléchissant assez tristement. Mais j'ai combattu ces vapeurs noires, et maintenant je suis tranquille et complètement heureux. Ce serait vraiment honteux, si j'avais moins de courage que n'en a montré Sophie ! n'est-il pas vrai ?

Oui, mon ami, les affaires de W. sont mal et très-mal. Il en est réduit à son ancien expédient de creuser, pour boucher un trou, un trou plus profond du double. Il a chargé Alexandre de lui trouver 40,000 francs. Mais comment les trouver ? et puis, si on les trouvait n'i-

raient-ils pas au plus tôt rejoindre les centaines de milliers d'autres , qui sont allés on ne sait où ni comment ! Le seul moyen de remédier à tout , serait de lui ôter la signature : mais , accepterait-il à cette condition-là , même pour 40,000 francs , même pour éviter une catastrophe peut-être , sans cela , inévitable. J'espère toujours qu'il vous parlera à cœur ouvert ; et alors vous pourrez lui donner de bons conseils. Pauvre Caroline ! elle doit bien souffrir de tout cela ! Que ne sommes-nous du moins réunis ?

Adieu , mon excellent ami ; aimez-moi comme je vous aime ; je ne saurais vous en demander davantage. Je vous serre dans mes bras.

Signé DE POTTER.

P. S. Ma mère est tout-à-fait bien ; je l'attends demain ou après. Elle m'a écrit pour me témoigner tout le plaisir que lui a fait la lettre de Caroline , et me prie de vous l'écrire. Sans sa maladie , elle aurait écrit elle-même. Mais , dans ces grands froids , ce lui était impossible : et puis c'est pour elle toute une opération.

N° 70.

5 janvier 1830.

Ma chère Caroline,

Je ne comptais plus vous écrire : une lettre à Charlotte, que j'ai commencée, il y a quatre jours, et que je ne mettrai à la poste qu'après avoir, dans le doigt de blanc que j'y ai conservé, inséré la *grande nouvelle*, me paraissait ne devoir ni ne pouvoir tarder long-temps à vous parvenir. Mais, que voulez-vous ? Le temps ni la lune, tantôt nouvelle, tantôt pleine, tantôt quartier de ci, tantôt quartier de ça, ni mon impatience, ni l'énormité de la charge, ni les prières de Julie, ni les colères de Sophie, qui se terminent toujours par le sourire, ne font avancer les choses d'un cheveu. Et, puisque votre 20 a été suivi de son cadet 21, je dois, de peur de vous donner lieu à concevoir d'inutiles et bien vaines inquiétudes, vous écrire au moins quelques lignes. Au reste, à moins de circonstances imprévues, ne comptez plus, après la présente, sur d'autre lettre de ma part que sur *celle que le vieillard ou Locman vous remettront* d'ici en quinze. Vous y verrez les motifs de ce presque silence de ma part, auquel il m'a paru en quelque sorte que vous-même m'invitiez. Vous recevrez cepen-

dant, et cela alors plus souvent que de coutume, des détails de ménage.

Vous avez beau me parler de fils auxquels tout était suspendu, dont vous craigniez la rupture, et qui en effet se sont cassés sous le poids; je m'obstine, moi, à ne voir rien de cassé, même d'ébréché. *Certes que les choses ne vont pas le mieux du monde, mais vont-elles si mal? ne pourraient-elles pas aller cent et mille fois pire? Tant qu'il y a vie, n'y a-t-il pas espoir? Allons donc, je suis honteuse pour vous de vous voir si peu de courage.* Vous êtes cependant plus grande fille que moi, et en avez passé bien d'autres. Eh bien! oui, nous laisserons tourner le monde: vous ai-je jamais dit autre chose, moi j'ai seulement ajouté qu'il fallait *que la broche y tournât aussi*; et je vous avoue que j'y tiens. En ce moment, par exemple, *l'eau me vient à la bouche* quand je songe aux marrons que nous ferons rôtir l'hiver prochain au coin de notre feu, et que nous mangerons avec du beurre frais, et que nous arroserons de bon punch, en partie quarrée, à nous quatre luronnes! et, ce faisant, nous débiterons maintes gravelures, après quoi nous irons nous faire faire chacune un enfant!....

Néanmoins, ce que vous dites des cinq ou six jeunes gens auxquels je m'abandonnai l'année dernière, me fâche, parce que cela n'est pas, et que vous savez bien que cela n'est pas. Je ne les ai jamais estimés au-dessus de

leur valeur réelle ; JE N'AI JAMAIS EU AUCUNE
CONFIANCE EN EUX. *Le hasard m'a fait*
me rencontrer avec eux en société. Le grand
mal ! si ce n'est avec eux , c'eût été avec d'au-
tres. Je dis alors , il est vrai , des choses qui fu-
 rent prises en mauvaise part. Mais que m'im-
 porte ? Je ne dis cela ni pour eux ni pour per-
 sonne. Je le dis pour moi , parce que je crus
 devoir le dire. Et , loin de m'en savoir mauvais
 gré , *j'en ris aujourd'hui comme il y a un an ,*
et je n'ai jamais cessé d'en rire. Et je ne m'en
 repentirai , j'espère , jamais. Quant aux jeunes
 gens , je m'en moque. Je demande de temps en
 temps de leurs nouvelles ; mal , me répond-on ;
 et je dis tant pis pour eux , car , pour le reste ,
 je crois fermement que les choses n'en iront pas
 moins sans eux , comme sans moi : je n'ai plus
 foi qu'aux choses , et puis , je tâche de bien
 faire , afin de bien digérer.

Grand merci de votre jugement sur la lettre.
 Vous avez vu ce qu'elle a rapporté en ordures ,
 ç'a été un véritable égoût , un cloaque. Quant
 à l'INTENTION , *elle a été , comme vous dites ,*
simplement de frapper d'estoc et de taille ,
de PIQUER , de HARCELER , de FAIRE ENRAGER.
 Vous recevrez cela avec sa sœur cadette : en dou-
 tiez-vous ? Avez - vous vu le libéré du 1^{er} jan-
 vier ?

Sophie vient de deux jours l'un , et à pied ;
 elle s'en retourne en voiture. Avant-hier elle a
 été ici , je l'attends aujourd'hui ou demain. Cou-

rage ; humeur , santé , tout est au mieux. La gêne seule est grande.

Le vieillard est venu s'excuser le jour de l'an; j'avais chambrée complète; on se coudoyait dans mon salon. J'ai laissé parler le bonhomme, puis je l'ai remercié et exhorté à continuer, comme s'il s'agissait d'un devoir de conscience à remplir. C'est là aussi mon dernier mot, comme c'est le principe de ma conduite.

J'avais causé avec Alexandre, et sa lettre ne m'étonne pas. Le père n'est pas venu me voir ; s'il vient, il emportera le commencement de ma lettre destinée à Locman. Vous trouverez là l'arrangement concernant les lettres d'Aline. Je vous embrasse , vous , Charlotte et Zélie.

Signé SOPHIE.

P. S. N'y a-t-il donc pas moyen d'obtenir une parole de consolation pour mon pauvre abbé? Devra-t-il mourir désespéré, ou faudra-t-il que je le fasse hérétique? Gare le scandale ! je n'en ai pas peur.

Adresse : Madame C. Tielemans, Korte Houtstraet n° 10, La Haye.

N° 71.

Le 11 janvier 1830.

Ceci sera , mon cher ami , selon le cas , soit un supplément à la lettre que doit emporter W., soit , s'il ne partait pas même demain soir , une lettre à part que je vous enverrais demain par la poste , afin de ne plus vous laisser *tribuler* plus long-temps avec les engelures de la pauvre petite Zélie. Finissons-en d'abord avec elle pour en avoir le cœur net.

J'ai , mon ami , eu les engelures jusqu'à quinze ans : pommades , graisses , rien n'y a fait ; il m'a fallu souffrir jusqu'à ce qu'on m'a communiqué le remède infailible suivant , qui non-seulement les a guéries , mais les a empêchées de reparaître. J'en ai ainsi guéri Sophie , la première année de son séjour à Bruxelles , et Agathon l'année dernière : ils ne les ont plus eues depuis. La partie attaquée d'engelures est une partie où les humeurs ne circulent plus , qui se décomposerait et se gâterait. Rétablissons l'énergie par un stimulant , et tout sera terminé. Ce stimulant est le sel . Les petits pieds de Zélie lavés au commencement de l'hiver dans de la saumure bien salée , l'auraient préservée du mal. Maintenant il faut plus. Vous prendrez donc chez l'apothicaire de

de l'esprit de sel dulcifié, la valeur d'un bon dé à coudre, dans une petite fiole bien bouchée (la dulcification est, je crois, tout bonnement de l'eau ajoutée audit esprit). Soir et matin vous oindrez la partie malade de cet esprit, au moyen d'un plumasson, à deux ou trois reprises, à froid, et sans échauffer la partie pour la faire sécher. Vous la mettrez ensuite au lit (*Zélie*, j'entends), ou vous l'habillerez, quand l'esprit sera partie imbu, partie évaporé. Le remède est violent, mais nullement dangereux, surtout entre les mains d'un père et d'une mère. Il suffit qu'il n'y ait pas de plaie où on l'applique, et qu'on n'en abuse pas au point d'en faire venir une. C'est un mordant, il est vrai, mais par cela même il agit tout de suite; et, avant qu'il n'ait pu nuire, il a fait son effet. Jamais je n'ai eu à m'en plaindre, et toujours il m'a réussi. Avant trois jours d'usage, *Zélie* sera débarrassée de ses engelures, et probablement pour la vie.

Au nom de l'humanité, n'oubliez pas *mon pauvre abbé Félix ! Qu'on le réconcilie avec Malines, ou qu'on l'utilise ailleurs*. Il ne demande, après tout, qu'à pouvoir dire la messe; ce n'est pas le bout du monde. Quant à la demande d'une gratification, je réserve cela pour si le reste ne réussit pas. Le malheureux ne veut pas *prosperer*; il ne veut que *vivre*. Je le recommande de toute mon âme à Melch., à son esprit et au supérieur d'icelui, qui fera bien quelque chose pour son *concitadin*. — Des at-

testations de curés, on n'en obtiendrait que si l'infelix n'en avait pas besoin.

* Rosalie sort d'ici. Eleuthère est baptisé, et Sophie le nourrit, décidément elle le nourrit !..... J'avoue que maintenant il ne me reste plus rien à désirer.... Rosalie ne tarit pas en éloges sur le courage et la raison de l'excellente petite mère. Sophie m'a fait annoncer sa visite pour dimanche..., parce que je lui ai fait dire qu'il y avait ordre de ne pas la laisser entrer plus tôt.

Ma mère se porte à merveille; je fais en ce moment faire son portrait par John. Thooris est ici, il emmènera sa femme et sa belle-sœur après-demain ou jeudi. Agathon est un peu jaloux de *Leuther*, comme il l'appelle; mais cela passera bientôt. Il saigne beaucoup du nez.

N° 71 bis.

12 janvier.

Mes chers amis,

Je viens de voir papa, qui ne partira que ce soir; j'ai donc envoyé mon supplément par la poste. Vous recevrez ainsi l'accessoire avant le principal. Sophie m'écrit en m'envoyant les petits pantalons ci-joints, pour me recommander de dire quelle remerciera Caroline de toutes ses amicales attentions, et de son bon souvenir dans huit à dix jours d'ici. Eleuthère, me dit-

elle, n'a pas cessé de crier de toute la nuit. Ce matin, il a perdu le cordon ombilical, et il est plus tranquille. Elle m'a gratifié de la société d'Agathon pour pouvoir un peu reposer. Elle me charge aussi de vous annoncer positivement que le nouveau-né a la tête formée tout juste comme la mienne, y comprise même la petite bosse que, prétend-elle, j'ai au milieu du front, et que la tête entière mesurée précisément au-dessus des oreilles, a une demi-aune de tour. Elle se porte, ajoute-t-elle, le mieux du monde, et, bien qu'avec un peu de peine, parvient très-copieusement à nourrir son bambin.

Papa m'a paru bien changé et fort préoccupé, affligé même profondément : son séjour auprès de vous n'offrira, je pense, ni à vous ni à lui beaucoup d'agrémens. Je le crois dans un de ses momens les plus difficiles. Voilà Alexandre qui m'arrive : papa part aujourd'hui (13) à trois heures ; vous aurez donc ma lettre demain. Adieu, mes chers et bons amis : envoyez Gouvernemens, Rois, Ministres, etc., etc., à tous les diables, Députés et Peuples à la suite, *quand ils ne savent pas mettre leurs agens à la raison*, et aimons-nous. — Mille baisers, et du fin fond de mon cœur. Répondez-moi longuement par le retour de papa.....

Gouvernement spirituel et temporel , tout est confondu à Rome , en ce que tout procède de la même autorité : seulement cela se fait par diverses voies , émane de diverses autorités subalternes , et est exécuté par des agens divers. On est général , de par le pape , comme on est évêque ; c'est , de par le pape , qu'on défend de manger de la viande le vendredi sous peine de damnation et d'emprisonnement , et de vendre de la mauvaise viande sous peine de la prison et du purgatoire. Mais vous sentez que le magistrat qui proclame les ordres très-saints , et le juge qui punit les infractions , ne sont pas les mêmes. Carbonari , francs-maçons , voleurs , blasphémateurs , assassins , sacrilèges , etc. , sont également pendus au nom du même pape et par le même bourreau , mais par des jugemens différens. — Quant aux protestans , anglicans , etc. , autrefois ils n'avaient que les chapelles de leur ministres. Sous Conzalvi , ils eurent presque publiquement des lieux de réunion *tolérés* : ils demandèrent de les posséder légalement ; on refusa toujours , et on leur fit sentir que , vu les principes de l'église romaine , la tolérance seule était une inconséquence , dont ils devaient savoir beaucoup de gré aux progrès de la civilisation moderne. Je ne sais rien d'aujourd'hui : mais je crois que rien n'est changé , vu la crainte et

le besoin des Anglais, des Russes, des Prussiens, etc., etc.,

Ma chère Caroline, vous recevrez les petits pantalons par l'occasion des députés retournant à La Haye. Ils se trouvent, m'écrit Sophie, dans la salle d'en-bas, et elle ne descend pas encore. Elle vous priera de les lui renvoyer par la même occasion vers les Pâques.

Qu'en dites-vous, ma bonne amie? elle nourrit! Pour moi, je n'en reviens pas, et je n'y croirai entièrement que lorsque je l'aurai vu.

N° 72.

Lundi 18 janvier.

Voilà, je crois, *le départ de M. de Sécus qui approche*. Je commence donc, mes chers amis, l'heureuse lettre qu'il aura la bonté de vous remettre de ma part. Je dis heureuse, parce que d'abord elle sera bien-venue auprès de vous, et bien choyée à son arrivée, et que je voudrais bien qu'il pût m'en advenir autant à sa place, ensuite, parce que, pour ce qui me regarde, elle ne sera chargée pour vous que de bonnes, que d'excellentes nouvelles. J'ai eu hier la visite de Sophie!.... Oui, ma chère Caroline, de Sophie elle-même. Les 12 degrés de froid qu'il faisait n'ont pu la retenir : déjà de jeudi passé elle avait voulu venir me montrer *toutes*

ses richesses. M. Chantrain alors l'a bien grondée. Hier enfin qui était le onzième jour de ses couches, c'est-à-dire deux jours après qu'elle avait congédié ledit M. Chantrain, les longues lettres, et les sermons de Rosalie sont devenus complètement inutiles. Finalement Rosalie elle-même a dû décider qu'il valait mieux qu'elle s'exposât un peu à l'air, que d'encourir la certitude de voir son lait se détériorer par la contrariété qu'elle eût éprouvée en étant retenue chez elle. Elle s'est donc mise en voiture avec Agathon, Eleuthère, Rosalie et Catherine, et est venue descendre dans ma grande cour de devant. Je ne l'ai jamais vue aussi fraîche, aussi blanche, aussi colorée : aussi elle jouissait jusque dans le moindre de ses traits. L'enfant est fort et grand : on dirait un enfant de trois mois. Il porte en effet les petits bonnets qui ont été faits pour Agathon, lorsqu'il avait cet âge : ceux qu'elle avait faits pour lui n'ont pas pu servir ; ceux qu'elle avait achetés pour quand il aurait six semaines ont dû être élargis de quatre doigts. Le pauvre petit a beaucoup souffert des glaires les trois ou quatre premiers jours après sa naissance, ce qui l'avait réduit de moitié ; maintenant qu'il a évacué tout cela, et qu'il prend abondamment de la bonne nourriture, il en est revenu à son premier état. Je vous ai dit qu'il avait, en venant au monde, la tête grosse d'une demi-aune de circonférence, prise au-dessus des oreilles et des sourcils, j'aurais dû ajouter

qu'il avait trois quarts d'aune et demi de longueur de la tête aux pieds. Il tette que c'est un charme : ce que je vous en dis, *c'est que je l'ai vu*. Et le lait est si bon qu'Agathon s'empresse toujours de vider les verres que Sophie se tient sous les seins pour conserver les bouts, il a même déjà voulu tetter à son tour : je l'ai strictement défendu. Du reste, Éleuthère dort maintenant une partie du jour et toute la nuit, il ne lui manque plus que d'aller naturellement à la selle, ce qui, j'espère, ne tardera pas. Quant à Sophie elle n'a pas conservé la plus légère incommodité de ses couches. Le lendemain elle s'est levée et a été levée pendant deux heures et plus ; le surlendemain presque toute la journée ; le troisième jour elle prenait du bouillon. Elle est restée avec moi hier de deux heures à trois heures et demie, afin d'être de retour chez elle avant le soir. Dans le courant de la semaine elle reviendra me voir encore une fois en voiture, puis elle sortira à pied comme de coutume. Vous dire à qui ni à quoi l'enfant ressemble serait chose impossible : il me paraît seulement qu'il ne ressemblera ni à Sophie ni à Agathon : s'il se décide à me ressembler à moi, ce sera je pense d'emblée à ce que j'étais à l'âge de 25 ans ; car il a déjà un nez d'homme et il fonce son front comme s'il avait pâli sur des in-folio. Ses yeux plus petits que ceux d'Agathon, seront bruns, ses sourcils très-foncés, et ses cheveux bruns. Par une bizarrerie remarqua-

ble il n'a de cheveux que par derrière précisément où j'en ai ; le reste de la tête est chauve , et conforme comme mon crâne , avec la suture fort élevée et une petite bosse tout en haut. Je suis presque honteux , mes bons amis , de vous avoir rempli près de trois pages de ces détails. Je vous donne ma parole que je l'ai fait sans m'en apercevoir. A demain le reste , car pour aujourd'hui , je ne puis absolument m'occuper que de cela.

19 janvier.—*Eh bien ! vous en direz ce que vous voudrez , mon cher Tielemans ; mais moi je trouve que les choses vont à souhait , le Gouvernement se fait des ennemis de tout ce qui l'entoure , de tout ce qu'il devrait au contraire , dans son intérêt , chercher à s'attacher : je NE L'EUSSE PAS MIEUX CONSEILLÉ MOI-MÊME POUR LE PERDRE.* Croyez - vous que ceux qui rampent sous lui pour continuer à le servir , lui en seront plus dévoués ? en aucune manière. Ils le mangeront , le tromperont , ET SOUPIRERONT SANS CESSER APRÈS LE MOMENT OU ILS LE POURRONT TRAHIR.

Quant à l'opposition , il me semble que , quoi qu'elle ait le choix de marcher plus ou moins bien , plus ou moins vite , elle doit nécessairement et quoi qu'elle en ait , marcher. *Maintenant que le Gouvernement tient de nouveau son budget provisoire pour dix ans , l'opposition ne peut plus , il est vrai , EXIGER , ORDONNER , ARRACHER : d'accord ; et c'est précisément*

pour cela qu'elle apprendra à *marcher*. Elle n'a besoin que d'une seule vertu , qui lui tiendra lieu de toutes les autres : c'est la persévérance. La prudence , la politique , la tactique , les plans , les systèmes , ne me paraissent pas de son essence ; je ne crois pas que faire de l'opposition ce soit *gouverner* , mais seulement surveiller qui gouverne , et le relever à chacun de ses faux pas , sans cependant vouloir jamais se mêler du gouvernement , sous peine , si cette velléité surgissait , de cesser à l'instant même d'être opposition.

J'ai eu ce matin la visite de M. de Sécus , à qui j'avais écrit pour savoir quand il comptait quitter Bruxelles : ce sera , sauf événement , lundi prochain ; de manière que j'aurai du temps de reste pour remplir et terminer cette lettre. Nous avons causé *proposition* , comme vous le sentez bien : elle passera , m'a-t-il dit , à la deuxième Chambre ; je désire , dans ce cas , qu'elle soit le plus tôt possible rejetée à la première : car de l'époque de ce rejet datera l'irrécusabilité de L'ODIEUX ROLE QUE LE GOUVERNEMENT aura joué dans toute cette affaire. Aussitôt arrivé , demandez à M. de Sécus les observations des sections et discutez-les avec lui pour préparer ses réponses. Vous aurez vu en attendant dans le *Courrier* de demain ou après , un article de Nothombe sur ces mêmes observations ; M. de Sécus aussi sera porteur de la pétition de Ducpétiaux sur l'abus de prolonger la détention au-delà du temps écoulé pour la peine depuis la

condamnation , et non pas , comme le prétend M. de Stoop , depuis le rejet du pourvoi en cassation. De mon côté , je lui remettrai , à moins que je ne l'expédie directement avant son départ , *une demande que j'adresse au Roi , afin qu'il lui plaise accorder à son procureur-général à Bruxelles, la faculté nécessaire pour m'accorder, à moi, le cas échéant, la permission d'aller voir ma mère*, si elle était attaquée d'une maladie déclarée grave par les médecins. Sans cela , m'a dit M. de Stoop , lui ne pourrait agir avant d'avoir consulté La Haye. Cela m'a rappelé d'une part les *balayeuses du ministère à la nomination Royale* , et de l'autre , la permission demandée par le Milanais de patiner à plus de trois , au mois de décembre , et accordée par le conseil aulique , *au mois d'août suivant*.

JE N'ENTENDS PARLER DE TOUTES PARTS QUE DE PRÉPARATIFS POUR MA SORTIE , quoique j'aie encore tout le temps d'y songer. Je vous avoue que , dès à présent , j'ai de cette saturnale une peur effroyable. N'y aurait-il pas moyen de l'éviter ! Si les hommes du pouvoir étaient assez sages et assez prudents pour prévenir des scènes que je ne désire aucunement , et qu'eux doivent craindre , ils me mettraient à la porte à l'improviste *un mois ou six semaines avant mon temps écoulé , et tout serait dit. Mais y songeront-ils ? s'ils n'y songent pas d'eux-mêmes , ne pourrait-on pas leur en souffler un mot.*

Il me faudra votre portrait pour mon ALBUM ;

ne connaissez-vous pas un artiste, là où vous êtes, qui vous le fasse par amitié ? C'est de la mine de plomb simplement, grand comme cette page pliée en quatre ou un peu plus. Si vous n'avez personne en Hollande, nous remettrons cela jusqu'à votre retour ici, et Verboeckhoven vous fera en un animal quelconque.

20 janvier. — Sophie m'a écrit hier qu'Éleuthère avait été légèrement dérangé par, a dit Rosalie, l'altération du lait de la mère, causée par l'émotion de sa première visite à la prison. En effet, elle respirait le bonheur par tous les pores. Elle-même et Agathon, ainsi qu'Éleuthère maintenant, se portent à souhait.

21 janvier. — *N'est-il par drôle que les peuples seuls ont profité de la leçon de ce jour ? Il me paraît cependant que la leçon était donnée plus directement aux Rois, mais ces idoles ont des yeux pour ne point voir, des oreilles pour ne point ouïr, une intelligence pour ne rien comprendre.*

Je vous recommande encore, dussé-je vous scier un peu, mon pauvre abbé Félix. Si un évêque a cœur humain, van Bommel doit le tirer d'embarras : ne réussissant pas à Malines, ce que, je le conçois, il doit tenter avant tout, il est maître absolu à Liège, bien entendu, s'il a plus de charité que de respect humain. *That is the question.*

22. — J'ai eu hier Sophie avec tout le ménage, cela va à merveille. J'ai cependant de-

mandé qu'elle laissât maintenant Éleuthère à la maison pendant quinze à vingt jours : il aura alors ses six semaines à peu près et le temps sera meilleur, de manière que Rosalie pourra me l'apporter à pied : en attendant Sophie viendra quand elle en aura le loisir et que la journée invitera à la promenade. Je ne sais quelle mouche a piqué Agathon depuis la naissance de son petit frère, mais il est devenu d'une pétulance insoutenable. Il dérange et renverse tout, et quand on le gronde, il en rit ; puis il est assez difficile de le gronder, car, dans ce qu'il fait, il n'y a au fond rien de mal ou du moins rien de méchant. Seulement cela paraît en lui plus singulier qu'en tout autre enfant, parce que jusqu'ici il avait été doux et tranquille comme une petite fille. Je mettrai bon ordre à tout cela après ma mise en liberté.

M. de Sécus retarde son voyage de quelques jours, il ne partira que jeudi ou vendredi, afin d'être en règle avant la séance de lundi 1^{er} février, où je crois, il sera question de sa proposition. *Je vous prie, de nouveau, de vous occuper des réponses à faire aux Sections dès l'arrivée du vieillard. Le Courrier* ne donnera son article que dans deux ou trois jours.

24.—*M. de Sécus part vendredi* ; jeudi soir je lui ferai tenir la présente. Il paraît qu'il attache une grande importance aux objections des sections, et non-seulement lui, mais encore la plupart de ses collègues, à ce qu'a dit ici CORNET

DE GREZ , les regardent comme formidables. Van de Weyer au contraire, Nothombe et d'autres de nos amis , LÈVENT LES ÉPAULES DE PITIÉ , et disent que le plus grand embarras qu'il y aura à répondre à ces objections consistera à les saisir , tellement elles sont indécises , vagues , nulles. *Elles ont été envoyées à van Meenen, qui les retournera mercredi prochain avec ses notes.*

Si W. a répondu au ministre qui l'interrogeait sur Démophile, comme il le marque, il a fait merveille : il faut que V. G. se sente bien humilié, bien avili pour ne pas mettre plus de dignité, plus de sentiment d'honneur dans ses discours. Je voudrais n'avoir qu'à le plaindre.

26.—J'envoie après demain ma lettre à M. de Sécus, et j'y joins un rouleau que vous déballez avec précaution et où vous trouverez.... devinez, c'est mon cadeau de nouvel an : recevez-le avec autant de plaisir que j'en ai à vous l'envoyer. Ne sera-ce pas un crime d'état que de le faire encadrer où vous êtes ?

J'ai eu , avant-hier , Sophie avec Agathon , et hier Sophie toute seule ; elle se porte à merveille ; Eleuthère outre les glaires qui le tourmentent continuellement , a depuis plusieurs jours , une éruption cutanée par tout le corps , ce qui le rend fort difficile. Jamais , dit Rosalie , elle n'a eu affaire à un si déterminé et un si perpétuel criard ; la nuit il ne se tait qu'au sein ou sur le sein de sa mère , de manière que la pauvre Sophie n'a pas encore pu dormir toute une nuit depuis ses

couches : Puis il tire et tire tellement, que le matin elle ne voit plus clair : elle a du lait en surabondance, malgré cela j'ai fait donner au gourmand de la bouillie, le jour aux biscottes, le soir à la farine d'orge.

Je ne comptais plus, mon bon ami, recevoir la réponse de W. avant le départ de celle-ci : et c'est pourquoi j'avais déjà plié et adressé la présente. Voilà qu'Alexandre m'apporte votre paquet, et jeme hâte de fermer celle-ci pour n'y plus revenir, j'aurai précisément encore le temps, ce soir ou demain, pour vous répondre en détail. Je vous embrasse de tout cœur.

Signé DE P.

A M. Tielemans, Korte Houtstraet, n° 10, à La Haye.

N° 78.

Petits-Carmes, le 3 février 1830.

Mon cher ami,

Hier Charles m'apporta votre lettre, je l'envoyai à l'instant avec l'incluse que je le chargeai de remettre en mains propres à Alexandre. Le soir même celui-ci me fit parvenir la lettre ci-jointe sur le contenu de laquelle il viendra

probablement causer avec moi ce matin , et *que vous recevrez avec la présente par M. de Stas-sart qui passe ici aujourd'hui.*

Je suis charmé d'apprendre que M. de Sécus soit bien arrivé : la rigueur de la saison me donnait quelques craintes pour sa santé. Dites-lui, s. v. p. , toute la joie que je ressens de le savoir à La Haye et bien portant ; ma mère me faisait tous les jours demander de ses nouvelles. *Pauvre M. de Sécus ! vous saurez, mon très-cher, que bien que dévot, il n'en est pas moins homme. Avant son départ d'ici il s'était mis dans une furieuse colère à cause de la publication dans le Courrier des observations des Sections. Que dira-t-on dans le public, on se doutera bien que c'est moi qui ai communiqué cette pièce. — On dira répondit Van de W. que le commis l'a eue, comme jusqu'à présent il a réussi à se procurer toutes les pièces semblables relatives à d'autres projets de loi, et qu'il a également discutées à portes ouvertes... Mais.... — Van de W. qui se doutait bien où le soulier le blessait, observa que si le Courrier avait publié certaines réponses à faire auxdites observations, lui Van de W. en apportait d'autres à M. de Sécus de sa part et de celle de M. van Meenen, lesquelles étaient et resteraient inédites. — Ce n'est pas cela répondit le bon Vieillard ; cependant sa figure prit une expression tout à fait calme et riante, et son fils étant entré sur ces entrefaites. Voici, Frédéric, se*

hâta-t-il de lui dire, voici des Réponses qui n'ont pas été publiées et qui ne le seront pas. — Et tout s'est terminé à la satisfaction commune.

Maintenant deux mots sur votre portrait, je ne veux pas, tout bien considéré, que vous le fassiez faire en Hollande, car comment me le faire ensuite parvenir? me l'envoyant, ou me l'apportant vous-même, il faudrait toujours le rouler, et j'en serais au désespoir car cela ôte toujours quelque chose au velouté même de la mine de plomb. Et puis je désire que ce dessin ne vous coûte rien. Or, je pense qu'à La Haye vous ne trouverez pas d'artiste *qui en vaille la peine*, et qui travaille par amitié. Faites vos vers là-bas, et nous combinerons l'affaire du portrait ici. C'est de Caroline que je veux tenir celui-ci; j'aurai ainsi un cadeau de chacun de vous deux.

Vous voyez que je n'ai pas tardé à me parer de vos plumes. Aujourd'hui paraît une correspondance dans le Belge; hier le Belge et le Courrier ont donné NOTRE projet d'association, il m'a paru important de ne pas laisser passer le moment opportun, pour le mettre au jour. On proposait une souscription nationale et l'on demandait des réflexions et des idées. Je me suis empressé de fondre les MIENNES avec les VOTRES et de LES SEMER DANS UN TERRAIN TOUT PRÉPARÉ POUR LES RECEVOIR. Ce n'est pas que je compte le moins du monde sur leur

adoption *générale*, non ; la partie des engagements à prendre pour les électeurs et les députés présentant des candidats sera sinon rejetée , du moins ajournée pour long-temps encore : NOUS N'EN SOMMES PAS ENCORE LÀ... *Mais j'ai cru bon et utile de faire que ces idées existassent au milieu de nous et qu'elles y pussent peu à peu germer et prendre racine, qu'en un mot on s'accoutumât à OSER les concevoir, les débattre et les envisager en face ; enfin il m'a semblé qu'elles étaient plus que toute autre chose propres à jeter L'ALARME DANS LE CORPS ENNEMI. Ai-je bien vu ? c'est ce que la suite ne tardera pas à nous apprendre. Et, en attendant, MA LETTRE FAIT UN EFFET DIABOLIQUE. Demain, j'espère, le Journal de Gand, le National, l'Impartial, et le Courrier Universel, et dimanche la Sentinelle, me voueront aux Kesmaker et aux Bottequin : alors je croirai réellement avoir réussi.*

Maintenant encore deux mots sur la petite famille , et je finis. Je vois Sophie presque tous les jours malgré le froid horrible qui a repris plus fort que jamais, et dont je souffre cruellement.. pour vous. Elle vient régulièrement à l'heure de mon dîner , et mange sa bonne part. Sa santé est excellente. Eleuthère commence à mieux aller aussi, il se calme de plus en plus , et réussit parfois à se passer de ses lavemens , ce qui prouve que l'échauffement intérieur diminue. Agathon a été incommodé. Il me paraissait

bien que ses grogneries et ses grignoteries devaient avoir pour principe un dérangement physique : en effet son appétit diminua , et j'ordonnai qu'on le mît entièrement à la diète : peu après sa petite bouche s'enflamma , et ses gencives s'irritèrent tellement qu'il ne voulait plus rien mâcher. Cependant il n'était pas malade , et même son humeur et son sommeil se rétablissaient , je prescrivais la continuation de la diète et j'ordonnais de lui donner des bouillies à la farine d'orge et au lait comme à son frère , ainsi que des pommes étuvées ; il paraît que cela réussit le mieux du monde , et que sans drogues nous en viendrons à bout.

J'en'ai pas , mon ami , de nouvelles à vous donner , tout se fait et se passe ici à l'ordinaire. Vous aurez vu , par les journaux , tout ce qui a concerné la sortie de Ducpétiaux , et son banquet. *J'y avais ma place , et même mon couvert , qui était placé devant mon buste , auquel des discours et des vers ont été adressés.* Vleminckx , à ce qu'il paraît , a chanté une fort jolie chanson de son crû.

Ma mère va bien ; sa jambe est , me semble-t-il , un peu moins enflée ; j'ai beaucoup de peine à lui faire continuer le remède prescrit par Seutin. Elle voulait déjà l'abandonner , tandis que ce n'est qu'après un usage de plus d'un mois qu'elle peut en ressentir les effets. Elle s'est entièrement résignée à attendre le mois de juillet pour ma sortie.

J'ai à côté de chez moi et dans la chambre occupée il y a huit jours par Ducpétiaux, l'abbé baron de Zinzerling : il y a tout lieu de croire qu'il a été indignement calomnié. Le Gouvernement a traité cela en affaire de parti. Ce qu'il y a de plus malheureux, c'est qu'on a cherché à le faire passer pour PÉDÉRASTE ; et que de cela, calomnie ou non, il en *reste toujours quelque chose*. Van de W. se prépare à faire UN FAMEUX BRUIT, *en exploitant cette circonstance*. (Je parle de celle du procès.)

Je ne vois pas venir Alexandre, et avant une demi-heure d'ici, je pense que j'aurai M. de Stassart, à qui je devrai remettre une lettre. Vous en saurez davantage à la première lettre de chez Weissenbruch. *Je vous dirai seulement, pour ma part, que j'approuve entièrement vos idées et votre plan*, et la lettre que vous écrit Alexandre, *m'a fait espérer que nous finirons par remporter la victoire*. *Ma foi, mon ami, elle était nécessaire; sans elle, il n'y aurait pas de milieu*. *Je crois que l'ennemi serait enfin parvenu à consommer NOTRE RUINE COMPLÈTE.*

Adieu, mon excellent Tielemans, je vous aime de tout mon cœur, votre Caroline et Zélie, et vous embrasse comme je vous aime.

Signé DE POTTER.

P. S. Van Bommel a passé par ici. Ne saurais-je donc jamais rien de consolant pour mon pauvre abbé.

La providence est bien cruelle d'abandonner ainsi ses plus ferrés croyans !

A huit heures du soir , je reçois un billet de Levae. M. de Stassart ne passe que demain : de peur de le manquer , je ferme celle-ci aujourd'hui et l'envoie demain matin de bonne heure à Levae , qui va attendre le député à l'arrivée de la diligence de Namur , et la lui remettra.

Sophie m'écrit qu'Eleuthère a passé encore une mauvaise nuit , et qu'il crie continuellement. Elle ne peut presque pas le détacher du sein. Elle a fait appeler Chantrain. Je vous donnerai de ses nouvelles la semaine prochaine.

Agathon va presque bien. Caroly , appelé par mon ordre , a déclaré que c'était la dentition. Il a trouvé Eleuthère bien maigri et bien changé. Adieu , mes bons amis.

N° 74.

Mes bons amis , *M. de Stassart est arrivé hier* , il ne part que ce soir et *viendra me voir aujourd'hui*. Je profite donc du temps qui me reste pour vous dire encore deux mots , d'autant plus qu'en finissant ma lettre je vous ai probablement inspiré les mêmes inquiétudes dont j'étais tourmenté alors. Sophie venait de m'écire que l'enfant allait de plus en plus mal ; qu'il ne cessait de se plaindre et se consumait lente-

ment : elle finissait par me dire : *j'aurai bien de la peine à élever ce petit-là !* hier l'après-dînée, elle est venue me voir et m'a un peu rassuré. Elle avait fait appeler Chantrain qui avait été saisi en voyant l'enfant qu'il ne reconnaissait plus. Il dit qu'il était tourmenté du même mal dont avait souffert Zélie dans les premières semaines de sa naissance, et il lui a prescrit le même remède, au moyen duquel, a-t-il promis, les douleurs se calmeraient au bout de quelques jours ; après quoi l'enfant reprendrait à vue d'œil. Ce remède c'est une légère mixture de rhubarbe et de magnésie. Hier, Eleuthère, après en avoir pris quelques cuillerées, paraissait déjà plus calme ; et Sophie est accourue en hâte me tirer d'inquiétude par ces bonnes nouvelles. La pauvre petite créature, dès qu'elle cesse quelques instans de souffrir, elle rit comme si déjà elle avait de l'intelligence. Espérons que tout ira bien ! j'en ai besoin.

Sophie avait résisté à mes prières et à celles de Catherine. Celle-ci se désespérait. Je lui ai conseillé de prier Rosalie elle-même, qu'elle avait offensée, d'intercéder pour elle, et tout a été oublié.

M. de Stassart que je viens de voir, part demain matin. Vous aurez ma lettre dimanche.

Adieu, profitez de toutes les occasions pour me dire quelques mots en toute franchise : puis écrivez-moi directement sur nos chers intérêts domestiques, *et enfin la nécessité l'exigeant*,

(405)

torturez-moi quelques idées de la manière et par les voies convenues. Mille amitiés.

Signé DE POTTER.

Vendredi , 5 février 1830.

N° 75.

Mon cher monsieur de Potter , demandez , s'il vous plaît , à Tielemans sa procuration en blanc pour un conseil de famille que nous allons assembler. Ne sachant pas le jour où nous l'assemblerons , il est inutile de prier Tielemans d'arriver , cela peut traîner , et il ne pourrait pas rester. Nous voudrions prendre une inscription pour la somme qui est due à Feuillet. *Pressez aussi Tielemans pour qu'il puisse nous envoyer* LES QUINZE MILLE FLORINS DU GOUVERNEMENT. Tout à vous.

Signé ALEX.

9 février. — D'après la note que vous venez de lire , mon cher ami , et que j'ai fait écrire sous mes yeux par Alexandre , vous voyez déjà de quoi il est question. Comme vous ne devez rien ignorer , je vais tout vous dire , même ce que je sais seul , *moi troisième* , avec Alexandre

et Feuillet, et qu'ils m'ont expressément défendu de vous communiquer. D'après cela, vous vous déciderez sans me trahir.

Il y a deux jours, je vis Alexandre pour la première fois depuis l'envoi de sa lettre (celle que vous avez reçue avec la mienne par occasion, dimanche passé), Alexandre me dit que, d'accord avec Feuillet, ils avaient décidé, votre père y ayant consenti, de prendre la maison même avec cent mille francs de dettes. Mais, à la confusion générale, ce furent cent mille florins que l'on trouva, et il fallut changer de plan. Dès-lors la chute devint inévitable. *Alexandre me parla d'UNE FAUSSE INSCRIPTION* que l'on prendrait, pour sauver la maison, etc. Je rejetai cela bien loin, comme bien vous le pensez, et je le qualifiai même franchement de friponnerie : il n'en fut plus question. Je proposai de jouer cartes sur table, de prouver aux créanciers qu'il n'y aurait pour eux *que dix ou même cinq pour cent*, s'ils forçaient la faillite ; que s'ils voulaient accepter, par exemple, 174 ou 173 à huit ou dix ans, on le leur garantirait, et qu'Alexandre marcherait pour eux, pour sa famille et pour lui-même.

Maintenant il sort de chez moi. On a résolu de demander à ceux dont les effets tombent à fin de février et fin de mars, de prolonger pour trente jours. *Dans cet espace de temps, ON REÇOIT LES QUINZE MILLE FLORINS DU GOUVERNEMENT ; immédiatement après, votre père demande*

pour Alexandre le titre d'imprimeur du Roi,
ET LE 15 AVRIL LA FAILLITE EST DÉCLARÉE. Avant tout cependant, on assemble le conseil de famille, et là reconnaissant la mauvaise gestion des affaires, on remet la maison et la signature à Alexandre, et on le nomme tuteur des enfans : ce conseil ne pourra, je pense, pas avoir lieu avant dimanche ; ce sera ensuite en vertu de sa qualité de chef de la maison, au fait des affaires passées et de la situation actuelle, qu'Alexandre assemblera les créanciers.

Ce n'est pas tout : le Gouvernement a hypothéqué ; il me semble, pour quarante-cinq mille florins ; c'est à-peu-près la valeur vénale *de ce qui existe* **EN RÉALITÉ.** Feuillet prendra inscription pour les dix mille florins qui lui sont dus, *et pour six mille florins dans l'intérêt des mineurs.* Vous vous figurez bien que j'ai encore une fois fait la grimace. On m'a répondu que cette mesure était tout entière *dans l'intérêt des créanciers, qui, voyant tout l'effectif absorbé* **PAR LE GOUVERNEMENT** et Feuillet, seraient plus accommodans, ne feraient pas de frais inutiles, et s'assureraient à eux-mêmes 25 ou 30 p. 0/0, tandis que, sans cela, ils n'auraient **RIEN, ou presque RIEN**, et ruineraient une famille. C'est à vous, mon ami, à voir, à juger et à décider : dans ce cas-ci, du moins, la fin légitime-t-elle les moyens ? je ne le crois pas.

De tout ce que je viens de vous dire, vous n'êtes censé savoir qu'une seule chose, *c'est que*

VOUS DEVEZ HATER LA RENTRÉE DES QUINZE MILLE FLORINS, *et que vous devez envoyer votre procuration en blanc pour le conseil de famille.* — J'avais, moi, dès avant-hier, proposé votre arrivée ici, rendue selon moi nécessaire par des circonstances de famille aussi impérieuses ; et cette idée avait beaucoup souri à Alexandre, qui regrettait votre absence. Aujourd'hui il m'objecte que le conseil de famille peut être remis du jour au lendemain, ce qui vous entraînerait à une absence que le ministre pourrait mal interpréter. *Voyez encore, et décidez.*

J'oubliais de vous annoncer que le bilan fait tant bien que mal, *et votre frère étant à la tête des choses*, **PAPA PARTIRA POUR LONDRES, et y restera jusqu'à entier arrangement.** J'AI FORTEMENT INSISTÉ LA-DESSUS, car le pauvre diable mourrait si on le mettait en prison.

N° 75 bis.

Il est fort abattu, et se laisse mener par Feuillet comme un enfant. Notez encore que je ne sais, moi, rien que par Alexandre, et Alexandre rien que par Feuillet. Papa avoue à celui-ci qu'il ne connaît sa véritable situation que depuis quelques jours, et qu'il ne conçoit pas comment l'argent qu'il a gagné en masse est parti, ni par où il s'est écoulé, ni où il est allé : après trente-cinq ans d'établissement, c'est terrible et déplorable ! !...

Mais que voulez-vous ? point d'ordre, point, absolument point. IL N'Y A PAS D'ÉCRITURES ; son carnet est INDÉCHIFFRABLE. Je vous l'ai déjà dit, même pour lui , W. ; il n'a jamais rien su , rien vu , rien soupçonné , rien senti. L'embarras se présentant , et il se présentait chaque mois , il y remédiait pour le moment. La facilité qu'il trouvait à y réussir , le nourrissait dans son funeste aveuglement , et il allait toujours. C'est au point qu'il faudra soigner de lui faire faire un bilan en règle , qui présente du moins les aveux les plus formels , pour éviter qu'on ne le déclare banqueroutier FRAUDULEUX. Voilà , mon bon ami , bien des coups que je vous porte , ainsi qu'à la bonne Caroline. J'en gémis , mais j'obéis à un rigoureux devoir. Que n'êtes-vous ici !... Si vous dites tout à Caroline , qu'elle n'écrive pas à Nanine , qui ne sait pas tout , il s'en faut.

Maintenant , mes bons amis , puisqu'il me reste encore du papier , j'en profiterai pour vous parler de moi. Je vous avoue que j'ai passé de tristes heures , il y a quelques jours. Eleuthère n'était pas du tout bien , et il dépérissait à vue d'œil. Il y avait plus : j'étais combattu entre l'expérience de Chantrain , qui prescrivait tout bonnement pour l'enfant le remède au moyen duquel il en a guéri cent autres , dans le même cas et les mêmes circonstances , et la science systématique de Caroly et de Vleminckx qui , ne voyant qu'inflammation , voulaient se tenir aux simples adoucissans et mucilagineux , c'est-à-dire

de l'eau d'orge et de la gomme, et au besoin une couple de sangsues. Heureusement que je laissai faire. Irritation tant qu'on voudra, disait Chantrain, mais cet enfant a apporté des humeurs qui ne sont pas encore évacuées, et, quand elles le seront, l'irritation cessera. Eleuthère prit donc sa rhubarbe avec de la magnésie, un peu de savon, et une décoction de fleurs de camomille. Il s'endormit presque aussitôt et dormit douze heures, ne s'éveillant que pour ouvrir les yeux et se tortre un instant comme s'il allait tomber dans les convulsions. Il n'y avait cependant pas de pavots dans son remède : cela, je ne l'aurais pas permis, d'autant plus qu'il y avait constipation, laquelle ne cédait qu'aux lavemens. Ici encore Caroly prétendait qu'il fallait attendre quatre ou cinq jours, et ne pas donner de lavement; et Chantrain ordonnait de donner jusqu'à quatre et cinq lavemens de suite, pour procurer une selle. Bref, le lendemain, Eleuthère se porta mieux et le surlendemain, très-bien, et il continua d'aller parfaitement bien, dormant toute la nuit et une partie du jour, ne vomissant plus le lait et étant de la meilleure humeur. J'ai défendu toute nourriture solide pour quelque temps, et ordonné de l'eau d'orge avec du sirop de gomme, outre le remède de Chantrain, que je fais continuer. Je suis de nouveau dans mon assiette.

Adieu; mille et mille amitiés. Je vous embrasse, vous, Caroline, et Zélie, de tout mon cœur.

Signé DE POTTER.

ARTICLES INCRIMINÉS.

N° 1. (*Le Belge* du 31 janvier 1830.)

Bruxelles , 30 janvier.

SOUSCRIPTION NATIONALE.

Plusieurs bons citoyens , vivement frappés des services rendus à la nation par les membres des états-généraux , qui font journellement le sacrifice de leurs intérêts privés pour remplir dignement la mission qui leur est confiée , et défendre nos droits et nos libertés contre les empiétemens du pouvoir , ont résolu de proposer un projet de *souscription nationale* , destinée à indemniser les membres de la seconde chambre des états - généraux qui , à cause de leur légitime résistance au pouvoir , viendraient à être arbitrairement privés des emplois rétribués dont ils sont revêtus.

Cette souscription , par le titre qui lui est donné , s'adresse à tous les amis des libertés publiques , sans distinction de partis , d'opinions politiques ou de croyances.

Elle a pour objet *unique* de donner aux véritables représentans de la nation un honorable et éclatant témoignage de la reconnaissance nationale , et de montrer que les vrais patriotes ne se bornent pas à des vœux stériles lorsqu'il s'agit de défendre la loi fondamentale et nos hautes institutions politiques.

Ce nouveau moyen de manifester l'opinion publique est conforme à l'esprit de tous les gouvernemens constitutionnels.

Il n'a rien qui doive aigrir ou offenser.

Chercher à maintenir nos libertés et nos droits par des moyens légitimes , c'est donner la plus forte preuve de notre attachement aux institutions créées lors de l'établissement de ce royaume, desquelles la garde est confiée à la vigilance des bons citoyens et à la sollicitude de l'auguste dynastie régnante.

Voici les moyens d'exécution qui paraissent le plus convenables pour instituer la souscription nationale.

Art. 1^{er}. Il sera ouvert dans toute l'étendue du royaume une *souscription nationale* dont les produits seront consacrés à indemniser les membres de la seconde chambre des états-généraux , actuellement en exercice, de la perte des traitemens ou pensions dont ils seraient privés à cause de leur résistance consciencieuse à l'action illégale du pouvoir ;

2°. Cette souscription sera recueillie dans toutes les villes , bourgs et villages des provinces du royaume, où trois citoyens au moins se réuniront en comité particulier pour en diriger les opérations ;

3°. Chaque souscription ne pourra être que d'un florin ;

4°. Elles seront inscrites dans chaque comité sous un n° d'ordre pris dans une seule série ;

5°. On ne mentionnera les noms des souscripteurs que pour autant qu'ils le demanderont ;

6°. Celui qui voudra contribuer pour une somme plus forte que celle désignée par l'article 3 , devra prendre autant d'inscriptions, sous des n°s séparés , qu'il donnera de florins.

7°. Chaque comité particulier nommera un collecteur qui percevra le montant des souscriptions au moment même de l'inscription ;

8°. Tous les fonds perçus seront mis à la disposition d'un comité général pour tout le royaume , lequel fera connaître le collecteur général ;

9°. Les recettes seront publiées par la voie des journaux , avec l'indication du n° d'ordre de chaque comité.

N° 2. (*Le Belge*, du 3 février 1830.)

AUX RÉDACTEURS DU BELGE.

Des Petits-Carmes , 1 février.

Messieurs ,

Je viens de lire dans votre numéro du 31 janvier un projet de *souscription nationale*. J'y applaudis de tout mon cœur et vous prie , dès que ce projet quelque forme qu'il prenne , se mettra à exécution , de m'inscrire pour cent florins.

Il était urgent , en effet , que , menacée , atta-

quée , froissée de toutes parts , tantôt dans l'un ou l'autre de ses droits , tantôt dans l'un ou l'autre de ses membres , la nation préparât des moyens de défense , qui pussent lui servir dans tous les cas à faire face aux empiétemens , aux attentats du ministère , quels qu'ils fussent , et à réparer les pertes quelconques qu'ils pourraient occasioner. Des souscriptions particulières dans leur objet , et renouvelées à chaque événement , aujourd'hui pour une destitution ou une pension enlevée , demain pour une amende à payer , un monument à ériger , une médaille à frapper , outre qu'elles entraînaient à des longueurs qu'il fallait éviter , auraient aussi par leur fréquence fini par lasser le public , et seraient devenues dans les mains de l'opposition une arme émoussée , inutile.

Considéré sous ce point de vue , permettez-moi , messieurs , de faire sur votre projet quelques observations qui , sinon maintenant , pourront du moins avec le temps être mises à profit par les hommes zélés , les citoyens dévoués et les associations constitutionnelles , qui se mettront à la tête de cette œuvre toute patriotique , et qui , moyennant une administration sage , des noms au-dessus de tout soupçon et une *publicité entière* , sauront mériter la confiance sans laquelle une pareille entreprise ne peut espérer du succès.

Je voudrais que la *caisse nationale* eût une destination plus vaste , plus générale , que celle

à laquelle vous dites qu'elle sera *uniquement* consacrée. Par exemple je voudrais que , non-seulement les membres des états-généraux actuellement en exercice , punis par le pouvoir de la suppression de leurs traitemens ou pensions , à cause de leur résistance consciencieuse à l'arbitraire , mais encore tous les citoyens *membres de la confédération* , fussent indemnisés des pertes qu'ils seraient dans le cas de faire par suite de leur opposition à l'action illégale de l'autorité. En un mot , il me semble qu'il faudrait que la *caisse nationale* fût une assurance mutuelle contre tous les coups du pouvoir, dont un des confédérés pourrait devenir la victime.

A cet effet, je distinguerais les pertes contre lesquelles la *caisse* assurerait, en deux catégories : celle des places à la nomination du gouvernement et des pensions qu'il confère, et celle qu'on encourrait en vertu d'une condamnation devant les tribunaux.

Je dirais donc , conservant d'ailleurs de votre projet tout ce qui est compatible avec mes amendemens :

Art. **. — Tout fonctionnaire , faisant partie de la confédération , lequel serait destitué pour cause honorable , c'est-à-dire , pour l'indépendance de ses principes et de sa conduite , jouira sur la caisse nationale de la moitié ou des deux tiers de son traitement pour un certain nombre d'années , et , s'il a *besoin* de sa place , pendant toute sa vie.

Art. **. — Tout membre de la confédération qui opposera au gouvernement une *résistance légale* et qui succombera dans son opposition , sera indemnisé intégralement de ses pertes et dommages.

Art. **. — La *caisse nationale* décernera des récompenses d'honneur aux citoyens qui , par leur conduite , auront bien mérité de la patrie et de ses institutions.

Vous m'objecterez peut-être que , de cette manière , la *caisse* devrait avoir des ressources inépuisables. Aussi voudrais-je que la souscription fût convertie en *rente* , qu'elle fût , pour aussi long-temps qu'elle serait nécessaire , *perpétuelle*; c'est-à-dire , que les confédérés s'engageassent à payer , par exemple , un , deux ou trois par cent de leurs contributions foncière , personnelle et mobilière. Cette souscription annuelle qui donnerait droit à tous les avantages de la confédération , n'exclurait point les dons patriotiques volontaires , anonymes et autres.

De plus :

Art. **. — Chaque confédéré s'engage à opposer une *résistance légale* là où elle est possible , et à parcourir tous les degrés pour la faire triompher.

Art. **. — Tout ayant droit de voter , électeur , membre du conseil-communal , de l'ordre-équestre , des états-provinciaux , en un mot tout individu qui , directement ou indirectement , prend part aux élections , s'engage en souscri-

vant à ne donner son vote qu'à des confédérés.

Art. **. — Les membres des états-généraux, seconde chambre, qui, en vertu des art. 176, 201 et 202 de la loi fondamentale, présentent les candidats pour la haute-cour, le collège des monnaies et la chambre des comptes, s'engagent à ne présenter que des confédérés.

Art. **. — Les membres des états - provinciaux qui, en vertu de l'art. 182, présentent les candidats pour les cours provinciales, s'engagent à ne présenter que des confédérés.

Art. **. — Les évêques, membres de chapitre et autres autorités ecclésiastiques, ainsi que les ministres de quelque culte que ce soit, s'engagent à ne nommer que des confédérés aux places qui sont à leur collation.

Et ainsi de suite pour toutes les fonctions ou dignités sur la collation desquelles les confédérés en général pourraient influencer ; soit par leur vote soit autrement.

Les résultats de ce projet seraient, au bout d'un certain laps de temps, une bonne chambre représentative et de bons tribunaux ; et avec de pareilles garanties nationales un peuple marche vite et va loin. En outre, les ayant-droit, les électeurs, les membres de l'ordre équestre, des conseils communaux, des états - provinciaux et généraux seraient finalement tous de la confédération, c'est-à-dire que tous les élémens démocratiques de notre organisation sociale se seraient peu à peu combinés et agencés de ma-

nière à ne plus former qu'un seul tout compact et indissoluble , qui n'aurait qu'un seul et unique but , celui du triomphe complet de nos institutions populaires , dont la confédération se serait constituée en quelque sorte la tutrice et la sauve-garde.

Si vous approuvez mes idées et si vous croyez qu'elles puissent être utiles à répandre dans les circonstances actuelles , je vous autorise , messieurs , et vous engage même à publier ma lettre.

Le moment est venu où la lutte entre la nation et le ministère va devenir décisive en Belgique. Ce ne sont plus de vains regrets et d'oiseuses interpellations qui peuvent faire reculer l'ennemi commun : c'est par des faits seuls , et non par des phrases , que nous devons défendre notre honneur compromis et nos libertés défaillantes. Il est à désirer que tous les journaux indépendans répètent votre projet de *souscription nationale*, avec les réflexions qu'il leur suggérera. Les affaires de tous se traitent maintenant en public, et, pour ainsi dire, sur les toits : aussi les associations ou confédérations patriotiques , bien différentes des conspirations ténébreuses et secrètes d'autrefois , peuvent - elles s'organiser et agir sans danger pour l'état , dont même elles ne se proposent que le plus grand avantage , en invoquant pour elles-mêmes la protection des lois , auxquelles elles prêchent en toutes circonstances et avant tout la soumission et le respect.

Agréez , messieurs , s'il vous plaît , l'expression de toute mon estime ,

DE POTTER.

N° 3. (*Le Catholique* , du 6 février 1830.)

En attendant que la confédération nationale soit organisée définitivement , nous apprenons que de fortes sommes ont été perçues , dans la plupart des chefs-lieux de province , et que la collecte est en activité à Saint-Nicolas , Menin et Roulers.

N° 4. (*Le Catholique* , du 7 février 1830.)

DE LA SOUSCRIPTION NATIONALE.

Comme nous avons eu occasion de le dire , le plan d'association et de collecte nationale , dernièrement publié par toutes les feuilles indépendantes du royaume , n'est point arrêté en dernier ressort. On paraît avoir résolu des modifications. En attendant qu'elles soient fixées , nous croyons devoir faire connaître les idées que plusieurs amis de la chose publique nous ont communiquées.

Il faudrait que les comités de trois , formés partout où pareil nombre de bons citoyens se réuniraient pour l'œuvre patriotique , fussent composés d'un président , d'un conseiller et d'un collecteur. Les comités des chefs-lieux pro-

vinciaux devraient, autant que faire se peut, représenter les classes de la propriété foncière, du commerce et du barreau; le collecteur percevrait, outre les fonds de la ville, ceux recueillis par tous les comités communaux de la province. Il est encore incertain, dit-on, si la direction centrale pour le royaume et qui pourrait être composée de trois ou six membres, indépendamment du comité local, sera établie à Liège ou à Bruxelles. Des raisons également plausibles semblent limiter en faveur de chacune de ces deux villes. Quand au but de la souscription, il conviendrait qu'il fût indéterminé; on est aussi d'avis que la souscription ne doit engager personne à des renouvellemens et que la seule chose dont il faille s'occuper pour le moment, c'est de réunir un fonds suffisant pour indemniser les députés fonctionnaires qui ont perdu ou viendraient à perdre leurs places pour avoir voté dans le sens de la majorité belge. Les feuilles ministérielles demandent où serait la garantie de l'emploi des fonds; évidemment dans la composition des comités dont le personnel serait connu et dans celle de la direction centrale, seule dispensatrice de l'emploi des fonds. Personne ne pouvant être forcé de payer, il ne s'agit pas de tribunal d'appréciation, ni d'un fatras d'autres formalités, auxquels nos adversaires trouveraient très-commode de nous assujettir, afin sans doute d'être à même de dissoudre légalement l'association, sous prétexte.

qu'elle forme un gouvernement rival du gouvernement.

Tout membre de l'association pourrait avoir droit à certains avantages, en s'y attachant, mais ce n'est pas encore le moment de les déterminer.

Comme nous l'avons déjà annoncé, la perception a commencé sur plusieurs points et semble devoir s'étendre rapidement. On croit qu'une quittance conçue comme suit serait la formule qu'il faudrait préférer : « Reçu de M..... la somme de..... montant de sa quote-part *volontaire* à la souscription nationale. » Il paraît également essentiel pour les collecteurs d'éviter avec un soin extrême toute démarche qui pourrait donner lieu à l'ombre seulement du soupçon de menées obreptices ou subreptices ; la plainte d'un seul souscripteur, d'un faux frère, appointé peut-être par le gouvernement, donnerait lieu à de graves difficultés. Il faut autant de prudence que de zèle. Nous présumons qu'une consultation ne tardera pas à être mise au jour en vue de neutraliser l'effet de tout obstacle légal.

Espérons que les associations constitutionnelles procéderont bientôt aux choix des comités provinciaux. De cette composition dépend le succès de l'entreprise. Qu'on y distingue des hommes d'une certaine dimension, et les comités communaux s'organiseront comme par enchantement.

Des offres ont été faites à notre bureau pour plus de 2000 florins. Autant par province , et il y aura suffisamment pour parer aux premiers coups du despotisme. Ce calcul est très-encourageant.

Les fonds dont nous pouvons disposer seront mis entre les mains de qui de droit.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

Première partie.

PIÈCES OFFICIELLES.

Avertissement.

Arrêt de renvoi devant la chambre de mise en accusation.	Page 7
Acte d'accusation.	12
Plaidoyer du ministère public.	20
Arrêt.	146
Note destinée à faciliter l'intelligence de la correspondance.	155

Seconde partie.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

LETTRES DE DE POTTER A TIELEMANS.

N° 1	Page 163
2	<i>Id.</i>
3	164
4	165
5	<i>Id.</i>
6	167
7	169

Nº	8	Page	171
	9		<i>Id.</i>
	10		<i>Id.</i>
	11		172
	12		173
	13		174
	14		176
	15		<i>Id.</i>
	16		177
	17		178
	18		181
	19		183
	20		184
	21		189
	22		197
	23		204
	24		207
	25		112
	26		219
	27		226
	28		230
	29		235
	30		241
	31		246
	32		252
	33		257
	34		260
	35		<i>Id.</i>
	36		261
	37		<i>Id.</i>
	38		<i>Id.</i>

N° 39	Page 264
40	265
41	267
42	269
43	270
44	273
45	277
46	282
47	285
48	289
49	293
50	297
51	301
52	305
53	310
54	314
55	319
56	322
57	326
58	330
59	334
60	339
60 <i>bis</i>	343
61	345
62	349
63	353
64	357
65	361
66 à 69	365
70	379
71	383

N ^o 71 <i>bis</i>	Page 385
71 <i>ter</i>	387
72	383
73	397
74	403
75	405
75 <i>bis</i>	408

ARTICLES INCRIMINÉS.

<i>Extrait du Belge</i> , n ^o 1.	411
<i>Ibid.</i>	413
<i>Extrait du Catholique</i> , n ^o 3.	419
<i>Ibid.</i>	<i>Ib.</i>

N-B. Les pièces contenues dans ce volume n'ayant pu être composées dans leur ordre respectif, on a été obligé, pour ne point perdre de temps, de donner aux documents officiels une pagination séparée.



